

DOCUMENT DE BASE



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 6 juin 2005 sous le numéro 1.05-084, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 211-42 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès d'ENTREPOSE Contracting, 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex ainsi que sur les sites internet d'ENTREPOSE Contracting (www.entrepose-contracting.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org).

(Cette page a délibérément été laissée vierge)

1 - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE ET PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	9
1.1 - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE	9
1.2 - ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE	9
1.3 - PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	9
1.3.1 - Commissaires aux comptes titulaires	9
1.3.2 - Commissaires aux comptes suppléants	9
1.4 - ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
1.5 - PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION	11
1.6 - CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE	11
2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION	13
3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	15
3.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	15
3.1.1 - Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)	15
3.1.2 - Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	15
3.1.3 - Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	15
3.1.4 - Objet social (article 2 des statuts)	15
3.1.5 - Registre du commerce et des Sociétés	15
3.1.6 - Consultation des documents juridiques	15
3.1.7 - Exercice social (article 20 des statuts)	15
3.1.8 - Affectation des résultats (article 21 des statuts)	15
3.1.9 - Assemblées générales (articles 18 et 19 des statuts)	16
3.1.10 - Forme des actions et identification des actionnaires (article 7 des statuts)	16
3.1.11 - Droits et obligations attachés aux actions (Droit de vote double et franchissement de seuils) (article 9 des statuts)	17
3.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	17
3.2.1 - Capital social à la date d'enregistrement du présent document de base	17
3.2.2 - Acquisition par la Société de ses propres actions	18
3.2.3 - Capital autorisé mais non émis	19
3.2.4 - Titres non représentatifs de capital	20
3.2.5 - Autres titres donnant accès au capital	20
3.2.6 - Tableau d'évolution du capital	20
3.3 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ	21
3.3.1 - Actionnariat de la Société au 1 ^{er} juin 2005	21
3.3.2 - Historique de l'évolution du capital de la Société et de sa répartition	21
3.3.3 - Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société consécutivement aux opérations intervenues sur son capital potentiel dans les trois ans précédant son introduction	27
3.3.4 - Informations relatives à l'évolution de la répartition du capital de la Société (à chaque date d'exercice des instruments financiers) consécutivement aux opérations intervenues sur son capital potentiel dans les trois ans précédant son introduction	27
3.3.5 - Nantissements d'actions de la Société	27
3.3.6 - Pactes d'actionnaires	27
3.4 - MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	28
3.5 - DIVIDENDES VERSÉS PAR LA SOCIÉTÉ	28

4 - ACTIVITÉ29

4.1 - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ29

4.1.1 - Présentation générale résumée de l'activité de la Société	30
4.1.1.1 - La conception et la réalisation de projets de traitement et de transport.	30
4.1.1.2 - Conception et réalisation de réservoirs de stockage	31
4.1.1.3 - Expertise d'ENTREPOSE Contracting	32
4.1.2 - Présentation générale résumée du marché	34
4.1.2.1 - Le marché du Gaz	34
4.1.2.2 - Le marché du Pétrole	34
4.1.3 - Organisation de la Société	35
4.1.4 - Stratégie	35
4.1.4.1 - Stratégie de développement géographique	35
4.1.4.2 - Stratégie de développements techniques	36
4.1.5 - Chiffres clés	37

4.2 - HISTORIQUE38

4.3 - LES MARCHÉS DU PÉTROLE ET DU GAZ40

4.3.1 - Le marché du Gaz	40
4.3.1.1 - Répartition de la consommation mondiale de Gaz	40
4.3.1.2 - Impact des coûts de transport sur la régionalisation des marchés	41
4.3.1.3 - Montée en puissance du GNL	41
4.3.2 - Le marché du pétrole – évolutions récentes	42
4.3.2.1 - D'une crainte de surproduction en 2003 à une flambée des prix en 2004	42
4.3.2.2 - Un marché structurellement dominé par la demande	42
4.3.2.3 - Inadéquation des capacités de raffinage	43
4.3.2.4 - Saturation des capacités de production amont	43
4.3.2.5 - Un marché pétrolier vulnérable	44
4.3.2.6 - Les perspectives	44
4.3.2.7 - Perspectives des investissements en Exploration Production (E&P)	45

4.4 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ47

4.4.1 - Projets de traitement et de transport	47
4.4.1.1 - Caractéristiques générales	47
4.4.1.2 - Typologie des projets	48
4.4.1.3 - Exemple de projet pétrolier	48
4.4.1.4 - Exemples de projets gaziers	49
4.4.1.5 - Autres énergies	50
4.4.1.6 - Références récentes dans les projets de traitement et de transport	50
4.4.2 - Réservoirs de stockage	51
4.4.2.1 - Caractéristiques générales	51
4.4.2.2 - Typologie des projets	52
4.4.2.3 - Exemples de projets de stockage	52
4.4.2.4 - Exemple de projets de stockage cryogénique	53
4.4.3 - Carnet de commandes	54
4.4.4 - Organisation de la Société	55
4.4.4.1 - Organisation juridique	55
4.4.4.2 - Organigramme fonctionnel	57
4.4.4.3 - L'équipe de direction	57
4.4.5 - Savoir-faire distinctif d'ENTREPOSE Contracting	57
4.4.5.1 - Gestion d'un projet gazier ou pétrolier	57
4.4.5.2 - Gestion financière	61
4.4.5.3 - Politique contractuelle	63
4.4.5.4 - Politique Qualité	64
4.4.6 - Clients et fournisseurs	64
4.4.7 - Concurrence	66
4.4.8 - Réglementations applicables	66
4.4.9 - Propriété intellectuelle	66
4.4.10 - Principaux établissements et propriétés foncières	66
4.4.11 - Nantissement d'actifs de la Société	67
4.4.12 - Saisonnalité	67

4.5 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	.67
4.5.1 - Recherche et Développement	.67
4.5.2 - Investissement géographique	.67
4.5.3 - Investissement dans de nouvelles activités	.67
4.6 - RESSOURCES HUMAINES	.68
4.6.1 - Effectifs	.68
4.6.2 - Principales données sociales d'ENTREPOSE Contracting	.68
4.6.3 - Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)	.68
4.6.4 - Politique sociale	.69
4.7 - FACTEURS DE RISQUES	.69
4.7.1 - Risques liés aux activités du Groupe et à son secteur d'activité	.69
4.7.1.1 - <i>Risque projets et chantiers</i>	.69
4.7.1.2 - <i>Risque de retard</i>	.70
4.7.1.3 - <i>Risque lié à une résiliation anticipée des projets</i>	.70
4.7.1.4 - <i>Risque de contrepartie</i>	.70
4.7.1.5 - <i>Risque concernant les garanties de marché</i>	.70
4.7.1.6 - <i>Risque commercial</i>	.70
4.7.1.7 - <i>Risque lié à la défaillance des équipements achetés</i>	.70
4.7.1.8 - <i>Risque lié à la concurrence</i>	.71
4.7.1.9 - <i>Risque lié à la volatilité du prix des matières premières</i>	.71
4.7.1.10 - <i>Risque contractuel</i>	.71
4.7.2 - Risque politique	.71
4.7.3 - Risque lié à l'évolution du cours des hydrocarbures	.71
4.7.4 - Risque de variation de taux de change	.72
4.7.5 - Risque environnemental	.72
4.7.6 - Risque de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement	.72
4.7.7 - Risques relatifs aux actions de la Société	.72
4.8 - ASSURANCES	.72
4.9 - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	.74
5 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	.75
5.1 - CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	.75
5.2 - COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE	.75
5.2.1 - Présentation générale	.75
5.2.2 - Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003	.76
5.2.3 - Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002	.77
5.2.4 - Liquidités et ressources en capital	.78
5.2.5 - Engagements hors bilan	.79
5.2.6 - Passage aux normes IFRS	.79
5.2.6.1 - <i>Contexte de la publication</i>	.79
5.2.6.2 - <i>Organisation du projet de conversion</i>	.80
5.2.6.3 - <i>Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement de ces premières informations chiffrées IFRS</i>	.80
5.2.6.4 - <i>Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 01/01/2004 et rapprochement de résultat 2004</i>	.83
5.2.6.5 - <i>Incidence des retraitements sur le tableau des flux de trésorerie</i>	.84
5.2.6.6 - <i>Compléments d'information</i>	.84
5.2.7 - Risques de marché	.85
5.2.8 - Bilan consolidé pro forma au 1 ^{er} janvier 2005 post fusion	.86
5.3 - COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002	.87
5.4 - COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS D'ENTREPOSE CONTRACTING POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002	.112

5.5 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	125
5.6 - TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES	126
6 - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	127
6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	127
6.1.1 - Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	127
6.1.1.1 - Conseil d'administration	127
6.1.1.2 - Président du Conseil d'administration	128
6.1.1.3 - Direction Générale	128
6.1.1.4 - Comités	129
6.1.1.5 - Biographies des membres du Conseil d'administration et des dirigeants	130
6.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	132
6.1.2.1 - Attributions du Conseil d'administration	132
6.1.2.2 - Attributions du Président du Conseil d'administration	133
6.1.2.3 - Direction générale	133
6.1.2.4 - Les comités	134
6.2 - INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	136
6.2.1 - Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société et des Sociétés du Groupe	136
6.2.1.1 - Capital détenu par les membres du Conseil d'administration	136
6.2.1.2 - Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	136
6.2.2 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux pour le dernier exercice clos ..	137
6.2.3 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ..	137
6.3 - SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	137
6.3.1 - Accords d'intéressement	137
6.3.2 - Accord de Participation	138
6.3.3 - Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	138
6.3.4 - Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux ..	138
6.4 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	138
6.4.1 - Préparation et organisation des travaux du comité de surveillance (période antérieure au 4 mai 2005)	139
6.4.1.1 - Composition du comité de surveillance	139
6.4.1.2 - Fréquence des réunions	139
6.4.1.3 - Convocations des membres du comité de surveillance	139
6.4.1.4 - Information des membres du comité de surveillance	139
6.4.1.5 - Tenue des réunions	139
6.4.1.6 - Comités spécialisés	139
6.4.1.7 - Décisions adoptées	139
6.4.1.8 - Procès-verbaux des réunions	139
6.4.2 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration institué depuis le 4 mai 2005	140
6.4.2.1 - Composition du Conseil d'administration	140
6.4.2.2 - Fréquence des réunions	140
6.4.2.3 - Convocations des administrateurs	140
6.4.2.4 - Information des administrateurs	140
6.4.2.5 - Tenue des réunions	140
6.4.2.6 - Comités spécialisés	140
6.4.2.7 - Décisions adoptées	140
6.4.2.8 - Procès-verbaux des réunions	140
6.4.3 - Procédures de contrôle interne	141
6.4.3.1 - Architecture et organisation générale du contrôle interne	141
6.4.3.2 - Procédures de contrôle interne relatives à la gestion et au contrôle des projets	141
6.4.3.3 - Le contrôle interne comptable et financier	142
6.4.3.4 - Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires	142

7 - ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	143
7.1 - ÉVOLUTION RÉCENTE	143
7.1.1 - Activité du 1 ^{er} trimestre 2005	143
7.1.2 - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2005	143
7.1.3 - Simplification de la structure juridique du Groupe	143
7.1.4 - Acquisition de GÉOSTOCK	145
7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR	145
8 - LEXIQUE	147
9 - UNITÉS UTILISÉES	149
10 - ANNEXES : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX FUSIONS	150
- Apports SMEC	150
- Rémunération SMEC	157
- Apports Financière Entrepose	163
- Rémunération Financière Entrepose	170

(Cette page a délibérément été laissée vierge)

1 - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE ET PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Pierre Laborie, Président Directeur Général d'ENTREPOSE Contracting
Monsieur Dominique Bouvier, Directeur Général Délégué d'ENTREPOSE Contracting

1.2 - ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE

« A notre connaissance, les données du présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de ENTREPOSE Contracting ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Pierre Laborie
Président Directeur Général



Dominique Bouvier
Directeur Général Délégué



1.3 - PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1 - Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Michel Sellier

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 31 octobre 2001 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Maupard Fiduciaire
18, rue Jean-Mermoz
75008 Paris

Représenté par Patrick Maupard

Nommé par l'Assemblée générale du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

1.3.2 - Commissaires aux comptes suppléants

BEAS
7-9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 31 octobre 2001 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Philippe Tissier-Chauveau
22, avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

1.4 - ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société ENTREPOSE Contracting et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de base établi à l'occasion de l'admission sur Eurolist by Euronext™ des actions constituant le capital social d'ENTREPOSE Contracting.

Ce document de base a été établi sous la responsabilité de Monsieur Pierre LABORIE, Président-Directeur Général de la Société ENTREPOSE Contracting. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de base, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission.

Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, mais ont fait l'objet de l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le compte de résultat consolidé pro forma 2001 exposé dans l'annexe. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de la rétroactivité au 1er janvier 2001 des apports de la branche d'activité Oil & Gas à Entrepose Contracting dans le compte de résultat pro forma 2001, la traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Entrepose Contracting ».

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Président de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Président de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, mais ont fait l'objet de l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la remarque figurant en annexe concernant les modifications de présentation qui ont été apportées aux comptes approuvés au 31 décembre 2002, afin de les rendre comparables à la présentation retenue au 31 décembre 2003 ».

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Président de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte & Associés, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, mais ont fait l'objet de l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthode intervenus au cours de l'exercice relatifs à la comptabilisation des provisions pour engagements de retraite et pour médaille du travail ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Président de la Société selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte & Associés, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, avec mais ont fait l'objet de l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1-3-1 de l'annexe concernant le changement de présentation qui a été apporté au tableau des flux de trésorerie de 2003 afin de le rendre comparable à celui de 2004 ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuvés par l'Assemblée Générale du 18 mars 2005, ont fait l'objet postérieurement d'un audit contractuel par Maupard Fiduciaire, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, mais ont fait l'objet de l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1-3-1 de l'annexe concernant le changement de présentation qui a été apporté au tableau des flux de trésorerie de 2003 afin de le rendre comparable à celui de 2004 ».

Le bilan consolidé pro forma au 1er janvier 2005 établi par la Direction de la Société pour refléter l'impact des fusions approuvées le 4 mai 2005 sur la structure du bilan du Groupe a fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets sur le bilan consolidé de Entrepose Contracting au 1er janvier 2005 des fusions réalisées dans le bilan pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Entrepose Contracting.

Les états de rapprochement établis sous la responsabilité du Conseil d'administration présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces états de rapprochement, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes qui les accompagnent, en attirant l'attention du lecteur sur :

- la note 3. Contexte de la publication qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements joints à notre rapport,
- le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de base établi à l'occasion de la première admission aux négociations sur Eurolist by Euronext™ des actions de la Société ENTREPOSE Contracting.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2005
Les Commissaires aux Comptes

Maupard Fiduciaire
Patrick MAUPARD



Deloitte & Associés
Michel SELLIER



Le document de base inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 établi par Deloitte & Associés (respectivement page 124 et page 110 du document de base) comportant la justification des appréciations du Commissaire aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport d'audit contractuel de Maupard Fiduciaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 (page 111 du document de base).

1.5 - PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION

François Billard
Tél. : 01 57 60 93 40
Contact e-mail : info@entrepose-contracting.com

1.6 - CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Semaine 32 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2005
Semaine 43 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2005
Semaine 45 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2005
Semaine 7 : publication du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2005 et du chiffre d'affaires annuel 2005
Semaine 17 : publication des résultats 2005

(Cette page a délibérément été laissée vierge)

2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, les informations relevant de ce chapitre feront l'objet d'une note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers.

(Cette page a délibérément été laissée vierge)

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

3.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Jusqu'au 4 mai 2005, ENTREPOSE Contracting était constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée.

Le descriptif ci-dessous présente les modifications statutaires approuvées par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2005 et par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2005 sous condition suspensive de l'introduction de la Société sur Eurolist by Euronext™.

3.1.1 - Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : ENTREPOSE Contracting

Siège social : 165, boulevard de Valmy - 92700 Colombes

3.1.2 - Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par ses statuts.

3.1.3 - Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

L'acte constitutif de la Société a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 20 janvier 1997. La Société a été créée sous le nom DL5 sous forme de Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 francs français.

Le 2 avril 2001, le capital social a été porté à 40.000 euros.

Le 27 avril 2001, la Société est transformée en Société Anonyme.

Le capital social a été augmenté à 4.100.000 euros lors de l'Assemblée générale mixte du 31 octobre 2001 et la Société a pris la dénomination « ENTREPOSE Contracting ».

Le 2 décembre 2003, la Société est transformée en Société par Actions Simplifiée.

Le 4 mai 2005, la Société est transformée en Société Anonyme.

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de constitution soit jusqu'au 20 janvier 2096.

3.1.4 - Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- la conception, la construction, la mise en service, la vente, la maintenance et l'exploitation d'ensembles industriels clé en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau ;
- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les Sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;
- et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

3.1.5 - Registre du commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706.

Le code APE de la Société est 452 E.

3.1.6 - Consultation des documents juridiques

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société 165, boulevard de Valmy à Colombes (92700).

3.1.7 - Exercice social (article 20 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

3.1.8 - Affectation des résultats (article 21 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire se prononce sur l'affectation à donner au résultat de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la constitution d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Les actionnaires décident souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; ils déterminent notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

Les actionnaires peuvent décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont ils ont la disposition.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, étant précisé que l'offre de paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions devra être faite simultanément à tous les actionnaires.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

3.1.9 - Assemblées générales (articles 18 et 19 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le siège social.

Les réunions sont privées et seuls les actionnaires titulaires d'au moins une action et satisfaisant aux critères énoncés dans le présent article ont le droit d'y participer.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société pour les propriétaires d'actions nominatives ;
- au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, teneur du compte de l'actionnaire, et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée des actions inscrites dans ce compte, pour les propriétaires d'actions au porteur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, à titre exceptionnel, le bureau de l'Assemblée peut accepter des dérogations à ces règles, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre désigné par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un membre du Conseil d'administration exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent ou sont représentés à l'Assemblée.

3.1.10 - Forme des actions et identification des actionnaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les registres tenus par la Société ou un intermédiaire agréé.

Les inscriptions en comptes individuels peuvent être des comptes "nominatifs purs" ou des comptes "nominatifs administrés" au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaires et pour le compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

3.1.11 - Droits et obligations attachés aux actions (Droit de vote double et franchissement de seuils) (article 9 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des Sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale. À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce du ressort du siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-propriétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du Groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce, ou de ces, remboursements afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce, est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

3.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le 4 mai 2005, la répartition du capital d'ENTREPOSE Contracting a été modifiée à la suite des opérations de fusions-absorptions intervenues à cette date. L'information concernant ces opérations est décrite au paragraphe 7.1.3 du présent document de base. Les rapports du commissaire aux fusions sont joints en annexe du présent document de base.

Le descriptif ci-dessous présente les renseignements sur le capital tel que modifié par ces opérations.

3.2.1 - Capital social à la date d'enregistrement du présent document de base

Le montant du capital social s'élève à 3.914.128 euros. Il est divisé en 3.914.128 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

3.2.2 - Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale du 27 mai 2005, statuant en la forme ordinaire et sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Eurolist by Euronext™, a autorisé, dans sa deuxième résolution, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

décide, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Eurolist by Euronext™, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, conformément aux dispositions de l'articles L. 225-209 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10% du capital de la Société, cette limite s'appréciant à la date d'intervention du Conseil d'administration, étant précisé que ce pourcentage du capital s'applique au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de ladite intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans la limite d'un prix d'achat maximum égal à 200% du premier cours côté des actions de la Société dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur Eurolist by Euronext™,

que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de dix millions d'euros (10 000 000 €),

que le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

et décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, étant précisé que le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ; le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés. »

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Eurolist by Euronext™,

décide d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois,

autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles,

Délègue au Conseil d'administration, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires,

décide de fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation. »

Au 31 décembre 2004, le montant des réserves libres figurant au passif des comptes sociaux de l'exercice s'élevait à 12.504.000 euros. Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société s'engage à disposer de réserves qu'elle rendrait indisponibles d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle sera amenée à posséder.

Les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions qui a été approuvé, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce et sous la condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Eurolist by Euronext™, par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2005, ainsi que les incidences de ce programme sur la situation des actionnaires seront précisés dans la note d'opération, en application des dispositions des articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers relatifs à l'information à diffuser à l'occasion de programmes de rachats d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé.

3.2.3 - Capital autorisé mais non émis. Montant de ce capital autorisé et de l'échéance de l'autorisation.

Etat des délégations de compétence données par l'Assemblée générale du 27 mai 2005 au Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Eurolist by Euronext™.

Autorisations d'augmentation de capital	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal
Augmentation de capital		
par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres	26 mois	20 000 000 euros
Programme de rachat d'actions	18 mois	10% du capital social et limité à 10 000 000 euros
Attribution gratuite d'actions		
auto-détenues ou à émettre (1)	38 mois	264 880 actions

(1) Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 27 mai 2005 a attribué la totalité de ces actions à certains dirigeants du Groupe (cf. 6.3.4).

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 9 juin 2005 de conférer au Conseil d'administration les délégations nécessaires en vue des opérations suivantes :

Autorisations d'augmentation de capital	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal
Emissions avec droit préférentiel de souscription	26 mois	1 500 000 euros
Emissions sans droit préférentiel de souscription (montant s'imputant sur le plafond mentionné pour les émissions avec droit préférentiel de souscription)	26 mois	1 500 000 euros (*)
Emission en faveur des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	26 mois	150 000 euros (*)
Emission sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	26 mois	(*)
Emission en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10% du capital social (*)

(*) Cette délégation s'imputera, le cas échéant, sur le plafond nominal global de 1 500 000 euros

3.2.4 - Titres non représentatifs de capital

À la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

3.2.5 - Autres titres donnant accès au capital

À la date du présent document de base, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

3.2.6 - Tableau d'évolution du capital

Description de l'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant nominal de la réduction de capital	Montant total de la prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31 octobre 2001	Apport partiel d'actif	253 750	16	4 060 000		4 100 000		256 250
4 mai 2005	Augmentation de capital consécutive à la fusion absorption de Financière Entrepose	228 068	16	3 649 088		1 815 816,06	7 749 088	484 318
4 mai 2005	Réduction de capital consécutive à la fusion -absorption de Financière Entrepose	- 239 685	16		-3 834 960	- 1 815 816,06	3 914 128	244 633
27 mai 2005	Division du nominal par 16	3 669 495	1	-	-	-	3 914 128	3 914 128

3.3 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ

3.3.1 Actionnariat de la Société au 1^{er} Juin 2005

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix auxquelles donnent droit les actions à vote double	Nombre de voix auxquelles donnent droit les actions à vote simple	Nombre total de voix	% des droits de vote
Pierre Laborie	135 344	3,46%	270 688	0	270 688	4,02%
Dominique Bouvier	104 128	2,66%	208 224	16	208 240	3,09%
Bruno de la Roussière	72 864	1,86%	145 696	16	145 712	2,16%
Alain Cesbert	62 448	1,60%	124 896	0	124 896	1,85%
Hugues Lecoq	62 448	1,60%	124 896	0	124 896	1,85%
Antoine Mathieu	62 448	1,60%	124 896	0	124 896	1,85%
Jacques Ménochet	62 448	1,60%	124 896	0	124 896	1,85%
François Billard	52 048	1,33%	104 064	16	104 080	1,55%
Nicolas Dansette	52 048	1,33%	104 064	16	104 080	1,55%
Patrick Michel	50 000	1,28%	99 840	80	99 920	1,48%
Karim Fares	41 632	1,06%	83 264	0	83 264	1,24%
Robert Lorange	31 232	0,80%	62 432	16	62 448	0,93%
Dominique Durand	12 448	0,32%		12 448	12 448	0,18%
Total Sous-Pacte d'actionnaires	801 536	20,50%	1 577 856	12 608	1 590 464	23,61%
Ciclad	1 643 520	41,98%	3 287 040		3 287 040	48,80%
Jacques Reyman	204 176	5,21%	178 112	115 120	293 232	4,35%
Total Pacte d'actionnaires	2 649 232	67,69%	5 043 008	127 728	5 170 736	76,77%
FCPE	999 952	25,54%	1 129 920	434 992	1 564 912	23,23%
Antoine Mella	32	0,00%	64		64	0,00%
Didier Genoud	16	0,00%	32		32	0,00%
Jean-François Vaury	16	0,00%		16	16	0,00%
Auto-détention (*)	264 880	6,77%			0	0,00%
Total	3 914 128	100,00%	6 173 024	562 736	6 735 760	100,00%

(*) Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 27 mai 2005 a attribué la totalité de ces actions à certains dirigeants du Groupe (cf. 6.3.4).

Toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. La répartition des voix présentée ci-dessus évoluera en fonction de l'ancienneté acquise par les actions inscrites aux comptes nominatifs des différents actionnaires.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Dans le cadre de l'introduction en bourse, deux pactes d'actionnaires ont été signés (Sous-Pacte d'actionnaires et Pacte d'actionnaires, (cf. tableau ci-dessus et paragraphe 3.3.6).

3.3.2 Historique de l'évolution du capital de la Société et de sa répartition

Jusqu'au 3 décembre 2002, toutes les Sociétés ci-après décrites étaient filiales du Groupe Suez. Il est notamment précisé que les opérations de cessions de parts ou d'actions ainsi que les opérations d'apports d'actifs étaient internes au Groupe Suez.

L'historique de l'évolution du capital de la Société et de sa répartition peut être présenté en trois grandes phases :

Première phase - DL 5 : Société sans activité

La Société a été constituée le 20 janvier 1997 sous forme d'une SARL au capital de 50.000 francs français (7 622 euros) réparti en 500 parts de 100 francs français (15,244 euros) chacune. Le 30 mars 2001, la Société ENTREPOSE SA a acquis auprès de la Société DELATTRE LEVIVIER SA la totalité des 500 parts constituant le capital social de la Société. Le 2 avril 2001, la Société a procédé à une opération de réduction / augmentation de capital pour le porter à 40 000 euros réparti en 2 500 actions de 16 euros de nominal. Le 27 avril 2001, la Société a été transformée en Société anonyme. L'actionnaire majoritaire était la Société ENTREPOSE SA qui détenait 99,76% du capital de la Société, les six autres actionnaires étant des personnes physiques chacune propriétaire d'une action.

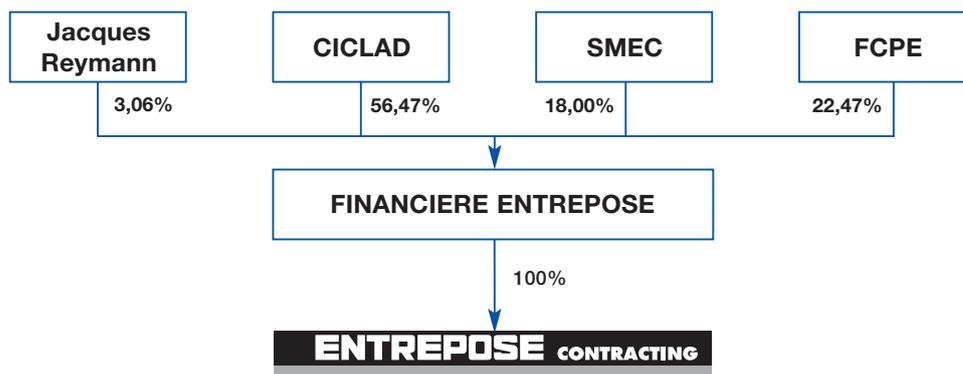
Deuxième phase - ENTREPOSE Contracting : apport de la division « oil & gas » par ENTREPOSE et changement de dénomination

Le 31 octobre 2001, la Société a augmenté son capital de 4 060 000 euros, par émission de 253 750 actions de 16 euros de nominal, pour rémunérer l'apport de la division « oil & gas » fait par la Société ENTREPOSE SA à la Société. La Société a changé de dénomination et a pris le nom ENTREPOSE Contracting. Le 31 décembre 2001, la Société ENTREPOSE a été absorbée par voie de fusion par la Société ENDEL SA qui est ainsi devenue l'actionnaire majoritaire de la Société avec 99,997% du capital. Le 29 novembre 2002, la Société ENDEL est devenue propriétaire de 100% des actions de la Société.

Troisième phase - MBO, acquisition par la Société Financière Entrepose

Le 3 décembre 2002, la Société ENDEL a cédé 100% des actions de la Société à la Société Financière Entrepose SAS⁽¹⁾. Celle-ci a ensuite cédé 12 actions à des actionnaires minoritaires.

L'organigramme juridique du Groupe au 31 décembre 2004 était le suivant :



En vue de l'introduction en bourse, il a été décidé de simplifier la structure juridique du Groupe et de supprimer les holdings en les fusionnant avec l'entité opérationnelle du Groupe, ENTREPOSE Contracting. Cette simplification s'est traduite par la fusion-absorption de SMEC avec Financière Entrepose, puis de Financière Entrepose avec ENTREPOSE Contracting (cf. paragraphe 7.1.3).

L'évolution du capital d'ENTREPOSE Contracting est présenté ci-après.

(1) La Société FINANCIERE ENTREPOSE a été constituée le 14 novembre 2002. Au 3 décembre 2002, les actionnaires de FINANCIERE ENTREPOSE étaient CICLAD 3 FCPR (77,625% du capital), Jacques Reymann (3,25 % du capital), et la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting (19,125%). Le 28 février 2003, CICLAD 3 FCPR a cédé 17,625% du capital de FINANCIERE ENTREPOSE au fonds commun de placement des salariés d'ENTREPOSE Contracting le FCPE FINANCIERE ENTREPOSE. La Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting a été constituée le 28 juin 2002 dans le but de fédérer l'action des cadres dirigeants d'ENTREPOSE Contracting dans la perspective de l'opération de MBO.

HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Modification dans la répartition du capital au cours des cinq dernières années

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises ou souscrites	Prix unitaire des actions acquises ou souscrites	Décote / surcote	Pourcentage du capital acquis	Pourcentage du capital après l'opération
Entrepose	Personne morale	0,000%	30/03/2001	Acquisition	500			100,000%	100,000%
		100,000%	02/04/2001	Souscription	2 000			80,000%	100,000%
		100,000%	10/04/2001	Transfert à Philippe Allouche	-1				99,800%
		99,800%	10/04/2001	Transfert à Chantal Avram	-1				99,600%
		99,600%	10/04/2001	Transfert à Marc de Pommereau	-1				99,400%
		99,400%	10/04/2001	Transfert à Pierre Laborie	-1				99,200%
		99,200%	10/04/2001	Transfert à Nicolas Lwoff	-1				99,000%
		99,000%	10/04/2001	Transfert à Delattre Levivier	-1				98,800%
		98,800%	31/10/2001	Transfert de Marc de Pommereau	1				99,000%
		99,000%	31/10/2001	Transfert de Chantal Avram	1				99,200%
		99,200%	31/10/2001	Transfert à Jacques Reymann	-1				99,000%
		99,000%	31/10/2001	Transfert à Georges Cornet	-1				98,800%
		98,800%	31/10/2001	Apport partiel d'actif (filialisation de l'activité Oil & Gas)	253 750				99,998%
		99,998%	19/11/2001	Transfert de Ph. Allouche	1				0,000%
99,998%	30/11/2001	Transfert à DLGI	-1					99,998%	
99,998%	30/11/2001	Transfert à Finind	-1					99,997%	
99,997%	31/12/2001	Fusion-absorption par Endel	-256 243					0,000%	
Marc de Pommereau	Personne physique	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	31/10/2001	Transfert à Entrepose	-1				0,000%
Philippe Allouche	Personne physique	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	19/11/2001	Transfert à Entrepose	-1				0,000%
Chantal Avram	Personne physique	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	31/10/2001	Transfert à Entrepose	-1				0,000%
Nicolas Lwoff	Personne physique	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	04/03/2002	Transfert à Endel	-1				0,000%
Delattre Levivier	Personne morale	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	31/12/2001	Transfert à Endel	-1				0,000%
Pierre Laborie	Personne physique	0,000%	10/04/2001	Transfert d'Entrepose	1			0,040%	0,040%
		0,040%	29/11/2002	Transfert à Endel	-1				0,000%
		0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepose SAS	2			0,001%	0,001%

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises ou souscrites	Prix unitaire des actions acquises ou souscrites	Décote / surcote	Pourcentage du capital acquis	Pourcentage du capital après l'opération
Pierre Laborie	Personne physique	0,001%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	8 457	Attribution de titres (1)		3,457%	3,458%
Georges Cornet	Personne physique	3,458%	27/05/2005	Division du nominal par 16	135 344				3,458%
Jacques Reymanm	Personne physique	0,000%	31/10/2001	Transfert d'Entrepouse	1			0,000%	0,040%
		0,040%	29/11/2002	Transfert à Endel	-1			0,000%	0,000%
		0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepouse SAS	2			0,001%	0,001%
		0,001%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	12 759	Attribution de titres (1)		5,216%	5,216%
DLGI	Personne morale	5,216%	27/05/2005	Division du nominal par 16	204 176				5,216%
Finind	Personne morale	0,000%	30/11/2001	Transfert d'Entrepouse	1			0,000%	0,000%
		0,000%	29/11/2002	Transfert à Endel	-1			0,000%	0,000%
Guillaume Henry	Personne physique	0,000%	30/11/2001	Transfert d'Entrepouse	1			0,000%	0,000%
		0,000%	29/11/2002	Transfert à Endel	-1			0,000%	0,000%
Endel	Personne morale	0,000%	31/12/2001	Fusion-absorption d'Entrepouse par Endel	256 243			99,997%	99,997%
		99,997%	31/12/2001	Transfert de Delattre	1			0,000%	99,998%
		99,998%	04/03/2002	Transfert de N. Lwoff	1			0,000%	99,998%
		99,998%	12/11/2002	Transfert à G. Henry	-1			0,000%	99,998%
		99,998%	29/11/2002	Transfert de G. Cornet	1			0,000%	99,998%
		99,998%	29/11/2002	Transfert de J. Reymanm	1			0,000%	99,998%
		99,998%	29/11/2002	Transfert de P. Laborie	1			0,000%	99,999%
		99,999%	29/11/2002	Transfert de DLGI	1			0,000%	99,999%
		99,999%	29/11/2002	Transfert de Finind	1			0,000%	100,000%
		100,000%	29/11/2002	Transfert de G. Henry	1			0,000%	100,000%
		100,000%	03/12/2002	Cession à Financière Entrepouse SAS	-256 250			0,000%	0,000%

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises ou souscrites	Prix unitaire des actions acquises ou souscrites	Décote / surcote	Pourcentage du capital acquis	Pourcentage du capital après l'opération
Financière Entrepouse SAS	Personne morale	0,000%	03/12/2002	Acquisition auprès de Endel	256 250	31,22		100,000%	100,000%
		100,000%	03/12/2002	Transfert vers Jacques Reymann	-2				99,999%
		99,999%	03/12/2002	Transfert vers Pierre Laborie	-2				99,998%
		99,998%	03/12/2002	Transfert vers Dominique Bouvier	-2				99,998%
		99,998%	03/12/2002	Transfert vers Antoine Mella	-2				99,997%
		99,997%	03/12/2002	Transfert vers Didier Genoud	-2				99,996%
		99,996%	03/12/2002	Transfert vers SMEC	-2				99,995%
		99,995%	04/05/2005		2				99,996%
		99,996%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse par Entre pose Contracting	-256 240			-0,001%	
SMEC	Personne morale	0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepouse SAS	2			0,001%	0,001%
		0,001%	04/05/2005	Transfert à Financière Entrepouse SAS	-2				0,000%
Antoine Mella	Personne physique	0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepouse SAS	2			0,001%	0,001%
Dominique Bouvier	Membre du Comité de Surveillance	0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepouse SAS	2			0,001%	0,001%
		0,001%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	6 506	Attribution de titres (1)		2,659%	2,660%
Didier Genoud	Personne physique	2,660%	27/05/2005	Division du nominal par 16	104 128				2,660%
		0,000%	03/12/2002	Transfert par Financière Entrepouse SAS	2			0,001%	0,001%
		0,001%	10/05/2005	Cession à Jean-François Vauray	-1	84,12			0,000%
		0,000%	27/05/2005	Division du nominal par 16	16				0,000%
Ciclad	Actionnaire financier	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	102 720	Attribution de titres (1)		41,989%	41,989%
FCPE	Personne morale	41,989%	27/05/2005	Division du nominal par 16	1 643 520				41,989%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	62 497	Attribution de titres (1)		25,547%	25,547%
		25,547%	27/05/2005	Division du nominal par 16	999 952				25,547%
Bruno de la Roussière	Personne physique	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	4 554	Attribution de titres (1)		1,862%	1,862%
Alain Cesbert	Personne physique	1,862%	27/05/2005	Division du nominal par 16	72 864			1,862%	1,862%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 903	Attribution de titres (1)		1,595%	1,595%
Hugues Lecoq	Personne physique	1,595%	27/05/2005	Division du nominal par 16	62 448				1,595%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 903	Attribution de titres (1)		1,595%	1,595%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	62 448				1,595%
		1,595%	27/05/2005	Division du nominal par 16	62 448				1,595%

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises ou souscrites	Prix unitaire des actions acquises ou souscrites	Décote / surcote	Pourcentage du capital acquis	Pourcentage du capital après l'opération
Antoine Mathieu	Personne physique	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 903	Attribution de titres (1)		1,595%	1,595%
Jacques Ménochet	Personne physique	1,595%	27/05/2005	Division du nominal par 16	62 448				1,595%
François Billard	Personne physique	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 903	Attribution de titres (1)		1,595%	1,595%
Nicolas Dansette	Personne physique	1,330%	27/05/2005	Division du nominal par 16	62 448				1,595%
Patrick Michel	Personne physique	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 253	Attribution de titres (1)		1,330%	1,330%
Karim Fares	Personne physique	1,277%	27/05/2005	Division du nominal par 16	52 048				1,330%
Robert Lorange	Personne physique	0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	3 124	Attribution de titres (1)		1,277%	1,277%
Dominique Durand	Personne physique	0,000%	27/05/2005	Division du nominal par 16	49 984				1,277%
Jean-François Vaury	Personne physique	1,064%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	2 602	Attribution de titres (1)		1,064%	1,064%
Auto-détention (3)	Personne physique	0,000%	27/05/2005	Division du nominal par 16	41 632				1,064%
		0,798%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	1 952	Attribution de titres (1)		0,798%	0,798%
		0,000%	27/05/2005	Division du nominal par 16	31 232				0,798%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	779	Attribution de titres (1)		0,318%	0,318%
		0,318%	27/05/2005	Division du nominal par 16	12 464				0,318%
		0,000%	10/05/2005	Acquisition auprès de Didier Genoud (2)	1	84,12		0,000%	0,000%
		0,000%	27/05/2005	Division du nominal par 16	16				0,000%
		0,000%	04/05/2005	Fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS	16 555	Attribution de titres (1)		0,000%	6,767%
		6,767%	27/05/2005	Division du nominal par 16	264 880				6,767%

(1) Lors de la fusion-absorption de Financière Entrepouse SAS par ENTREPOSE Contracting, la valeur d'une action d'ENTREPOSE Contracting de 16 euros de nominal qui a été retenue est 84,12 euros correspondant au montant des fonds propres consolidés au 31 décembre 2004, soit 21.551 milliers d'euros, divisés par le nombre d'actions composant le capital social soit 256.250 actions.

(2) Acquisition à la valeur de l'action ENTREPOSE Contracting retenue pour la fusion-absorption

(3) Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 27 mai 2005 a attribué la totalité de ces actions à certains dirigeants du Groupe (cf. 6.3.4).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la répartition du capital d'ENTREPOSE Contracting du fait de la fusion de SMEC par Financière Entrepose SAS puis de Financière Entrepose SAS par ENTREPOSE Contracting.

	Date de la dernière souscription au capital en numéraire	Répartition du capital d'Entrepose Contracting au 31-12-2004	Actions SMEC apportées à Financière Entrepose le 4-05-2005	Actions Financière Entrepose apportées à Entrepose Contracting le 4-05-2005	Actions Entrepose Contracting émises en échange des actions FE apportées le 4-05-2005	Réduction du capital d'Entrepose Contracting	Détention du capital après les fusions SMEC/FE et FE/EC intervenues le 4 mai 2005	Cessions	division par 16 du nominal AGE du 27 mai 2005	
				(1)	(2)		Titres	%	16	
Holdings fusionnées										
Financière Entrepose	03-déc-02	256 238				-256 238	0	0,00%	-	
SMEC	03-déc-02	2				-2	0	0,00%	-	
Actionnaires Financière Entrepose										
CICLAD 3 FCPR	03-déc-02			24 000	102 720		102 720	41,99%	1 643 520	
Jacques Reymann	23-févr-05	2		2 981	12 759		12 761	5,22%	204 176	
FCPE FE	12-juin-04			14 602	62 497		62 497	25,55%	999 952	
Actionnaires Société des Managers ENTREPOSE Contracting :										
François Billard	22-nov-02		50	760	3 253		3 253	1,33%	52 048	
Dominique Bouvier	27-nov-02	2	100	1 520	6 506		6 508	2,66%	104 128	
Alain Cesbert	27-nov-02		60	912	3 903		3 903	1,60%	62 448	
Nicolas Dansette	23-nov-02		50	760	3 253		3 253	1,33%	52 048	
Dominique Durand	05-juil-04		12	182	778		778	0,32%	12 448	
Bruno de la Roussière	23-nov-02		70	1 064	4 554		4 554	1,86%	72 864	
Karim Fares	27-nov-02		40	608	2 602		2 602	1,06%	41 632	
Pierre Laborie	26-nov-02	2	130	1 976	8 457		8 459	3,46%	135 344	
Hugues Lecoq	27-nov-02		60	912	3 903		3 903	1,60%	62 448	
Robert Lorange	23-nov-02		30	456	1 952		1 952	0,80%	31 232	
Antoine Mathieu	27-nov-02		60	912	3 903		3 903	1,60%	62 448	
Jacques Ménochet	27-nov-02		60	912	3 903		3 903	1,60%	62 448	
Patrick Michel	27-nov-02		48	730	3 125		3 125	1,28%	50 000	
Autres Minoritaires ENTREPOSE Contracting :										
Didier Genoud	03-déc-02	2					2	0,001%	-1	
Antoine Mella	03-déc-02	2					2	0,001%	32	
Jean François Vauray	10-mai-05								1	
Actions autodétenues						16 555	16 555	6,77%	264 880	
Nombre d'actions		256 250	770	53 287	228 068	-239 685	244 633	100,00%	0	3 914 128

SMEC : Société des Managers d'Entrepose Contracting

FE : Financière Entrepose

EC : Entrepose Contracting

(1) Titres FE apportés à Entrepose Contracting provenant soit d'une détention directe antérieure au 4 mai 2005, soit des titres FE émis en échange des titres SMEC apportés lors de la fusion SMEC/FE du 4 mai 2005.

(2) Lors de la fusion SMEC / FE, les deux actions Entrepose Contracting détenues par SMEC ont été apportées à FE. FE a ainsi apporté 256 240 actions Entrepose Contracting lors de la fusion.

3.3.3 - Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société consécutivement aux opérations intervenues sur son capital potentiel dans les trois ans précédant son introduction

Néant

3.3.4 - Informations relatives à l'évolution de la répartition du capital de la Société (à chaque date d'exercice des instruments financiers) consécutivement aux opérations intervenues sur son capital potentiel dans les trois ans précédant son introduction

Néant

3.3.5 - Nantissements d'actions de la Société :

Il n'existe aucun nantissement d'actions de la Société.

3.3.6 - Pactes d'actionnaires

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse, un pacte a été signé le 3 juin 2005 entre les 13 dirigeants (actionnaires du groupe A), Jacques Reymann (actionnaire du groupe B) et Ciclad (actionnaire du groupe C) afin de définir les règles qui régissent certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Ce pacte restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010.

Il est précisé que les engagements pris au titre de ce pacte ne constituent pas une action de concert des actionnaires vis-à-vis de

la Société, en ce qu'ils n'entendent pas exercer leurs droits de vote afin de mettre en œuvre une politique mais visent à conférer certains droits aux parties de ce pacte afin de préserver leurs intérêts patrimoniaux.

Limitation des cessions lors de l'introduction en bourse :

Les actionnaires des Groupes A cèderont chacun au maximum 40% du nombre d'actions qu'ils possèdent lors de l'introduction en bourse.

L'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C cèderont chacun au maximum 30% du nombre d'actions qu'ils possèdent lors de l'introduction en bourse.

Cessions ultérieures :

Pour l'actionnaire du Groupe C : il aura la possibilité de céder librement 575.232 actions supplémentaires dès expiration de la période éventuelle d'indisponibilité imposée par l'Autorité des marchés financiers.

Les cessions pourront être effectuées soit par blocs (chaque bloc ne pouvant représenter plus de 1,4% du capital de la Société sans accord préalable des actionnaires des Groupes A et B) soit par cessions sur le marché (limitées pour une même semaine de bourse à un maximum de 20% du volume d'actions échangées au cours d'au moins une période de cinq jours de bourse consécutifs pris dans les 10 jours de bourse précédents sans l'accord préalable des actionnaires des Groupes A et B). A partir du 1er janvier 2009, il pourra céder librement le solde de ses actions tout en respectant les règles ci-dessus.

Pour l'actionnaire du Groupe B : il aura la possibilité de céder librement 71.462 actions supplémentaires dès expiration de la période éventuelle d'indisponibilité imposée par l'Autorité des marchés financiers.

Les cessions pourront être effectuées soit par blocs (chaque bloc ne pouvant représenter plus de 0,5% du capital de la Société sans accord préalable des actionnaires des Groupes A et C) soit par cessions sur le marché (limitées pour une même semaine de bourse à un maximum de 20% du volume d'actions échangées au cours d'au moins une période de cinq jours de bourse consécutifs pris dans les 10 jours de bourse précédents sans l'accord préalable des actionnaires des Groupes A et C). A partir du 1er janvier 2009, il pourra céder librement le solde de ses actions tout en respectant les règles ci-dessus.

Pour les actionnaires du Groupe A : jusqu'au 31 décembre 2007, ils s'engagent à conserver la propriété des actions qu'ils détiennent et qui n'auront pas été cédées lors de l'introduction en bourse (sauf cas de départ en retraite, cessation de contrat de travail, décès ou invalidité entraînant une incapacité supérieure à 10%).

Clause de « respiration » : à compter du 1er janvier 2008, des cessions partielles (30% des actions bloquées) seront possibles sous réserve du respect des règles de cessions indiquées ci-dessus.

Droit de préemption : il est institué entre et au profit des actionnaires du Groupe A, du Groupe B et du Groupe C. Il porte sur tout transfert d'un bloc de titres de plus de 1,4% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe C, d'un bloc de titres de plus de 0,5% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe B, d'un bloc de titres de plus de 0,4% du capital de la Société appartenant à un actionnaire du Groupe A.

Ce pacte a été transmis à l'Autorité des marchés financiers conformément à la réglementation boursière en vigueur.

Par ailleurs, il a été signé un sous pacte d'actionnaires entre les 13 dirigeants de la Société le 3 juin 2005, ces derniers souhaitant maintenir entre eux la cohésion et l'unité d'action qui avait été instituée par la création de la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting. L'objet de ce sous pacte est de définir les règles qui doivent régir certains de leur droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Ce sous-pacte, constitutif d'une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce (nomination ou révocation des administrateurs, positions communes sur les décisions importantes relatives au développement de la Société, concertation sur les projets d'augmentation de capital, de fusion, de scission, de transmission ou d'apports) restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010. La durée de ce sous pacte sera prorogée pour des périodes successives de cinq ans par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une des parties six mois avant la date d'expiration.

Les parties à ce sous pacte s'engagent à inscrire au nominatif toutes les actions qu'elles possèdent ou viendront à posséder, cette inscription au nominatif devant être maintenue pendant toute la durée du pacte.

Ce sous pacte d'actionnaires a été transmis à l'Autorité des marchés financiers conformément à la réglementation boursière en vigueur.

3.4 - MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

À la date du présent document de base, les actions de la Société ne font l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé français ou étranger. La Société a l'intention de demander l'admission de ses actions sur Eurolist by Euronext™.

3.5 - DIVIDENDES VERSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Le tableau suivant indique le montant du dividende mis en paiement et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des cinq derniers exercices.

Exercice	Dividende (€)	Avoir fiscal (€)	Total (€)
2000 (1)	0	0	0
2001 (1)	0	0	0
2002	1,90	0,95	2,85
2003	11,76	5,88	17,64
2004	0	0	0

(1) La Société était sans activité jusqu'au 30 juin 2001.

Politique de distribution

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement du Groupe.

Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et doivent, passé ce délai, être reversés à l'État (article 2277 du Code civil).

4 - ACTIVITÉ

4.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

4.1.1 Présentation générale résumée de l'activité de la Société

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 213 millions d'euros en 2004, ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur international de projets « clés en main » dans l'industrie de la production pétrolière, gazière et de l'énergie en général.

Les activités d'ENTREPOSE Contracting s'articulent autour de deux grands métiers :

- ingénierie, construction et mise en service des projets de traitement et de transport de produits gaziers et pétroliers (développement de champs pétroliers, traitement, compression et transport de gaz), représentant 60,5% du chiffre d'affaires 2004;
- ingénierie et construction de réservoirs de stockage de produits gaziers et pétroliers et notamment les réservoirs cryogéniques pour le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), soit 39,5% du chiffre d'affaires 2004.

Dans le domaine des projets de Traitement et de Transport, ENTREPOSE Contracting a fait le choix de faire porter ses efforts de développement dans un nombre limité de pays. Il s'agit aujourd'hui du Nigeria, de l'Algérie, du Royaume-Uni et de la France. Les équipes d'ENTREPOSE Contracting venant du siège de Colombes ou des filiales locales ont une excellente connaissance des contraintes, des opportunités en terme de coûts de main d'œuvre et d'équipements, de la législation de chacun d'entre eux. Chaque pays devient de plus en plus exigeant en matière de valeur ajoutée locale et ENTREPOSE Contracting dispose mieux que la plupart de ses concurrents de la maîtrise des chantiers dans ses pays d'intervention grâce à une présence historique et à son savoir faire traditionnel en construction.

Dans le domaine des Réservoirs, ENTREPOSE Contracting suit une stratégie centrée sur les clients. Les projets actifs aujourd'hui sont réalisés en Azerbaïdjan pour BP, en Norvège pour Statoil associé notamment à Total et à GDF, en Espagne pour Reganosa et au Nigeria pour Nigeria LNG, premier exportateur mondial de GNL.

Ainsi, pour se différencier, ENTREPOSE Contracting a adopté une stratégie spécifique qui repose sur des atouts :

- géographiques : ENTREPOSE Contracting bénéficie d'implantations historiques privilégiées dans plusieurs pays : Royaume-Uni (gazoducs, unités de compression et de traitement des gaz...), Nigeria et Algérie (unité de traitement de pétrole et de gaz, réhabilitation et maintenance de raffineries...); et
- techniques : dans le domaine des réservoirs de stockage, ENTREPOSE Contracting est en mesure de rivaliser avec les plus grands acteurs sur le marché mondial du fait de son expertise et de ses références.

ENTREPOSE Contracting propose ses services à quatre types de clients :

- les « majors »;
- les compagnies indépendantes, le plus souvent basées au Texas et au Canada ;
- les grandes compagnies nationales ;
- les Sociétés gazières de production et de distribution.

Les clients d'ENTREPOSE Contracting sont donc des grands donneurs d'ordres internationaux, disposant d'une large surface financière, qui représentent une clientèle exigeante en matière de qualité, de sécurité et de respect des délais.

Les activités d'ENTREPOSE Contracting sont étroitement liées aux investissements des compagnies pétrolières et gazières, dont la stratégie générale est d'augmenter et de développer leurs réserves. D'après l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), ces investissements d'infrastructure (projets de traitement, terminaux d'expédition et de réception, gazoducs, capacités de raffinage) sont évalués à 200 milliards de dollars américains par an, en moyenne sur les 25 prochaines années.

Le chiffre d'affaires lié aux hydrocarbures représente environ 96% du chiffre d'affaires total en 2003 et en 2004.

ENTREPOSE Contracting évolue sur un secteur où sont présents de grands acteurs internationaux tels que Technip (coté sur Eurolist by Euronext™ et NYSE), Saipem (coté à la bourse de Milan) ou Halliburton (coté sur le NYSE) ; ENTREPOSE Contracting peut se trouver en concurrence directe avec ces sociétés. Elle peut également intervenir avec celles-ci dans le cadre de partenariats sur les projets les plus importants.

En règle générale, les projets donnent lieu à des procédures d'appels d'offres, **le choix des donneurs d'ordres dépendant in fine des capacités du contractant à répondre au meilleur coût aux impératifs du calendrier, de qualité et de sécurité.**

Société de taille moyenne évoluant dans un environnement de grands groupes, ENTREPOSE Contracting bénéficie d'une longue connaissance de son marché, qui lui a permis d'asseoir une réputation de premier ordre auprès de ses clients et des États concernés.

ENTREPOSE Contracting est en effet l'héritière de la Société ENTREPOSE, créée en 1935, dont le premier métier était la conception et la pose de canalisations fabriquées par son principal actionnaire, la Société Vallourec, et qui s'est développée, après la guerre,

dans la pose de pipelines, puis progressivement dans la gestion de contrats clés en main, notamment à la suite de son intégration au sein du Groupe GTM.

ENTREPOSE Contracting (et précédemment ENTREPOSE) a réalisé depuis 70 ans plus de 100 projets dans près de 40 pays. Ces réalisations ont permis d'acquérir et de capitaliser un savoir-faire dans la gestion de projets complexes, à la fois par leur environnement géographique, écologique et social, et par les contraintes imposées en matière de performances, de qualité et de sécurité.

Décomposition des chiffres d'affaires 2002, 2003 et 2004 (en millions d'euros)

Zones géographiques*	Segments d'activité												
	2002		2003		2004		2002		2003		2004		
Afrique	118	65,2%	95	52,5%	72	34%	Projets de traitement et de transport	148	81,7%	127	70,2%	129	60,5%
Europe	52	28,7%	70	38,7%	117	54,8%	Réservoirs de stockage	33	18,3%	54	29,8%	84	39,5%
Asie Moyen Orient	8	4,4%	15	8,2%	24	11,2%							
Amériques	3	1,7%	1	0,6%	0	0%							
TOTAL	181	100%	181	100%	213	100%	TOTAL	181	100%	181	100%	213	100 %

* La décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique repose sur la destination finale de chaque projet.

4.1.1.1 - La conception et la réalisation de projets de traitement et de transport

Positionnée sur des projets *onshore/upstream - midstream*, ENTREPOSE Contracting a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 129 millions d'euros réparti sur 12 projets en 2004. Cette activité représente 60,5 % du chiffre d'affaires total de la Société et environ un tiers de son carnet de commandes au 1er janvier 2005.

ENTREPOSE Contracting a les capacités pour construire tous types d'installations de développement de champs pétroliers :

- unités de développement de champs pétroliers ;
- projets de traitement de gaz ;
- unités de compression et de transport de gaz ;
- unités d'installations de traitement et de transfert de GPL.

Un contrat type de conception et de réalisation de projets de traitement et de transport se décompose successivement en plusieurs phases :

- réception de l'appel d'offres ;
- préparation de l'offre : de 1 à 4 mois ;
- négociation du contrat : de 1 à 6 semaines ;
- ingénierie : de 2 à 6 mois ;
- approvisionnement («procurement») : environ 10 mois ;
- construction : de 12 à 24 mois ;
- mise en service («commissioning») : de 2 à 6 mois ;
- assistance à l'exploitation.

Dans les projets de traitement et de transport, la Société a suivi une stratégie de niches géographiques en Algérie, au Nigeria et au Royaume-Uni :

- a) **En Algérie et au Nigeria, ENTREPOSE Contracting est présente depuis de très nombreuses années.** Sa connaissance de ces pays dits «difficiles», mais à fort potentiel dans le domaine des réserves pétrolières et gazières, lui confère un **avantage concurrentiel** et lui permet **d'appréhender avec précision** les coûts et les délais nécessaires à la réalisation d'un projet clés en main.

Depuis sa création, ENTREPOSE Contracting a réalisé de nombreux projets dans ces deux pays pour les principales compagnies pétrolières internationales et nationales comme la Nigerian National Petroleum Company (NNPC, Nigeria) et la SONATRACH (Algérie).

À titre d'exemple :

En Algérie, ENTREPOSE Contracting a réalisé pour la compagnie pétrolière américaine Burlington Resources associée au Canadien Talisman et à SONATRACH une nouvelle unité de production. Ce contrat de 158 millions d'euros qui a duré 24 mois (de fin 2001 à fin 2003) comprenait l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et le «commissioning».

Au Nigeria, en 2004, ENTREPOSE Contracting a réhabilité la raffinerie de Warri pour le compte de la compagnie nationale NNPC. Ce contrat de 54 millions d'euros a duré 24 mois.

- b) **Au Royaume-Uni**, ENTREPOSE Contracting s'est spécialisée depuis quelques années dans la conception et la construction de gazoducs.

Cette activité est l'héritière du savoir-faire le plus ancien du Groupe. La stratégie actuelle vise à se positionner fortement sur le marché britannique, où les normes de construction et de respect de l'environnement présentent un niveau d'exigence technique élevé dont peu d'entreprises disposent pour réaliser des chantiers dans ce pays.

Il n'y a aujourd'hui que quatre acteurs sur ce marché et ENTREPOSE Contracting est le seul qui ne soit ni britannique, ni irlandais. En 2004, cette activité a généré un chiffre d'affaires de 47,2 millions d'euros sur deux principaux projets.

- c) **En France**, ENTREPOSE Contracting a démarré ses activités en 2003. La Société ne travaillait pas sur ce marché lorsqu'elle était filiale du Groupe Suez.

Référencée auprès du Commissariat à l'Énergie Atomique et de la Direction des Constructions Navales, ENTREPOSE Contracting intervient sur des projets pour leurs comptes. Son savoir-faire en matière de métallurgie, de soudage, ainsi que les capacités de sa filiale CMP Dunkerque en préfabrication y sont reconnus.

Par ailleurs, suite à l'intégration du département Etudes et Grands Projets d'INEO International au sein d'ENTREPOSE Contracting, trois contrats portant sur la réalisation d'Unités de Valorisation Énergétique (UVE) ont été signés en 2004 ; ces unités sont destinées à transformer en électricité la vapeur produite par des installations industrielles.

4.1.1.2 - Conception et réalisation de réservoirs de stockage

Depuis le rachat de Delattre Bezons dans les années 80, Entrepose, puis son successeur ENTREPOSE Contracting, est un acteur important dans le domaine du stockage des hydrocarbures liquides, des gaz industriels et du gaz naturel. Cette activité représente dans son ensemble 39,5% du chiffre d'affaires 2004.

L'activité de conception et réalisation de réservoirs de stockage s'appuie sur le pôle ingénierie basé à Sedan et sur une unité de production à Dunkerque. Cette unité, située à proximité des grands sites de production d'acier d'Europe du Nord, permet de préfabriquer les éléments en acier constitutifs d'un réservoir, de les regrouper et de les acheminer dans les meilleurs délais.

Un contrat type de conception et de réalisation de réservoirs de stockage suit les mêmes étapes qu'un contrat de conception d'unités de transport et de traitement à deux différences près :

- la phase de préparation de l'offre est sensiblement plus courte : entre 1 et 4 semaines au lieu de 1 à 4 mois ;
- en parallèle de la phase de « procurement », ENTREPOSE Contracting réalise la pré-fabrication des éléments en acier.

Parmi les activités de stockage, la Société est l'un des principaux acteurs de la conception et de la réalisation de réservoirs cryogéniques. Ces réservoirs sont notamment destinés au stockage de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), dont la température est de -161°C, son point d'ébullition. Le Gaz Naturel issu des champs de production l'est à la pression atmosphérique et à la température ambiante. Pour le transporter de la manière la plus économique, il faut réduire son volume en le liquéfiant. A -161°C, il a perdu environ 600 fois son volume. Le GNL contenant principalement du méthane, la plus petite molécule hydrocarbonée et très énergétique, avec un point critique à 45 bars, la seule voie de liquéfaction à ce jour est celle de la cryogénie.

Des terminaux de liquéfaction sont ainsi construits dans les pays producteurs de gaz. Ils comprennent des réservoirs de stockage du produit liquide dont le contenu est ensuite transféré par pompage dans les navires méthaniers. Ceux-ci acheminent le GNL jusqu'aux terminaux de regazéification dans les pays consommateurs. Là, le GNL est transféré dans des réservoirs cryogéniques identiques aux précédents avant d'être vaporisé puis distribué par gazoducs. Ces réservoirs doivent répondre à des contraintes strictes (sécurité, étanchéité, environnement de température extrême et obéissent à un processus de construction complexe : fondations anti-sismiques, plusieurs enveloppes d'isolation, toit suspendu, qualité de soudures.

La conception de ces réservoirs cryogéniques nécessite par conséquent un savoir-faire et une expertise qui font d'ENTREPOSE Contracting l'un des principaux acteurs au plan mondial.

Les autres acteurs au plan mondial sont CBI (Etats-Unis), Saipem (Italie) propriétaire de Technigaz après l'acquisition de Bouygues Offshore, TKK (Japon), MHI (Japon), et dans une moindre mesure Whessoe vendu par Skanska à un Groupe saoudien en 2004.

Elle présente d'importantes barrières à l'entrée qui se traduisent par des processus de préqualification limitant le nombre de sociétés invitées à concourir :

- l'industrie du GNL est l'une des plus sécuritaires au monde grâce aux standards de sécurité qu'elle s'est imposée pendant toutes les phases des projets. Les seuls entrepreneurs invités à participer aux concours doivent avoir les références et les niveaux de qualification requises ;
- dans le domaine des réservoirs cryogéniques, la technique dite des « réservoirs à double paroi » est préconisée aujourd'hui par les donneurs d'ordre, y compris en Amérique du Nord. C'est celle qu'ENTREPOSE Contracting met en œuvre.

Pour entrer sur ce marché, la seule solution est d'acquérir un acteur déjà présent, ou de s'associer avec l'un d'entre eux.

Illustrations récentes :

Gaz de France - Terminal de Fos. Deux groupements en concurrence : Saipem-Sofregaz d'une part, Technip-Tractebel Engineering-ENTREPOSE Contracting-Vinci de l'autre.

Fluxys - Extension du Terminal de Zeebrugge. Deux groupements en concurrence : Saipem d'une part, Tractebel Engineering-ENTREPOSE Contracting de l'autre.

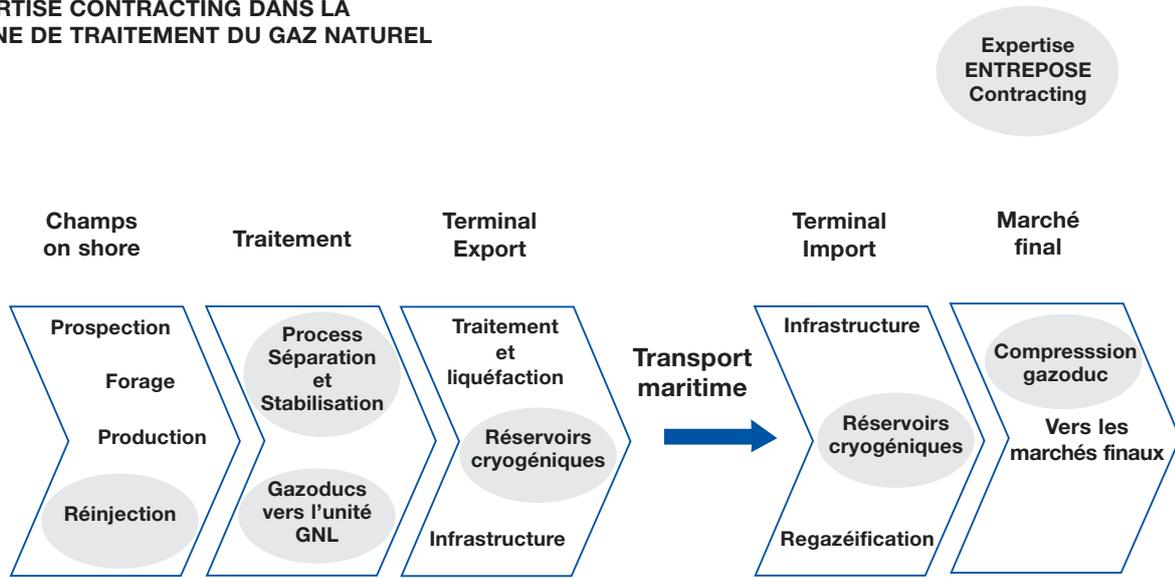
Reganosa – Terminal de regazéification.

Statoil – Terminal de Snovhit. Trois groupements admis à concourir : Saipem, Whessoe associé à Skanska, ENTREPOSE Contracting associé à Tractebel Engineering.

NLNG – Bonny réservoirs pour le Train N°6. Deux sociétés en concurrence : CBI et ENTREPOSE Contracting

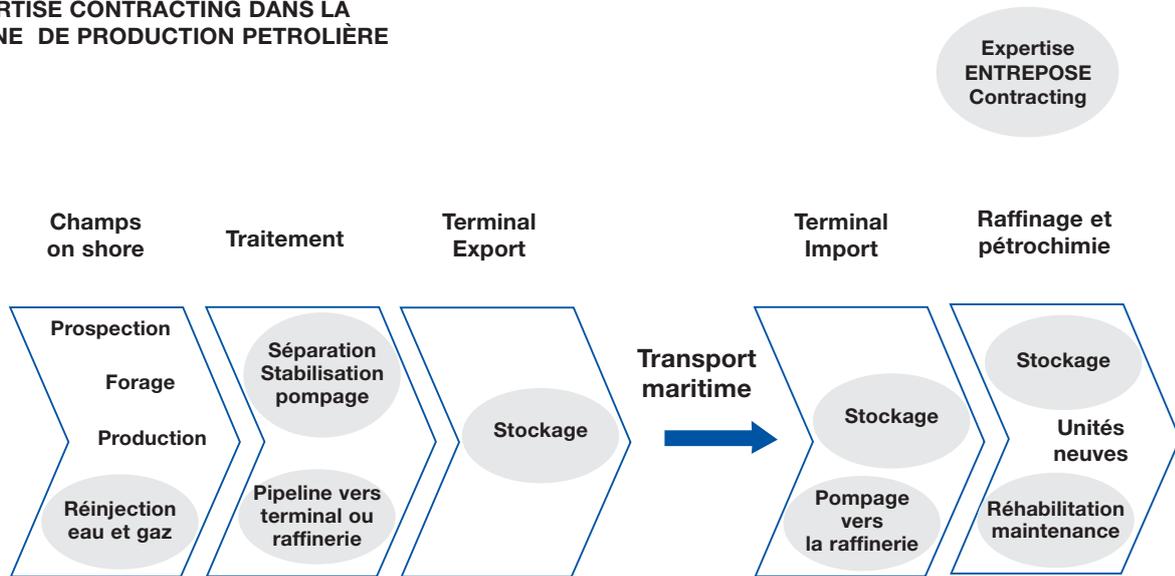
4.1.1.3 - Expertise d'ENTREPOSE Contracting

EXPERTISE CONTRACTING DANS LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DU GAZ NATUREL



ENTREPOSE Contracting peut intervenir sur les différents stades d'approvisionnement en gaz naturel, y compris sous forme GNL

EXPERTISE CONTRACTING DANS LA CHAÎNE DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE



ENTREPOSE Contracting peut intervenir sur les différents stades dans la chaîne d'approvisionnement de pétrole

Depuis plusieurs années, le chiffre d'affaires réalisé sur des projets gaziers dépasse celui des projets pétroliers et représente désormais près des trois quarts du chiffre d'affaires d'ENTREPOSE Contracting. Ces projets gaziers regroupent à la fois des projets clés en main et des réservoirs de stockage.

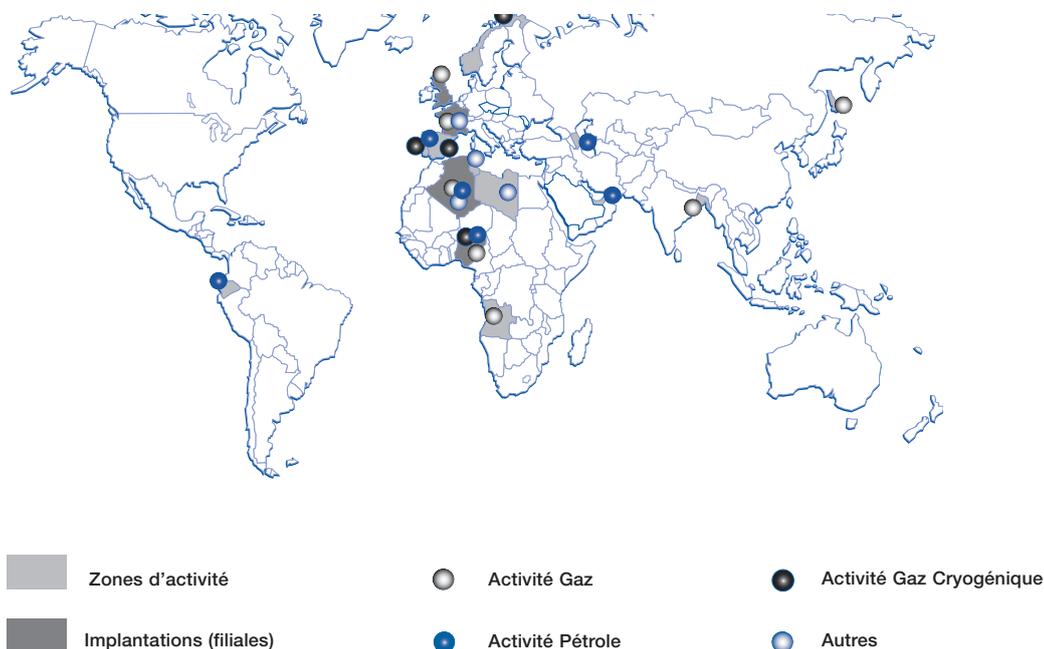
Répartition du chiffre d'affaires Pétrole/Gaz

En milliers d'euros		2002		2003		2004	
		CA	%	CA	%	CA	%
Pétrole	Afrique	100 007	91%	84 155	88%	30 795	61%
	Europe						
	Asie-M.Orient	6 733	6%	10 530	11%	19 660	39%
	Amériques	3 098	3%	829	1%		
	TOTAL	109 838	100%	95 514	100%	50 455	100%
Gaz	Afrique	10 992	17%	10 067	13%	37 953	25%
	Europe	51 058	80%	65 239	82%	111 522	73%
	Asie-M.Orient	1 487	2%	3 951	5%	4 087	3%
	Amériques						
	TOTAL	63 537	100%	79 257	100%	153 562	100%
Autres	Afrique	7 253	90%	1 248	19%	3 826	41%
	Europe	772	10%	5 227	81%	5 399	59%
	Asie-M.Orient						
	Amériques						
	TOTAL	8 025	100%	6 475	100%	9 225	100%
TOTAL GENERAL		181 400		181 246		213 242	

La répartition du chiffre d'affaires entre « pétrole », « gaz » et « autres » repose sur les caractéristiques chimiques des principaux composants traités et/ou transportés et/ou stockés dans les installations :

- le produit est considéré comme « pétrole » s'il s'agit d'une huile minérale formée principalement d'hydrocarbures d'une densité variant de 0,8 à 0,95 ;
- les hydrocarbures se présentant à l'état gazeux à pression atmosphérique, même si ils peuvent être à l'état liquide sous pression, sont considérés comme « gaz » ;
- la rubrique « autres » rassemble les installations qui ne concernent pas les hydrocarbures : la vapeur d'eau dans les UVE, le nucléaire.

Répartition géographique des activités d'ENTREPOSE Contracting



En milliers d'euros	2002				2003				2004			
	PTT	%	Réservoirs	%	PTT	%	Réservoirs	%	PTT	%	Réservoirs	%
Afrique	117 654	79%	599	2%	95 471	75%	0	0%	72 573	56%	0	0%
Europe	28 859	19%	22 971	69%	28 006	22%	42 459	79%	52 602	41%	64 320	77%
Asie M.Orient	1730	1%	6 489	20%	3 951	3%	10 530	20%	3 993	3%	19 754	23%
Amériques	0	0%	3 098	9%	0	0%	829	2%	0	0%	0	0%
TOTAL	148 243	100%	33 157	100%	127 428	100%	53 818	100%	129 168	100%	84 074	100%

4.1.2 - Présentation générale résumée du marché

4.1.2.1 - Le marché du Gaz

4.1.2.1.1 - Une croissance soutenue

La consommation de gaz devrait doubler d'ici à 2030 du fait de l'utilisation croissante de cette énergie dans la création d'électricité. Le gaz continue en effet d'améliorer sa position relative dans la satisfaction des besoins en énergie primaire. Même s'il reste encore loin derrière le pétrole qui fournit encore près de 40% de l'énergie primaire dans le monde, le gaz représente désormais près de 25% de la consommation primaire d'énergie au niveau mondial.

Portée par ses vertus écologiques (sa combustion dégage moins d'émanations polluantes et de gaz à effet de serre) et par la mise en œuvre de nouvelles technologies (utilisation du gaz dans les centrales à gaz à cycle combiné et les cogénérations), la demande de gaz est appelée à croître dans les prochaines décennies.

La demande actuelle s'appuie sur des réserves mondiales toujours abondantes. Selon la Société BP, les réserves prouvées sont estimées aujourd'hui à 67 années de production au rythme actuel contre 41 ans pour le pétrole, en hausse de 24,5% en 10 ans, et les réserves totales pourraient atteindre 150 à 200 ans. Sur la période 2003 – 2030, la demande de gaz devrait engendrer de lourds investissements, estimés aujourd'hui à 2 700 milliards de dollars américains, soit environ 100 milliards de dollars américains par an.

4.1.2.1.2 - Des marchés fortement régionalisés du fait des coûts de transport

L'importance des coûts de transport contribue à expliquer le caractère régional du marché du gaz. Ainsi, il n'existe pas un marché mondial du gaz, mais quatre grands marchés :

- l'Amérique du Nord;
- l'Amérique du Sud;
- l'Europe;
- l'Asie.

Ces quatre marchés avaient jusqu'à présent peu d'interfaces entre eux, avec pour conséquence l'absence de référence mondiale dans l'établissement du prix du gaz contrairement au prix du pétrole.

La libéralisation des marchés crée néanmoins de nouveaux défis, notamment celui de concilier l'amélioration de l'efficacité économique par le biais de la concurrence et l'exigence de sécuriser les approvisionnements à long terme.

Pour faire face à l'accroissement attendu de la demande, les différents acteurs ne pourront faire l'économie d'importants investissements, tant pour accroître la production en amont que pour assurer le transport du gaz et favoriser les échanges au plan mondial. À cela s'ajoute la nécessité de construire les infrastructures nécessaires au développement de la « convergence gaz électricité ».

4.1.2.1.3 - Une forte montée en puissance du marché du GNL

Selon Cedigaz, les déséquilibres croissants entre zones de production et de consommation vont conduire à une progression rapide et soutenue des échanges gaziers mondiaux. La part du GNL dans ces échanges est appelée à croître plus rapidement que celle des gazoducs et pourrait passer de 22% actuellement à 35-38% d'ici à 2020. Avec une progression de 8% par an, le GNL devrait progresser ainsi beaucoup plus rapidement que la demande mondiale de gaz.

Ce développement s'accompagne de très nombreux projets d'extension d'unités de liquéfaction existantes (Qatar, Indonésie, Oman, Trinité et Tobago, Nigeria) ou de nouveaux projets (Égypte, Guinée Equatoriale, Indonésie, Norvège, Russie, Australie, Iran, Yémen, Nigeria, Venezuela), qui représentent une capacité totale de 203 à 291 Mt/an contre une capacité actuelle existante de 145 Mt/an dans le monde.

4.1.2.2 - Le marché du pétrole

La demande de pétrole comme énergie primaire devrait croître de 1,6% par an au cours des 25 prochaines années selon l'AIE. La demande quotidienne de pétrole devrait ainsi passer de 77 mbj en 2002 à 121 mbj en 2030. Pour répondre à l'augmentation des besoins, des investissements très importants sont à prévoir, d'une part pour assurer le maintien de la production actuelle et d'autre part pour répondre à l'accroissement de la demande.

Les investissements nécessaires pour répondre à la demande de pétrole sont estimés à ce jour par l'AIE à 3 000 milliards de dollars américains sur la période 2003 – 2030 soit une moyenne annuelle de 105 milliards de dollars américains. Ces estimations sont basées sur un prix moyen du baril de pétrole à 35 dollars.

Parmi les pays producteurs de pétrole, les pays de l'OCDE devraient investir davantage que les autres car leurs réserves se raréfient et requerront plus de moyens pour maintenir le niveau de production existant.

Sur les 3 000 milliards de dollars américains à investir, 70% seront réalisés dans l'exploration-production et 30% dans le raffinage et le transport. Un quart du montant total sera utilisé pour répondre à l'augmentation de la demande et les trois quarts restants pour renouveler les infrastructures actuelles vieillissantes (les investissements dépendent beaucoup plus du taux de déclin des puits existants que des besoins créés par l'augmentation de la demande). Par ailleurs, environ 234 milliards de dollars américains seront nécessaires pour accompagner le développement du commerce mondial de pétrole (tankers, pipelines) sur la période 2003 – 2030.

4.1.3 - Organisation de la Société

ENTREPOSE Contracting est la principale Société opérationnelle du Groupe ; basée à Colombes, elle emploie 221 personnes. Elle regroupe le management de la Société, l'ensemble des services centraux et d'encadrement. Parmi les employés d'ENTREPOSE Contracting, environ 70 personnes sont régulièrement envoyées en tant qu'expatriés sur les chantiers.

ENTREPOSE Contracting détient :

- cinq filiales opérationnelles :
 - CMP Dunkerque : préfabrication des réservoirs ;
 - CMPEA Sedan : bureau d'études pour les réservoirs ;
 - Delattre Bezons Nigeria (DBN) (à travers Delattre Bezons SA (DB S.A.), une holding financière) : support pour la gestion locale des projets ;
 - Entral en Algérie : support pour la gestion locale des projets ;
 - ENTREPOSE Industrial Services (EIS) au Royaume-Uni : gestion de l'ensemble des contrats sur ce marché ;
- une participation dans Doris Engineering.

L'organisation opérationnelle et fonctionnelle de la Société reprend le découpage par métier en distinguant :

- deux divisions opérationnelles : les projets de traitement et de transport et les réservoirs de stockage ;
- différentes divisions techniques fonctionnelles, agissant de façon transversale pour l'ensemble des activités (ressources humaines, ingénierie, achat, logistique, technologie et construction) ;
- des fonctions centrales (administration, finance, juridique, contrôle de gestion et QHSSE).

Cette organisation simple est représentative du positionnement de la Société, qui souhaite être à la fois très opérationnelle et très réactive, avec des processus de décisions simples et rapides.

En effet, les deux responsables des divisions opérationnelles Réservoirs et Unité de Traitement et de Transport font partie du Comité Exécutif.

4.1.4 - Stratégie

ENTREPOSE Contracting poursuit une stratégie spécifique :

Sur le plan géographique :

- renforcement de ses positions sur quelques pays ciblés : Royaume-Uni, Nigeria et Algérie ;
- pénétration de nouveaux marchés (Libye et France).

Sur le plan technique :

- renforcement de sa position de leader dans la conception et la construction de réservoirs cryogéniques, et plus généralement dans les produits de stockage ;
- développement de son savoir-faire dans des activités annexes liées aux autres énergies.

4.1.4.1 Stratégie de développement géographique

Elle repose sur :

- la valorisation de ses infrastructures locales historiques sur des pays à fort potentiel, en Algérie, au Nigeria et au Royaume-Uni, à travers ses trois filiales, Entral, DBN et EIS ;
- le développement de nouvelles implantations géographiques.

Valorisation des infrastructures locales

Les importants investissements annoncés par les compagnies pétrolières et gazières contribueront au développement de la Société dans les prochaines années.

- Le **Nigeria** est doté de la septième plus grande réserve de gaz au monde. Cependant, une grande partie du gaz produit dans ce pays est aujourd'hui brûlé à la torche. Selon la Banque Mondiale, ce gaz torché représente une perte équivalente à la production annuelle totale d'énergie de l'Afrique subsaharienne. Mais c'est aussi un important problème d'environnement lié à l'effet de serre.

Le gouvernement du Nigeria a pris des dispositions coercitives pour supprimer le torchage du gaz et mis en place des incitations fiscales pour favoriser les investissements dans de nouveaux trains de liquéfaction.

Cinq nouveaux projets sont à ce jour identifiés pour lesquels ENTREPOSE Contracting envisage de soumissionner.

- L'industrie du gaz au **Royaume-Uni** est la première d'Europe avec une consommation d'environ 100 Md m³/an, et se développe régulièrement. Autosuffisant jusqu'en 2004, le Royaume-Uni devient importateur net en 2005. Il accélère ses stratégies d'importation, en développant :
 - son réseau de gazoducs de grands diamètres qui sert au stockage et au transport ;
 - ses unités de compression associées ;
 - ses capacités de stockages souterrains ;
 - de nouveaux terminaux d'importation de GNL ;

ENTREPOSE Contracting, à travers sa filiale ENTREPOSE Industrial Services, est référencée auprès de National Grid Transco, qui investit et gère l'ensemble des infrastructures de transport de gaz au Royaume-Uni, ainsi qu'auprès d'opérateurs importants comme Scottish Power.

- En 2003, l'**Algérie** a produit 1,9 mbj de pétrole et 75 Mtep/an de gaz. Pour développer rapidement ses productions, l'Algérie se dote d'une nouvelle législation qui facilitera l'investissement des opérateurs étrangers.

Un organisme en création, dépendant du Ministère de l'Energie, lancera des appels d'offres pour attribuer de nouvelles concessions d'exploration et de production, tandis que SONATRACH deviendra une compagnie pétrolière et gazière sur le modèle des sociétés internationales.

Les clients d'ENTREPOSE Contracting sont aujourd'hui :

- SONATRACH ;
- Naftal, filiale de la première compagnie nationale et spécialisée dans le transport et la distribution de GPL et de produits raffinés ;
- les opérateurs étrangers à travers leurs associations avec SONATRACH.

Développement de nouvelles implantations géographiques

ENTREPOSE Contracting dispose de relais de croissance dans de nouveaux marchés géographiques :

- les développements en cours sur le **marché libyen** suite à la réalisation dans le passé de plusieurs projets de pipelines, qui constituent une première base de références.

Ainsi, depuis 2003, suite à l'intégration du département Etudes et Grands Projets d'INEO International, ENTREPOSE Contracting intervient avec le Groupe VINCI sur le projet de la « Grande Rivière » : « Great Man-Made River ». Ce projet consiste à alimenter en eau le nord du pays à partir des nappes d'eau fossiles. Les prestations d'ENTREPOSE Contracting concernent des prestations d'ingénierie et l'assistance à l'achat d'équipements pour deux importantes stations de pompage.

Ce contrat permet à la Société de bénéficier d'une présence sur le marché libyen, de mieux comprendre le pays (réglementation, connaissance des hommes, de la culture). Elle a d'ailleurs décidé de créer une succursale à Tripoli.

Ce pays constitue un grand marché à terme du fait de la remise à niveau de sites de production très importants et de la nouvelle politique de développement des concessions proposées aux opérateurs internationaux.

- Depuis 2003 et à la suite de la sortie d'ENTREPOSE Contracting du Groupe Suez, le déploiement **sur le marché français** a pu se faire progressivement.

Plusieurs contrats ont déjà été signés dans le domaine des Unités de Valorisation Energétiques (UVE), ou dans différents projets de stockage industriel ou énergétique.

De nouveaux projets sont identifiés sur le marché des UVE et dans le domaine nucléaire. Ils prépareront une diversification vers de nouvelles énergies.

4.1.4.2 - Stratégie de développements techniques

ENTREPOSE Contracting est devenue l'un des principaux acteurs dans la conception et la construction de réservoirs cryogéniques grâce à l'acquisition de Delattre Bezons. Des développements sont réalisés régulièrement sur ces produits pour améliorer leur mise en œuvre, optimiser le contrôle qualité en partenariat avec des organismes comme l'Institut Français du Pétrole. L'objectif est d'améliorer la compétitivité d'ENTREPOSE Contracting et de répondre aux demandes des clients, toujours plus exigeants en matière de qualité et de sécurité.

Dans le domaine du pétrole et du gaz, la demande des clients évolue pour :

- accroître la production des champs matures ;
- développer de nouveaux champs de gaz, riches en composés soufrés ;
- capter et séquestrer le CO₂ ;
- accroître les capacités de stockages stratégiques pour le pétrole brut et les produits raffinés ;
- augmenter les capacités de stockage de gaz naturel, conséquence de la déréglementation du marché et faire face aux pics de consommation.

Les nouveaux procédés de traitement et les nouvelles technologies sont développés par des sociétés issues des instituts de recherche ou par des sociétés d'ingénierie. Celles-ci n'ont pas nécessairement la capacité de répondre à la demande des clients, laquelle porte le plus souvent sur une offre clés en main. Le savoir-faire d'ENTREPOSE Contracting en matière de projets clés en main permet de nouer des partenariats avec ces sociétés et de répondre ainsi à la demande des clients.

ENTREPOSE Contracting recherche ainsi en permanence des savoir-faire qui lui permettent de se différencier des autres acteurs.

Il en est ainsi :

- dans le domaine des stockages sur lequel interviennent de nombreux acteurs, l'acquisition d'un savoir-faire dans le stockage cryogénique lui a permis de se positionner dans un segment au nombre d'intervenants limités, dans lequel les contraintes de qualité, de sécurité assurent une valeur ajoutée plus importante ;
- de même avec la prise de participation dans Doris Engineering, celle-ci permet un dialogue de confiance et une réflexion à l'amont des projets. Doris Engineering est ainsi sous-traitant d'ENTREPOSE Contracting pour la réalisation de l'ingénierie sur le projet de Bonny, et soumissionnera avec ENTREPOSE Contracting sur de nouveaux projets notamment de terminaux comme PARS LNG en Iran pour Total ;
- dans les chaînes de traitement du gaz naturel et de la production pétrolière de nouveaux marchés émergent dans le stockage souterrain. En prenant une participation de 25% au capital de GÉOSTOCK (cf. chapitre 7), ENTREPOSE Contracting en devient le seul actionnaire entrepreneur aux côtés d'opérateurs comme Total et BP France et fera ainsi la promotion de projets clés en main à partir du savoir-faire de GÉOSTOCK.

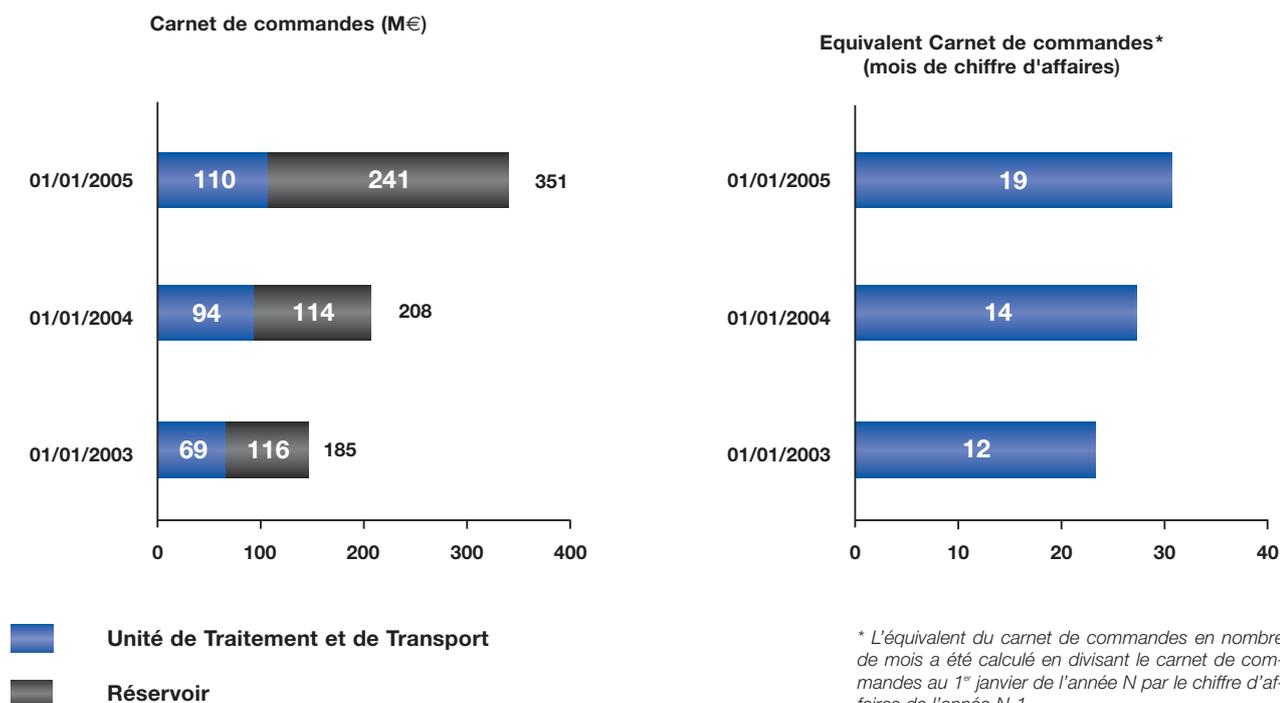
De façon générale, l'objectif d'ENTREPOSE Contracting est de lisser les effets de cycles éventuels liés aux investissements des compagnies pétrolières, soit en diversifiant ses implantations géographiques, soit en élargissant son savoir-faire dans des domaines connexes.

4.1.5 - Chiffres clés

En millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	181,4	181,2	213,2
Résultat net part du Groupe	4,8	6,1	7,3
Fonds propres part du Groupe	11,8	14,7	21,6
Carnet de commandes	185,0	208,0	351,0

La taille du carnet de commandes d'ENTREPOSE Contracting fin 2004 démontre que la Société bénéficie d'un savoir-faire reconnu dans la gestion des projets clés en main. Ainsi, le carnet de commandes est passé de 208 millions d'euros au 1er janvier 2004 à 351 millions d'euros au 1er janvier 2005.

Evolution du carnet de commandes



4.2 - HISTORIQUE

Au moment de sa création en 1935 au sein de Vallourec, ENTREPOSE est une Société spécialisée dans la construction en France de canalisations pour l'eau et la distribution de gaz de ville. Survivant aux difficiles années de la guerre et de l'après guerre, ENTREPOSE se lance en 1955 dans la construction de pipelines en Europe, Afrique, Moyen Orient, et plus tard en URSS et en Amérique.

Dès le début des années 1970, ENTREPOSE obtient ses premiers contrats clés en main en Irak pour les stations de pompage et l'usine de désulfurisation de Kirkuk, à Abu Dhabi pour le développement du champ de pétrole de Bu Hasa et le terminal de Jebel Dhanna, en Syrie pour les stations de pompage de Banyas.

En 1982, ENTREPOSE fusionne avec GTM pour former GTM - Entrepose, regroupant un large panel de sociétés liées au BTP et à la construction.

En 1986, le Groupe Dumez prend une participation dans GTM-Entrepose. En 1987 GTM-Entrepose acquiert la société Delattre Bezons spécialiste de l'activité stockage et se renforce en parallèle dans l'activité ingénierie. En 1995, les deux groupes (Dumez et GTM-Entrepose) fusionnent sous le nom de GTM-Entrepose puis en 1996 de Groupe GTM.

En 1990, le Groupe Lyonnaise des Eaux reprend la Société Dumez. Groupe GTM poursuit son développement au sein de son nouvel actionariat, qui devient progressivement le Groupe Suez.

En 2000, Groupe GTM est cédé au Groupe Vinci, à l'exception notamment des activités grands projets export, échafaudages et services (ENTREPOSE et Delattre Levivier) regroupées au sein d'Endel qui reste dans le périmètre du Groupe Suez.

En 2001, l'activité grands projets export est filialisée sous le nom d'ENTREPOSE Contracting.

Pour des raisons stratégiques, le Groupe Suez souhaitait se désengager de cette activité.

Fin 2002, ENTREPOSE Contracting prend son indépendance au travers d'un MBO avec l'aide du fonds d'investissement Ciclad. Cette décision est l'aboutissement d'une réflexion engagée par l'équipe de direction actuelle de la Société dès le début de l'année 2001.

L'équipe de direction qui prend part au MBO est constituée de 13 personnes, qui sont pour la plupart au Comité de Direction. Ces cadres très attachés à l'entreprise souhaitaient résolument s'investir dans ce projet entrepreneurial, convaincus qu'ENTREPOSE Contracting pouvait se développer sans l'appui d'un grand groupe international.

À côté de cette équipe réunie au sein de la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting, l'ensemble des collaborateurs en France et une majorité des salariés de la filiale britannique EIS ont souscrit à un fonds commun de placement d'entreprise créé en février 2003.

Depuis 2002, ENTREPOSE Contracting a démontré sa capacité à évoluer en dehors d'un grand groupe : sur cette période, son chiffre d'affaires, sa rentabilité et son carnet de commandes ont progressé de façon significative.

Parallèlement, la Société a continué d'investir pour élargir ses compétences grâce à des acquisitions stratégiques : en 2003, acquisition de l'activité «Etudes et Grands Projets» d'INEO International, prise de participation à hauteur de 10% dans DORIS

Engineering, augmentation de la participation dans le capital de sa filiale DBN.

L'équipe qui a participé à l'acquisition d'ENTREPOSE Contracting était composée de :

- **Pierre LABORIE**, 67 ans, Président et Directeur Général, diplômé de l'Ecole Centrale Paris (1962). Entre 1992 et 1999, Pierre LABORIE a été Directeur Général puis Président de la Société ETPM, filiale du Groupe GTM, spécialisée dans les travaux de construction «oil & gaz offshore»;
- **Dominique BOUVIER**, 56 ans, Directeur Général Délégué, diplômé de L'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (1973);
- **Patrick MICHEL**, 61 ans, Responsable des projets réalisés en Algérie et en France, ingénieur diplômé de l'Université Nationale des Sciences Appliquées ;
- **Alain CESBERT**, 55 ans, Directeur de la Division Unités de Traitement et de Transport, ingénieur Arts et Métiers (1973);
- **Hugues LECOQ**, 49 ans, Directeur de la Division Réservoirs de Stockage, ingénieur des Arts et Métiers (1978);
- **Jacques MENOCHET**, 55 ans, Directeur commercial, diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA);
- **François BILLARD**, 39 ans, Secrétaire Général, diplômé de l'ESLSCA – Option Finance Banque ;
- **Nicolas DANSETTE**, 43 ans, Managing Director EIS, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un MBA de l'ESSEC ;
- **Dominique DURAND**, 57 ans, Directeur Technique / Expert Procédé Pétrole-Gaz, ingénieur ENSPM (Institut Français du Pétrole, 1972) et titulaire d'une Maîtrise de Sciences ;
- **Karim FARES**, 41 ans, Directeur de projets, diplômé de Ecole Nationale d'Ingénieur de Tarbes (ENIT/Tarbes) et titulaire d'un DEA de l'Université de Bordeaux ;
- **Bruno de LA ROUSSE**, 55 ans, Directeur de l'activité gazoducs et Royaume-Uni, ingénieur diplômé de l'Ecole des Mines et Métallurgie de Nancy (1972) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1977);
- **Robert LORANGE**, 58 ans, Directeur Contrôle Qualité et Soudage, ingénieur de formation (INSA Lyon 1969);
- **Antoine MATHIEU**, 59 ans, Directeur Informatique et Contrôle de gestion, ingénieur des Mines (Nancy – 1967) et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Economiques.

4.3 - LES MARCHÉS DU PÉTROLE ET DU GAZ

4.3.1 Le marché du Gaz

(sources : Natexis Banques Populaires, Panorama 2005 de l'IFP et Agence Internationale de l'Energie « World Agency Outlook 2004 »)

4.3.1.1 - Répartition de la consommation mondiale de Gaz

La consommation de gaz devrait doubler d'ici à 2030 grâce à l'utilisation croissante de cette énergie dans la production d'électricité. Le gaz continue en effet d'améliorer sa position relative dans la satisfaction des besoins en énergie primaire. Même s'il reste encore loin derrière le pétrole qui fournit encore près de 40% de l'énergie primaire dans le monde, le gaz représente désormais près de 25% de la consommation primaire d'énergie au niveau mondial.

Estimation de la demande mondiale de gaz (en milliards de m³)

	2002	2010	2020	2030	2002-2030
OCDE Amérique Nord	759	866	1 002	1 100	1,3 %
OCDE Europe	491	585	705	807	1,8 %
OCDE Pacifique	130	173	216	246	2,3 %
OCDE	1 380	1 624	1 924	2 154	1,6 %
Russie	415	473	552	624	1,5 %
Autres pays	220	254	311	360	1,8 %
Economies de transition	635	728	863	984	1,6 %
Chine	36	59	107	157	5,4 %
Indonésie	36	53	75	93	3,5 %
Inde	28	45	78	110	5,0 %
Autres pays d'Asie	109	166	242	313	3,8 %
Brésil	13	20	38	64	5,8 %
Autres pays d'Amérique Latine	89	130	191	272	4,1 %
Afrique	69	102	171	276	5,1 %
Moyen Orient	219	290	405	470	2,8 %
Pays en voie de développement	597	864	1 307	1 753	3,9 %
Total	2 622	3 225	4 104	4 900	2,3 %
Union Européenne	471	567	684	786	1,8 %

(Source : AIE 2004)

Portée par ses vertus écologiques, (sa combustion dégage moins d'émanations polluantes et de gaz à effet de serre) et par la mise en œuvre de nouvelles technologies (utilisation du gaz dans les centrales à gaz à cycle combiné et les cogénérations), la demande de gaz est appelée à croître dans les prochaines décennies.

Le gaz, d'un point de vue économique, commercial et environnemental, s'accorde avec les choix énergétiques des principaux pays européens. Les études prospectives prévoient ainsi au cours des 15 prochaines années une croissance de sa consommation comprise entre 2,5 à 3% par an jusqu'en 2010 et proche de 2% en moyenne entre 2003 et 2020, et une augmentation de sa part dans le bilan énergétique qui pourrait atteindre 28% à l'horizon 2020. Les perspectives de développement les plus importantes proviennent des pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal et Grèce). La montée en puissance de l'utilisation du gaz dans la production électrique est tout particulièrement attendue en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni.

Cette demande s'appuie sur des réserves mondiales toujours abondantes. Selon la Société BP (rapport annuel 2003), les réserves prouvées sont estimées aujourd'hui à **67 années** de production au rythme actuel contre 41 ans pour le pétrole, en hausse de 24,5% en 10 ans, et les réserves totales pourraient atteindre 150 à 200 ans.

Mieux réparties que les réserves pétrolières, les réserves gazières n'en demeurent pas moins concentrées géographiquement. Le Moyen-Orient et la Russie se partagent en effet 68,5% des ressources mondiales, tandis que l'Amérique du Nord et l'Amérique latine n'en détiennent chacune à peine plus de 4%, et l'Europe (Norvège comprise) environ 6%.

Avec des réserves qui ne représentent qu'environ 20 années de production, l'Europe devrait devenir de plus en plus dépendante des importations, dont la part s'accroîtra très fortement à l'horizon 2020. L'Union Européenne devra donc de plus en plus se tourner vers ses fournisseurs traditionnels (Algérie, Norvège, Russie), mais également vers des sources plus éloignées (Moyen-Orient, Afrique, Mer Caspienne). Les importations en provenance de ces pays nécessiteront d'énormes investissements, dont la réalisation reposera encore sur la mise en place de contrats de long terme.

La demande de gaz sur la période 2003 – 2030 devrait engendrer de lourds investissements, estimés aujourd'hui à 2 700 milliards de dollars américains, soit environ 100 milliards de dollars américains par an. Ces montants seront utilisés pour répondre à l'accroissement de la demande, mais aussi pour renouveler les infrastructures vieillissantes. En effet, 50% des investissements devraient être alloués à l'exploration et au développement de nouveaux champs gaziers (upstream) et 50% à la construction d'infrastructures de transport (downstream) comme des pipelines à haute pression, des chaînes de traitement GNL et des méthaniers.

4.3.1.2 - Impact des coûts de transport sur la régionalisation des marchés

L'importance des coûts de transport, par gazoduc, ou dans le cas du GNL par méthanier, et leurs impacts sur le prix de la ressource, contribuent à expliquer le caractère régional du marché du gaz.

Ainsi, il n'existe pas un marché mondial du gaz, mais quatre grands marchés régionaux (l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Asie) qui avaient jusqu'à présent peu d'interfaces entre eux, avec pour conséquence l'absence de référence mondiale dans l'établissement du prix du gaz contrairement au prix du pétrole.

Le marché du gaz tend pourtant à s'internationaliser : les échanges internationaux, qui atteignent aujourd'hui près de 29% de la consommation mondiale contre 22% en 2000, (mais 62% pour le pétrole), continuent à connaître des taux de croissance très rapides (+8,1% en 2003). Le commerce international de GNL s'est en effet fortement développé et devrait continuer à conforter sa place dans l'approvisionnement gazier, sa part passant de 22% actuellement à 35-38% d'ici à 2020, tandis que l'on assiste également à la montée en puissance des bourses de gaz et des transactions de court terme.

La libéralisation des marchés crée néanmoins de nouveaux défis, notamment celui de concilier l'amélioration de l'efficacité économique par le biais de la concurrence, et l'exigence de sécuriser les approvisionnements à long terme. Pour faire face à l'accroissement attendu de la demande, les différents acteurs ne pourront faire l'économie d'importants investissements, tant pour accroître la production en amont que pour assurer le transport du gaz et favoriser les échanges aussi bien au plan mondial qu'au plan intra-européen. À cela s'ajoute la nécessité de construire les infrastructures nécessaires au développement de la « convergence gaz électricité ».

4.3.1.3 Montée en puissance du GNL

Selon Cedigaz, les déséquilibres croissants entre zones de production et de consommation vont conduire à une progression rapide et soutenue des échanges gaziers mondiaux. La part du GNL dans ces échanges est appelée à croître plus rapidement que celle des gazoducs et pourrait passer de 22% actuellement à 35-38% d'ici à 2020. La progression du GNL est aussi motivée par la baisse du coût des installations et des équipements nécessaires à la chaîne de traitement.

Coûts estimés dans la chaîne GNL

(Projet Moyen-Orient/Extrême Orient en dollars/Mbtu)

	Coût estimé Début des années 1990	Coût estimé Début des années 2000
Coût dévelop. amont	0,5-0,8	0,5-0,8
Liquéfaction	1,3-1,4	1,0-1,1
Transport (méthanier)	1,2-1,3	0,9-1,0
Regazéification	0,5-0,6	0,4-0,5
Coût Total	3,5-4,1	2,8-3,4

(Sources : Valais M., Chabrelle M.F., Lefevre T. (CME 2001))

Portée par la libéralisation du secteur, une recherche accrue de flexibilité et de diversification des approvisionnements, la montée en puissance de l'utilisation du gaz dans le secteur électrique, et les limites de l'option gazoduc, difficile à rentabiliser, parfois même sur de courtes distances, la demande mondiale de GNL devrait en effet, selon Cedigaz passer de 125 Mt/an en 2003 à 380 Mt/an en 2020 dans un scénario haut. Avec une progression de 8% par an, le GNL devrait progresser ainsi beaucoup plus rapidement que la demande mondiale de gaz.

Ce développement s'accompagne de très nombreux projets d'extension d'unités de liquéfactions existantes (Qatar, Indonésie, Oman, Trinité et Tobago, Nigeria) ou de nouveaux projets (Egypte, Guinée Equatoriale, Indonésie, Norvège, Russie, Australie, Iran, Yémen, Nigeria, Venezuela), qui représentent une capacité totale de 203 à 291 Mt/an contre une capacité actuelle existante de 145 Mt/an dans le monde.

Face au marché asiatique, qui est et restera de loin le leader mondial, et aux Etats-Unis, marché encore tout à fait marginal mais qui est appelé à se développer rapidement, le marché européen avec aujourd'hui 7,8% des approvisionnements, pèse encore peu au niveau mondial. Mais il devrait devenir une pièce maîtresse des approvisionnements gaziers, compte tenu des importants investissements en capacités de réception lancés dans un certain nombre de pays (Italie, Espagne, Royaume-Uni), sous la pression notamment de nouveaux entrants sur le marché gazier.

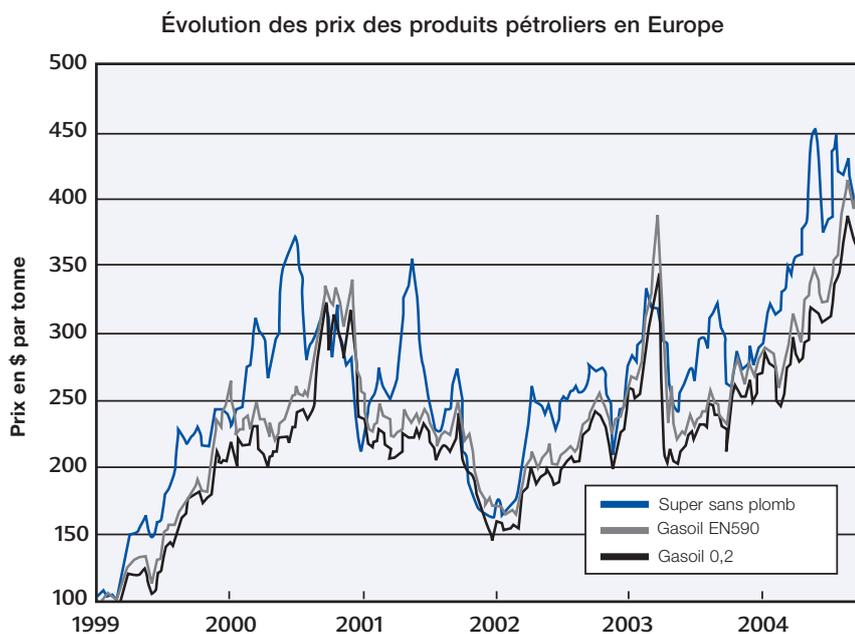
En Europe, outre 43 Mt/an de capacités existantes, les nouvelles capacités de réception de GNL, lancées ou en projets, représentent en effet selon Cedigaz 70 Mt/an. Plusieurs pays importateurs construisent ou envisagent de construire de nouvelles installations, soit par l'accroissement de capacités sur les terminaux existants (en Belgique, en Espagne), soit par de nouveaux terminaux (Fos Cavaou en France, Sagonte et Murgados en Espagne, Brindisi, Rovigo et Livorno en Italie, Milford Haven, South Hook, Ile de Grain au Royaume-Uni). À ce volume, il est possible d'ajouter environ 20 Mt/an de capacités potentielles, principalement en Italie et aux Iles Canaries.

Le développement du marché des GNL devrait s'accompagner de la montée en régime des livraisons « spot » de GNL, en provenance du Moyen-Orient (Abu Dhabi, Oman, Qatar), du Nigeria et de Trinité et Tobago. Il devrait d'ailleurs profiter de la mise sur le marché de bateaux sans affectation directe sur la chaîne du GNL, qui contribueront au développement de ce marché spot. Face à l'évolution de la demande mondiale, les estimations amènent à penser que, bien que la taille des navires ne cesse de croître, la flotte devrait être multipliée par 5,5 d'ici 15 à 20 ans. 800 navires seront nécessaires pour acheminer ce GNL, ce qui équivaut à 30 méthaniers de plus par an et représente des investissements très importants.

4.3.2 - Le marché du pétrole – évolutions récentes

(Sources : Panorama 2005 de l'IFP et Agence Internationale de l'Énergie « World Agency Outlook 2004 »)

4.3.2.1 - D'une crainte de surproduction en 2003 à une flambée des prix en 2004



(Source : PLATTS IFP)

À la veille de l'intervention militaire en Irak, les scénarios les plus optimistes prévoyaient une croissance rapide de la production. En dépit de l'interruption quasi totale de la production irakienne au deuxième trimestre, un objectif de 3 mbj pour la fin de l'année était envisagé.

Parallèlement, afin de parer à toute rupture d'approvisionnement du marché à l'occasion de l'intervention militaire et de tenter de contenir la hausse du prix du baril qui dépassait 35 dollars américains au mois de février, l'OPEP procéda à trois augmentations de quotas au cours du premier semestre pour un total de 3,7 mbj. De fait, la production de l'OPEP hors Irak passa rapidement de 24 à 26 mbj, en dépit des difficultés ponctuelles (au Venezuela par exemple).

Sur la même période, la demande connaissait une croissance significativement supérieure à la moyenne des dix dernières années due à la conjonction de plusieurs facteurs conjoncturels indépendants (conditions climatiques sévères dans l'hémisphère nord, envolée du prix du gaz aux États-Unis, arrêt de plusieurs centrales nucléaires au Japon). Seule la demande en provenance de Chine, en progression régulière de 0,2 à 0,3 mbj depuis le milieu de la dernière décennie, était susceptible de présenter un caractère structurel.

La levée imminente de l'embargo sur l'Irak et la progression globale de la production des pays non-OPEP conjointement au probable ralentissement à venir de la demande faisaient ainsi planer la menace d'excédents susceptibles de peser sur les prix. Dans ces circonstances, l'OPEP décida de réduire ses quotas d'environ 1mbj.

L'impact psychologique fut maximal et la hausse du prix du brut sur les dernières semaines de l'année 2003, à l'abord de la saison hivernale, fut d'environ 15%, conduisant le pétrole à franchir le seuil de 30 dollars américains par baril.

Début 2004, bien que l'OPEP n'ait pas réduit sa production, les stocks des pays de l'OCDE atteignaient des niveaux historiquement bas, qui confirmaient chaque mois les révisions à la hausse des prévisions de demande formulées par l'AIE. D'une prévision de 79,1 mbj en juillet 2003, la demande pétrolière mondiale fut par la suite graduellement estimée à plus de 82 mbj.

4.3.2.2 - Un marché structurellement dominé par la demande

La réévaluation de la demande de pétrole est attribuable principalement à la hausse de la demande chinoise. La demande d'énergie de l'économie chinoise a cru beaucoup plus vite que la croissance économique (la demande pétrolière chinoise devrait croître de près de 16% alors que la croissance économique connaissait un taux de croissance de 8,5%), représentant une hausse de la demande journalière de 0,8 mb.

En 2003 comme en 2004, la Chine a représenté 30% de la hausse de la consommation mondiale.

Simultanément, tous les autres marchés, dont certains sont supposés matures, accroissent significativement leur consommation de pétrole. Ainsi, les États-Unis voient leur demande croître de 0,5 mbj, les pays de l'OCDE de près de 0,3 mbj, l'Asie, hors Japon, enregistre une hausse de 0,5 mbj, le Moyen-Orient pour le développement de grands projets pétrochimiques de 0,35mbj.

Le boom de la consommation chinoise reste l'élément décisif rompant le lien qui voulait que depuis le contre-choc de 1986 la demande ralentisse en période de prix élevés et s'accélére en période de prix bas. Cette situation démontre clairement la faiblesse voire les insuffisances des capacités de production.

4.3.2.3 - Inadéquation des capacités de raffinage

La hausse continue du prix du brut de près de 70% sur les dix premiers mois de l'année 2004 traduit fondamentalement la précarité de l'équilibre offre-demande. L'ensemble de la chaîne pétrolière fait face à des goulots d'étranglement.

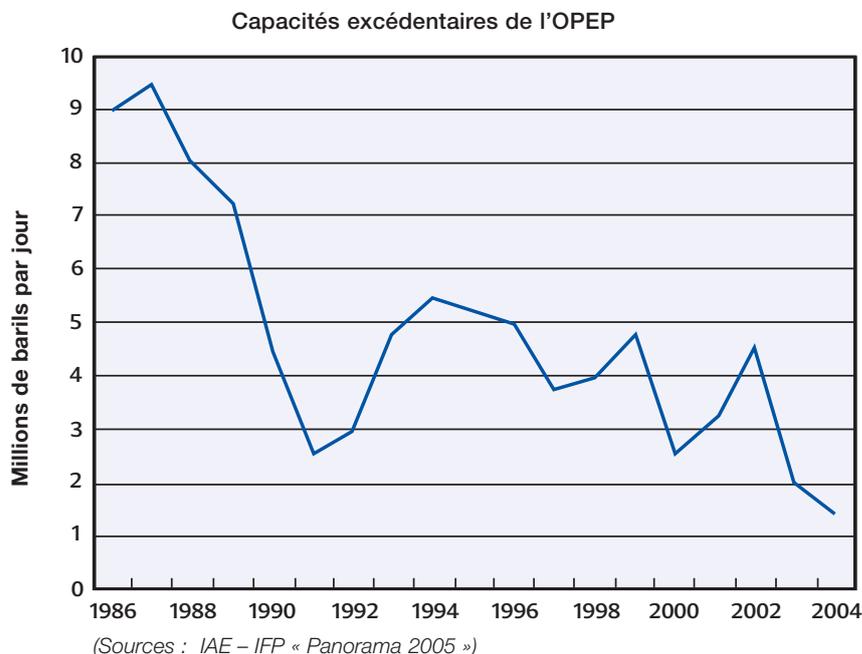
L'évolution du taux d'utilisation des capacités mondiales de raffinage sur les dernières années indique aussi une tension croissante de l'équilibre entre offre et demande de produits pétroliers.

On estime, au vu de la croissance de la consommation sur les premiers mois, que les taux d'utilisation moyens des capacités de raffinage sur l'année 2004 devraient s'établir, sur les trois principaux marchés Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Asie, entre **92 et 95%**. Ces valeurs élevées illustrent l'aspect quantitatif du déséquilibre des marchés de produits raffinés.

D'une façon générale, les marges de raffinage sur les principaux marchés au cours des premiers mois de l'année 2004 représentent de 2,5 à 3 fois la moyenne observée sur la période 1995-2003 et de 1,2 à 1,5 fois les précédents niveaux records de l'an 2000.

4.3.2.4 - Saturation des capacités de production amont

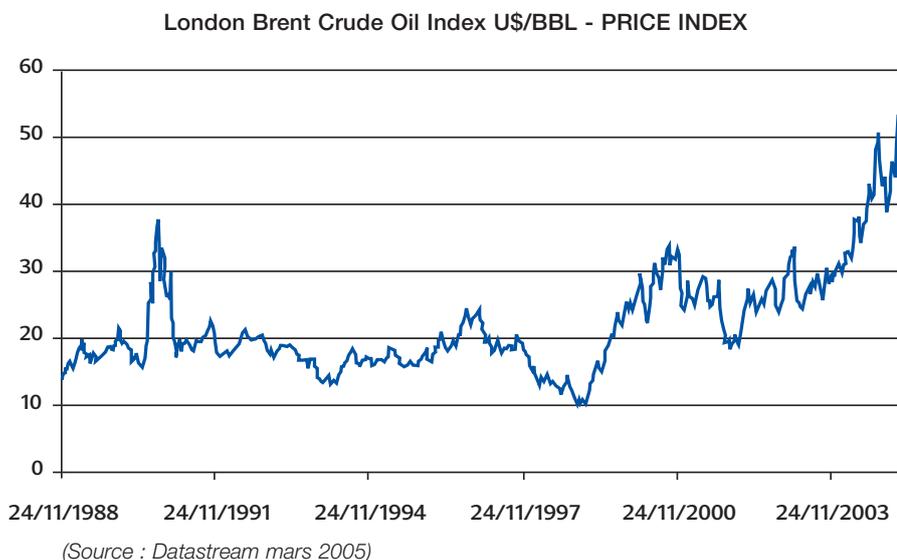
L'inadéquation des capacités de raffinage à l'évolution de la demande a été aggravée au cours des derniers mois par une tension spécifique au niveau des capacités de production en amont. Les capacités résiduelles entretenues par les producteurs de l'OPEP, en premier lieu l'Arabie Saoudite, ont directement contribué à l'équilibre du marché pétrolier depuis le contre-choc de 1986. Ces capacités inemployées représentaient selon les années de 5 à 7% du marché mondial, soit de l'ordre de 3 à 5 mbj. L'année 2004 voit ces capacités chuter à moins de 2 mbj alors que le marché atteint près de 82 mbj, réduisant la capacité régulatrice de l'OPEP et exacerbant d'autant le risque de rupture d'approvisionnement. L'étroitesse des capacités de production excédentaires résulte d'une erreur d'appréciation concernant les deux principales variables du marché à court terme : d'une part, l'accélération de la croissance de la demande chinoise, d'autre part, le retour différé de l'Irak sur la scène pétrolière.



L'envolée des prix à plus de 50 dollars américains le baril, à New York (WTI) comme à Londres (Brent), traduit la faiblesse des capacités de production résiduelles mais également la demande croissante des raffineurs pour les bruts légers et peu soufrés afin de répondre à l'allègement structurel de la demande finale en produits raffinés. Les différentiels moyens entre les prix des bruts légers de type Brent et les prix des bruts plus lourds ont dépassé 10 dollars américains par baril. La volonté de l'OPEP d'enrayer la hausse des cours depuis le deuxième trimestre se heurte à deux contraintes : la saturation des capacités de production et le déficit de qualité des bruts offerts, dans l'ensemble trop lourds et soufrés par rapport aux besoins des raffineurs.

4.3.2.5 - Un marché pétrolier vulnérable

L'ensemble des contraintes sur la chaîne pétrolière, la vigueur de la demande, la faiblesse endémique de stocks et l'étroitesse des capacités de production résiduelles fournissent une caisse de résonance pour tous les événements susceptibles de perturber les approvisionnements. Les prix ont été soutenus tout au long de l'année 2004 par des menaces ponctuelles ou récurrentes, directes ou indirectes, sur les grands pays exportateurs (affaire Youkos, instabilité au Venezuela, violence en Irak et en Arabie Saoudite, tension ethniques au Nigeria, problèmes climatiques dans le golfe du Mexique). Ces facteurs exogènes, greffés sur un marché dont les fondamentaux n'avaient plus été aussi tendus depuis les années 1970, contribuent à ce que les cours, en monnaie courante, volent de record en record.



4.3.2.6 - Les perspectives

L'évolution des prix dans les mois à venir demeurera principalement tributaire des variables classiques. Les niveaux de prix actuels sont-ils suffisants pour, d'une part, générer un tassement de la demande, d'autre part impulser un développement de l'offre et restaurer des capacités de production résiduelles sans lesquelles aucune décade significative des prix ne peut raisonnablement être envisagée ?

Les perspectives de développement de la production non-OPEP sont alimentées essentiellement par la Russie, l'Amérique du Sud et l'Afrique (environ 1 mbj). En parallèle, les pays membres de l'OPEP pourraient accroître leurs capacités d'environ 1 mbj par rapport au début de l'année 2004. L'augmentation des capacités de production restera d'actualité même si la progression du marché s'avérait en deçà des scénarios les plus pessimistes car cela demeurerait très certainement insuffisant pour retrouver des capacités résiduelles de 2 à 3 mbj.

Sur une période plus longue, la demande de pétrole comme énergie primaire devrait croître de 1,6 % par an au cours des 25 prochaines années, selon AIE. La demande quotidienne de pétrole devrait ainsi passer de 77mbj en 2002 à 121mbj en 2030. Pour répondre à l'augmentation des besoins, des investissements très importants sont à prévoir d'une part pour assurer le maintien de la production actuelle, et d'autre part pour répondre à l'accroissement de la demande.

Estimation de la demande mondiale de pétrole (en mbj)

	2002	2010	2020	2030	2002-2030
OCDE Amérique Nord	22,6	25,5	28,7	31,0	1,1
<i>États-Unis – Canada</i>	20,7	23,2	25,8	27,6	1,0
<i>Mexique</i>	2,0	2,3	2,9	3,4	2,0
OCDE Europe	14,5	15,3	16,3	16,6	0,5
OCDE Pacifique	8,4	8,9	9,4	9,5	0,5
<i>Asie</i>	7,5	7,9	8,3	8,3	0,4
<i>Océanie</i>	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2
OCDE	45,4	49,7	54,4	57,1	0,8
Économies de transition	4,7	5,5	6,5	7,6	1,8
<i>Russie</i>	2,7	3,1	3,6	4,2	1,6
<i>Autres pays</i>	2,0	2,4	3,0	3,4	2,0
Chine	5,2	7,9	10,6	13,3	3,4
Indonésie	1,2	1,6	2,1	2,6	2,9
Inde	2,5	3,4	4,5	5,6	2,9
Autres pays d'Asie	3,9	5,1	7,0	8,8	3,0
Amérique latine	4,5	5,4	6,8	8,4	2,3
<i>Brésil</i>	1,8	2,3	2,9	3,6	2,4
<i>Autres pays d'Amérique Latine</i>	2,7	3,2	3,9	4,8	2,1
Afrique	2,4	3,1	4,4	6,1	3,4
Moyen Orient	4,3	5,4	6,8	7,8	2,1
Pays non membres de l'OCDE	28,6	37,5	48,8	60,4	2,7
Divers	3,0	3,2	3,5	3,8	0,9
Monde	77,0	90,4	106,7	121,3	1,6
<i>Union Européenne</i>	13,6	14,4	15,3	15,6	0,5

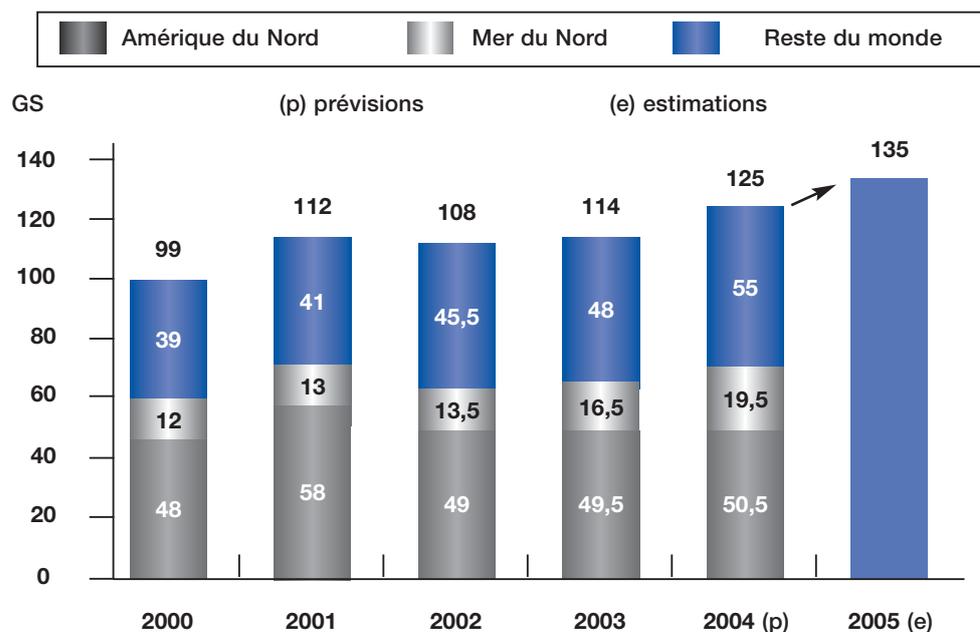
(Source : AIE 2004)

4.3.2.7 - Perspectives des investissements en Exploration-Production (E&P)

En 2003, les investissements mondiaux en E&P (hors CEI et Chine) ont progressé de 5,6% pour atteindre 114 milliards de dollars américains et retrouver leur niveau de 2001. Cette hausse s'explique par un prix du Brent orienté à la hausse sur le second semestre 2002, période de décision d'investissement pour les compagnies pétrolières.

En 2004, les investissements en E&P (hors CEI et Chine) ont continué leur progression pour atteindre 125 milliards de dollars américains, soit une hausse de près de 10%, deux fois plus importante qu'en 2003. Cette augmentation est favorisée par le prix élevé du pétrole, 30 dollars américains par baril en moyenne pour le Brent sur l'année 2003. Toutes les régions du monde ont profité de l'augmentation des investissements en E&P. En tenant compte de la Russie et de la Chine, les investissements mondiaux en E&P ont atteint en 2004 près de 150 milliards de dollars américains.

Investissements en Exploration – Production (hors CEI et Chine)



En 2003, les investissements E&P en Russie et Chine représentaient 24 G\$ répartis à parts quasi-égales entre ces 2 pays.

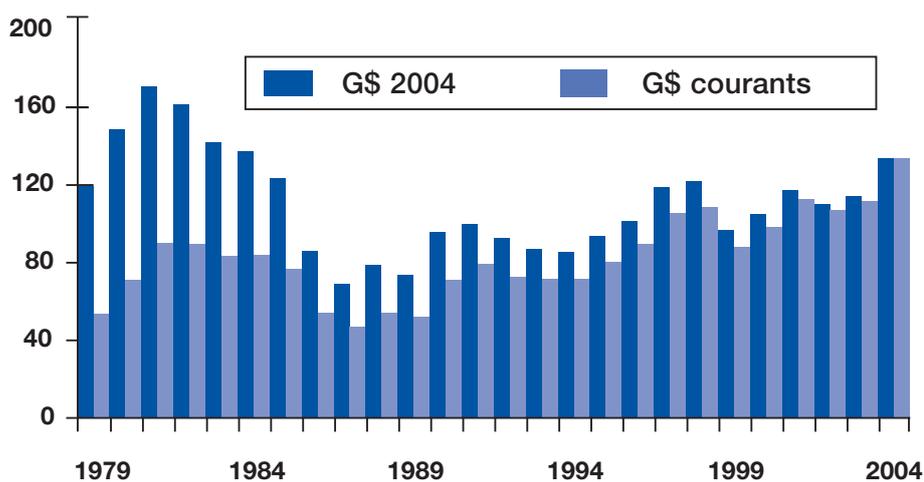
Nota : ces investissements ne sont pas les seules dépenses des compagnies pétrolières ; il faut en effet y ajouter les coûts opératoires, notamment ceux relatifs à la maintenance ou à la réparation des installations (une partie de ces dépenses constitue un marché important pour certaines sociétés parapétrolières).

(Source : IFP – Direction des études économiques 2004)

En 2005, la progression des investissements mondiaux en E&P (hors CEI et Chine) devrait se poursuivre et atteindre 135 milliards de dollars américains avec un prix du pétrole qui bat des records sur les premiers mois de 2004 et dépasse les 50 dollars américains au cours du second semestre 2004.

Évolution des investissements depuis 25 ans exprimés en dollars américains 2004, les investissements mondiaux en Exploration-Production (hors CEI et Chine) ont atteint leur maximum en 1981, avec une valeur de 170 milliards de dollars américains pour un prix du brut (exprimé en monnaie 2004) qui se situait à 70 dollars américains par baril.

Évolution des investissements mondiaux en E&P en milliards de dollars américains courants et constants (2004)



(Source IFP – Direction des études économiques 2004)

Ils ont ensuite très fortement diminué parallèlement à la baisse du prix du baril qui marque le contre-choc de 1986, pour s'établir à moins de 80 milliards de dollars américains. Les années 90 ont ensuite vu une reprise des investissements même si ces derniers n'ont cependant jamais retrouvé un niveau équivalent à celui du début des années 80. Après le contre-choc de 1986, les dépenses ont globalement fluctué, au rythme du prix du baril, les aléas du cours du pétrole se traduisant par une hausse des capitaux investis dans l'exploration et la production pétrolière avec un décalage de 6 mois à 1 an.

Depuis le début des années 90, l'élasticité des investissements au prix du baril reste en moyenne de l'ordre de 0,4-0,5, une augmentation de 10% du prix se traduisant en moyenne par une progression de 4 à 5% des dépenses un an plus tard. Cette tendance semble encore se vérifier aujourd'hui, puisqu'il est prévu une hausse de 15 à 18% des investissements sur la période 2003-2005, alors que le prix du brut aura lui-même progressé de 34% sur 2002-2004. Cependant, il faut relativiser cette évolution des investissements sur les 25 dernières années en raison de la baisse des coûts de production favorisée entre autres par le progrès technologique. À titre d'exemple, en Mer du Nord, les coûts de production ont été divisés par deux sur la période 1975-1995.

Sur la période 2003-2030, les investissements nécessaires pour répondre à la demande de pétrole sont estimés à ce jour par l'AIE à environ 3 000 milliards de dollars américains soit une moyenne annuelle de 105 milliards de dollars américains. Cependant, ces investissements ne seront pas répartis de façon linéaire à l'instar de la période 1979-2004. Ils ne seront pas non plus répartis uniformément sur l'ensemble des continents. Parmi les pays producteurs de pétrole, les pays de l'OCDE devraient investir plus que les autres car leurs réserves sont de plus en plus difficiles à exploiter.

70% des investissements attendus seront réalisés dans l'exploration-production, un quart répondront à l'augmentation de la demande, les trois quarts restants seront pour renouveler les infrastructures actuelles vieillissantes (les investissements dépendent beaucoup plus du taux de déclin des puits existants que des besoins créés par l'augmentation de la demande).

Par ailleurs, environ 234 milliards de dollars américains seront nécessaires pour accompagner le développement du commerce mondial de pétrole (tankers, pipelines).

4.4 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur international de projets « clés en main » dans l'ingénierie, la construction et les services dans les domaines du pétrole, du gaz et des autres énergies.

Ses compétences couvrent tous les aspects d'un projet complexe : conception, ingénierie, approvisionnement, préfabrication, construction, mise en service, opérations d'entretien et de maintenance.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 213 millions d'euros en 2004, ENTREPOSE Contracting est un acteur de taille moyenne sur un marché très important, ce qui lui confère un positionnement original par rapport aux grands acteurs de ce secteur comme Technip, Saipem ou Halliburton.

Pour se différencier, ENTREPOSE Contracting a adopté une stratégie spécifique qui repose sur des atouts :

- géographiques : ENTREPOSE Contracting bénéficie d'implantations historiques privilégiées dans plusieurs pays : Royaume-Uni (pose de gazoducs, projets de traitement), Nigeria et Algérie (gestion de grands projets clés en main, arrêts de raffineries);
- techniques : dans le domaine des réservoirs de stockage, où ENTREPOSE Contracting, du fait de son expertise et de ses références, est en mesure de rivaliser avec les plus grands acteurs sur le marché mondial.

4.4.1 - Projets de traitement et de transport

4.4.1.1 - Caractéristiques générales

En 2004, cette activité a généré un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros contre 127 millions d'euros l'année précédente. Elle représente 60,5% du chiffre d'affaires total d'ENTREPOSE Contracting en 2004 et 70,2% en 2003.

Ces projets sont principalement réalisés au Nigeria et en Algérie et dans une moindre mesure en France ; par ailleurs la conception/construction de pipelines est principalement réalisée au Royaume-Uni dont les exigences environnementales correspondent au savoir-faire de la Société.

Se positionnant essentiellement sur des projets dont les tailles varient entre 20 et 200 millions d'euros, ENTREPOSE Contracting prend en charge toutes les étapes nécessaires à la réalisation d'un ouvrage jusqu'à sa mise en fonction opérationnelle. Ces différentes étapes sont détaillées au paragraphe 4.5.1 ci-dessous.

La division « Projets de traitement et de transport » est organisée par projet.

Au stade de la préparation d'une offre, un chef de proposition est nommé par le chef du service études de prix, en accord avec le directeur de cette division.

Si la négociation s'engage avec le client ou avec son représentant qui est souvent une Société d'ingénierie, les commentaires et les qualifications contractuelles et techniques indiqués dans la proposition sont revus et discutés afin de trouver un accord. La négociation qui porte notamment sur la répartition des risques entre le client et ENTREPOSE Contracting aboutit en général à un ajustement du prix du contrat, fonction de cette répartition.

La négociation est menée par le directeur commercial assisté du chef de proposition et des directions juridique et financière.

Dans le même temps, un directeur de projet est nommé : il s'agit souvent du chef de proposition lui-même qui commence à bâtir son organisation en sollicitant :

- les ressources internes :
 - ingénierie et spécialistes ;
 - achats et logistique ;
 - planning ;
 - contrôle de gestion ;
 - équipes de chantier ;
 - direction juridique ;

et les filiales, DBN au Nigeria, Entral en Algérie ;

- des ressources externes :
 - ingénierie ;
 - génie civil systématiquement sous-traité ;
 - construction, partiellement sous-traitée soit directement, soit à travers DBN ou Entral.

Le directeur de projet assume la responsabilité du projet depuis la signature du contrat jusqu'à la réception définitive par le client, sous l'autorité du directeur de division.

4.4.1.2 - Typologie des projets

Les activités d'ENTREPOSE Contracting sont concentrées sur le segment *onshore/upstream-midstream*. Elles concernent la production et le transport de pétrole et de gaz à terre (à la différence de *offshore* qui comprend toutes les activités d'exploration et de production en mer).

Les principaux projets traités dans cette division sont les suivants :

- unités de traitement de gaz ;
- réinjection d'eau de production ;
- unités de traitement de pétrole ;
- stabilisation des huiles, récupération des gaz et réinjection de gaz pour améliorer la production ;
- construction de gazoducs et de pipelines ;
- construction d'installation de compression ;
- réhabilitation et maintenance de raffineries.

Dans le cadre de l'extension de ses activités, cette division réalise des projets dans d'autres domaines énergétiques tels que le nucléaire et les UVE.

4.4.1.3 - Exemple de projet pétrolier

Projet MLN 405 A

ENTREPOSE Contracting a récemment achevé la construction d'un projet pétrolier dans le Sahara algérien pour une Association comprenant les compagnies pétrolières Burlington Resources (États-Unis), Talisman (Canada) et SONATRACH (la compagnie nationale algérienne). Au total pour ENTREPOSE Contracting, ce projet a représenté un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros, s'est déroulé sur 24 mois et a été livré conformément au calendrier prévu.

Après les études géologiques et la validation des réserves par l'Association, un appel d'offres international a été lancé pour l'ingénierie, les fournitures, la construction et la mise en service d'un projet de développement du champ pétrolière MLN 405 A.

Le projet consistait à construire une usine de traitement (Central Process Facility – CPF) d'une capacité de 40.000 bj, les canalisations depuis les puits jusqu'au CPF (soit environ 80 km) et une canalisation du CPF vers le réseau d'exportation de la SONATRACH (soit environ 40 km).

L'usine de traitement devait produire du pétrole brut de qualité suffisante pour être exporté. Le pétrole sortant des puits est donc traité, l'eau et les gaz associés sont séparés et les gaz sont réinjectés dans le réservoir. Cette opération a pour objectif d'éviter de rejeter dans l'atmosphère des gaz à "effet de serre" prononcé, de maintenir la pression dans le réservoir et par conséquent pérenniser la production des puits.

Situé à 350 km au sud-ouest d'Hassi Messaoud, l'usine de traitement n'était accessible que par la route depuis cette ville, sous escorte militaire (pour des raisons de sécurité) ou par avion, toujours d'Hassi Messaoud.

En octobre 2001, la première phase du projet a été consacrée au développement des procédés, à l'ingénierie et à l'approvisionnement. Cette phase a été gérée par les équipes d'ENTREPOSE Contracting basées à Paris. Plusieurs améliorations ont encore été apportées aux schémas de principe et ENTREPOSE Contracting a su s'adapter aux modifications des clients, correspondant aux caractéristiques particulières des nouveaux puits forés sans prendre de retard sur le calendrier prévu.

En mars 2002, la phase de construction a commencé avec le génie civil, le nivellement des dunes (nécessitant le déplacement de près de 500 000 m³ de sable et de terre), les routes et les fondations en béton, les pipelines et les réservoirs dont le « procurement » est plus rapide.

Les équipements, dont la livraison est plus longue, tels des séparateurs (slug catchers) de plus de 150 tonnes fabriqués dans l'usine CMP à Dunkerque, sont arrivés et ont été installés sur le site jusqu'en avril 2003 pour la partie production de pétrole. Après la connexion et le test, cette partie a été mise en service par ENTREPOSE Contracting en juin 2003 conformément au calendrier.

La partie production de gaz a été modifiée en octobre 2002 pour des raisons techniques. C'est ainsi que 2 compresseurs de 10 MWatts chacun et 2 générateurs d'électricité produisant 10 MWatts ont été commandés. Ces travaux supplémentaires ont affecté le programme de la partie réinjection de gaz dans le réservoir de pétrole qui a été livrée en septembre/octobre 2003.

Débuté en octobre 2001, le projet a été finalisé en décembre 2003. Situé loin de toutes zones habitées et dans un périmètre qui n'avait fait l'objet d'aucune installation au préalable, ENTREPOSE Contracting a su gérer l'acheminement de près de 10 000 tonnes de matériel et construire un camp pouvant loger et nourrir près de 1 000 personnes pendant toute la phase de construction.

4.4.1.4 - Exemples de projets gaziers

SHELL – Belema

En 1998, Shell, via sa filiale locale SPDC, a lancé un appel d'offres pour réaliser une unité de traitement et de compression de gaz produit par quatre champs de pétrole dans le delta du Niger, le gaz devant être ensuite réinjecté pour assister la production de pétrole. ENTREPOSE Contracting a décidé de s'associer à la société américaine ABB Lummus pour répondre à cet appel d'offres, qui exposait au-delà des problèmes de construction habituels, une problématique technique.

Les deux sociétés ont développé une solution originale en utilisant le principe de modularisation, principe habituellement utilisé pour les travaux offshore. Elles proposaient de construire quatre modules comprenant chacun les installations de traitement et de compression de gaz nécessaires au lieu d'une fabrication traditionnelle.

Sélectionnée en décembre 1998, l'association a commencé par l'ingénierie de base et de détail, réalisées par ABB Lummus à La Haye où s'était établie l'équipe intégrée de direction du projet.

Les modules, dont le poids unitaire approchait les 650 tonnes, ont été construits à Abu-Dhabi sur un yard de la société Gulf Piping et ont été transportés par cargo du lieu de construction à Lagos (soit environ 15 000 km en passant par le Cap de Bonne-Espérance), puis, grâce à des barges, sur les sites de production. Simultanément, une équipe basée à Port Harcourt commençait :

- les travaux de dragage des chenaux pour amener les modules ;
- la mise en place de fondations profondes par pieux pour supporter les modules ;
- et les autres travaux de construction.

Dès que la construction fut achevée, la mise en route put commencer, et en février 2002 le projet fut livré. Le chiffre d'affaires total de ce projet était de 160 millions de dollars américains dont 50 % pour ENTREPOSE Contracting.

Une autre spécialité d'ENTREPOSE Contracting est la construction de pipelines dans des environnements à fortes contraintes. C'est l'activité historique du Groupe dont le premier contrat à l'étranger remonte à 1955 en Iran (cette activité comptabilise à ce jour plus de 36 500 km de pipeline dans 36 pays). ENTREPOSE Contracting poursuit sa stratégie de niches en se spécialisant dans la conception et la construction de pipelines au Royaume-Uni.

Gazoduc – Aberdeen to Lochside

Ainsi, entre janvier 2003 et novembre 2004, ENTREPOSE Contracting a réalisé à travers sa filiale EIS pour National Grid Transco (NGT) au Royaume-Uni (côte nord-est de l'Écosse entre Aberdeen et Lochside) une canalisation de 50 km de long et 1 220 mm de diamètre. ENTREPOSE Contracting a réalisé l'ingénierie de base et de détail, l'étude environnementale, l'approvisionnement des matériaux incorporés à l'ouvrage (à l'exception du tube qui était fourni par le client), la construction, les essais et la mise en service.

La construction prenait en compte la traversée de 25 routes, d'une ligne de chemin de fer et de 8 rivières, ainsi que le raccordement sur des lignes sous pression du réseau existant.

La première phase du projet (dès janvier 2003) a été marquée par une activité d'ingénierie et d'étude d'environnement. Cette phase a pris une importance considérable dans tous les projets au Royaume-Uni et les maîtres d'ouvrage comme NGT sont très soucieux de ne pas voir leurs projets rejetés ou retardés par les autorités en charge de la protection de l'environnement.

La Société a donc développé une étude d'impact détaillée précisant toutes les méthodes à mettre en œuvre pour respecter l'environnement pendant et après les travaux. Cette étude a été discutée par les autorités compétentes jusqu'à ce que celles-ci soient satisfaites. L'autorisation de commencer les travaux a été obtenue le 29 mars 2004 pour l'ensemble du tracé à l'exception de la traversée de la rivière Dee pour laquelle des contraintes supplémentaires ont été imposées : interdiction du travail de nuit, traversée à 7 mètres sous le lit de la rivière.

La phase de construction a donc démarré en avril et s'est achevée en octobre 2004 malgré des conditions climatiques difficiles. Les mois d'avril, juin et octobre 2004 ont connu une pluviométrie historiquement élevée, ce qui a perturbé les activités de terrassements et de remise en état.

Par ailleurs, les travaux de la rivière Dee ont commencé avec plus de 7 semaines de retard pour tenir compte des demandes supplémentaires des autorités. L'ingénierie a été complètement revue et les plans redessinés : un puits vertical de 24 m a été creusé pour permettre à un microtunnelier de forer horizontalement sur 220 m de long et sur un diamètre de 1,9 m.

Le chiffre d'affaires total de ce projet est de l'ordre de 50 millions d'euros. La mise en service s'est effectuée début novembre 2004, conformément aux prévisions.

4.4.1.5 - Autres énergies

Depuis sa sortie du Groupe Suez réalisée par MBO en décembre 2002, ENTREPOSE Contracting a décidé de se déployer sur le marché français.

La Société a développé un savoir-faire dans le domaine de la valorisation énergétique dans des unités industrielles telles que les UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères), les papeteries.

ENTREPOSE Contracting a signé trois contrats en 2004, portant sur la conception et la réalisation d'UVE.

Il est à noter qu'ENTREPOSE Contracting n'intervient pas sur les procédés industriels de ses clients, et n'a donc pas de responsabilité dans le traitement des ordures ménagères par exemple.

Contrat de Saint-Thibault-des-Vignes (Seine-et-Marne)

Dans le cadre d'une politique de diversification des sources énergétiques, les communes françaises sont incitées à investir dans la cogénération. ENTREPOSE Contracting a ainsi été sélectionnée en juillet 2004 pour ajouter une capacité de production d'électricité à la déchetterie du syndicat intercommunal de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM). La combustion des déchets permettra de transformer de l'eau en vapeur à 290°C et sous une pression de 21 bars, cette vapeur entraînera une turbine qui produira 12 Mwatts, soit une part de la consommation d'électricité des 250 000 habitants des communes participant au projet.

Le projet signé par ENTREPOSE Contracting prévoit pour un montant de 14 millions d'euros l'architecture, l'ingénierie de base et de détail, l'approvisionnement des matériaux incorporés à l'ouvrage, la construction, les essais, la formation du personnel et la mise en service pour l'unité de valorisation de l'énergie. La qualité architecturale du projet avait une incidence très importante pour le client.

Les équipes d'ENTREPOSE Contracting ont, avec la collaboration d'un architecte, commencé à réaliser l'ingénierie du projet qui devra être finalisée en septembre 2005. Sur le site, les travaux de génie civil ont commencé en février 2005 et seront suivis des travaux électromécaniques pour une livraison du projet en février 2006.

4.4.1.6 - Références récentes dans les projets de traitement et de transport

Depuis plus de 30 ans, Entrepose puis ENTREPOSE Contracting ont géré de nombreux projets clés en main.

Le succès d'ENTREPOSE Contracting est basé sur ses capacités à offrir les meilleures prestations tant en termes de prix que de délais. Ses atouts pour remporter les appels d'offres sont ses connaissances du Nigeria et de l'Algérie, sa capacité à optimiser le « procurement », sa maîtrise des contraintes logistiques, douanières, sa capacité à répondre aux exigences des clients en matière de valeur ajoutée locale et son savoir-faire dans la construction des projets.

Le tableau ci-dessous résume les principales réalisations de ces quatre dernières années dans le domaine de la gestion de projets d'unités de traitement et de transport.

Client	Projet	Pays	Description des travaux réalisés	Volume du projet en millions
Transco	Cowpen Bewley - Warden Law	Royaume-Uni	Ingénierie de détail, achats du matériel des stations, construction et mise en service de 30 km de 12". Traversées de 28 routes, 5 rivières, ainsi que de plusieurs canalisations existantes.	8,3 GBP
Transco	Aberdeen - Lochside	Royaume-Uni	Ingénierie de base et de détail, construction et commissioning d'un gazoduc de 48" d'une longueur de 50 km. Traversées de 8 rivières, de 27 routes et d'une voie ferrée.	36,1 GBP
BGE	Beattock II AGI Phase 2	Royaume-Uni	Raccordement du pipeline de BGE « second Interconnector » à la station de compression de Beattock et à l'AGI de Beattock de Transco. Tout corps de métier, mécanique, électricité, instrumentation et contrôles une traversée en 36", sans tranchée, sous des lignes existantes. Travaux réalisés la station en fonctionnement afin de permettre à BGE de poursuivre l'approvisionnement à l'Irlande.	3,3 GBP
Burlington Resources	MLN 405 A	Algérie	Ingénierie, achats, installation et mise en service d'une nouvelle unité de production.	158,6 Euros
SHELL	Belema	Nigeria	Ingénierie, approvisionnement, fabrication, transport, installation, commissioning, mise en service et maintenance pendant 2 ans des installations de collecte de gaz associé.	160,0 USD*
Transco	Nailsea to St Georges	Royaume-Uni	Ingénierie, construction et mise en service d'un gazoduc de 12,2 km de 48". Traversées de 2 rivières, 1 voie ferrée, 20 routes et 3 cours d'eau.	12,7 GBP
Transco	Eastern Grey to Minety	Royaume-Uni	Ingénierie, construction et mise en service d'un gazoduc de 15,5 km de 48". Traversées de 3 rivières et 17 routes.	12,0 GBP

*Part ENTREPOSE Contracting 50%.

4.4.2 - Réservoirs de stockage

4.4.2.1 - Caractéristiques générales

En 2004, cette activité a généré un chiffre d'affaires de 84 millions d'euros en croissance de 56,6% par rapport à l'année précédente. Elle représente 39,5% du chiffre d'affaires total d'ENTREPOSE Contracting en 2004 et 29,8% en 2003.

Ces projets sont réalisés dans le monde entier en fonction des investissements des compagnies pétrolières et gazières. Leur taille varie entre 10 et 100 millions d'euros.

Comme pour les projets de traitement et de transport, un contrat de conception et de réalisation de réservoirs de stockage suit les mêmes étapes à deux différences près :

- une phase de préparation de l'offre sensiblement plus courte : entre 1 et 4 semaines au lieu de 1 à 4 mois ;
- en parallèle de la phase de « procurement », ENTREPOSE Contracting réalise la préfabrication des éléments en acier.

Le département réservoirs de stockage est organisé autour :

- d'une division commerciale composée d'un directeur de division, d'un directeur commercial, d'un directeur technique et d'une personne en charge des devis ;

- d'une division ingénierie d'une vingtaine de personnes en charge de l'ingénierie de base et de détail ;
- le « procurement » constitué d'une équipe dédiée composée de quatre personnes.

Pour chaque projet, un responsable est nommé et gère la relation client. Un conducteur de travaux et son équipe supervisent la partie technique assistés le plus souvent de jeunes ingénieurs en formation.

La construction est généralement sous-traitée. Seuls les procédés et les équipements spécialisés de soudures restent à la charge d'ENTREPOSE Contracting. La réalisation de soudures acier à 9% de nickel résistantes à -161°C nécessite une expertise qu'ENTREPOSE Contracting ne souhaite pas déléguer.

La construction se fait en deux étapes :

- un premier stade de préfabrication est réalisé par la filiale CMP Dunkerque. Cette chaudronnerie lourde est unique dans le Nord de l'Europe ;
- la fabrication/assemblage est réalisée à l'aide de sous-traitants compétents. Récemment, ENTREPOSE Contracting a travaillé avec Tanco (Italie) pour les projets de Bakou et Reganosa, avec DNB pour les projets au Nigeria, avec SMN (Portugal) pour le projet de Sinès au sud de Lisbonne, et avec Consolidated Construction Contractors (CCC) pour les projets au Moyen-Orient.

Les tâches de finition comme la peinture sont sous-traitées à des entreprises locales ; quant à l'isolation, elle est réalisée par une des deux entreprises spécialisées dans cette activité.

Pour les projets de taille significative, l'ingénierie est sous-traitée à des entreprises spécialisées comme Doris Engineering (exemple récent de Bonny). Il arrive aussi que sur des projets très importants, ENTREPOSE Contracting s'associe avec une Société spécialisée en ingénierie comme Tractebel Gas Engineering (projet Sinès au Portugal).

4.4.2.2 - Typologie des projets

Les différents projets de stockage conçus et réalisés par ENTREPOSE Contracting sont les suivants :

- réservoirs pour le GNL (cryogéniques) ;
- réservoirs pour le GPL ;
- réservoirs pour les gaz industriels ;
- réservoirs pour le gaz naturel sous pression ;
- réservoirs pour le pétrole brut ;
- réservoirs pour les produits raffinés ;
- réservoirs pour l'eau.

Pour ces différents projets, la Société a développé plusieurs expertises :

- les constructions d'unités de grande capacité (de 60 000 m³ à 165 000 m³) ;
- répondant à des normes de conception contraignantes : fondations antisismiques, tolérance d'étanchéité très exigeante, soudure d'acier complexe (9 % de nickel) ;
- dans des environnements complexes : réalisation de quatre réservoirs de stockage pour la société norvégienne Statoil dans un environnement particulièrement difficile (Cap Nord).

4.4.2.3 - Exemples de projets de stockage

4.4.2.3.1 - Projet de stockage de pétrole brut : Bakou

Durant le 1^{er} semestre 2002, ENTREPOSE Contracting a été sélectionnée par la société BP, opérateur du consortium Azerbaïdjan International Operating Company (AIOC), pour construire 2 réservoirs de 125 000 m³ chacun (96 m de diamètre et 20 m de hauteur) pour stocker du pétrole brut et un réservoir d'eau de 21 000 m³. Le site de construction se trouvait en Azerbaïdjan, sur la côte de la Mer Caspienne près de Bakou. ENTREPOSE Contracting devait gérer l'ingénierie, l'approvisionnement des matériaux incorporés aux ouvrages, la construction, les essais et la mise en service. Le montant initial de cette commande était de 17 millions d'euros.

Ces réservoirs font partie d'un projet pétrolier visant à développer des champs de la Mer Caspienne et à en exporter le pétrole brut grâce au pipeline BTC (Bakou Tbilissi Ceyhan-vers la Mer Méditerranée après avoir traversé la Géorgie et la Turquie) long d'environ 1 800 km.

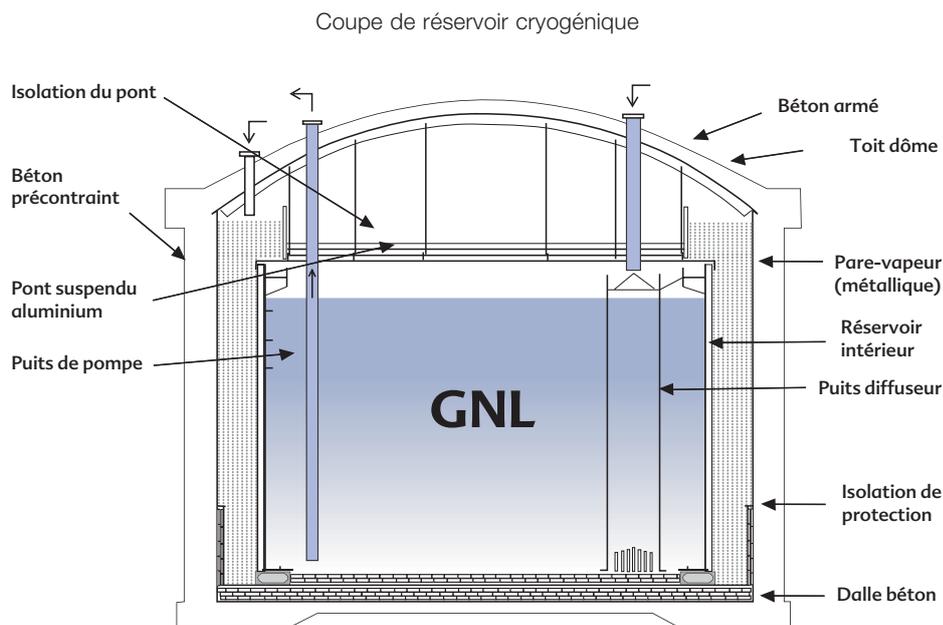
Les études ont été réalisées par CMPEA à Sedan. Les matières premières ont été achetées en Europe et transformées par l'usine CMP Dunkerque, puis expédiées par bateau, trains et camions jusqu'à Sangachal près de Bakou. Les équipes d'ENTREPOSE Contracting se sont installées sur le site dès juin 2002, et les travaux ont commencé en janvier 2003 par les fondations (réalisées par un sous-traitant) suivies par l'assemblage des éléments importés.

Très rapidement, des fissures importantes sont apparues sur les fondations obligeant à un arrêt du chantier, la nature du sous-sol n'ayant pas été correctement appréhendée par les conseils du client. Après consultations de géologues et accord de la société BP sur la base de propositions d'ENTREPOSE Contracting, le sous-sol a été renforcé grâce à la mise en place de 2 800 pieux, le client prenant à sa charge le surcoût des travaux et acceptant une prolongation des délais de construction. Simultanément, il commandait à ENTREPOSE Contracting un troisième réservoir de 125 000 m³, dont la construction a été achevée en 6 mois.

Les tests ont été réalisés avec succès et les 3 réservoirs ont été livrés en mars 2005. Au final, ce projet a représenté un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros.

Ce projet illustre la réactivité d'ENTREPOSE Contracting pour proposer et développer des solutions avec ses clients, afin de résoudre des difficultés techniques dans des projets aux enjeux économiques majeurs pour les opérateurs et de livrer le projet à leur satisfaction.

4.4.2.4 - Exemple de projets de stockage cryogénique



Le stockage cryogénique

Le réservoir cryogénique est un réservoir à pression atmosphérique d'un gaz liquéfié à très basse température, en dessous de -50°C . À titre d'exemple, la température de stockage du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est de -161°C .

Alors qu'il est vaporisé lors de la distribution, un gaz liquéfié répond aux problèmes d'encombrement, d'environnement et de transport. Cet état nécessite un conditionnement particulier pour lequel le réservoir cryogénique a été conçu.

Une enveloppe d'acier d'une capacité courante de 80 000 à 160 000 m^3 , généralement à 9% de nickel, sert de contenant étanche au gaz liquéfié. Cette enveloppe est doublée par une enceinte béton qui assure la résistance aux contraintes mécaniques garantissant la ductilité de l'ensemble. Entre ces deux enveloppes, acier et béton, une isolation limitant les échanges thermiques est mise en place. Elle est principalement composée de verre cellulaire pour le plancher, de perlite expansée pour les parois, et de laine de verre pour le toit. Malgré cette isolation et afin de prévenir tout effet de "Freezing" sur la dalle béton du plancher, cette dernière est réchauffée (heating system).

Glossaire

Le GPL est un mélange d'hydrocarbures propane, propylène, n-butane, isobutane, butènes, dans des proportions variables.

La fabrication de ce carburant est dérivée du traitement du brut dans les raffineries et de la séparation (dégazage) du gaz naturel (méthane-éthane). Les GPL sont des gaz facilement liquéfiables à la température ambiante sous une faible pression (4-18 atmosphères) : cette particularité permet un stockage et un transport plus simples que pour les gaz non condensables tels que le méthane, l'éthane, l'éthylène, qui exigent des pressions très élevées pour pouvoir être liquéfiés à la température ambiante.

Projet Sinès

- ENTREPOSE Contracting a réalisé et construit entre novembre 2000 et décembre 2003 les principaux réservoirs de stockage d'un terminal d'importation de GNL au Portugal. Ce terminal, le premier réalisé dans ce pays, lui donne la capacité d'importer 2,5 millions de tonnes de gaz par an et d'approvisionner une population de 10 millions d'habitants.
- L'usine de Sinès est implantée à 150 km au sud de Lisbonne et gérée par Transgas.
- Le contrat consistait à réaliser l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et les tests de deux réservoirs cryogéniques (où le GNL est stocké à -161°C) de 120 000 m^3 chacun.
- ENTREPOSE Contracting en consortium avec Tractebel Engineering et Somague a réalisé ce projet qui comprenait un quai avec des bras de déchargement des méthaniers et des installations pour regazéifier le gaz et l'expédier dans le réseau de transport de gaz du Portugal.

Les études des réservoirs GNL ont été réalisées en interne par les équipes d'ENTREPOSE Contracting et de CMPEA, en coordination avec les autres membres du consortium. Au terme des études de base, les tôles des réservoirs (6 000 tonnes) ont été commandées et livrées à l'usine CMP Dunkerque pour être mises en forme. Les autres pièces spéciales, le toit et les accessoires ont également été fabriqués à Dunkerque avant d'être expédiés par bateau sur le site.

Dès que le travail de génie civil a été suffisamment avancé, la construction a commencé avec un effectif d'une centaine d'employés encadrés par une quinzaine d'ingénieurs d'ENTREPOSE Contracting.

Les deux réservoirs de 70 m de diamètre et 45 m de hauteur ont chacun été construits en moins de 20 mois en utilisant des équipements de soudage développés par ENTREPOSE Contracting permettant de souder les tôles simultanément des deux côtés.

120 000 m³ d'eau douce étaient nécessaires aux tests d'étanchéité des réservoirs ; pour des raisons de coûts, ENTREPOSE Contracting a proposé d'utiliser de l'eau de mer traitée, procédé que la Société a mis au point en coopération avec l'Institut Français du Pétrole, et qui a permis de spécifier les adjuvants qui rendent l'eau de mer à la fois non agressive pour le réservoir et non toxique pour l'environnement.

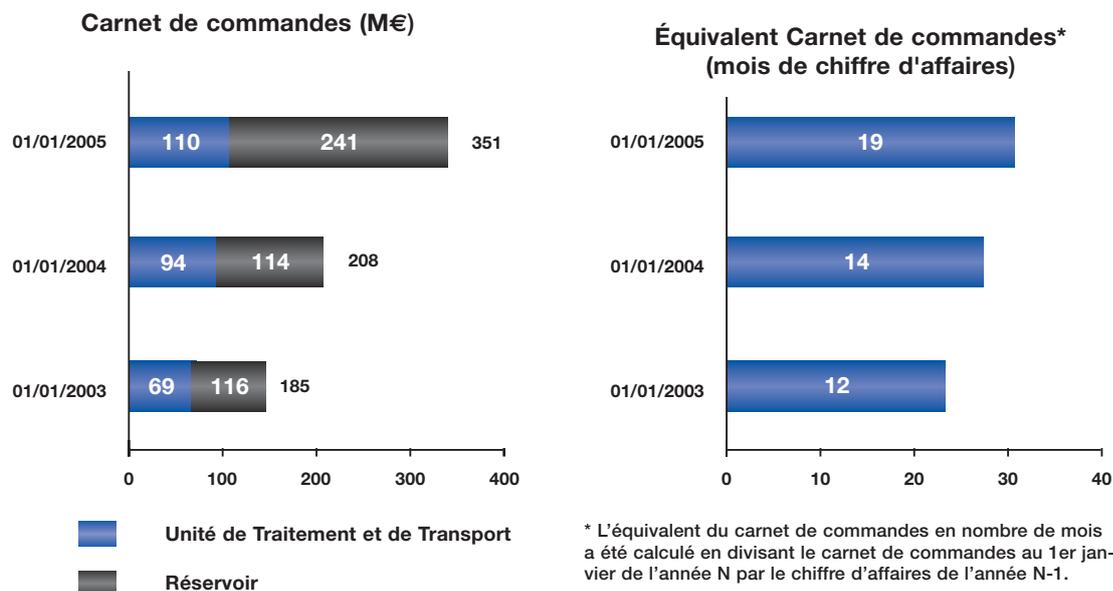
Ce projet illustre la capacité d'innovation d'ENTREPOSE Contracting.

Quelques références récentes de contrats achevés dans le stockage

Client	Projet	Pays	Description des travaux réalisés	Volume du projet en millions d'euros
TRANSGAS ATLANTICO	Sinès	Portugal	Conception, fourniture et montage de 2 réservoirs de Gaz Naturel Liquéfié de 120 000 m ³	15,6
PETRO EQUADOR	OCP	Équateur	Ingénierie, achats, préfabrication, supervision et montage de : - 9 réservoirs de stockage à toit flottant : capacité totale : 936 720 m ³ ; - 4 réservoirs de pétrole de 55 195 m ³ ; - 5 réservoirs de pétrole de 143 188 m ³	34,7
REPSOL	Carthagene Refinery	Espagne	Ingénierie, achats, préfabrication et montage de 3 réservoirs de brut d'une capacité de 100 000 m ³	8,9

ENTREPOSE Contracting compte actuellement une quinzaine de clients réguliers, dont les principales compagnies pétrolières comme Exxon, Shell, BP, Total.

4.4.3 - Carnet de commandes



Le carnet de commandes représentait environ 19 mois de chiffre d'affaires au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de 351 millions d'euros, en forte progression par rapport aux années antérieures, au début desquelles il représentait 12 puis 14 mois.

Ce carnet de commandes est notamment lié aux contrats suivants :

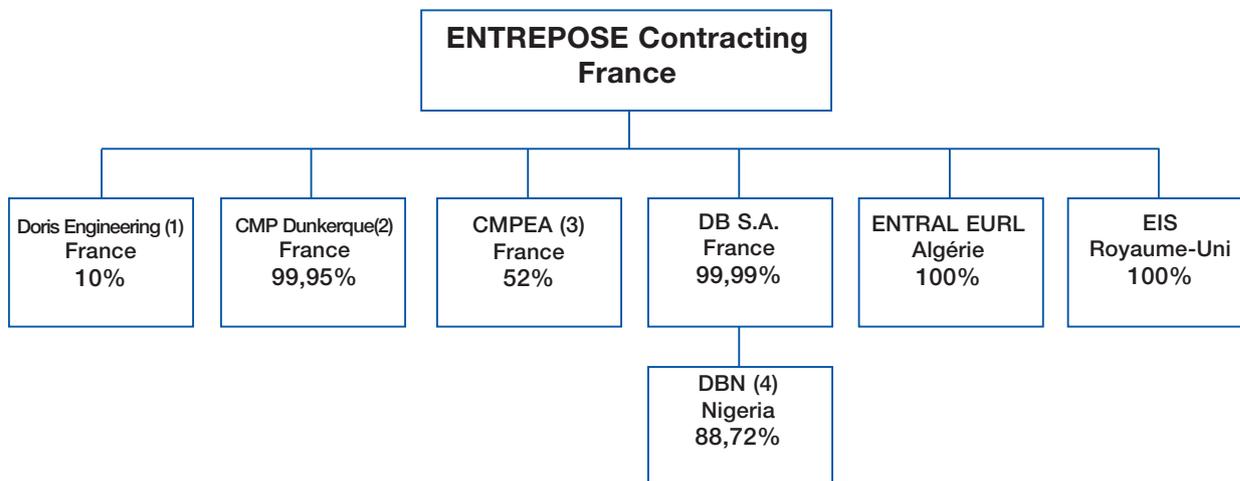
- en juillet 2004, ENTREPOSE Contracting a signé un contrat de 220 millions d'euros avec **Nigeria LNG**, premier exportateur mondial de GNL, dont les actionnaires sont Shell, ENI, Total et NNPC. Ce contrat consiste à réaliser l'ingénierie, le « procurement », la construction et la mise en route d'un réservoir de 84 000 m³ de GNL, de 2 réservoirs de 65 000m³ de GPL et d'un réservoir à toit flottant pour condensats de 36 000 m³. La livraison est prévue en janvier 2008 ;
- commencée en octobre 2003, ENTREPOSE Contracting achèvera en octobre 2005 la construction de 2 réservoirs cryogéniques de 163 000 m³ pour **Reganosa** au nord-ouest de l'Espagne. Il s'agit d'un projet de 40 millions d'euros s'intégrant dans un terminal de regazéification ;
- débuté en avril 2003, ENTREPOSE Contracting achèvera en août 2005 la conception, la préfabrication et le montage de 2 réservoirs cryogéniques de 125 000 m³, d'un réservoir de GPL de 45 000 m³ et d'un réservoir de condensats de 75 000 m³ pour **Statoil** en Norvège (Cap Nord). Il s'agit d'un projet de 94 millions d'euros réalisé dans des conditions climatiques particulièrement contraignantes s'intégrant dans un terminal de liquéfaction ;
- ENTREPOSE Contracting a été sélectionnée pour l'étude, le « procurement » et la réalisation d'une station de pompage en Algérie pour la **SONATRACH**. Ce projet de 46 millions d'euros comprend 2 turbo pompes, 2 turbo alternateurs et 122 km de pipeline enterré. Commencé en août 2004, il se terminera au 4^e trimestre 2006.

En France, ENTREPOSE Contracting travaille sur les projets suivants :

- Commencé en juillet 2004, ENTREPOSE Contracting doit finaliser d'ici à décembre 2005 le montage et la mise en service d'une UVE de 7 MW à Dunkerque pour le compte **d'Inova**. Le montant total de ce projet est de 8 millions d'euros dont une grande partie sera réalisée en 2005 ;
- ENTREPOSE Contracting doit terminer d'ici à février 2006 une UVE de 10,6 MW à Saint-Thibault-des-Vignes pour le compte de la **SIETREM**. Le montant de ce projet commencé en juillet 2004 est de 14 millions d'euros ;
- remplacement de 2 lignes d'incinération (four, chaudière, système de traitement des fumées) pour une UVE à Argenteuil. Ce contrat de 5 millions d'euros a commencé en mars 2004 et se terminera en octobre 2005 ;
- fabrication et construction d'un gazomètre de 20.000 m³ à Dunkerque pour **Arcelor**. Ce projet de 10 millions d'euros a débuté en juin 2004 et a été terminé en février 2005.

4.4.4 - Organisation de la Société

4.4.4.1 - Organisation juridique



(1) Les autres actionnaires de la Société sont : Sofresid, Rutter Technologies, Vinci, Société Civile, personnes physiques indépendantes.

(2) Les autres actionnaires de la Société sont : Société Civile des ETAM, Société Civile des Ouvriers, Société Civile du Comité de Direction, Société Civile des Cadres, Personnes Physiques indépendantes.

(3) Les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques salariées.

(4) Les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques indépendantes, Aniyikaiye Investment, Staff Trust Fund.

- **ENTREPOSE Contracting** est la principale Société opérationnelle du Groupe, basée à Colombes. Elle regroupe l'équipe de direction de la Société, l'ensemble des services centraux et d'encadrement, et comprend également 70 personnes environ, qui sont régulièrement envoyées en tant qu'expatriés sur les chantiers.

ENTREPOSE Contracting est devenue opérationnelle en novembre 2001, lors de la filialisation par le Groupe Suez des activités « Grands Projets Internationaux » d'Entrepose ; ENTREPOSE Contracting est l'héritière de l'activité internationale d'Entrepose, qui remonte à près de 50 ans, le premier contrat clés en main ayant été réalisé en 1955. ENTREPOSE Contracting est par ailleurs propriétaire des références internationales d'Entrepose.

ENTREPOSE Contracting détient trois filiales françaises CMP Dunkerque, CMPEA et Delattre Bezons, ainsi que trois filiales étrangères, DBN, Entral et EIS. Elle détient par ailleurs une participation dans Doris Engineering.

- **CMP Dunkerque** est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en acier pour la construction de réservoirs, notamment dans le domaine des aciers à haute teneur en nickel utilisée en cryogénie.

Créée en 1967 à Dunkerque sous le nom CMP, l'entreprise a connu de nombreuses mutations qui l'ont conduite en 1981 à être rachetée par le Groupe CBI (Chicago Bridge & Iron company) et prendre le nom SNCMP. Quand en 1988 CBI se retire des marchés européens, l'entreprise devient ECMP, jusqu'à un passé récent (1995), puis prend le nom de CMP Dunkerque à l'occasion de son rachat par la Société Entrepose.

De ce passé, CMP Dunkerque a conservé son implantation géographique, ses équipements, mais surtout un savoir-faire industriel pour la réalisation de réservoirs indissociable des hommes qui ont fait sa réputation.

Basée à Sedan, **CMPEA** est un bureau d'études spécialisé dans la conception de réservoirs cryogéniques. Son capital est détenu à 52% par ENTREPOSE Contracting, le solde appartenant à trois salariés de la Société.

- **Delattre Bezons (Nigeria) Ltd est la filiale d'ENTREPOSE Contracting au Nigeria.**

Créée en avril 1978, cette Société a débuté son activité en s'impliquant dans les grands projets parapétroliers au Nigeria. Elle s'est ensuite diversifiée à l'occasion de l'intégration de Delattre Bezons dans ENTREPOSE Contracting.

Aujourd'hui filiale à 88,72% d'ENTREPOSE Contracting. Elle participe aux grands projets d'ENTREPOSE Contracting au Nigeria, et représente un relais local important en matière commerciale et de connaissance du marché.

Cette Société a par ailleurs développé un fonds de commerce propre, notamment dans le cadre de travaux de proximité (maintenance, fabrication et rénovation de modules...) pour le compte de ses clients (notamment la compagnie nationale NNPC).

Grâce à l'ancienneté de cette implantation, ENTREPOSE Contracting dispose d'une connaissance très approfondie de l'environnement local.

- **ENTREPOSE Industrial Services (EIS) Ltd** est la filiale opérationnelle d'ENTREPOSE Contracting au Royaume-Uni, installée à Banbury avec un siège social situé à Londres.

Détenue à 100% par ENTREPOSE Contracting, la majorité des salariés d'EIS sont de nationalité britannique. Constituée en juin 2000, EIS est l'héritière de la succursale anglaise d'ENTREPOSE, implantée sur le marché britannique depuis 1963.

EIS s'est spécialisée dans le domaine de la conception et de la réalisation de gazoducs, et des ouvrages associés.

Pour ENTREPOSE Contracting, bénéficier d'une présence historique ancienne sur ce marché et disposer depuis 5 ans d'une filiale de droit anglais constituent d'importants atouts pour profiter des opportunités qu'offre le marché britannique et pour figurer parmi les principaux acteurs dans le domaine du transport du gaz.

- **Entral EURL** a été créée en Algérie en décembre 1998.

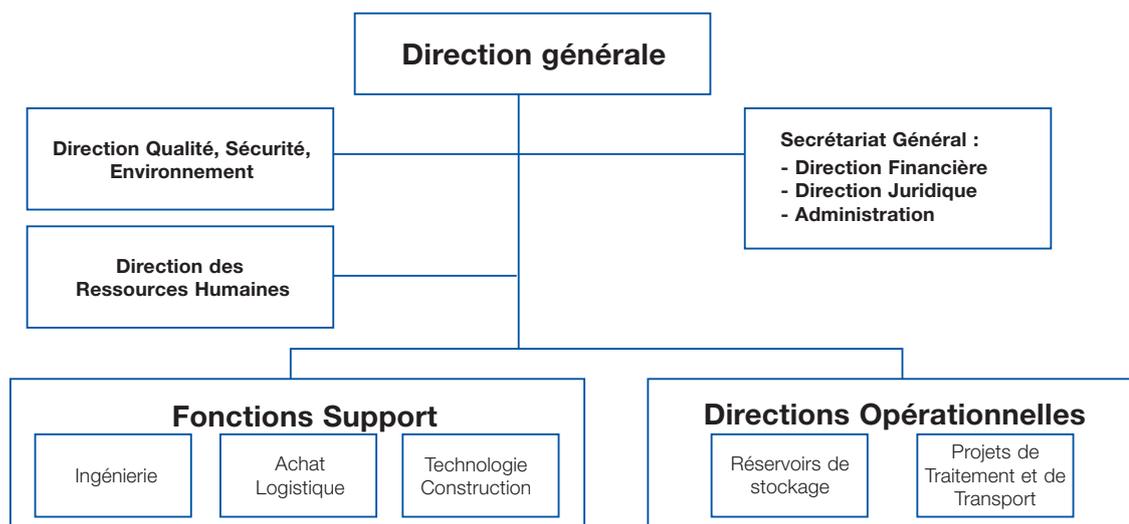
À l'instar d'EIS sur le marché britannique, la constitution juridique d'Entral a été le prolongement naturel d'une présence locale plus ancienne dans le cadre d'une succursale, puisqu'Entrepose bénéficiait d'une implantation locale sur le marché algérien depuis 1992.

Détenue à 100% par ENTREPOSE Contracting, elle constitue pour le Groupe un relais commercial et technique dans le domaine des constructions de projets de traitement et des gazoducs.

En Algérie également, le fait pour ENTREPOSE Contracting de posséder une filiale locale de droit algérien est un atout stratégique important.

Cela facilite les relations avec la Société nationale SONATRACH, et plus généralement favorise le développement sur cet important marché pétrolier et gazier, en croissance organique et éventuellement en croissance externe.

4.4.4.2 - Organigramme fonctionnel



L'organigramme fonctionnel d'ENTREPOSE Contracting est résumé ci-dessus.

L'organisation de la Société reprend le découpage par métier en distinguant :

- deux divisions opérationnelles : les projets de traitement et de transport et les réservoirs de stockage ;
- différentes divisions techniques fonctionnelles, agissant de façon transversale pour l'ensemble des activités (ressources humaines, ingénierie, achat, logistique, technologie et construction) ;
- des fonctions centrales (administration, finance, juridique, contrôle de gestion et QHSSE).

Cette organisation simple est représentative du positionnement de la Société, qui souhaite être à la fois très opérationnelle et très réactive, avec des processus de décisions simples et rapides.

4.4.4.3 - L'équipe de direction

L'équipe de direction de la Société s'articule autour de deux comités : le comité exécutif et le comité de direction (cf. Chapitre 6).

De façon générale, cette équipe présente les caractéristiques suivantes :

- une **large expérience dans le domaine gazier et pétrolier**, sur des grands projets à l'international ; la majorité des membres de l'équipe de direction ayant effectué sa carrière dans cet environnement ;
- une grande expertise technique (ingénierie, soudage, techniques de construction) et une capacité d'encadrement et de **direction de projets** ;
- une forte cohésion née d'un **passé commun**, au sein d'Entrepose, de Groupe GTM et du Groupe Suez et d'une association dans une Société commune, la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting à l'occasion de l'opération de MBO ;
- un très fort attachement à la Société et un grand respect pour l'ensemble de son personnel.

4.4.5 - Savoir-faire distinctif d'ENTREPOSE Contracting

4.4.5.1 - Gestion d'un projet gazier ou pétrolier

La direction de projets complexes en environnement difficile est un élément majeur du savoir-faire développé par ENTREPOSE Contracting.

La plupart des projets d'ENTREPOSE Contracting sont régis par des contrats forfaitaires fixant la rémunération globale du projet et les principales étapes du calendrier dont le non-respect peut entraîner l'application de pénalités de retard.

Pour ENTREPOSE Contracting, la capacité à réduire les principaux coûts de fabrication et les délais permet souvent d'augmenter sensiblement la marge initialement prévue sur le projet.

Un autre type de contrat est parfois utilisé dans cette industrie, il s'agit de contrats aux bordereaux de prix « cost plus fee ». Lorsque ENTREPOSE Contracting signe un tel contrat, elle communique à son client tous les coûts de conception, d'équipements et de construction en incluant une marge prédéterminée. Ce type de contrat peut inclure une clause de performance en fonction d'objectifs prédéterminés impliquant le paiement d'un bonus ou le versement d'une pénalité. Les contrats « cost plus fee » sont fréquemment utilisés par National Grid Transco au Royaume-Uni.

Description des principales phases d'un projet

Un contrat type d'ENTREPOSE Contracting se décompose en plusieurs phases successives :

a) Réception de l'appel d'offres

Dans son appel d'offres, le client a défini ses exigences en matière de garanties, de procédés et de délais.

Dès réception de l'appel d'offres, la direction commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la direction générale.

Du fait de son expérience, la Société a la capacité de sélectionner les projets auxquels elle souhaite soumissionner en fonction des marges prévisionnelles et de la probabilité d'aboutir.

b) Préparation de l'offre

Dès que la décision de concourir est prise, ENTREPOSE Contracting mobilise ses équipes d'ingénierie, ou dans le cadre d'un projet important une Société d'ingénierie indépendante.

Cette Société d'ingénierie travaillera comme sous-traitante ou comme partenaire. Elle prend ainsi un risque commercial aux côtés d'ENTREPOSE Contracting, qui, en échange, lui garantit l'exclusivité en cas d'obtention du contrat.

Cette première phase d'études pour la Société peut durer de 1 à 4 mois durant laquelle ENTREPOSE Contracting étudie le cahier des charges du donneur d'ordre et répond à l'appel d'offres en détaillant les procédés retenus, les garanties, les délais et les coûts.

Avant de renvoyer la proposition, la direction générale d'ENTREPOSE Contracting reprend tous les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achat, personnel) ;
- le calendrier ;
- les risques contractuels et inhérents au projet (pays, change) ;
- les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne fin) ;
- les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de financement) ;
- la recommandation du responsable de projet ;

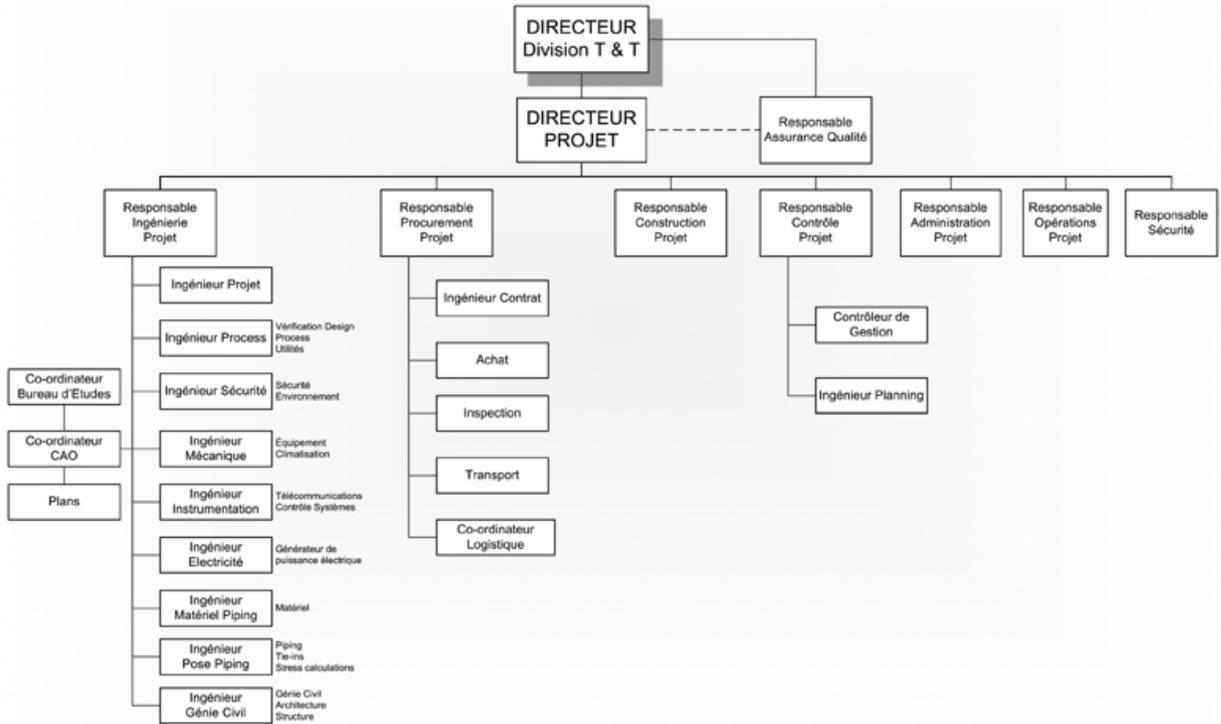
et donne un avis général sur la réponse à l'appel d'offres, à l'occasion d'une réunion dite de « bouclage d'offre » systématiquement organisée, quelle que soit la taille du projet.

Entre la réponse à l'appel d'offres et le résultat de ce dernier, une équipe est constituée au sein d'ENTREPOSE Contracting pour étudier de nouveau tous les fondamentaux du projet. Cette équipe, d'abord constituée d'un chef de projet et d'un responsable de gestion, est renforcée au fur et à mesure que les probabilités de succès augmentent.

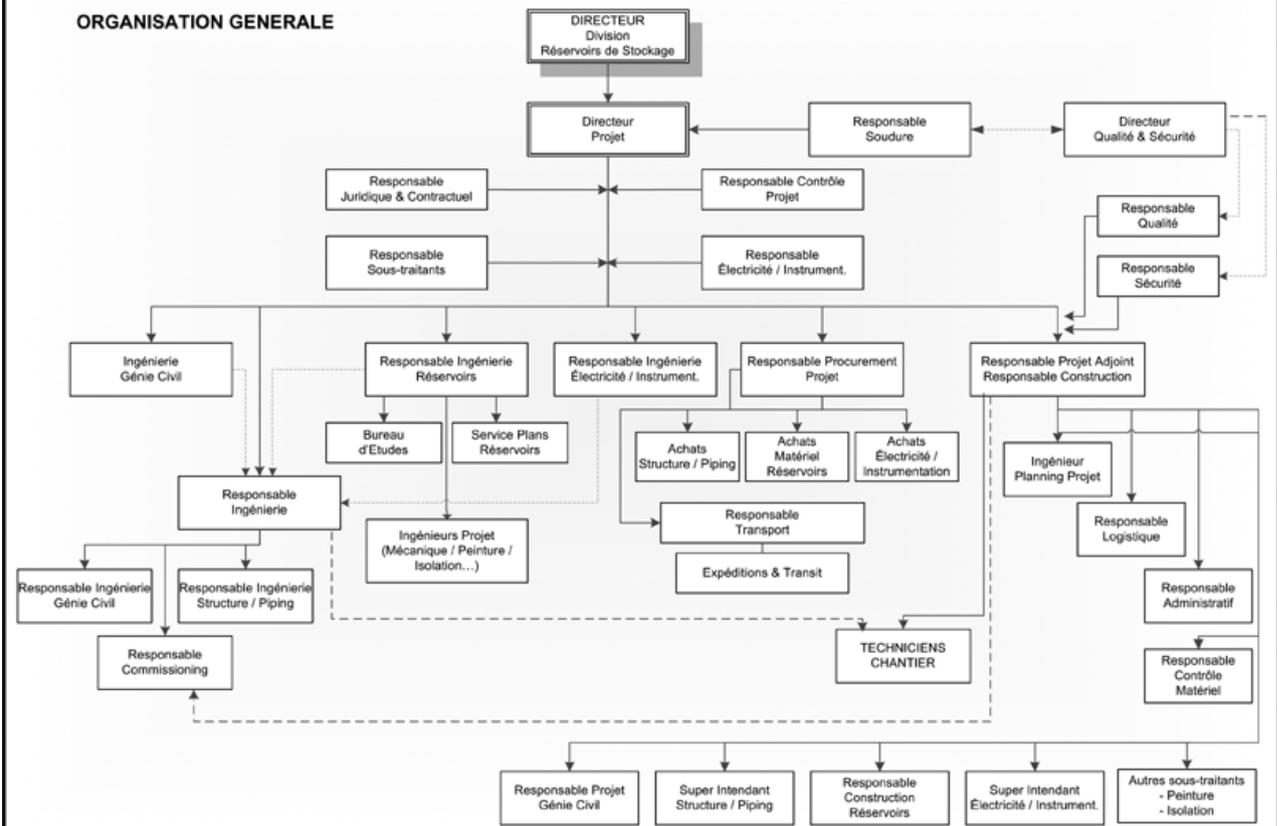
Les responsables du projet étoffent l'équipe dédiée (en interne comme en externe) et organisent la logistique et les moyens matériels pour le projet. Ils remettent une proposition au comité de direction pour validation.

Exemples d'organisation-type pour les réservoirs et les projets de traitement et de transport. Ces exemples couvrent l'ensemble des prestations y compris les sous-traitants :

ORGANISATION GENERALE



ORGANISATION GENERALE



Cette organisation permet à ENTREPOSE Contracting d'être opérationnelle dès que l'entreprise est sélectionnée pour réaliser le projet. En effet, toutes les parties impliquées dans le projet sont sollicitées à nouveau pour confirmer leur implication et leurs propositions.

Présente principalement dans deux pays pour la gestion de projets clés en main, ENTREPOSE Contracting identifie une quinzaine de projets par an et par pays. Parmi ceux-ci, ENTREPOSE Contracting décide d'investir pour répondre à la moitié d'entre eux. Le taux de succès est d'environ 20%. Les coûts de soumission représentent entre 1,2 et 1,5 millions d'euros par an.

c) Négociation du contrat

Elle peut durer de 1 à 6 semaines et permet de finaliser le choix des procédés, le calendrier de réalisation avec ses étapes intermédiaires, les clauses contractuelles, l'échéancier des paiements et le prix.

Il s'agit d'une phase déterminante dans laquelle l'expérience des dirigeants de la Société, la diversité des compétences et la souplesse de l'organisation jouent un rôle décisif dans la conclusion des contrats (cf. paragraphes 4.4.5.3 « Politique contractuelle » et 4.7.1.10 « Risque contractuel »).

d) Ingénierie

L'essentiel de cette phase dure de 1 semaine à 6 mois suivant la taille et la nature du projet.

Préalablement à la construction d'un projet pétrolier ou gazier, des études techniques très poussées sont nécessaires pour adapter les besoins du client à la configuration des sols, la qualité des hydrocarbures, etc. Ces études requièrent des connaissances en géologie, en procédés de traitement, en électricité, en instrumentation, en mécanique, en mécanique des fluides, en génie civil. Toutes ces connaissances et toutes ces études doivent être organisées pour arriver à la conception d'un projet conforme au cahier des charges tant en termes de coûts que de calendrier.

Les études nécessaires pour la réalisation de certains projets peuvent être extrêmement consommatrices d'heures d'ingénierie. Ainsi, le projet MLN 405 A (cf supra) a nécessité environ 100 000 heures d'ingénierie sur une période de 6 mois, soit près de 100 ingénieurs sur cette période, d'où le partenariat avec la Société d'ingénierie Litwin, conclu ponctuellement sur ce projet.

Concernant l'ingénierie et contrairement aux autres acteurs de son marché, la Société a fait le choix d'en confier la réalisation à des partenaires ou à des sous-traitants tout en se dotant des capacités techniques et managériales permettant d'imposer des solutions optimisées sur le plan des procédés et des choix technologiques et d'en coordonner la réalisation. ENTREPOSE Contracting a aujourd'hui un large choix de sous-traitants pour l'ingénierie avec lesquels elle a déjà travaillé et qui sont complémentaires à son offre de service.

Dans le cadre de projet de taille inférieure (environ 15 millions d'euros), ENTREPOSE Contracting a les capacités humaines et matérielles d'effectuer le cas échéant en interne les études nécessaires à la phase d'ingénierie du projet.

C'est dans cette optique qu'ENTREPOSE Contracting a acquis en 2003 le département Etudes et Grands Projets de la Société INEO International, spécialisé dans l'électricité et l'instrumentation pour les projets onshore/offshore. Les équipes désormais intégrées participent pour les aspects liés à leur spécialité à la gestion des projets clés en main (de l'appel d'offres à la réalisation finale).

e) Approvisionnement (« Procurement »)

Cette phase se déroule pour l'essentiel entre les mois 2 et 12.

Dès que l'ingénierie est suffisamment avancée, les réquisitions sont transmises au service achats qui consulte à nouveau les fournisseurs d'équipement (turbo-pompes, turbo-compresseurs, dééthaniseurs, ou d'autres équipements) sur des critères de qualité, de délais de livraison et de prix.

ENTREPOSE Contracting et ses filiales n'ont pas de politique d'exclusivité avec les sous-traitants et les fournisseurs. Elles entretiennent cependant avec certains d'entre eux des relations de confiance en raison de leurs critères de qualité et d'exigence. Le premier fournisseur pour les projets de traitement et de transport a représenté pour l'exercice 2003, 4,6 millions d'euros, et pour l'exercice 2004, 25 millions d'euros. Pour l'activité réservoirs de stockage, le premier fournisseur sur la même période représentait respectivement 5,3 millions d'euros et 8,4 millions d'euros.

ENTREPOSE Contracting s'assure de la solidité financière des sous-traitants et des fournisseurs et de leur capacité à assurer leur part de réalisation du projet. ENTREPOSE Contracting vérifie aussi que ces entreprises souscrivent des polices d'assurances en adéquation avec les normes de la profession et les exigences du client, et se conforment aux réglementations locales en matière du droit du travail et du respect de l'environnement.

Les contrats de sous-traitance ou d'achat mentionnent les calendriers des tâches à réaliser et de livraison. Dans l'éventualité où ces calendriers ne seraient pas respectés, ENTREPOSE Contracting se réserve le droit de réclamer des pénalités de retard auprès de ces sous-traitants et fournisseurs.

La mise en concurrence de fournisseurs connus d'ENTREPOSE Contracting est un élément clé pour la Société. En effet, le « procurement » et sa gestion sont des facteurs déterminants de la réussite financière du projet. Ils permettent en effet d'augmenter sensiblement les marges opérationnelles d'un projet.

De plus, pour optimiser cette étape, ENTREPOSE Contracting obtient des fournisseurs des prix fermes pour la durée de leur contrat.

f) Construction

Après avoir finalisé l'ingénierie et entamé le « procurement », ENTREPOSE Contracting peut commencer la phase de construction.

Deux phases se recouvrent partiellement :

- le génie civil est systématiquement sous-traité à des entreprises référencées. Il dure de 12 à 24 mois.
- les constructions mécaniques, électriques et l'instrumentation sont dirigées par ENTREPOSE Contracting, qui fait appel ponctuellement à des sous-traitants. Cette étape peut durer de 12 à 18 mois.

Pour les travaux de génie civil, ENTREPOSE Contracting fait le choix de la sous-traitance. Comme pour l'ingénierie, les moyens sont parfois très importants et nécessitent des investissements matériels et financiers conséquents qu'ENTREPOSE Contracting ne souhaite pas réaliser (utilisation de matériels de terrassement, de centrale à béton). ENTREPOSE Contracting, issue d'une société de construction, maîtrise parfaitement la gestion du génie civil d'un projet.

S'agissant des constructions mécaniques, électriques et instrumentation, et à l'inverse de nombreux concurrents qui sous-traitent en totalité la phase de construction d'un projet clés en main, ENTREPOSE Contracting en réalise elle-même l'essentiel. De ce fait, ENTREPOSE Contracting maîtrise au mieux les coûts de fabrication et les délais de réalisation. Elle dispose d'une plus grande autorité pour coordonner les travaux de ses sous-traitants.

La proximité de la relation avec le client, au quotidien sur les chantiers, permet de suivre dans le détail l'avancement des travaux de réalisation et de corriger immédiatement les dérives de coût ou les malfaçons éventuelles.

Ce contrôle rapproché et continu constitue une méthode de travail fondamentale.

Pour ENTREPOSE Contracting, la sécurité et la protection de l'environnement sont des exigences qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à tous les intervenants placés sous sa responsabilité et ce tout au long du déroulement des projets.

g) Mise en service (« Commissioning »)

Lorsque les équipements sont installés, une phase de tests débute : tests mécaniques, électriques, hydrauliques, contrôle. Ils permettent la recette technique de l'installation.

S'en suit une phase de démarrage et de mise en service industrielle de l'unité.

L'ensemble de ces opérations est réalisé par ENTREPOSE Contracting et les équipes des clients et s'achève par la réception provisoire de l'ouvrage par le client.

Ces opérations peuvent s'étaler sur une durée de 2 à 6 mois.

h) Assistance à l'exploitation

À la demande du client, ENTREPOSE Contracting peut mettre à disposition une assistance technique et logistique, avec ses équipes sur place.

4.4.5.2 - Gestion financière

Issue de Groupe GTM, la Société a maintenu et développé un système de contrôle de gestion et de remontée d'informations adapté à ses projets et à son environnement international ainsi qu'à l'exigence de ses clients et de ses partenaires financiers.

Suivi financier des projets / Contrôle de gestion :

Sur le chantier, une équipe de contrôle des coûts, dont la taille est adaptée à celle du projet, enregistre en continu l'ensemble des coûts et en fait le rapport au directeur de projet.

Le contrôleur de gestion du chantier, accompagné du directeur de projet, assure le rapprochement entre le budget prévisionnel et les coûts réels. Ce suivi régulier permet également un contrôle financier permanent avec le client, et réduit les risques de dérives de coûts et de délais, ou de litiges.

Au siège social, un contrôleur de gestion est affecté à chaque zone géographique. Il travaille aux côtés des directeurs de projets et de la direction opérationnelle concernée. Il prépare avec celle-ci sous la supervision du directeur du contrôle de gestion les présentations trimestrielles destinées à la direction générale.

À l'occasion de ces présentations, chaque directeur de projet expose à la direction générale et aux responsables des départements de l'entreprise, la situation de son projet en termes d'avancement physique et financier, de trésorerie, d'évolution des risques et aléas, et d'opportunités.

Cette procédure permet une double sécurité :

- détecter localement une dérive par rapport au budget initial,
- informer et permettre au siège de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

Ces procédures de contrôle interne sont d'autant plus efficaces que localement les ingénieurs et chefs de projets sont sensibilisés très tôt dans leur carrière au sein d'ENTREPOSE Contracting au suivi des coûts et au respect des budgets. A ce jour, ENTREPOSE Contracting n'utilise pas de système de type ERP.

Le suivi budgétaire des projets est effectué par les contrôleurs de gestion à l'aide de bases de données et de tableurs. Le suivi des engagements et des coûts est assuré par la comptabilité, principalement à l'aide du logiciel « ELODIE » de la Société Deal Informatique. Ce logiciel est utilisé par la Société ENTREPOSE Contracting qui représente en moyenne 80% de l'activité du Groupe. Les filiales, compte tenu de leur taille et de leur environnement utilisent chacune leur logiciel propre.

Trésorerie :

Comme pour la gestion et le suivi des projets, la direction a su développer au sein de ses équipes une culture de la trésorerie positive.

Lors des négociations contractuelles, la courbe de trésorerie prévisionnelle est négociée afin d'obtenir du client un échéancier de paiements garantissant cette trésorerie positive. Les clients de l'amont pétrolier et gazier, pour lesquels le respect du planning est essentiel, comprennent et admettent cette exigence de financement de son entrepreneur.

Le suivi de la trésorerie, projet par projet, entité par entité, et au niveau de l'entreprise est un élément clé de la vie de l'entreprise.

De fait, ENTREPOSE Contracting bénéficie d'une trésorerie excédentaire qui provient des réserves constituées et de la gestion au quotidien du besoin en fonds de roulement, lequel est structurellement négatif grâce aux avances clients négociées projet par projet.

Garanties financières :

Pour obtenir ses contrats, ENTREPOSE Contracting doit obtenir des garanties de marchés qui sont principalement délivrées par son pool bancaire en faveur de ses clients. ENTREPOSE Contracting contre garantit le pool et s'engage à rembourser les sommes que le pool pourrait être amené à payer au titre de ces garanties (cf. 4.7.1.5 « Risque concernant les garanties de marché »).

Quatre types de garanties peuvent être mises en place :

Garantie de soumission : elle peut être exigée au moment de la soumission pour assurer la continuité du processus d'appel d'offres. Elle constitue également pour les clients un moyen de limiter la concurrence aux entrepreneurs sérieux et motivés.

Garantie de bonne fin : mise en place à la signature du contrat, elle est libérée définitivement à la réception finale de l'ouvrage par le client.

Garantie de restitution d'acompte ou d'avance : pour assurer une trésorerie positive, le contrat prévoit le paiement d'un acompte ou d'une avance de démarrage à l'entrée en vigueur du contrat. En contrepartie, une garantie est donnée au client, qui s'amortit au fur et à mesure des paiements.

Garantie de substitution de retenue de garantie : certains clients souhaitent retenir un pourcentage du montant du contrat jusqu'à la réception provisoire de l'ouvrage. Afin de ne pas pénaliser sa trésorerie, l'entrepreneur dispose de l'option de mettre en place une garantie qui lui permet de recevoir la totalité du montant facturé.

Les garanties sont principalement émises par des banques. Pour faciliter le processus d'émission des garanties de marché nécessaires, ENTREPOSE Contracting négocie une ligne principale auprès d'un pool de banques. Cette ligne est accordée par le pool après accord du comité de crédit de chaque banque. Elle est conclue pour une durée d'une année et renouvelée d'année en année. Outre le montant de l'encours maximal que les banques acceptent d'émettre, la ligne décrit les principales caractéristiques des garanties qui peuvent être émises par le pool, notamment le type de garantie, leur durée maximale, et les sûretés qu'ENTREPOSE Contracting doit constituer en contre partie de l'encours. Tant que la ligne n'est pas consommée, l'émission des garanties ne pose pas de difficulté.

L'émission de garanties qui diffèrent des caractéristiques de la ligne principale fait l'objet de discussions spécifiques portant notamment sur la constitution d'un pool ad hoc et la mise en place de sûretés spécifiques.

Au 31 décembre 2004, ENTREPOSE Contracting avait gagé auprès de ses banques des instruments financiers pour un montant de 33,3 millions d'euros pour un encours de garanties de 89,6 millions d'euros.

En sus de ses lignes bancaires, ENTREPOSE Contracting a obtenu des lignes complémentaires dont une auprès de la COFACE, qui contre garanti partiellement le pool bancaire pour un projet du segment Stockages, et une auprès d'une compagnie d'assurance européenne.

Évolution du montant des garanties bancaires émises entre 2002 et 2004 (en millions d'euros)

Garanties bancaires	31 décembre 2002	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Soumission	1,3	2,7	4,6
Restitution d'avance	10,5	19,6	31,4
Retenue de garantie	5,3	3,9	2,4
Bonne fin	13,9	30,9	50,9
Divers + Douanes	0,4	0,4	0,3
Total des garanties bancaires	31,4	57,5	89,6

Conventions intra-Groupe

Les principales conventions suivantes étaient en vigueur au sein du Groupe au 31 décembre 2004 :

a) Conventions de trésorerie

Ces conventions ont été mises en place afin de faciliter la centralisation et les placements de la trésorerie au sein du Groupe, entre les Sociétés :

- ENTREPOSE Contracting, et :
- CMP Dunkerque ;
- Delattre Bezons ;
- Entrepose Industrial Services ;
- Financière Entrepose (Société dissoute le 4 mai 2005) ;

Ainsi qu'entre la Société Delattre Bezons et sa filiale Delattre Bezons Nigeria.

La trésorerie placée est rémunérée à EONIA + (emprunteur) ou - (prêteur) 0,5%, ou LIBOR 1 mois + ou - 0,5% pour la trésorerie en devises.

b) Conventions d'intégration fiscale

Ces conventions ont été mises en place afin d'optimiser la charge d'IS français entre les différentes Sociétés françaises détenues en chaîne à plus de 95% :

- Financière Entrepose, tête de Groupe fiscal (Société dissoute le 4 mai 2005) ;
- ENTREPOSE Contracting ;
- CMP Dunkerque ;
- Delattre Bezons.

Les formalités auprès de l'Administration fiscale seront prochainement effectuées afin qu'ENTREPOSE Contracting se substitue à Financière Entrepose en tant que Société tête de Groupe fiscal.

c) Conventions d'assistance Siège

Ces conventions ont été mises en place avec les filiales opérationnelles du Groupe pour lesquelles la Société ENTREPOSE Contracting assure une assistance technique, commerciale, juridique et administrative :

- CMP Dunkerque ;
- Entrepose Industrial Services ;

et sont rémunérées au taux de 4% du chiffre d'affaires de la filiale.

Les autres filiales opérationnelles que sont Entral (Algérie) et DBN (Nigeria), qui opèrent conjointement ou en sous-traitance locale d'ENTREPOSE Contracting, ne font pas l'objet d'une prestation d'assistance Siège.

d) Baux

Il n'existe qu'un seul bail commercial intragroupe qui est le suivant :

- Bailleur : CMP Dunkerque ;
- Preneur : ENTREPOSE Contracting – succursale de Dunkerque ;
- Localisation : dans les locaux de CMP Dunkerque ;
- Bail annuel : 61 000 euros.

Ce bail a été en vigueur sur toute la période 2002 – 2004.

L'ensemble des conventions décrites ci-dessus sont des conventions conclues à des conditions normales et courantes et n'ont pas fait l'objet de mentions dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4.4.5.3 - Politique contractuelle

Héritière d'un savoir-faire développé par un grand Groupe dont elle est issue, la Société a continué de mener une politique contractuelle protectrice de ses intérêts. Sous l'égide de la direction juridique, cette politique contractuelle est appliquée par la Société pour l'ensemble des activités et projets menés de par le monde et porte sur les points essentiels suivants :

- exclusion de la prise en charge des dommages indirects/immatériels (perte d'exploitation, perte de revenu, perte de production, etc.) pouvant survenir à l'une ou l'autre des parties au contrat à l'occasion de l'exécution dudit contrat ;
- exclusion de toute responsabilité en matière de pollution accidentelle pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du contrat ;
- limitation de la responsabilité contractuelle globale de la Société à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- plafonnement des pénalités de retard et des pénalités de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat et caractère libératoire de ces pénalités ;
- possibilité d'ajuster le prix contractuel ou les délais d'exécution en cas de modifications législatives/réglementaires intervenant durant l'exécution du contrat et pouvant avoir un impact négatif pour la Société sur les coûts de réalisation du projet ou sur le planning de réalisation des travaux ;

- obtention d'une clause de force majeure favorable permettant à la Société de ne pas supporter les conséquences dommageables pour elle d'un événement de force majeure et de pouvoir résilier le contrat en cas de prolongation excessive d'un événement de force majeure ;
- obtention d'une clause d'arbitrage international auprès d'une institution largement reconnue et acceptée (CCI, CNUDCI, LCIA, etc.) ;
- couverture des dommages à l'ouvrage par le biais d'une assurance Tous Risques Chantier ;
- couverture des dommages aux équipements et matériels transportés par le biais d'une assurance transport ;
- termes et conditions de paiement permettant d'obtenir une courbe de trésorerie équilibrée.

4.4.5.4 - Politique Qualité

Qualité Sécurité Environnement

ENTREPOSE Contracting, certifiée ISO 9001, a fait l'objet d'un audit du BVQI, organisme certificateur. Au cours de cet audit, aucune non-conformité n'a été relevée. En matière de sécurité et d'accident du travail toutes les données sont recensées sans distinction, et le calcul du taux de gravité¹ et du taux de fréquence² sont basés sur les recommandations du Bureau International du Travail à Genève.

En 2004, ENTREPOSE Contracting a un « taux de gravité » de 0,02 et un « taux de fréquence » de 2,16. Pour 4.170.000 d'heures travaillées en 2004 et un effectif de près de 900 personnes, neuf accidents avec arrêt de travail se sont produits.

Le Comité de Sécurité d'ENTREPOSE Contracting a décidé de formaliser le système de Management HSE (Sécurité, Hygiène industrielle et Environnement), mis en oeuvre en 2003, suivant les exigences du référentiel MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises).

L'organisation MASE a donné sa certification le 16 décembre 2004.

Par cette certification, elle reconnaît et encourage :

- le transfert des acquis des contrats à l'étranger, vers l'activité France ;
- la qualité des actions Hygiène et Sécurité entreprises en interne et vis-à-vis de nos sous-traitants ;
- les moyens mis à disposition de nos équipes de chantiers.

4.4.6 - Clients et fournisseurs

Les clients du Groupe sont des grands donneurs d'ordre du secteur pétrolier et gazier, privés ou étatiques, et opérant seuls ou sous forme de groupement.

A chaque marché du Groupe correspond un seul donneur d'ordre.

Un même marché peut faire l'objet de plusieurs contrats conclu entre plusieurs entités juridiques du donneur d'ordre, avec plusieurs entités juridiques du Groupe distinctes. Le cas le plus fréquent étant que la part des prestations réalisées hors du pays de construction soit contracté et facturé par ENTREPOSE Contracting et que la part des prestations locales soient contractées et facturées par la filiale locale.

Toutefois, s'il s'agit d'un contrat unique ou s'il existe un contrat chapeau regroupant l'ensemble des contrats conclus pour le marché, alors pour le suivi de gestion à l'intérieur du Groupe, le marché sera analysé comme un contrat unique avec un donneur d'ordre unique.

Il n'y a pas de client captif. Un client qui représente une partie importante du chiffre d'affaires une année peut ne représenter qu'un chiffre d'affaires marginal l'année suivante, si le contrat s'est achevé entre-temps.

Les modes et délais de règlements sont définis contractuellement au niveau de chaque contrat.

Les principaux modes de règlement suivants étaient en vigueur sur des contrats actifs au 31 décembre 2004 :

- crédits documentaires ;
- virements bancaires ;
- billets à ordre.

Les délais de règlement n'excèdent pas en général 90 jours. Au-delà, des relances sont effectuées.

(1) Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées

(2) Taux de fréquence : nombre d'accidents avec jours d'arrêt (LT), par million d'heures travaillées

Le poids respectif du premier, des cinq et dix premiers clients rapporté au chiffre d'affaires des années 2002, 2003 et 2004 est synthétisé ci-dessous :

	2002	2003	2004
1 ^{er} client	50,0%	33,7%	21,4%
5 premiers clients	80,3%	81,3%	70,3%
10 premiers clients	91,2%	95,3%	91,0%

Très dépendant d'un seul client lors de son premier exercice complet d'existence propre, le Groupe a progressivement rééquilibré son chiffre d'affaires entre différents contrats.

Les dix premiers contrats ont représenté de façon récurrente sur la période plus de 90% du chiffre d'affaires.

Les fournisseurs

De façon identique aux clients, les commandes aux fournisseurs et sous-traitants sont passées dans le cadre de contrats déterminés.

Les délais et modes de règlement sont définis à chaque commande ou contrat de sous-traitance.

Sauf cas spécifiques, le délai standard du Groupe est de 60 jours date de facture.

Les modes de règlement utilisés sont le virement bancaire, le billet à ordre et le chèque.

Il n'y a pas à proprement parler de fournisseurs permanents.

Toutefois, sur la période 2002 – 2004, le Groupe a fait appel certains fournisseurs pour plusieurs contrats, notamment pour la fourniture de matières incorporables (« Procurement ») et pour l'ingénierie des contrats (« Engineering »).

Le poids respectif du premier, des cinq et dix premiers fournisseurs de la période 2002-2004, rapporté au chiffre d'affaires cumulé des années 2002 à 2004 est synthétisé ci-dessous :

(période 2002-2004)	en % du CA cumulé
1 ^{er} fournisseur	3,3%
5 premiers fournisseurs	10,4%
10 premiers fournisseurs	14,4%

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur en particulier, autant pour la fourniture d'incorporables, les sous traitances d'ingénierie et les sous traitances de construction.

4.4.7 - Concurrence

Le tableau ci-dessous résume le positionnement de la Société par marché, ainsi que ses principaux concurrents :

	Segment de Marché	Positionnement	Principaux concurrents	Tendances
Projets de traitement et de transport	Projets de transport (RU)	Fort auprès de NGT (historique important)	Murphy (RU) Laing (RU), Mc Alpine (RU) Nacap (NL)	Croissance soutenue
	Projets de transport (autres pays)	Au cas par cas	Concurrence diffuse (principalement chinoise et indienne)	Croissance continue
	Projets de traitement (entre 10 millions d'euros et 150 millions d'euros)	Fort au Nigeria et en Algérie, naissant en France et en Libye	KBR, JGC, Bechtel, Technip, Snamprogetti, Chiyoda, Foster Wheeler, Saipem, Petrofac, Daewoo plus les acteurs locaux	Les investissements peuvent être reportés d'une année sur l'autre pour des raisons locales, mais la tendance globale est à la croissance
	Projets de traitement (supérieurs à 150 millions d'euros)	Stratégie d'alliances		
Réservoirs de stockage	Réservoirs pour hydrocarbures	Conquête de parts de marché	Concurrence diffuse	Croissance soutenue
	Réservoirs cryogéniques	Fort (références prestigieuses)	CBI, Saipem, TKK	Forte croissance attendue

Les concurrents suivants sont cotés en bourse :

- SAIPEM à la bourse de Milan
- CBI sur le NYSE
- TECHNIP sur Euronext™ et sur le NYSE
- FOSTER WHEELER sur l'OTC Bulletin Board
- DAEWOO à la bourse de Séoul.

4.4.8 - Réglementations applicables

ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur international évoluant dans de très nombreux pays. Dans le cadre des contrats signés, ENTREPOSE Contracting est confrontée à différentes réglementations :

- celles du pays où se situe le projet ;
- celles demandées par le client au niveau contractuel, tant en termes de sécurité que de protection de l'environnement ; cette réglementation contractuelle suit en règle générale les normes internationales, souvent plus contraignantes que les normes locales (nigériennes ou algériennes par exemple) ;
- celles que s'impose ENTREPOSE Contracting qui adopte les plus hauts standards de qualité (par exemple dans le soudage). Ces normes sont des atouts commerciaux.

4.4.9 - Propriété intellectuelle

La marque ENTREPOSE Contracting est la propriété de la Société ENTREPOSE Contracting (RCS Nanterre B 410 430 706) dont le siège social est 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes. La marque ENTREPOSE Contracting a été enregistrée à l'INPI le 03/09/2001 sous le n° 01 3 119 154. L'enregistrement a été initialement effectué par la Société Entrepose. La marque ENTREPOSE Contracting a été intégralement cédée à la Société ENTREPOSE Contracting par la Société ENDEL à l'occasion de la cession de la Société intervenue le 3 décembre 2002.

Des dépôts de brevets sont envisagés à l'issue des programmes de recherche en cours.

4.4.10 - Principaux établissements et propriétés foncières

À l'exception des bâtiments et des terrains utilisés localement par CMP Dunkerque, ENTREPOSE Contracting ne détient aucune propriété foncière. Elle loue l'intégralité des bâtiments et des terrains nécessaires à son activité.

Au 31 décembre 2004, les propriétés immobilières et foncières de CMP Dunkerque (terrains et constructions) étaient comptabilisées pour une valeur nette comptable de 0,105 million d'euros.

Il n'existe qu'un seul bail commercial intragroupe qui est le suivant :

- Propriétaire : CMP Dunkerque ;
- Bailleur : CMP Dunkerque ;
- Preneur : ENTREPOSE Contracting – succursale de Dunkerque ;
- Localisation : dans les locaux de CMP Dunkerque ;
- Bail annuel : 61 000 euros.

Ce bail, conclu à des conditions de marché, a été en vigueur sur toute la période 2002 - 2004.

4.4.11 - Nantissement d'actifs de la Société

Néant

4.4.12 - Saisonnalité

L'activité d'ENTREPOSE Contracting ne connaît pas de période creuse au cours de l'année calendaire à l'exception des activités de pose de pipelines au Royaume-Uni. En effet, la pose de pipelines doit être réalisée entre avril et octobre, période durant laquelle la pluviométrie est faible, afin de pouvoir travailler dans des terrains non inondés.

4.5 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.5.1 - Recherche et Développement

Depuis 2003, ENTREPOSE Contracting investit dans plusieurs programmes de recherche et développement :

- soit en partenariat avec l'Institut Français du Pétrole (IFP), le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM), l'Institut de Soudure (IS) et des entreprises privées. Deux projets en cours de développement bénéficient d'un co-financement du RTPG (Réseau des Technologies Pétrolières et Gazières), émanation du Ministère de l'Industrie. L'un concerne le contrôle des soudures des grands réservoirs de stockage cryogéniques en 9% nickel, l'autre concerne des capteurs de corrosion ;
- soit en interne, en particulier pour les stockages sous pression des gaz liquéfiés, GPL notamment, dans des capacités sphériques ou cylindriques enterrées, ainsi que pour les stockages cryogéniques.

ENTREPOSE Contracting est membre de la Commission « Production » du Comité Industriel Statutaire de l'Amont (CISAM). À ce titre, elle participe à l'examen des propositions du programme 2005 R&D de l'IFP, ainsi qu'à la coordination entre les programmes de recherche et développement conjoints de l'IFP, de TOTAL et des entreprises du secteur pétrolier.

Enfin, dans le cadre de tous ses projets, la Société s'attache à proposer des solutions techniquement innovantes, susceptibles de la démarquer de la concurrence, notamment en matière de protection de l'environnement. Des variantes technologiques sont proposées, par exemple pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique. Ces efforts de recherche permettent à la Société de développer ses niches technologiques en améliorant sa notoriété, sa compétitivité et la sécurité des installations.

Au sein du Groupe, la Recherche et le Développement sont principalement réalisés par la Direction Technologie de construction d'ENTREPOSE Contracting.

Les recherches récentes ont porté notamment sur les sujets suivants :

- l'amélioration des techniques de soudage,
- les effets des tests hydrauliques en terme de corrosion sur les grands réservoirs,
- la réduction des pertes de charge dans les tuyauteries et canalisations.

Ces études sont placées sous la responsabilité du Directeur du contrôle qualité et soudage, assisté d'un ou plusieurs ingénieurs. Elles donnent lieu chaque année à dépôt d'une déclaration au titre du crédit d'impôt recherche.

Pour la réalisation de ces études, aucun investissement particulier en matériel technique n'a été réalisé et ni figure dans les immobilisations du Groupe.

4.5.2 - Investissement géographique

ENTREPOSE Contracting mène une politique d'investissement géographique. Deux axes sont privilégiés :

- l'investissement en capital dans des Sociétés locales des pays où la Société est déjà présente. Les clients subissent en effet une pression croissante de la part des autorités locales pour mettre en valeur leur économie ;
- l'investissement dans un ou deux pays où ENTREPOSE Contracting n'est pas implantée directement mais où elle a déjà géré des projets.

4.5.3 - Investissement dans de nouvelles activités

ENTREPOSE Contracting étudie la possibilité de diversifier ses activités, soit par de nouveaux investissements humains et matériels, soit en prenant des participations stratégiques dans des entreprises leaders dans leur domaine de compétences.

Dans le premier cas, on peut citer les recrutements et les investissements pour suivre des clients dans la maintenance préventive, la gestion des arrêts d'entretien des unités industrielles et la gestion des parcs de pièces de rechange.

Dans le second cas, ENTREPOSE Contracting étudie plusieurs opportunités de prise de participation dans des Sociétés qui constitueront des relais de croissance pour la livraison de projets clés en main.

Investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices

En milliers d'euros	2002	2003	2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86	335	89
Immobilisations corporelles	7 469	2 453	2 001
Immobilisations financières	160	1 803	59
TOTAL	7 715	4 591	2 149

4.6 - RESSOURCES HUMAINES

4.6.1 - Effectifs

Le tableau ci-dessous représente les effectifs moyens sur l'année 2004 par zones géographiques et par catégories professionnelles :

	Ouvriers	ETAM	Ingénieurs & Cadres
Europe	166	109	169
Afrique	153	182	73
Moyent-Orient – Asie	0	1	3

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des effectifs sur 3 ans par zones géographiques :

En ETP*	2002	2003	2004
Europe	237	278	444
Afrique	498	268	408
Moyent-Orient – Asie	3	5	4
TOTAL	737	551	856

* comprend les salariés locaux plus les expatriés

Les données présentées dans les deux tableaux ci-dessus reprennent l'ensemble des effectifs salariés du Groupe, à savoir ceux engagés avec des contrats à durée indéterminée (effectif permanent) et ceux engagés pour les besoins spécifiques des projets et des chantiers d'ENTREPOSE Contracting.

On peut constater de fortes variations d'une période à l'autre :

- à titre d'exemple, au Royaume-Uni, l'effectif permanent d'EIS est de 18 personnes pour un effectif moyen de 169 personnes sur 2004 ;
- de la même façon, en Algérie, l'effectif permanent d'Entral est de 59 personnes pour un effectif moyen de 289 personnes sur cette même période.

Au 31 décembre 2004, l'effectif permanent du Groupe s'élevait à 471 salariés.

4.6.2 - Principales données sociales d'ENTREPOSE Contracting

En 2004 :

- l'effectif moyen de la Société s'élevait à 221 salariés ;
- 74 expatriés participaient aux projets à l'étranger ;
- la moyenne d'âge était de 46 ans ;
- 15 collaborateurs ont été embauchés en contrat à durée indéterminée.

4.6.3 - Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)

Lors de l'acquisition de la Société par voie de MBO, la direction a proposé d'associer l'ensemble des salariés à cette opération.

Pour ce faire, un Plan Epargne Entreprise Groupe a été créé dans le but d'alimenter un Fonds Commun de Placement. Ce FCPE a pour objet d'investir ses avoirs en titres de la Société : initialement Financière Entrepose qui a été fusionnée avec ENTREPOSE Contracting en date du 4 mai 2005.

Dès 2003, une souscription a été ouverte à l'ensemble des salariés du Groupe. Grâce à une politique d'abondement favorable – pour toute somme investie l'entreprise abondait le double du montant et ce dans une limite de 3.000 euros par salarié.

En 2003, 97% des salariés ont investi avec une moyenne de versement de 2.078 euros par salarié.

Lors de l'intégration du département Etudes et Grands Projets d'INEO International, une nouvelle souscription a été ouverte pour l'année 2004 avec une politique d'abondement encore très favorable – pour toute somme investie, l'entreprise abondait le même montant, et ce dans une limite de 500 euros. Plus de 81 % des salariés ont investi avec une moyenne de versement de 1.000 euros par salarié.

Suite à ces bons résultats et avec l'appui de la direction et de CICLAD, le FCPE détient au 4 mai 2005 un peu plus de 25% du capital d'ENTREPOSE Contracting.

Le FCPE en chiffres (chiffres cumulés pour les années 2002 à 2004) :

Montant des versements volontaires dans le fonds :	1 024 325 euros
Montant de l'abondement versé par l'entreprise :	744 291 euros
Montant de la participation investie dans le fonds :	1 128 634 euros
Montant des transferts d'autres plans effectués vers le FCPE :	188 764 euros

4.6.4 - Politique sociale

L'organisation et la durée du temps de travail varient en fonction des entités du Groupe ENTREPOSE Contracting. CMP Dunkerque a signé un accord sur les 35 heures le 31 décembre 1999, ENTREPOSE Contracting le 30 mars 2000 et CMPEA le 30 août 2001.

Les salariés d'ENTREPOSE Contracting bénéficient d'un accord de participation.

Les salariés de CMP Dunkerque bénéficient d'un accord de participation et d'un accord d'intéressement.

Les salariés de CMPEA bénéficient d'un accord d'intéressement (qui a été signé le 7 octobre 2004 et dont le calcul s'établira sur les résultats de l'exercice 2005).

En 2004, plusieurs outils de gestion des Ressources Humaines ont été mis en place :

- la gestion de l'emploi et des ressources :
le Comité Emplois Ressources (CER) siège au moins une fois par an et détermine l'adéquation des collaborateurs à leur poste, ainsi que les besoins de la Société à court et moyen terme. Cet exercice détermine également la cohérence des rémunérations par rapport aux fonctions occupées ;
- l'entretien annuel :
sa forme simplifiée et adaptée à l'activité de la Société permet un dialogue ouvert entre un collaborateur et son responsable hiérarchique direct, et la connaissance des souhaits d'évolution du collaborateur. Il sert également à l'élaboration du plan de formation ;
- l'indemnisation des jours de missions passés à l'étranger :
elle permet de reconnaître et d'encourager une implication maximale dans les projets de la part de collaborateurs réputés sédentaires.

Les recrutements actuels sont ciblés sur une population jeune (2 à 5 ans d'expérience) ou débutante. Ces derniers sont immédiatement encadrés, soit sur le terrain par des conducteurs de travaux expérimentés, soit en équipe projet par des ingénieurs seniors.

ENTREPOSE Contracting a souscrit auprès d'un organisme conventionné des contrats retraite et prévoyance au taux maximum.

La Société adhère également à une mutuelle complémentaire.

Des contrats d'assurance rapatriement pour les expatriés, ainsi qu'assistance et rapatriement pour les collaborateurs en mission, sont souscrits auprès d'AXA Assistance. Le personnel expatrié bénéficie particulièrement des services d'un médecin spécialisé et salarié d'ENTREPOSE Contracting.

En ce qui concerne les relations sociales, ENTREPOSE Contracting est dotée d'une représentation unique des salariés (délégués du personnel et comité d'entreprise) dont les réunions sont mensuelles.

De plus, la direction d'ENTREPOSE Contracting subventionne directement certaines activités sportives, auxquelles les salariés participent dans un but de promotion de l'esprit d'équipe.

4.7 - FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques est au cœur du métier d'ENTREPOSE Contracting qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux des unités de traitement, de transport et de stockage d'hydrocarbures et de gaz dans le monde entier. Pour identifier, prévenir et gérer les risques propres à cette activité, la Société a fixé des règles strictes et impératives autour d'un double principe :

- identification de l'ensemble des risques inhérents au projet faisant l'objet d'un appel d'offres ;
- clauses contractuelles spécifiques limitant ou exonérant la responsabilité de la Société et politique systématique d'assurance.

Néanmoins, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

4.7.1 - Risques liés aux activités du Groupe et à son secteur d'activité

4.7.1.1 - Risque projets et chantiers

La réalisation des projets implique des risques pour les ouvrages existants appartenant au client, ainsi que pour l'ouvrage et les équipements, objets du contrat avant réception par les clients, tels qu'un incendie, événements naturels, dommages accidentels, conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de matériaux.

L'ensemble de ces risques est systématiquement couvert à travers une assurance Tous Risques Chantiers (TRC) souscrite par le client ou par la Société. Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définis dans le contrat entre le client et la Société.

Le transport des équipements et autres fournitures nécessaires à la réalisation du projet fait l'objet d'assurances spécifiques souscrites par la Société.

4.7.1.2 - Risque de retard

Si ENTREPOSE Contracting ne livre pas un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat. ENTREPOSE Contracting s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités.

L'expérience, le savoir-faire et les références d'ENTREPOSE Contracting établissent que la Société n'a que très rarement été exposée à des pénalités de retard.

Dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet (au Royaume-Uni par exemple), le client peut prendre à sa charge le risque de retard en versant des indemnités de compensation à ENTREPOSE Contracting.

4.7.1.3 - Risque lié à une résiliation anticipée des projets

Dans les contrats signés par ENTREPOSE Contracting, une disposition prévoit que le client dispose d'un droit de résiliation anticipée pour convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. Ce pouvoir est très rarement exercé dans les projets de production pétrolier et gazier, qui sont très rentables économiquement. Une disposition contractuelle prévoit qu'une indemnité compensatrice couvrant la totalité des coûts induits soit alors versée à ENTREPOSE Contracting.

4.7.1.4 - Risque de contrepartie

ENTREPOSE Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que de la livraison de l'ouvrage.

ENTREPOSE Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients d'ENTREPOSE Contracting sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, Exxon Mobil, Shell, Statoil, Chevron, ou des indépendants reconnus comme Burlington Resources, Talisman, ou encore des opérateurs nationaux, avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou SONATRACH en Algérie.

Dans d'autres cas, ENTREPOSE Contracting est à même d'accompagner ses offres de proposition de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin, le mode opérationnel d'ENTREPOSE Contracting repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir toujours une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

4.7.1.5 - Risque concernant les garanties de marché

Du point de vue des clients, les garanties de marchés représentent une forme d'assurance contre la défaillance d'un entrepreneur. L'exigence de mise en place de garanties de marché est un moyen efficace de limiter la concurrence aux entreprises sérieuses. Du point de vue de l'entreprise, le risque principal que présentent ces garanties est l'appel abusif. C'est pourquoi, la Société a pour politique de négocier les textes de garantie lors des appels d'offres afin d'y inclure les clauses qu'elle estime nécessaire à sa protection.

En particulier, l'attention de l'entreprise est portée sur les conditions de mise en jeu, les durées de garantie, l'insertion d'une date certaine au-delà de laquelle la garantie est automatiquement annulée, la référence aux règles de la Chambre de Commerce Internationale.

Si le contexte l'exige, la Société peut souscrire une assurance spécifique contre l'appel abusif auprès de la COFACE ou d'autres assureurs.

4.7.1.6 - Risque commercial

L'activité d'ENTREPOSE Contracting s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières nationales. Une difficulté rencontrée au cours d'un projet est susceptible de limiter les opportunités dans le pays concerné et de porter atteinte à la notoriété de la Société.

Ces difficultés inhérentes au secteur ont permis à ENTREPOSE Contracting de mettre en valeur sa réactivité et sa créativité et de générer des opportunités commerciales.

4.7.1.7 - Risque lié à la défaillance des équipements achetés

Les équipements clés achetés par ENTREPOSE Contracting sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'excellente réputation dans leur domaine d'activité. Les équipements livrés sont garantis. ENTREPOSE Contracting négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de son propre contrat.

4.7.1.8 - Risque lié à la concurrence

Les concurrents du Groupe comprennent de grandes Sociétés internationales telles que Saipem, Halliburton, Technip, dont la taille et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe.

La taille du marché, le choix d'ENTREPOSE Contracting de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques alliées à son expérience, à sa proximité des clients et sa souplesse d'adaptation, lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel.

4.7.1.9 - Risque lié à la volatilité du prix des matières premières

A l'occasion de réponse à des appels d'offres, ENTREPOSE Contracting négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité de prix pour des durées compatibles avec celles de son offre. Faute d'y parvenir, ENTREPOSE Contracting négocie avec son client un ajustement du prix ou l'insertion de formules de révision de prix.

4.7.1.10 - Risque contractuel

Toute l'activité d'ENTREPOSE Contracting repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et générateurs de risques ou de responsabilités pour la Société.

ENTREPOSE Contracting a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, la politique d'ENTREPOSE Contracting tend à :

- exclure les dommages indirects (perte d'exploitation, etc.) ;
- exclure toute responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- pouvoir ajuster le prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

4.7.2 - Risque politique

Présente dans des pays où il existe des tensions ethniques, politiques ou religieuses qui peuvent avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnes, ENTREPOSE Contracting ne parvient pas toujours à faire prendre en charge ces risques par ses clients.

Son expérience dans ces pays constitue toutefois un atout majeur pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter. Par ailleurs, la Société pourrait être exposée temporairement à des difficultés pour détacher dans les pays concernés du personnel.

À cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition d'ENTREPOSE Contracting, en particulier :

- assurance COFACE ou équivalente sur les risques de fabrication et de crédit ;
- procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- procédures de rapatriement ;
- assurances spécifiques.

Enfin, la Société peut être exposée à des limitations concernant le rapatriement des dividendes versés par ses filiales étrangères. À ce jour, les seules filiales non françaises qui aient versé des dividendes au cours des trois derniers exercices sont EIS au Royaume Uni et Delattre Bezons (Nigeria) Ltd au Nigeria. Il existe des restrictions de convertibilité et de transfert de la monnaie locale au Nigeria et en Algérie, mais le rapatriement des dividendes est possible.

Dans les pays où elle est présente, la Société s'appuie sur l'expérience et la technicité de son personnel local et de Conseils spécialisés pour veiller à la sécurité de ses investissements et pour s'assurer d'être en tous points en conformité avec les exigences administratives locales.

La Société a développé et met en place des procédures spécifiques et s'attache au respect des réglementations nationales et internationales relatives à l'éthique et notamment la Convention OCDE.

4.7.3 - Risque lié à l'évolution du cours des hydrocarbures

L'activité d'ENTREPOSE Contracting est étroitement liée aux investissements des grandes compagnies pétrolières dans l'exploration-production d'hydrocarbures (pétrole ou gaz). Ces investissements sont en partie liés au prix de ces matières premières sur les principales places financières internationales.

Actuellement à des niveaux jamais atteints, les prix du pétrole pourraient varier à la baisse et freiner certains investissements, pour autant que les prix deviennent inférieurs aux seuils de rentabilité définis par les compagnies pétrolières et gazières qui sont de loin très inférieurs au cours actuel du brut.

4.7.4 - Risque de variation de taux de change

Les contrats sont libellés en devises fortes, majoritairement Euro, Dollar américain et Livre Sterling. Il arrive que certains clients exigent des paiements dans une monnaie différente de celle des dépenses de la Société.

Le risque de change est couvert pour chaque contrat. Les couvertures sont réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance COFACE, soit par des opérations de change à terme classiques une fois le contrat obtenu.

La devise de référence d'ENTREPOSE Contracting est l'Euro.

Positions chiffrées : voir paragraphe 5.2.7 « Risques de marché ».

4.7.5 - Risque environnemental

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ces sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés, afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe ENTREPOSE Contracting dispose d'un seul site de production en France. À ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts.

4.7.6 - Risque de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement

Le Groupe ENTREPOSE Contracting et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines d'activités du Groupe est concurrentiel et le Groupe ENTREPOSE Contracting pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel suffisamment qualifié afin de maintenir son rythme de développement. Le Groupe a d'ores et déjà anticipé ce risque en mettant en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive.

4.7.7 - Risques relatifs aux actions de la Société

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune cotation avant l'introduction en bourse de la Société. Le cours qui s'établira postérieurement à l'introduction en bourse est susceptible de varier significativement par rapport au prix d'introduction.

De plus, la cession d'un nombre important d'actions sur le marché à la suite de l'introduction en bourse ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société.

Il est prévu que la Société et certains de ses actionnaires s'engagent contractuellement, pendant des périodes limitées suivant l'introduction en bourse de la Société, et sous réserve de certaines exceptions, à ne pas offrir, vendre, promettre de vendre, ou disposer de quelque autre manière d'actions ou de titres de capital de la Société.

4.8 - ASSURANCES

ENTREPOSE Contracting a mis en place fin 2002, à sa sortie du Groupe Suez, une politique propre de gestion des risques et de souscription d'assurances. Ce programme prend en compte la nouvelle configuration du Groupe (holding de tête et ensemble de ses filiales françaises et étrangères).

Pour ce faire, la Société s'est attachée à la spécificité de ses différents métiers, à la localisation géographique de ses implantations pérennes ainsi qu'à sa capacité propre à faire face à la sinistralité courante et exceptionnelle pouvant l'atteindre dans l'exercice de son activité. Pour faciliter, sécuriser et optimiser la souscription et la mise en place d'un programme assurances Groupe homogène ainsi que pour procéder à la gestion des sinistres, la Société s'est adjointe l'assistance d'un des premiers réseaux de courtages d'assurances. D'une façon générale et dans ce contexte, la Société s'attache à ne pas transférer ses risques à des assureurs ou à des réassureurs dont la notation auprès de l'agence de notation Standard & Poor's n'est pas au minimum «BBB».

Compte tenu du cadre dans lequel les garanties sont élaborées, elles seront présentées ici sous une forme globale et consolidée.

Description des assurances souscrites

Les assurances souscrites par la Société pour répondre à ses besoins propres de protection relèvent essentiellement des domaines de la responsabilité civile et du dommage.

- **Les assurances de responsabilité civile** générale souscrites garantissent les conséquences financières de la responsabilité de la Société lorsque celle-ci se trouve engagée à l'occasion de préjudices accidentellement causés à des tiers, et plus particulièrement :
 - atteintes corporelles, matérielles et immatérielles (RC générale Exploitation / Pendant travaux / Avant Livraison des produits ou réception des travaux) ;
 - atteintes corporelles, matérielles et immatérielles (RC générale après livraison ou réception / après travaux et/ou Professionnelle) ;
 - atteintes à l'environnement (volet pollution de la RC générale) ;
 - accidents automobiles et engins (RC automobile) ;
 - activité des mandataires sociaux et dirigeants (RCMS).

Les assurances de responsabilité civile couvrent l'ensemble des filiales de la Société (françaises et étrangères, existantes ou à créer) et excluent les activités exercées aux États-Unis et au Canada. Une assurance dite « de première ligne » est souscrite à hauteur de 15 mil-

lions d'euros par sinistre et par an. Au-delà, une seconde ligne « excess » complète le programme de première ligne de 50 millions d'euros par sinistre et par an portant ainsi le total des garanties pour les deux programmes à 65 millions d'euros par sinistre et par an. Ces polices comportent des garanties usuelles sur le marché français pour une Société telle qu'ENTREPOSE Contracting. Les niveaux de prime, de sous limites pour événements exceptionnels ou naturels et de franchises reflètent les conditions proposées ou parfois imposées par les assureurs. La police de seconde ligne intervient en excédent, en complément ou à défaut de la police de première ligne. En parallèle, un programme local d'assurance responsabilité civile est mis en place par chacune des filiales étrangères de la Société avec un premier niveau de garantie à 300 000 euros destiné non seulement à répondre, dans chaque pays, aux contraintes législatives ou contractuelles locales ou, subsidiairement, aux besoins exprimés par la filiale locale elle-même, selon le degré de protection supplémentaire qu'elle entend s'appliquer mais encore pour isoler et circonscrire localement un premier niveau de risque. Il en est ainsi des filiales DBN (Nigeria), Entral (Algérie) et EIS (Royaume-Uni).

S'agissant des risques relevant de la « faute inexcusable » de l'employeur en France, traditionnellement pris en charge par les polices de RC générale, ils ont été transférés à effet du 1^{er} janvier 2004, à la demande des assureurs, dans une police distincte.

On notera par ailleurs que les métiers de la Société l'exposent relativement peu aux pertes d'exploitation sous leur forme traditionnelle telles que rencontrées dans l'industrie, le risque d'interruption de chantier ou de service se traduisant généralement par l'application de pénalités contractuelles de retard. Celles-ci ne sont en général pas couvertes en tant que telles par des assurances mais les conséquences financières réelles et démontrées de tels retards pour des tiers, clients compris, sont couvertes par les polices décrites ci-dessus.

Après presque deux années et demie d'existence dans la nouvelle configuration consécutive à sa sortie du Groupe Suez, il n'a été relevé aucun sinistre relevant de la responsabilité civile générale ou de la responsabilité civile des mandataires sociaux. Ces résultats pour 2004, identiques à ceux de 2003, ont permis d'améliorer le niveau des couvertures : ainsi, les assureurs historiques de la Société depuis le 1^{er} janvier 2003 ont accepté :

1. de doubler le niveau des garanties accordées pour la première ligne passant ainsi de 7,65 millions d'euros à 15 millions d'euros par sinistre et par an ;
2. d'augmenter le niveau des garanties accordées pour la seconde ligne passant ainsi de 40 millions d'euros par sinistre et par an à 50 millions d'euros par sinistre et par an ;
3. portant ainsi le montant cumulé total des garanties sus visées de 47,65 millions d'euros par sinistre et par an à 65 millions d'euros par sinistre et par an.

S'agissant de la gestion des risques, la Société vise très largement à rester dans un niveau de sinistralité le plus faible possible notamment en mettant en œuvre des mesures de préventions indissociables d'une politique de la qualité développée par ailleurs. La Société ainsi que les structures qui en dépendent sont étroitement impliquées dans ce processus, d'autant qu'elles conservent elles-mêmes directement la charge des franchises appliquées par événement. La Société pratique une politique de franchise élevée, modulée cependant selon la nature de l'activité et la taille des Sociétés concernées.

• **Les assurances de dommage** souscrites, qui sont également de natures très variées, sont destinées à couvrir le patrimoine et les biens d'exploitation propres de la Société, y compris les ouvrages en cours de construction. Elles couvrent principalement, au niveau soit de la Société, soit des filiales :

- les ouvrages (polices tous risques chantier souscrites au cas par cas) ;
- les immeubles (programme annuel multirisques propriétaires/locataires) ;
- les biens confiés ;
- le transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne (police transport souscrite au cas par cas sauf pour le Nigeria où une police annuelle de transport dite « ouverte » a été mise en place).

Elles ont pour objet d'indemniser la Société des pertes de valeur subies en cas d'atteinte accidentelle engageant ou non la responsabilité de la Société.

Concernant enfin les garanties de bonne fin, qui sont exigées le plus souvent en France de la part de clients français, celles-ci sont émises tantôt sous forme de garanties bancaires qui ne relèvent pas du domaine de l'assurance, tantôt, lorsqu'il s'agit de marchés à l'étranger, sous forme de « performance bond » émis soit par des banques soit par un assureur. La politique en matière de « bonds » et de garanties bancaires de façon générale, consiste depuis fin 2002 à la mise en place d'un pool bancaire qui octroie à la Société une ligne de caution compatible avec ses besoins opérationnels.

4.9 - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de deux litiges décrits ci-dessous. La Société ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société considère par ailleurs que les provisions constituées pour les litiges représentent une couverture raisonnable (cf. note 2.7 aux Etats financiers consolidés) :

Arbitrage devant la Cour Internationale d'Arbitrage : la Société a été atraite devant la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale de Paris afin de se voir condamner au paiement d'une somme globale de 241.269,26 dollars américains augmentée d'un taux d'intérêt de 8 % par an (commençant à courir à compter du 26 mai 2000 et jusqu'à paiement effectif) ainsi qu'à 30.000 dollars américains de dommages intérêts et au paiement de l'ensemble des frais d'arbitrage. L'audience de plaidoiries devant l'arbitre unique qui a été désigné devrait avoir lieu d'ici à la fin du second semestre 2005.

Enron Corp. & E.E.P.C. vs. ENTREPOSE : la Société a été assignée par Enron dans le cadre de la procédure américaine du chapitre 11 du « Bankruptcy Code » sur le fondement des sections 547, 548 et 550, en vue d'obtenir le remboursement de la somme de 2.659.717,43 dollars américains. La Société considère ces griefs comme inopérants et a chargé son Conseil américain de la représenter dans le cadre de la procédure pendante aux États-Unis.

A la connaissance de la Société, en dehors de ceux mentionnés ci-dessus et dans l'annexe des comptes annuels et consolidés de la Société (chapitre 5), il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Société et du Groupe.

5 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

5.1 - CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

Les tableaux ci-dessous présentent quelques éléments extraits des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 :

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	213 242	181 246	181 401
Résultat d'exploitation	7 464	12 280	2 586
Résultat net (part du Groupe)	7 344	6 062	4 835
Capitaux propres (part du Groupe)	21 557	14 717	11 756
Trésorerie (1)	56 311	36 517	65 888

(1) La trésorerie est la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement diminuée des découverts bancaires et des valeurs mobilières de placement données en contre garantie des lignes de garanties de marchés.

5.2 - COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE

5.2.1 - Présentation générale

De 2002 à 2004, ENTREPOSE Contracting a continué d'affirmer sa forte position tant sur les marchés des projets de traitement et de transport que sur le marché des réservoirs de stockage.

L'activité globale du Groupe en 2004 s'est traduite par un chiffre d'affaires consolidé de 213,2 millions d'euros en augmentation de 18% par rapport à 2003, et un résultat net consolidé de 7,3 millions d'euros lui aussi en augmentation de 21%.

L'augmentation du chiffre d'affaires en 2004 s'explique par la croissance du marché des ouvrages de transport et de stockage de gaz, en particulier les projets de construction de gazoducs au Royaume-Uni et de réservoirs cryogéniques en Norvège.

Entre les exercices 2002 et 2003, le chiffre d'affaires du Groupe est resté stable à 181 millions d'euros et le résultat net part du Groupe a augmenté de 25%, passant de 4,8 millions d'euros à 6,1 millions d'euros en 2003.

Ces résultats ont permis à ENTREPOSE Contracting de poursuivre sa politique de renforcement de ses capitaux propres consolidés qui ont augmenté de 10 millions d'euros entre 2002 et 2004 pour s'établir à 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les activités de la Société génèrent une trésorerie d'exploitation positive qui varie en fonction de versements d'avances de démarrage lors des prises de commandes, de l'exécution des travaux et des résultats dégagés.

Facteurs affectant le chiffre d'affaires

L'activité du Groupe dépend en grande partie du niveau d'investissement des compagnies pétrolières et gazières en matière d'exploration, de développement et de production. Le chiffre d'affaires de la Société repose principalement sur un nombre relativement restreint de grands contrats. L'obtention de commandes importantes ne se traduit pas par une augmentation équivalente du chiffre d'affaires de l'exercice en cours. La durée moyenne d'exécution des contrats est en effet de 2 à 3 ans.

Enfin, la Société comptabilise son chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement conformément à la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC 99.02.

Facteurs affectant le résultat d'exploitation

Dans la majorité des cas, les prix des contrats que le Groupe exécute sont des forfaits. De ce fait, la marge que dégage le Groupe sur une affaire résulte de la différence entre le coût effectif d'exécution d'un contrat et le prix contractuel payé par le client pour ce contrat. Le Groupe a une politique prudente d'estimation des coûts d'exécution des contrats et des recettes contractuelles. Les améliorations potentielles, notamment celles liées au résultat des négociations engagées avec le client, ne sont constatées dans les comptes que lorsqu'elles sont définitivement acquises.

Le résultat d'exploitation du Groupe est directement lié à la marge dégagée sur les affaires selon la méthode de l'avancement. Toutefois, lorsque la marge projetée à terminaison sur une affaire est négative, l'intégralité de la perte anticipée est reconnue immédiatement dans les comptes, quel que soit le taux d'avancement à la clôture.

Ce qui précède explique en partie les variations du résultat d'exploitation qui peuvent être constatées.

Impact des taux de change

Les activités du Groupe sont sensibles aux variations des taux de change, principalement entre l'Euro et l'USD. L'essentiel des facturations est réalisé en Euro ou en USD.

Pour couvrir ses risques de change, le Groupe s'efforce de faire correspondre les devises de facturation et de dépense chaque fois que cela est possible. Pour ses positions de change résiduelles, le Groupe a recours à des contrats de couverture. Généralement, la couverture est mise en place dès l'obtention du contrat.

La politique de couverture du Groupe vise à minimiser l'effet du change sur la rentabilité globale.

Afin de couvrir les dépenses futures en devises étrangères sur les contrats en cours, le Groupe peut être amené à détenir des positions en devises non couvertes qui peuvent entraîner des pertes et gains de change affectant le résultat financier.

5.2.2 - Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003

Chiffre d'affaires

En 2004, le chiffre d'affaires du Groupe ENTREPOSE Contracting a progressé de 18 % par rapport à l'année précédente, passant de 181,2 millions d'euros à 213,2 millions d'euros.

La croissance du chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité réservoirs de stockage qui progresse de 56,6% passant de 53,8 millions d'euros en 2003 à 84,3 millions d'euros en 2004.

Ventilation du chiffre d'affaires par activité (en milliers d'euros)	2004	2003	Évolution en %
Projets de traitement et de transport	128 957	127 428	1,2
Réservoirs de stockage	84 285	53 818	56,6
TOTAL	213 242	181 246	17,7

Le chiffre d'affaires de l'activité réservoirs de stockage en 2004 provient principalement de quatre contrats représentant 80,2 millions d'euros de chiffre d'affaires : réservoirs cryogéniques de Snovhit pour STATOIL, réservoirs cryogéniques du terminal de la Corogne pour REGANOSA, réservoirs de pétrole brut du terminal de Sangachal pour AIOC et gazomètre de SOLLAC Dunkerque.

Le chiffre d'affaires de l'activité réservoirs de stockage en 2003 provient principalement de trois contrats représentant 50,1 millions d'euros de chiffre d'affaires : réservoirs cryogéniques de Snovhit pour STATOIL, réservoirs cryogéniques du terminal de Sines pour TRANSGAS ATLANTICO et réservoirs de pétrole brut du terminal de Sangachal pour AIOC.

En 2004, le chiffre d'affaires de l'activité projets de traitement et de transport provient principalement de cinq contrats représentant 102,3 millions d'euros de chiffre d'affaires : Aberdeen to Lochside pipeline pour TRANSCO, LNG Bonny 6 OSBL pour NLNG, réseau GPL Arzew-Sidi bel Abes-Tlemcen pour NAFTAL, TAM de la raffinerie de Warri pour NNPC et travaux de la raffinerie de Kaduna pour NNPC.

En 2003, le chiffre d'affaires de l'activité segment projets de traitement et de transport provient principalement de trois contrats représentant 100 millions d'euros de chiffre d'affaires : MNL 405 development pour BURLINGTON, Cowpen to Bewley pipeline pour TRANSCO et TAM de la raffinerie de Warri pour NNPC.

Sur le plan géographique, 54,8% de l'activité 2004 ont été réalisés en Europe contre 38,7% en 2003. En 2003, la principale zone d'activité était l'Afrique avec 52,5% du chiffre d'affaires.

Sur la zone Europe, le chiffre d'affaires 2004 provient principalement des travaux réalisés pour nos clients TRANSCO au Royaume-Uni, STATOIL en Norvège, REGANOSA en Espagne et SOLLAC en France. En 2003, le chiffre d'affaires de la zone Europe provient principalement des travaux réalisés pour nos clients TRANSCO au Royaume-Uni, STATOIL en Norvège et TRANSGAS ATLANTICO au Portugal.

En ce qui concerne la zone Afrique, le chiffre d'affaires 2004 provient principalement des travaux réalisés pour nos clients NAFTAL en Algérie, NLNG au Nigeria et NNPC au Nigeria. En 2003, le chiffre d'affaires de la zone Afrique provenait principalement des travaux réalisés pour nos clients BURLINGTON RESOURCES en Algérie et NNPC au Nigeria.

Enfin, le chiffre d'affaires 2004 réalisé sur la zone Asie/Moyen-Orient provient principalement des travaux réalisés pour notre client AIOC en Azerbaïdjan. En 2003, le chiffre d'affaires sur la zone Asie/Moyen-Orient provenait principalement des travaux réalisés pour notre client AIOC en Azerbaïdjan.

Résultat d'exploitation

Au titre de l'exercice 2004, le résultat d'exploitation s'est élevé à 7,5 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros en 2003. Cette variation s'explique principalement par le fait qu'en 2004, le Groupe a constaté des pertes à terminaison à hauteur de 6,8 millions d'euros sur trois contrats de l'activité projets de traitement et de transport.

Le montant des provisions pour pertes à terminaison inclus dans les comptes de 2003 était de 3,5 millions d'euros. Ces provisions ont été entièrement reprises en 2004, car devenues sans objet. La variation nette des provisions pour pertes à terminaison génère une charge de 3,4 millions d'euros.

En 2003, le Groupe a livré un important ouvrage de l'activité projets de traitement et de transport. Les incertitudes étant levées, le Groupe a reconnu un complément de résultat positif sur ce contrat. En 2004, tous les contrats importants étaient en cours d'exécution et à un stade d'avancement qui ne permettait pas de reconnaître le même niveau de marge. C'est pourquoi, le résultat d'exploitation de l'activité projets de traitement et de transport s'établit ainsi à 3,6 millions d'euros en baisse par rapport à 2003 où le résultat d'exploitation de cette activité s'élevait à 12,6 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation de l'activité réservoirs de stockage s'est élevé en 2004 à 3,9 millions d'euros contre une perte d'exploitation de 0,4 million d'euros en 2003. Cette progression provient notamment de l'achèvement satisfaisant de certains contrats et de la progression de l'activité.

Enfin, concernant les opérations faites en commun, le Groupe a enregistré une perte de 0,1 million d'euros en 2004 contre un résultat positif de 1,8 million d'euros en 2003. La perte 2004 provient de la seule Société en participation encore en activité au 31 décembre 2004. Ces opérations sont directement liées à la nature des projets et n'ont pas de caractère récurrent.

Charges et produits financiers

En 2004, le résultat financier du Groupe enregistre une perte de 0,7 million d'euros contre une perte de 3,5 millions d'euros en 2003.

L'actualisation en euros des créances et des dettes en devises au taux de clôture du 31 décembre a généré une perte nette de 1,7 million d'euros en 2004 contre une perte nette de 4,4 millions d'euros en 2003.

Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat au titre de l'exercice 2004 ressort à 2,8 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2003.

Sur 2004, la variation des impôts différés dégage un profit de 3 millions d'euros qui provient notamment à hauteur de 1,2 million d'euros de la reprise de provisions pour dépréciation des actifs d'impôts devenue sans objet.

5.2.3 - Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2003 est resté stable par rapport au chiffre d'affaires 2002 et s'établit à 181,2 millions d'euros contre 181,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires par activité a évolué comme suit :

Ventilation du chiffre d'affaires par activité (en milliers d'euros)	2003	2002	Évolution en %
Projets de traitement et de transport	127 428	148 188	(14,0)
Réservoirs de stockage	53 818	33 213	62,0
TOTAL	181 246	181 401	0,0

En 2003, le chiffre d'affaires de l'activité réservoirs de stockage provient principalement de trois contrats représentant 50,1 millions d'euros de chiffre d'affaires : réservoirs cryogéniques de Snovhit pour STATOIL, réservoirs cryogéniques du terminal de Sines pour TRANSGAS ATLANTICO et réservoirs de pétrole brut du terminal de Sangachal pour AIOC.

En 2002, le chiffre d'affaires de l'activité réservoirs de stockage provient principalement de trois contrats représentant 27,1 millions d'euros de chiffre d'affaires : réservoirs cryogéniques du terminal de Sines pour TRANSGAS ATLANTICO et réservoirs de pétrole brut du terminal de Sangachal pour AIOC et réservoirs de pétrole brut de Lago Agrio pour TECHINT.

En 2003, le chiffre d'affaires de l'activité projets de traitement et de transport provient principalement de trois contrats représentant 100 millions d'euros de chiffre d'affaires : MLN 405 A development pour BURLINGTON RESOURCES, Cowpen to Bewley pipeline pour TRANSCO et TAM de la raffinerie de Warri pour NNPC.

En 2002, le chiffre d'affaires de l'activité projets de traitement et de transport provient principalement de trois contrats représentant 114,4 millions d'euros de chiffre d'affaires MNL 405 development pour BURLINGTON RESOURCES, Beatock to Cluden pipeline pour TRANSCO et TAM de la raffinerie de Warri pour NNPC.

Sur le plan géographique, 52,5% de l'activité 2003 a été réalisée en Afrique contre 65,2% en 2002.

Sur la zone Europe, le chiffre d'affaires 2003 provient principalement des travaux réalisés pour nos clients TRANSCO au Royaume-Uni, STATOIL en Norvège et TRANSGAS ATLANTICO au Portugal. En 2002, le chiffre d'affaires de la zone Europe provient principalement des travaux réalisés pour nos clients TRANSCO au Royaume-Uni et TRANSGAS ATLANTICO au Portugal.

En ce qui concerne la zone Afrique, le chiffre d'affaires 2003 provient principalement des travaux réalisés pour nos clients BURLINGTON RESOURCES en Algérie et NNPC au Nigeria. En 2002, le chiffre d'affaires de la zone Afrique provient principalement des travaux réalisés pour nos clients BURLINGTON RESOURCES en Algérie et NNPC au Nigeria.

Enfin, le chiffre d'affaires 2003 réalisé sur la zone Asie/Moyen-Orient provient principalement des travaux réalisés pour notre client AIOC en Azerbaïdjan. En 2002, le chiffre d'affaires sur la zone Asie/Moyen-Orient provient principalement des travaux réalisés pour notre client AIOC en Azerbaïdjan.

Résultat d'exploitation

Au titre de l'exercice 2003, le résultat d'exploitation s'est élevé à 12,3 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2002. Cette variation s'explique principalement par le fait qu'en 2003 le Groupe a livré plusieurs ouvrages importants pour l'activité projets de traitement et de transport.

En 2003, l'activité réservoirs de stockage a dégagé une perte d'exploitation de 0,4 million d'euros, en légère détérioration par rapport à 2002 où cette activité n'avait dégagé ni bénéfice ni perte d'exploitation. Ceci s'explique principalement par le fait qu'en 2002 et en 2003, les contrats de cette activité étaient en cours de réalisation, compte tenu de leur pluri-annualité, ils ne permettent pas de dégager de résultat à ce stade d'avancement.

Charges et produits financiers

En 2003, le résultat financier du Groupe enregistre une perte de 3,5 millions d'euros contre un gain de 2,1 millions d'euros en 2002.

L'actualisation en euros des créances et des dettes en devises au taux de clôture du 31 décembre a généré une perte de 4,4 millions d'euros en 2003 contre un gain de 1,1 million d'euros en 2002.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2003 fait apparaître un gain de 0,2 million d'euros contre un gain de 1,4 million d'euros en 2002. En 2002, le principal produit exceptionnel comprend une reprise de provision de 1,2 million d'euros couvrant un risque de mise en jeu d'une garantie de bonne fin. Ce risque est devenu sans objet en 2003.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts s'est élevée à 3,3 millions d'euros en 2003 contre 1,1 million d'euros en 2002.

5.2.4 - Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

Flux nets de trésorerie générés par l'activité

En 2004, la marge brute d'autofinancement est impactée négativement par la variation du résultat d'exploitation.

En 2002 et en 2003, la marge brute d'autofinancement est respectivement de 8,9 et 9,8 millions d'euros.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le Groupe ajuste de façon permanente son outil de production à son niveau d'activité et procède de façon régulière à des acquisitions et des cessions d'actifs utilisés dans le cadre de ses chantiers.

Les investissements sont constitués principalement de dépenses d'équipement et de matériel de chantier.

- 2004 : 2,1 millions d'euros ;
- 2003 : 1,7 million d'euros ;
- 2002 : 5,9 millions d'euros.

Par ailleurs, en 2003, le Groupe a acquis 10% du capital de la Société DORIS Engineering pour 1,8 million d'euros.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les dividendes versés en 2004 sont de 0,4 million d'euros, en 2003 de 2,6 millions d'euros et en 2002 de 0,5 million d'euros.

Par ailleurs, afin d'obtenir des garanties de marché de la part de son pool bancaire, le Groupe a gagé des instruments financiers auprès de ce pool à hauteur de 10,3 millions d'euros en 2003 et 33,3 millions d'euros en 2004.

En ce qui concerne l'endettement bancaire, le Groupe avait obtenu une ligne de crédit moyen terme de 1,8 million d'euros en 2003 dans le cadre de l'acquisition de sa participation au capital de la Société DORIS Engineering. Cette ligne a été intégralement remboursée en 2004. Depuis, cette ligne de crédit moyen terme a été résiliée à l'initiative du Groupe.

Au 31 décembre 2004, le Groupe n'a plus de dette bancaire.

Évolution de la trésorerie :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Trésorerie	56 311	36 517	65 888

Évolution des emprunts bancaires :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Emprunts bancaires	0	1 804	68

5.2.5 - Engagements hors bilan

Cautions et Garanties de marchés

Dans le cadre de l'obtention et de l'exécution des contrats, le Groupe doit produire des cautions et garanties de marchés qui lui sont principalement délivrées par un pool bancaire. Au 31 décembre 2004, ce pool bancaire était composé de 6 banques. Le Groupe contre-garantit les banques à chaque émission de caution ou garantie. Au 31 décembre 2004, le pool avait émis pour 89,6 millions de cautions ou garanties qui ont fait l'objet d'une contre garantie par le Groupe. Ces engagements avaient une maturité inférieure à un an pour 29 millions d'euros et au delà pour 60,6 millions d'euros.

Ces engagements se décomposent comme suit :

Cautions et garanties de marchés (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Soumission	4 555	2 721	1 306
Restitution d'avance	31 396	19 583	10 450
Retenue de garantie	2 376	3 944	5 304
Bonne exécution	50 887	30 944	13 912
Divers + Douanes	328	351	397
Total	89 542	57 543	31 369

Ces engagements suivent l'évolution de l'activité.

Gages d'instruments financiers

Le Groupe a gagé des valeurs mobilières de placement et des dépôts auprès de son pool bancaire à hauteur de 33,3 millions d'euros en 2004 et 10,3 millions d'euros en 2003.

Engagement au titre des locations

Au titre de baux commerciaux, le Groupe a un engagement de loyer de 2,8 millions d'euros.

Engagement de crédit bail

Néant.

Couvertures de change

Au 31 décembre 2004, le Groupe a couvert sa position de change sur la Couronne norvégienne en souscrivant des options de change (cf 5.3.7 risque de change).

5.2.6 - Passage aux normes IFRS

5.2.6.1 - Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe ENTREPOSE Contracting au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec en comparatif ceux au titre de l'exercice 2004 établis selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe ENTREPOSE Contracting a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- les capitaux propres à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005, y compris l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 ;
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe ENTREPOSE Contracting estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes qui ont émis un rapport sur les informations chiffrées contenues dans cette publication.

5.2.6.2 - Organisation du projet de conversion

Placée sous l'autorité de la Direction Financière, un Groupe de travail a été constitué courant 2004 pour étudier l'incidence sur les comptes consolidés du Groupe du passage aux normes IFRS en vue d'une 1^{re} application au 1^{er} janvier 2004, pour une publication complète en normes IFRS à compter de 2005. Cette démarche a permis de (i) mettre en place un calendrier de transition, (ii) identifier et chiffrer les principales différences entre les normes comptables françaises et les IFRS et (iii) adapter les systèmes d'information.

5.2.6.3 - Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement de ces premières informations chiffrées IFRS

Options comptables liées à la première adoption des IFRS

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux premiers adoptants un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Ces options sont les suivantes :

- regroupement d'entreprises : le Groupe a décidé de ne pas retraiter les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé : le Groupe a décidé de ne pas opter pour la réévaluation de tout ou partie de ses actifs au 1^{er} janvier 2004 ;
- avantages du personnel : le Groupe continuera de comptabiliser immédiatement les écarts actuariels en résultat ;
- montant cumulé des écarts de conversion : le Groupe a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. La remise à zéro des écarts de conversion n'a aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, seuls les écarts de conversion générés à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles ils se rapportent.

Présentation des principales normes appliquées

1) Contrats de construction (IAS 11)

La norme IAS 11 relative aux contrats de construction est très proche des principes comptables utilisés par le Groupe pour comptabiliser les contrats de construction. La méthode de l'avancement retenue par le Groupe est conforme aux principes énoncés dans IAS 11.

Les règles de segmentation et de regroupement de contrats sont identiques aux principes du Groupe.

La marge reconnue dans les deux référentiels est calculée sur la base de la marge brute à terminaison des contrats.

Les provisions pour pertes à terminaison sont évaluées sur la base de la marge brute négative, donc avant frais généraux et frais financiers.

2) Avantages du personnel (IAS 19)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont conformes aux règles édictées par la norme IAS 19.

3) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (IAS 37)

Le Groupe ENTREPOSE Contracting comptabilisait déjà ses provisions pour risques conformément aux dispositions du règlement sur les passifs (CRC n°2000-06), peu différentes des méthodes d'évaluation et de comptabilisation décrites par la norme IAS 37.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. L'impact de cette actualisation sur les capitaux propres du Groupe s'élève respectivement à 83 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2004 mais est non significatif au 31 décembre 2004.

4) Instruments financiers (IAS 32 / 39)

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a décidé d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

Selon ces normes, les actifs financiers de transaction et les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le retraitement consiste à enregistrer les variations de juste valeur en résultat pour les actifs financiers de transaction et en capitaux propres pour les actifs disponibles à la vente.

Les SICAV monétaires en contre garantie des cautions bancaires sur les contrats ont été reclassées en actifs financiers disponibles à la vente. L'impact de leur retraitement sur les capitaux propres s'élève à 145 milliers d'euros et 275 milliers d'euros, respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent aux SICAV monétaires librement disponibles. L'impact de leur retraitement s'élève à 29 milliers d'euros et 123 milliers d'euros, respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

À des fins de couverture, le Groupe a contracté des vente à terme et des options d'achat et de vente de devises pour se prémunir contre les variations défavorables des termes de change qui pourraient affecter les revenus des contrats. Le Groupe ne souhaite pas justifier d'une comptabilité de couverture selon les dispositions de la norme IAS 39. En conséquence, la réévaluation à la juste valeur dans le bilan d'ouverture de ces instruments a un impact de 1 367 milliers d'euros et 90 milliers d'euros (58 milliers

d'euros après impôts) respectivement au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, comptabilisé au compte de résultat. Le Groupe ne disposait que de ventes à terme au 1er janvier 2004, d'options d'achat et de vente de devises au 31 décembre 2004.

Description des méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par le Groupe sous le référentiel IFRS introduisent des modifications dans les états financiers, tant sur la présentation que sur le résultat, par rapport au référentiel CRC 99-02, lesquelles sont présentées ci-dessous :

Présentation des états financiers consolidés

Pour la présentation de ses états financiers aux normes IFRS, le Groupe s'appuie sur la recommandation n°2004-R.02 du 27 octobre 2004 du CNC.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et des passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- les instruments dérivés.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Dépréciation des actifs

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur sur une immobilisation amortissable, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Pour les immobilisations non amortissables, la valeur recouvrable de ces actifs fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

Reprise d'une perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les actifs détenus à des fins de transaction sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

Dans cette catégorie figurent principalement des valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de change à la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les autres investissements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et minorés des découverts bancaires.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Autres instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments dérivés (ventes à terme de devises en couverture de marges futures, swaps devises et options d'achat et vente de devises) pour se couvrir contre les risques de change qui découlent des activités d'exploitation.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les profits ou pertes latentes qui en découlent sont comptabilisés en résultat.

Il est à noter que le Groupe ne disposait que de ventes à terme au 1^{er} janvier 2004. Au 31 décembre 2004, le Groupe ne disposait que d'options d'achat et de vente de devises.

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat par destination : ainsi que le permet la norme IAS 1, le compte de résultat consolidé du Groupe est présenté avec les produits et charges par destination.

Le compte de résultat consolidé présente dans le « résultat opérationnel » les rubriques suivantes :

a) Chiffre d'affaires

Ventes de biens et prestations de services :

les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés.

Contrats de construction :

les Sociétés du Groupe ENTREPOSE Contracting appliquent la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement, selon la norme IAS 11.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche, sont exclus des coûts d'exécution rattachables les frais de Direction Générale et les frais financiers.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- chiffre d'affaires contractuel signé, et le cas échéant,
- avenants et réclamations expressément acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge brute négative, donc avant frais généraux ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble du Groupe.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte déjà constatée à date, toutes deux calculées en marge brute.

De la même façon, les pénalités à verser aux clients sont portées en diminution du chiffre d'affaires.

La méthode « à l'avancement » est aussi utilisée pour calculer les résultats qui reviennent au Groupe ENTREPOSE Contracting, sur les Sociétés en participation (SEP).

Les SEP pour lesquelles le Groupe est le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le Groupe. Les comptes de « quote-parts sur opérations en commun » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant aux partenaires.

Les SEP pour lesquelles le Groupe n'est pas le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le partenaire. Les comptes de « quote-parts sur opérations en commun » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant au Groupe.

Conformément à la norme IAS 11, les soldes dus par les/aux clients sont présentés distinctement et décompensés à l'actif et au passif du bilan.

b) Coût des ventes

Il s'agit de l'ensemble des coûts d'exploitation directement rattachables aux affaires, incluant entre autres les dotations aux amortissements des équipements utilisés sur affaires, ainsi que les charges des personnels affectés sur les affaires.

c) Coûts commerciaux

Il s'agit des frais commerciaux proprement dits, ainsi que des coûts d'établissement de devis et remises d'offres commerciales.

Ces charges incluent les charges des personnels travaillant sur les devis.

d) Charges administratives

Il s'agit des coûts de fonctionnement des services généraux du Groupe.

Ces charges incluent entre autres les charges de personnel de la Direction Générale ainsi que des différents services administratifs.

Charges et produits financiers

Conformément à la recommandation n° 2004-R.02 du 27 octobre 2004 du CNC, le résultat financier est composé des éléments suivants :

- intérêts perçus ;
- intérêts payés ;
- dividendes hors Groupe reçus ;
- produits et charges de cession de VMP ;
- produits et pertes de change, réalisés ou latents à la clôture, sur l'ensemble des éléments d'actif et passif.

Synthèse des impacts sur les principaux agrégats financiers

(en milliers d'euros)	31/12/04 IFRS	31/12/04 Principes français	Écart
Chiffre d'affaires	213 242	213 242	0
Résultat d'exploitation	7 756	7 464	292
Résultat financier	(1 970)	(706)	(1 264)
Résultat net part Groupe	6 048	7 344	(1 296)
Capitaux propres part Groupe	22 015	21 557	458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 524	56 311	213

Commentaires :

- le Groupe utilisait sous le référentiel 99-02 la méthode de l'avancement pour ses contrats à long terme;
- l'application de la norme IAS 11 n'a pas eu d'incidence ni sur la reconnaissance des produits, ni sur la marge opérationnelle en 2004;
- les principales incidences sur le compte de résultat 2004 se situent au niveau du résultat financier, principalement en application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Il est à noter aussi un reclassement justifié par la non-existence de résultat exceptionnel en IFRS;
- la notion de trésorerie et d'équivalents de trésorerie correspond aux disponibilités, aux placements de trésorerie à court terme (Sicav monétaires et dépôts à terme), minoré des découverts bancaires.

5.2.6.4 - Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 01/01/2004 et rapprochement de résultat 2004

(en milliers d'euros)	01/01/04	Résultat de l'exercice	Variation enregistrée en capitaux propres	Distribution de dividendes	Écarts de conversion	31/12/04
Capitaux propres part du Groupe en principes comptables français	14 717	7 344		(413)	(91)	21 557
Ajustements à l'ouverture en application des normes :						
IAS 37	83	(81)				2
IAS 39 (actifs disponibles à la vente)	145		130			275
IAS 39 (actifs détenus à des fins de transactions)	1 396	(1 183)				213
Total des ajustements IAS/ IFRS avant IS et IM	1 624	(1 264)	130	0		490
Effets d'impôts		(32)				(32)
Capitaux propres part du Groupe en normes IFRS	16 341	6 048	130	(413)	(91)	22 015

5.2.6.5 - Incidence des retraitements sur le tableau des flux de trésorerie

Il n'y a pas d'incidence significative dans le tableau des flux de trésorerie entre la présentation norme française CRC 99-02 et la présentation selon les normes IFRS à l'exception des valeurs mobilières de placement en contre garantie des cautions et garanties de marchés qui figurent dans le tableau en tant que flux de trésorerie liés aux opérations de financement et qui seront reclassées en tant que flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement en normes IFRS.

5.2.6.6 - Compléments d'information

Aucun actif ni passif n'a été décomptabilisé suite au passage aux IFRS.

Détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Pour déterminer les UGT, le Groupe a pris en considération le découpage appliqué par la direction pour suivre les activités du Groupe de même que le niveau auquel les décisions d'acquisition/cession sont prises.

Cette analyse a conduit à retenir les UGT suivantes, qui se recoupent avec la notion de segment d'activité (IAS 14) :

- le segment dit des « projets de traitement et de transport »
- le segment dit des « réservoirs de stockages ».

Chacun des segments d'activité ci-dessus forme un ensemble cohérent avec son propre marché, ses propres clients, et ses propres actifs affectés.

Compléments d'information sur les impacts sur les principaux agrégats financiers :

- résultat d'exploitation :
le résultat d'exploitation IFRS est constitué de la somme des éléments suivants :
 - résultat d'exploitation normes françaises 99-02 : 7 464 K€
 - résultat exceptionnel normes françaises 99-02 : 292 K€
- Total : 7 756 €**

tels qu'issus des comptes consolidés certifiés d'ENTREPOSE Contracting au 31 décembre 2004.

L'application des normes IFRS au 1^{er} janvier et 31 décembre 2004 n'a pas généré d'écart de résultat avec les normes françaises affectant le résultat d'exploitation. Les éléments exceptionnels en normes françaises, principalement constitués de reprises d'écarts d'acquisition passifs, ont été reclassés en présentation en résultat d'exploitation en IFRS.

- Résultat financier :
les impacts IFRS sur le résultat financier 2004 se décomposent comme suit :

Charges et produits financiers (en K€)	Extourne 2003	Clôture 2004	Impact Net
IAS 39 – PV latentes / sicav (hors sicav gagées)	(29)	123	94
IAS 39 – options de change NOK / USD	(1 367)	90	(1 277)
IAS 37 – actualisation provisions	(83)	2	(81)
Total	(1 479)	215	(1 264)

- Trésorerie

Les impacts IFRS sur la trésorerie résultent des retraitements, comme indiqué dans le paragraphe « Résultat Financier » ci-dessus, suivants :

- plus-values latentes sur sicav : + 123 K€
 - « market value » des options de change (NOK) : + 90 K€
- Total : + 213 K€**

5.2.7 - Risques de marché

Risque de taux

(en milliers d'euros)	Au 31/12/04	Échéance inférieure à 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance au-delà de 5 ans	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Passifs financiers						
à taux fixe					1 804	68
à taux variable	765	765	0	0		
Actifs financiers						
Valeurs mobilières de placement	70 796	70 796	0	0	23 728	56 605
Disponibilités	19 538	19 538	0	0	24 983	34 126
Position nette avant gestion	89 569	89 569	0	0	46 907	90 663
Hors bilan		0	0	0		
Position nette après gestion	89 569	89 569	0	0	46 907	90 663

À la date de clôture, la Société n'a pas eu recours à des instruments de couverture de taux pour gérer ses actifs de trésorerie.

Risque de change

En raison du caractère international de son activité, le Groupe ENTREPOSE Contracting gère de nombreux flux de trésorerie en devises, essentiellement en Dollar américain, Livre sterling et Couronne norvégienne.

Les instruments financiers détenus par le Groupe, dans un but de couverture des risques sur les transactions anticipées et les engagements fermes, sont des garanties de change contractées auprès de la COFACE et des achats et ventes à terme de devises liées à ces transactions.

Pour les transactions anticipées :

- pendant la période de validité d'une offre commerciale, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe souscrit parfois des polices COFACE qui couvrent la part des entrées de trésorerie libellées en devises non couvertes par des sorties de trésorerie en devises prévues lors de la réalisation du contrat. Les garanties de change COFACE deviennent systématiquement fermes dès la confirmation du contrat;
- lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme de devises pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat, soit comme seul instrument de couverture soit en complément à des polices COFACE existantes.

La valeur nominale des contrats de couverture est :

Au 31 décembre (en milliers)	Notionnel total (K devise)	<1 an	Échéance 1 à 5 ans	>5 ans	Valeur de marché (K€)
2004					
Options de change					
Put acheteur NOK	40 000		40 000		(82)
Call vendeur NOK	40 000		40 000		172
2003					
Ventes à terme USD	6 081	6 081			1 360
2002					
Ventes à terme USD	7 054	7 054			1 592

5.2.8 - Bilan consolidé pro forma au 1^{er} janvier 2005 post fusion

Dans le but de simplifier la structure juridique du Groupe, les opérations de fusions suivantes ont été approuvées le 4 mai 2005 par les Assemblées générales extraordinaires respectives des Sociétés absorbantes selon les modalités suivantes :

- absorption de la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting par Financière ENTREPOSE;
- absorption de Financière Entrepose par ENTREPOSE Contracting sous condition suspensive de la réalisation définitive de la première fusion.

Les opérations prennent effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2005. Les apports sont comptabilisés à leur valeur nette comptable.

Un bilan pro forma au 1^{er} janvier 2005 a été établi selon les principes comptables français pour refléter l'impact des fusions sur la structure du bilan du Groupe. Les conventions retenues pour l'établissement du bilan pro forma sont les suivantes :

- fusions absorptions réalisées au 1^{er} janvier 2005;
- élimination des comptes réciproques entre Sociétés absorbées et absorbantes;
- 16.555 actions propres détenues par ENTREPOSE Contracting à l'issue des opérations de fusion ont été imputées sur les réserves consolidées.

Bilan consolidé pro forma (en milliers d'euros)	31 décembre 2004	1^{er} janvier 2005 pro forma
Actif		
Écarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	115	115
Immobilisations corporelles	7 639	7 639
Immobilisations financières	1 984	1 984
Titres mis en équivalence	0	0
Total immobilisations	9 738	9 738
Stocks et en cours	65	65
Avances et acomptes versés sur commandes	8 964	8 964
Créances clients et comptes rattachés	51 604	51 604
Autres créances	10 214	9 280
Charges constatées d'avance et charges à répartir	5 914	5 916
Valeurs mobilières de placement	70 796	70 831
Disponibilités	19 538	19 548
Total actif circulant	167 095	166 208
TOTAL DE L'ACTIF	176 833	175 946
Passif		
Capital social	4 100	3 453
Réserve légale	410	410
Réserves consolidées	10 561	11 433
Résultat - part du Groupe	7 344	7 344
Écarts de conversion	(858)	(858)
Capitaux propres - part du Groupe	21 557	21 782
Intérêts minoritaires	24	24
Provisions pour risques et charges	10 307	10 307
Emprunts et autres engagements financiers	0	0
Découverts bancaires et emprunts court terme	765	765
Avances et acomptes reçus	35 799	35 799
Fournisseurs et comptes rattachés	61 289	61 306
Autres dettes	15 993	14 864
Produits constatés d'avance	31 099	31 099
Total des dettes	144 945	143 833
TOTAL DU PASSIF	176 833	175 946

5.3 - COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

Dans les comptes consolidés présentés ci-après, l'activité projets de traitement et de transport est dénommée Projets et l'activité réservoirs de stockage est dénommée Stockages.

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	Note	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	213 242	181 246	181 401
Coût des ventes		185 932	153 599	161 079
Charges commerciales		4 779	4 920	4 498
Charges administratives		14 930	12 265	12 517
Quote-parts sur opérations faites en commun		(137)	1 818	(721)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 464	12 280	2 586
Charges et produits financiers	3.4	(706)	(3 531)	2 094
RÉSULTAT COURANT		6 758	8 749	4 680
Charges et produits exceptionnels	3.5	292	261	1 439
Impôt sur les résultats	3.6	308	(3 314)	(1 116)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition		7 358	5 696	5 003
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0	0
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		7 358	5 696	5 003
Intérêts minoritaires		14	(366)	168
RÉSULTAT NET (Part Groupe)		7 344	6 062	4 835
Résultat par action		0,03	0,02	0,02
Résultat dilué par action		0,03	0,02	0,02

Bilan consolidé	Note	31/12/04	31/12/03	31/12/02
(Valeurs nettes en milliers d'euros)				
IMMOBILISATIONS				
Écarts d'acquisition		0	0	0
Immobilisations incorporelles	2.1	115	366	82
Immobilisations corporelles	2.1	7 639	8 779	10 621
Immobilisations financières	2.2	1 984	1 998	331
Titres mis en équivalence		0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS		9 738	11 143	11 034
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	2.3	65	114	316
Avances et acomptes versés sur commandes	2.4	8 964	2 001	2 399
Créances clients et comptes rattachés	2.4	51 604	35 842	35 485
Autres créances	2.4	10 214	4 392	7 146
Charges constatées d'avance et charges à répartir	2.11	5 914	1 163	5 909
Valeurs mobilières de placement	2.5	70 796	23 728	56 605
Disponibilités	2.5	19 538	24 983	34 126
TOTAL ACTIF CIRCULANT		167 095	92 223	141 986
TOTAL DE L'ACTIF		176 833	103 366	153 020
Capital social		4 100	4 100	4 100
Réserve légale		410	370	169
Réserves de consolidation		10 561	4 952	2 967
Écarts de conversion		(858)	(767)	(315)
Résultat - part Groupe		7 344	6 062	4 835
CAPITAUX PROPRES - Part Groupe	2.6	21 557	14 717	11 756
Intérêts minoritaires		24	-102	424
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7	10 307	12 899	11 102
DETTES				
Emprunts et autres engagements financiers	2.8	0	1 804	68
Découverts bancaires et emprunts court terme	2.9	765	1 820	24 843
Avances et acomptes reçus	2.9	35 799	1 665	10 389
Fournisseurs et comptes rattachés	2.9	61 289	43 179	48 934
Autres dettes	2.9	15 993	12 070	9 844
Produits constatés d'avance	2.11	31 099	15 314	35 660
TOTAL DETTES		144 945	75 852	129 738
TOTAL DU PASSIF		176 833	103 366	153 020

Tableau de flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés à l'activité (en milliers d'euros)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Résultat net des Sociétés intégrées	7 358	5 696	5 003
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
± Amortissements et provisions pour risques et charges	281	4 061	3 752
- Plus et moins values de cession	74	209	83
- Variation des impôts différés : (accroissement)/réduction	(2 951)	(127)	81
= Marge brute d'autofinancement des Sociétés intégrées	4 762	9 839	8 919
- Dividendes reçus des Sociétés mises en équivalence	0	0	0
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41 669	(24 362)	54 177
= Flux net de trésorerie généré par l'activité	46 431	(14 523)	63 096
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
- Acquisition d'immobilisations	(2 130)	(4 588)	(7 752)
+ Cessions d'immobilisations	69	845	1 879
= Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 061)	(3 743)	(5 873)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
- Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	(413)	(2 601)	(528)
- Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	(16)	(39)	
± Augmentation de capital en numéraire			
± Ecart de conversion	541	173	
± Trésorerie non disponible en contre garantie de cautions bancaires	(22 884)	(10 374)	*
+ Émissions d'emprunt	0	1 800	
- Remboursements d'emprunt	(1 804)	(64)	(3 104)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(24 576)	(11 105)	(3 632)
= Variation de trésorerie	19 794	(29 371)	53 591
Trésorerie d'ouverture	36 517	65 888	12 297 *
Trésorerie de clôture (A)	56 311	36 517	65 888 *

Note (A)

La trésorerie est la somme des :

- Valeurs mobilières de placement :	37 538	13 354	56 605
- Disponibilités :	19 538	24 983	34 126
- Découverts bancaires :	(765)	(1 820)	(24 843)
	56 311	36 517	65 888

* Pour la présentation du Tableau de Flux de Trésorerie, les VMP données en contre garanties de lignes de cautions n'ont pas été prises comme un élément de trésorerie mais comme une opération de financement. Le montant de ces VMP était pour 2003 et 2004 respectivement de 10 374 K€ et 33 258 K€.

(Cette page a délibérément été laissée vierge)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros sauf indications contraires)

NOTE 1 : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 - ACTIVITÉS DU GROUPE

Le Groupe ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur de projets industriels « clés en main » au service de l'industrie pétrolière et gazière.

Ses domaines de compétence sont :

au titre de l'activité « PROJET » :

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression, pipelines ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les Unités de Valorisation Énergétique (UVE) ;

au titre de l'activité « STOCKAGE » :

- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

ENTREPOSE Contracting s'appuie sur des implantations permanentes en France, en Algérie, au Nigeria et au Royaume-Uni.

1.2 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits significatifs concernant l'activité :

Il n'y a eu aucun fait significatif ayant affecté l'activité.

Faits significatifs concernant les règles et méthodes comptables :

Le Groupe a procédé à une correction d'erreur et a comptabilisé l'intégralité des engagements de médailles du travail au 31 décembre 2004 par le compte de résultat pour 224 K€, le Groupe ayant déjà appliqué les méthodes préférentielles en matière d'avantages de personnel.

1.3 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi du 3 janvier 1985, ses décrets d'application ainsi que l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02.

1.3.1 - Modifications de présentation

Retraitements d'homogénéité

Certains reclassements sur les chiffres comparatifs 2003, indiqués dans les états financiers par un astérisque, ont été effectués dans le Tableau des Flux de Trésorerie par rapport aux comptes consolidés 2003.

Ces reclassements ont été effectués afin de rendre les comptes de décembre 2003 comparables avec les comptes au 31 décembre 2004.

1.3.2 - Règles et méthodes comptables

A) Méthodes de consolidation

La consolidation est effectuée :

- par intégration globale avec détermination des intérêts minoritaires pour les Sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
- par intégration proportionnelle pour les Sociétés détenues en contrôle conjoint ;
- par mise en équivalence pour les Sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable.

La date de clôture des comptes individuels de chacune des Sociétés du Groupe est le 31 décembre.

B) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe toutes les filiales françaises et étrangères détenues par le Groupe.

Société	Adresse	Numéro d'identification	Pourcentage d'intérêts 2004	Pourcentage d'intérêts 2003	Pourcentage d'intérêts 2002	Méthode de consolidation
ENTREPOSE Contracting	165 Boulevard de Valmy 92707 Colombes FRANCE	410430706	100,00	100,00	100,00	Intég. globale
CMP Dunkerque	Ave de la Gironde 59944 Dunkerque FRANCE	401315999	99,95	99,95	99,95	Intég. globale
Delattre Bezons	165 Boulevard de Valmy 92707 Colombes FRANCE	682024880	99,90	99,90	98,78	Intég. globale
CMPEA	Route de Sedan-Wadelincourt 08209 Sedan FRANCE	352897870	52,00	52,00	52,00	Intég. globale
ENTREPOSE Industrial Services	46 West-bar street, Banbury OX169RZ ROYAUME-UNI	4024580	100,00	100,00	100,00	Intég. globale
Entral	Lot No 15 Hassi Messaoud- Ouargla ALGÉRIE	99830049193602	100,00	100,00	100,00	Intég. globale
Delattre Bezons Nigeria	184 Moshood Olugbani Street-Lagos NIGERIA	VIV1000224444	88,72	71,67	59,27	Intég. globale

Origine du Groupe

Le Groupe ENTREPOSE Contracting est issu des opérations d'apport partiel d'actif de la branche d'activité dite « Oil & Gas » effectués par le Société Entrepose SA à sa filiale à 100% sans activité DL5 SA (future « ENTREPOSE Contracting ») au 30 juin 2001. Le Groupe ENTREPOSE Contracting publie des comptes consolidés libres depuis le 31 décembre 2001.

La Société ENTREPOSE Contracting est elle-même détenue à 99% par la Société Financière Entrepose SAS depuis le 1er décembre 2002.

Le Groupe Financière Entrepose publie des comptes consolidés légaux depuis le 31 décembre 2002.

C) Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une nouvelle Société dans le périmètre de consolidation ou de l'augmentation du pourcentage Groupe dans une filiale existante, l'écart d'acquisition est calculé après réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis.

L'écart d'acquisition peut être affecté directement à l'un des éléments du bilan, en tenant compte de l'incidence des intérêts minoritaires.

L'écart d'acquisition résiduel est alors enregistré en immobilisations incorporelles « Écarts d'acquisition » lorsque cet écart est positif, et en provisions pour risques et charges « Écarts d'acquisition passifs » lorsque cet écart est négatif.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti ou repris sur 3 ans en linéaire.

Toutefois, si le montant de l'écart est peu significatif, il sera amorti ou repris en une seule fois.

D) Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les éléments incorporels des fonds, comme la clientèle, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. La clientèle est réputée conserver sa valeur tant que les contrats qui y sont associés sont bénéficiaires en marge nette.

Le Groupe utilise la méthode préférentielle du Règlement 99-02 concernant la comptabilisation des contrats de location finance-ments et crédit bail, qui préconise la comptabilisation du bien en actif immobilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont transférés au locataire. Il n'y avait toutefois aucun contrat de ce type au sein du Groupe à la clôture des exercices 2004, 2003 et 2002.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles

- | | |
|---------------------------------------|------|
| • Logiciels et licences informatiques | 33 % |
|---------------------------------------|------|

Les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

Ainsi en est-il lorsque la clientèle attachée à un fonds de commerce acquis, comptabilisée en immobilisation incorporelle, perd de sa valeur lorsque les contrats associés deviennent déficitaires en marge nette.

E) Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif d'Entrepose à DL5 ont été reprises au bilan d'ENTREPOSE Contracting en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001.

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

Le Groupe utilise la méthode préférentielle du Règlement 99-02 concernant la comptabilisation des contrats de location financements et crédit bail, qui préconise la comptabilisation du bien en actif immobilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont transférés au locataire.

Il n'y avait toutefois aucun contrat de ce type au sein du Groupe à la clôture des exercices 2004, 2003 et 2002.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- | | |
|---|-------------|
| • Aménagements et installations des constructions | 10 % à 20 % |
| • Matériels et outillages | 10 % à 33 % |
| • Autres matériels | 10 % à 33 % |

F) Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

À la clôture, une provision sera constituée de la différence entre la valeur d'inventaire et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations hors Groupe, la valeur d'inventaire sera déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenue, mais également des cash flow futurs que peut générer l'activité.

G) Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'origine.

Lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

H) Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change qui en résulte est comptabilisé au compte de résultat.

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

I) Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de change à la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

J) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

- indemnités de départ à la retraite et médailles du travail :
 - ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées au point S) de la présente annexe ;
- litiges marchés et contrats :
 - ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation élevé ;
- fin de chantier :
 - ces provisions sont constituées pour les affaires en « réception provisoire » pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la «réception définitive» de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en charges à payer ;
- pertes à terminaison (PAT) :
 - ces provisions sont constituées sur affaires en cours pour couvrir la marge brute négative des contrats, dans les conditions exposées au point O) de la présente annexe ;
- pénalités de retard :
 - ces provisions sont constituées sur affaires en «réception provisoire» en cas de risque sérieux d'application par le client de pénalités contractuelles de retard.
Il n'y avait toutefois aucune provision de ce type ni à l'ouverture, ni à la clôture des exercices 2004, 2003 et 2002.

K) Conversion des états financiers en devises

Les états financiers des activités exercées hors zone euro par l'intermédiaire d'établissements ou de succursales et ceux des filiales étrangères du Groupe sont valorisés au cours de clôture pour le bilan et au cours moyen de l'année pour le compte de résultat.

L'écart résultant de l'application de ces cours est inscrit dans les capitaux propres.

L) Écarts de conversion actif et passif

Les principes comptables du Groupe prévoient l'enregistrement en résultat des écarts de conversion actif et passif conformément à la méthode préférentielle définie dans le Règlement 99-02.

M) Impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société ou du résultat d'ensemble des Sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

N) Présentation du compte de résultat

Compte de résultat par destination

Ainsi que le permet le Règlement CRC 99-02, le compte de résultat consolidé du Groupe est présenté depuis le 30 juin 2003 avec les produits et charges par destination et non plus par nature.

Cette présentation permet une meilleure lisibilité de notre activité.

Le compte de résultat consolidé présente dans le « résultat d'exploitation » les rubriques suivantes :

a) Coût des ventes

Il s'agit de l'ensemble des coûts d'exploitation directement rattachables aux affaires, incluant entre autres les dotations aux amortissements des équipements utilisés sur affaires, ainsi que les charges des personnels affectés sur les affaires.

b) Charges de commercialisation

Il s'agit des frais commerciaux proprement dits, ainsi que des coûts d'établissement de devis et remises d'offres commerciales.

Ces charges incluent les charges des personnels travaillant sur les devis.

c) Charges administratives

Il s'agit des coûts de fonctionnement des services généraux du Groupe.

Ces charges incluent entre autres les charges de personnel de la Direction Générale ainsi que des différents services administratifs.

O) Reconnaissance des résultats sur affaires

Les Sociétés du Groupe ENTREPOSE Contracting ont retenu la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement, selon la méthode préférentielle préconisée par le Règlement 99-02.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche, sont exclus des coûts d'exécution rattachables les frais de Direction Générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions pour risques ou charges concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- chiffre d'affaires contractuel signé, et le cas échéant,
- avenants et réclamations expressément acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge brute négative, donc avant frais généraux ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble du Groupe.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte déjà constatée à date, toutes deux calculées en marge brute.

La méthode « à l'avancement » est aussi utilisée pour calculer les résultats qui reviennent au Groupe ENTREPOSE Contracting, sur les Sociétés en participation (SEP).

Les SEP pour lesquelles le Groupe est le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le Groupe. Les comptes de « Quotes-parts sur opérations en commun » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant aux partenaires.

Les SEP pour lesquelles le Groupe n'est pas le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le partenaire. Les comptes de « Quotes-parts sur opérations en commun » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant au Groupe.

P) Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- intérêts perçus ;
- intérêts payés ;
- dividendes hors Groupe reçus ;
- produits et charges de cession de VMP ;
- produits et pertes de change, réalisés ou latents à la clôture, sur l'ensemble des éléments d'actif et passif.

Q) Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Les produits et charges résultant des sorties d'immobilisations sont considérés comme du résultat d'exploitation.

R) Résultats par action

Résultat par action

Le résultat par action figurant en pied de Compte de Résultat consolidé est égal au rapport du « Résultat net – Part Groupe » par le nombre d'actions ordinaires de la Société consolidante.

Il n'y a pas eu de modification du nombre d'actions de la Société consolidante au cours des exercices 2004, 2003 et 2002. L'ensemble des actions de la Société consolidante est composé d'actions ordinaires donnant un droit illimité aux bénéfices.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action figurant en pied de Compte de Résultat consolidé est égal au rapport du « Résultat net – Part Groupe » par le nombre d'actions ordinaires de la Société consolidante corrigé des éventuels éléments dilutifs.

Il n'y avait toutefois à la clôture aucun élément dilutif. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat par action.

S) Engagements de retraite

Le Groupe a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la norme IAS19 révisée.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements ont été comptabilisés dans leur totalité selon la méthode préférentielle préconisée par le Règlement 99-02.

Au 31 décembre 2004, la provision pour engagements de retraite est comptabilisée dans les comptes sociaux de chaque Société.

Les engagements de retraite ont été calculés avec les hypothèses actuarielles suivantes :

- âge de départ en retraite : 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les Etam ;
- taux d'actualisation : 4% ;
- taux de croissance des salaires : 3% ;
- table de mortalité : TV/TD 88-90 ;
- taux de rotation du personnel : 6% jusqu'à 35 ans ;
3% entre 36 et 39 ans ;
1% au-delà.

Jusqu'au 31 décembre 2003, le taux d'actualisation était de 5%.

La variation du taux d'actualisation sur 2004 a été comptabilisée au compte de résultat.

T) Médailles du travail

Le Groupe a procédé à une évaluation de ses engagements en matière de médailles du travail suivant la norme IAS19 révisée.

Au 31 décembre 2004, la provision pour les médailles du travail est comptabilisée dans les comptes sociaux de chaque Société.

Les provisions comptabilisées ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que pour les engagements de retraite.

U) Gestion du risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques, comme des assurances COFACE, ou en utilisant des contrats à terme en devises et des options de change.

L'objectif des couvertures est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat.

NOTE 2 : BILAN CONSOLIDÉ

2.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

2.1.1 - Variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Brevets et licences	Autres immos. incorpo.	Total immos. incorpo.	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillages	Autres immos. corpo.	Total des immos. corpo.	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2001	185	54	239	69	4 136	13 482	3 120	20 807	21 046
Acquisitions	86		86		219	5 734	1 516	7 469	7 555
Sorties/cessions	(40)	(30)	(70)			(840)	(455)	(1 295)	(1 365)
Autres mouvements	(1)	(3)	(4)		(126)	(922)	(49)	(1 097)	(1 101)
31 DÉCEMBRE 2002	230	21	251	69	4 229	17 454	4 132	25 884	26 135
Acquisitions	64	271	335			1 410	1 043	2 453	2 788
Sorties/cessions	(4)	(10)	(14)			(2 551)	(514)	(3 065)	(3 079)
Autres mouvements	(1)	(1)	(2)		(100)	(100)	(651)	(851)	(853)
31 DÉCEMBRE 2003	289	281	570	69	4 129	16 213	4 010	24 421	24 991
Acquisitions	89		89		20	1 492	489	2 001	2 090
Sorties/cessions	(14)		(14)			(1 260)	(306)	(1 566)	(1 580)
Autres mouvements					(7)	(610)	260	(357)	(357)
31 DÉCEMBRE 2004	364	281	645	69	4 142	15 835	4 453	24 499	25 144

Les « Autres mouvements » sont constitués d'écarts de change issus de la consolidation d'établissements et filiales étrangères hors zone euro.

Le résultat de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2004 est de (69) K€, de (206) K€ au 31 décembre 2003 et de (73) K€ au 31 décembre 2002.

2.1.2 - Variation des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Brevets et licences	Autres immos. incorpo.	Total immos. incorpo.	Construc- tions	Matériel et outillages	Autres immos. corpo.	Total des immos. corpo.	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2001	174	10	184	1 688	10 053	2 633	14 374	14 558
Acquisitions	24	3	27	444	1 386	534	2 364	2 391
Sorties/cessions	(40)		(40)		(662)	(431)	(1 093)	(1 133)
Autres mouvements		(2)	(2)	(53)	(317)	(12)	(382)	(384)
31 DÉCEMBRE 2002	158	11	169	2 079	10 460	2 724	15 263	15 432
Acquisitions	48	4	52	429	2 036	426	2 891	2 943
Sorties/cessions	(4)	(10)	(14)		(1 670)	(472)	(2 142)	(2 156)
Autres mouvements	(2)	(1)	(3)	(52)	(80)	(238)	(370)	(373)
31 DÉCEMBRE 2003	200	4	204	2 456	10 746	2 440	15 642	15 846
Acquisitions	75	267	342	412	1 936	548	2 896	3 238
Sorties/cessions	(14)		(14)		(1 189)	(293)	(1 482)	(1 496)
Autres mouvements	(1)	(1)	(1)	(7)	(293)	104	(196)	(197)
31 DÉCEMBRE 2004	260	270	530	2 861	11 200	2 799	16 860	17 390

Les dotations et reprises sur immobilisations amortissables correspondent aux utilisations et mises au rebut normales et courantes du parc d'immobilisations, dans les conditions d'amortissement décrites à la note 1 de l'annexe.

Les éléments incorporels des fonds de commerce inscrits en immobilisations incorporelles ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice, lorsque l'évolution budgétaire des contrats associés a fait apparaître une perte à terminaison sur ces contrats.

Les « Autres mouvements » sont constitués d'écarts de change issus de la consolidation d'établissements et filiales étrangères hors zone euro, comme décrit dans la note 1 de l'annexe.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Le poste « Titres de participation non consolidés » comprend l'ensemble des participations détenues par le Groupe en dehors du périmètre de consolidation défini à la note 1 de l'annexe.

Les « Prêts et autres immobilisations financières » sont principalement constituées des dépôts et garanties versés sur les baux commerciaux du Groupe.

Il n'y avait pas à la clôture des exercices 2004, 2003 et 2002 d'écart d'acquisition positif, pour les raisons suivantes :

- le Groupe n'a pas subi de variation de périmètre depuis sa constitution ;
- les variations de pourcentage d'intérêts depuis sa création ont toujours généré des écarts d'acquisition passifs.

Les mouvements de l'exercice sur écarts d'acquisition passifs sont indiqués au point 2.7 de l'annexe.

2.2.1 Variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Titres de particip non consolidés	Prêts et autres immos financières	Sous total	Écarts d'acquisition	Titres mis en équivalence	Total
31 DÉCEMBRE 2001	5	1 763	1 768	308		2 076
Augmentations		160	160			160
Diminutions		(1 591)	(1 591)			(1 591)
Autres mouvements		(1)	(1)	(308)		(309)
31 DÉCEMBRE 2002	5	331	336			336
Augmentations	1 800	3	1 803			1 803
Diminutions		(134)	(134)			(134)
Autres mouvements		(2)	(2)			(2)
31 DÉCEMBRE 2003	1 805	198	2 003			2 003
Augmentations		59	59			59
Diminutions	(5)	(73)	(78)			(78)
Autres mouvements						
31 DÉCEMBRE 2004	1 800	184	1 984			1 984

2.2.2 - Détail des principales participations non consolidées

a) Activité

Société	Date d'arrêté	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Capitaux Propres (K€)	CA (K€)	Résultat net (K€)
Doris Engineering	31- déc-03	12 mois	Bureau d'étude	10%	13 012	47 974	2 358
Doris Engineering	31- déc-04	12 mois	Bureau d'étude	10%	11 929	39 406	1 918

b) Valeur détenue par le Groupe et opérations réalisées au cours de l'exercice

Société	Immobilisations financières		Créances	Dettes	Charges	Produits
Doris Engineering 58A rue du Dessous- des Berges 75015 Paris RC Paris 338 274 491	Val. brute (K€)	VNC (K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)
31/12/2003	1 800	1 800	0	0	0	0
31/12/2004	1 800	1 800	0	325	710	300

L'acquisition de 10 % des titres de Doris Engineering a été réalisée le 25 avril 2003. Les produits 2004 indiqués sont constitués de dividendes distribués sur résultat 2003 d'un acompte sur dividendes 2004. Les charges 2004 sont des charges de sous-traitance sur affaires.

2.2.3 - Variation des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Titres de particip. non consolidés	Prêts et autres immos. financières	Sous total	Écarts d'acquisition	Titres mis en équivalence	Total
31 DÉCEMBRE 2001	5	1 211	1 216	308	0	1 524
Augmentations						
Diminutions		(1 211)	(1 211)			(1 211)
Autres mouvements				(308)		(308)
31 DÉCEMBRE 2002	5	0	5	0	0	5
Augmentations			0			0
Diminutions			0			0
Autres mouvements			0			0
31 DÉCEMBRE 2003	5	0	5	0	0	5
Augmentations						0
Diminutions	(5)					(5)
Autres mouvements			0			0
31 DÉCEMBRE 2004	0	0	0	0	0	0

Les diminutions correspondent aux reprises sur provisions d'une participation minoritaire issue des apports « Oil & Gas » du 30 juin 2001.

2.3 - STOCKS ET EN COURS

(en milliers d'euros)	2004			2003			2002		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières prem.-autres approvts.	65		65	162	(59)	103	326	(12)	314
En cours de production				11		11	2		2
Produits finis									
TOTAL	65		65	173	(59)	114	328	(12)	316

Le stock est constitué de consommables et petits équipements de chantier détenus par les filiales étrangères du Groupe réalisant des travaux localement.

2.4 - ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Brut	Provision	Net	Échéance			2003	2002	
				Échéance	Échéance	Échéance	Net	Net	
				2004	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Clients (hors EAR)	(1)	52 243	639	51 604	50 965	639	35 842	35 485	
Effets à recevoir		0		0			0	0	
Avances et acomptes reçus	(2) / (6)	8 964		8 964	5 661	3 303	2 001	2 399	
Comptes courants	(3)	2 345		2 345	2 345		376	1 349	
Impôts différés actif	(4)	3 383		3 383	3 046	337	667	702	
Autres créances d'exploitation	(5)	6 862	2 376	4 486	2 110		2 376	3 349	
TOTAL		73 797	3 015	70 782	64 127	4 279	2 376	42 235	45 030

Soit au bilan :	Créances client :	51 604	35 842	35 485
	Créances diverses :	10 214	4 392	7 146
	Avances et acomptes :	8 964	2 001	2 399

Notes :

(1) Le poste « Clients » inclut les créances douteuses, dépréciées à 100%.

(2) Les « Avances et acomptes versés » sont des avances versées sur affaires aux sous traitants, dans les conditions contractuelles. Ces avances sont amorties au gré des facturations de travaux réalisées par les sous traitants.

(3) Les « Comptes courants » sont des comptes courants financiers avec la Société mère d'ENTREPOSE Contracting.

(4) Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés conformément aux principes exposés en note 1 de l'annexe.

(5) Les « Autres créances d'exploitation » sont majoritairement composées des créances fiscales et sociales pour l'ensemble des Sociétés du Groupe. Les actifs d'impôt constatés au Nigeria sous forme de retenues à la source ont été par prudence dépréciés à 100%, en raison du risque de non-imputation sur des bénéfices futurs réalisables dans ce pays.

(6) Les avances et acomptes reçus 2002 ont été intégrés dans les états de créances afin de permettre la comparabilité avec les exercices 2003 et 2004.

2.5 - TRÉSORERIE

Le poste « Disponibilités » au bilan présente les soldes de comptes à vue créditeurs en banque.

Les soldes des comptes à vue débiteurs en banque sont présentés en « Découverts bancaires » au passif du bilan.

Lorsque des comptes bancaires font l'objet de fusion d'échelle d'intérêts au sein d'une même banque, seule la position nette débitrice ou créditrice figure au bilan.

Les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) sont comptabilisées conformément aux principes exposés en note 1 de l'annexe.

Les VMP laissées en banque en contre garantie des lignes de cautions de marchés figurent en « Disponibilités ».

Ces VMP ont toutefois été reclassées dans le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) en opérations de financement.

Détail des VMP par nature au 31 décembre 2004 :

Nature (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Plus-value	Produits nets/	Valeur au bilan	Valeur au bilan
	2004	latente	cession VMP	2003	2002
Sicav monétaires librement disponibles	37 538	123	442	13 354	56 605
Sicav monétaires en contre garantie des cautions bancaires	33 258	275		10 374	
TOTAL	70 796	398	442	23 728	56 605

2.6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PART DU GROUPE)

(en milliers d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2001	4 100	0	582	3 044	(9)	7 717
Affectation du résultat 2001		169	2 875	(3 044)		0
Différences sur résultat 2001			(3)			(3)
Résultat net de la période				4 835		4 835
Dividendes versés sur résultat 2001			(487)			(487)
Variation des écarts de conversion					(306)	(306)
31 DÉCEMBRE 2002	4 100	169	2 967	4 835	(315)	11 756
Affectation du résultat 2002		201	4 634	(4 835)		0
Différences sur résultat 2002			(48)			(48)
Résultat net de la période				6 062		6 062
Acompte sur dividendes 2003 (1)			(2 601)			(2 601)
Variation des écarts de conversion					(452)	(452)
31 DÉCEMBRE 2003	4 100	370	4 952	6 062	(767)	14 717
Affectation du résultat 2003		40	6 022	(6 062)		0
Résultat net de la période				7 344		7 344
Dividendes versés sur résultat 2003 (1)			(413)			(413)
Variation des écarts de conversion					(91)	(91)
31 DÉCEMBRE 2004	4 100	410	10 561	7 344	(858)	21 557

Note (1) : le dividende total sur résultat 2003 s'élevait à 3 013 K€, dont 2 601 K€ avaient été versés en 2003 sous forme d'acompte sur dividendes.

2.7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Pertes à terminaison	Fin de chantier	Litiges marchés	Engagements retraite et médaille du travail	Provisions pour litiges Personnel	Impôts et litiges fiscaux	Autres	TOTAL Provisions pour risques et charges
31 DÉCEMBRE 2001	363	3 673	3 243	1 089	84	107		8 559
Dotations	1 381	7 408	115	40	68	15		9 027
Reprises de provisions utilisées (*)	(358)	(59)		(10)		(20)		(447)
Reprises de provisions non utilisées (*)	(2)	(3 038)	(2 941)		(29)			(6 010)
Change et divers	(19)	(8)						(27)
31 DÉCEMBRE 2002	1 365	7 976	417	1 119	123	102		11 102
Dotations	2 996	5 806	516	83		91		9 492
Reprises de provisions utilisées (*)	0	(475)	(115)	(148)			(287)	(1 025)
Reprises de provisions non utilisées (*)	(845)	(6 475)			(9)	(22)		(7 351)
Change et divers	(40)	(62)		496			287	681
31 DÉCEMBRE 2003	3 476	6 770	818	1 550	114	171	0	12 899
Dotations	8 659	9		401				9 069
Reprises de provisions utilisées	(700)	(2 426)	(42)		(33)	(109)	(296)	(3 606)
Reprises de provisions non utilisées	(4 652)	(3 153)	(572)		(40)			(8 417)
Change et divers	25	36			2	3	296	362
31 DÉCEMBRE 2004	6 808	1 236	204	1 951	43	65	0	10 307

Les provisions 2002 et 2003 ont fait l'objet d'une ventilation par nature de provision et par catégorie de variation () afin de permettre la comparabilité avec l'exercice 2004.

Mouvements à caractère :	Dotations	En 2004		En 2003		
		utilisées	Reprises non utilisées	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées
d'exploitation	9 069	3 201	8 417	9 401	738	7 329
d'impôts		109		91		22
exceptionnel		296			287	
	9 069	3 606	8 417	9 492	1 025	7 351
Mouvements à caractère :	Dotations	En 2002				
		utilisées	Reprises non utilisées			
d'exploitation	9 012	(427)	(6 010)			
d'impôts	15	(20)				
	9 027	(447)	(6 010)			

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément aux principes exposés en note 1 de l'annexe.

Pertes à Terminaison (PAT)

Au cours de l'exercice, les provisions PAT antérieurement dotées sur les zones Afrique et Asie ont été intégralement reprises suite au retour de l'ensemble des affaires en marge brute positive projetée à terminaison. Ces améliorations des résultats à fin d'affaire proviennent d'acceptations de réclamations non expressément agréées à la clôture du précédent exercice, ainsi que de négociations intervenues sur 2004.

Les provisions PAT constituées sur la zone Europe ont été utilisées en 2004 pour couvrir les pertes dégagées sur affaires.

À la clôture de l'exercice, des provisions PAT ont été constituées sur des affaires prises en 2004 et projetées en marge brute négative à terminaison, principalement sur la zone Afrique.

Fin de chantier

Ces provisions concernaient les affaires terminées au 31 décembre 2003, conformément aux principes exposés en note 1 de l'annexe. Elles ont été partiellement utilisées durant l'exercice 2004, au fur et à mesure de la levée de chacun des points de réserve.

Litiges marchés

Il n'y a pas eu de nouveaux litiges et contentieux sur l'exercice 2004. La provision en solde au 31 décembre porte sur un litige avec un sous-traitant, pour laquelle une procédure d'arbitrage est en cours.

Les reprises sur provisions correspondent à des litiges qui ont été levés sans dommage pour le Groupe au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe Enron, pour lequel le Groupe a réalisé des travaux en 2001 au Nigeria, a assigné en septembre 2003 la Société Entrepose au titre des sections 547, 548 et 550 du chapitre 11 de la loi sur les faillites des États-Unis d'Amérique, en vue d'obtenir le remboursement de la somme de 2.659 KUSD réglée par le Groupe Enron en contrepartie de travaux réalisés et livrés au cours de l'année 2001.

Le Groupe est le successeur de la Société Entrepose et à ce titre assume la défense de Entrepose dans cette affaire. À la clôture, le Groupe a estimé que le fond du dossier ainsi que l'état de la procédure ne justifiaient pas de la nécessité de provisionner le risque.

Autres

Cette rubrique correspond à des écarts d'acquisition passif qui ont pour origine l'augmentation du pourcentage de participation Groupe dans la filiale du Nigeria, acquise pour une valeur inférieure à la quote-part de capitaux propres.

Ces écarts d'acquisition, faiblement significatifs, ont été repris au résultat en une fois conformément aux principes exposés en note 1 de l'annexe. Ils figurent en résultat exceptionnel.

2.8 - EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	Valeurs			Valeurs			Valeurs			Valeurs
	brutes	Remb.	Augm.	brutes	Remb.	Augm.	brutes	Remb.	Augm.	brutes
	31/12/04	(1)		31/12/03			31/12/02			31/12/01
Emprunts bancaires et intérêts courus	0	1 804	0	1 804	68	1 804	68	253	0	321

(1) Cet emprunt bancaire contracté courant 2003 pour le rachat d'une participation minoritaire hors Groupe a fait l'objet d'un remboursement intégral durant l'exercice 2004.

Les variations d'emprunts 2001 - 2002 et 2002 - 2003 ont été intégrées afin de permettre la comparabilité avec les variations 2003-2004.

2.9 - ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	notes	Brut	Échéance	Échéance	Échéance	Brut	Brut
		2004	< = 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	2003	2002
Emprunts et dettes financières	(1)	765				3 624	24 911
Emprunts bancaires						1 804	68
Découverts bancaires		765	765			1 820	24 843
Avances et acomptes reçus	(2)	35 799	22 279	13 520		1 665	10 389
Fournisseurs et comptes rattachés		61 289	61 289			43 179	48 934
Autres dettes		15 993				12 070	9 844
Comptes courants	(3)	3 373	3 373			12	1 506
Dettes sur immobilisations		37	37			48	42
Impôts différés passifs		70	70			308	470
Autres dettes d'exploitation	(4)	12 513	12 513			11 702	7 826
TOTAL		113 846	100 326	13 520		60 538	94 078

(1) La part à taux variable des dettes financières est de 765 K€.

Les emprunts et dettes financières d'un montant de 765 K€ se décomposent de la façon suivante :

- EUR 82 K€
- NGN (équivalent €) 683 K€

(2) Les « avances et acomptes reçus » sont majoritairement composés d'avances de démarrage, ainsi que de préfinancements sur contrats de Procurement de pièces détachées.

(3) Ce poste est composé des comptes courants créditeurs avec la Société mère, incluant le compte courant d'intégration fiscale. Ce compte courant d'intégration fiscale comprend la dette d'IS français d'ENTREPOSE Contracting au titre de 2004.

(4) Ce poste est majoritairement composé de dettes fiscales et sociales.

2.10 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Impôts différés actif						
Reports déficitaires et ARD	10	10	185		146	
Différences temporaires fiscales	2 773	2 773	1 328		238	
Engagements de retraite	599	599	373	373	396	396
Total des impôts différés actif	3 382	3 382	1 886	373	780	396
Impôts différés passif						
Elimination des provisions internes			(294)		(306)	
Retraitements divers	(70)	(70)	(14)	(14)	(164)	(164)
Total des impôts différés passifs	(70)	(70)	(308)	(14)	(470)	(164)
Dépréciation des ID actifs			(1 219)		(78)	
Position nette des ID différés		3 312		359		232

Aucun actif d'impôt différé actif n'a été déprécié à la clôture de l'exercice 2004, leur récupération étant jugée probable à court terme dans les conditions décrites en note 1 de l'annexe.

2.11 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

2.11.1 - Produits constatés d'avance

Décomposition par zone géographique :

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Europe	8 201	1 059	501
Afrique	21 781	6 922	22 483
Asie	1 116	7 333	7 696
Amériques			4 980
TOTAL	31 098	15 314	35 660

Les produits et charges constatés d'avance proviennent principalement de l'application de la méthode de l'avancement des travaux, telle que définie en note 1 de l'annexe.

Ils ont pour origine les conditions contractuelles de facturation, qui peuvent différer des critères de reconnaissance de revenu au sens des normes comptables françaises.

Ils sont à caractère d'exploitation et sont de maturité inférieure à un an.

2.11.2 - Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2004, elles ont principalement pour origine les facturations d'avance de sous-traitants sur les affaires de la zone Afrique.

Elles sont à caractère d'exploitation et sont de maturité inférieure à un an.

NOTE 3 : COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

3.1 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe exerce son activité sur les activités « Projets » et « Stockages ».

Chiffres d'affaires et résultat part du Groupe par segment :

(en milliers d'euros)	2004 Chiffre d'affaires	2004 Résultat d'exploitation	2003 Chiffre d'affaires	2003 Résultat d'exploitation	2002 Chiffre d'affaires	2002 Résultat d'exploitation
Projets	128 957	3 560	127 428	12 664	148 188	2 565
Stockages	84 285	3 904	53 818	(384)	33 213	21
TOTAL	213 242	7 464	181 246	12 280	181 401	2 586

Répartition géographique :

en milliers d'euros	2004 Chiffre d'affaires	2004 Résultat d'exploitation	2003 Chiffre d'affaires	2003 Résultat d'exploitation	2002 Chiffre d'affaires	2002 Résultat d'exploitation
Europe	116 922	(5 071)	70 465	3 270	51 831	(193)
Afrique	72 573	8 143	95 471	10 581	118 252	1 476
Asie	23 747	4 396	14 481	(1 998)	8 220	1 228
Amériques		(4)	829	427	3 098	75
TOTAL	213 242	7 464	181 246	12 280	181 401	2 586

La part de chiffre d'affaires européen s'est renforcée en 2004 avec notamment la montée en puissance de contrats en Scandinavie.

Le résultat d'exploitation européen tient compte, outre le résultat propre des affaires européennes, des éventuelles sous-couvertures de frais généraux non imputées sur affaires.

Information concernant les actifs immobilisés :

par segment :

(en milliers d'euros)	2004 Valeurs brutes	2004 Valeurs nettes	2003 Valeurs brutes	2003 Valeurs nettes	2002 Valeurs brutes	2002 Valeurs nettes
Projets	20 078	5 942	20 805	7 588	22 523	9 526
Stockages	5 066	1 812	4 187	1 557	3 612	1 177
TOTAL	25 144	7 754	24 992	9 145	26 135	10 703

par zone géographique :

(en milliers d'euros)	2004 Valeurs brutes	2004 Valeurs nettes	2003 Valeurs brutes	2003 Valeurs nettes	2002 Valeurs brutes	2002 Valeurs nettes
Europe	11 365	3 750	9 602	3 665	9 726	3 555
Afrique	13 764	4 000	15 375	5 471	16 393	7 134
Asie	15	4	15	9	13	12
Amériques	0	0	0	0	3	2
TOTAL	25 144	7 754	24 992	9 145	26 135	10 703

3.2 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissement et dépréciations						
Immobilisations incorp. et corp.	3 238		2 943		2 391	
Charges à répartir	2		2		2	
Sous-total	3 240	0	2 945	0	2 393	0
Provisions						
Stocks et en cours		59	59	12		188
Créances clients et comptes rattachés	1 490	6 025	4 597	1 124	1 294	450
Créances diverses	891	57	1 485	0	57	
Risques et charges	9 069	11 618	9 371	8 037	9 011	6 437
Sous-total	11 450	17 759	15 512	9 173	10 362	7 075
TOTAL	14 690	17 759	18 457	9 173	12 755	7 075
Incidence nette au résultat		3 069	9 284		5 680	

3.3 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent :

- pour l'année 2004 à : 35 011 K€
- pour l'année 2003 à : 26 484 K€
- pour l'année 2002 à : 25 830 K€

L'accroissement des charges de personnel a pour origine la croissance organique des salaires et l'accroissement de l'activité sur 2002-2003-2004.

Les charges de personnel sont ventilées entre les rubriques « coût des ventes », « charges administratives », « charges commerciales ».

3.4 - RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Produits de participations non consolidées	308	0	0
Différences de change :	(1 671)	(4 357)	1 131
- Positives	5 363	5 018	4 071
- Négatives	(7 034)	(9 375)	(2 940)
Intérêts perçus et produits nets sur cessions de VMP :	657	826	963
- Produits d'intérêts	270	316	1 086
- Produits nets sur valeurs mobilières de placement	442	648	33
- Charges d'intérêts	(55)	(138)	(156)
Total profit / (charge)	(706)	(3 531)	2 094

3.5 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Reprises de dépréciation d'immobilisations financières			1 211
Reprises de dépréciation d'actif circulant			275
Écarts d'acquisition passif	296	287	
Divers	(4)	(26)	(47)
Total profit/(charge)	292	261	1 439

Le résultat exceptionnel est principalement composé des reprises d'écarts d'acquisition passif sur 2003 et 2004 et de reprises de dépréciation sur immobilisations financières sur 2002.

3.6 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique du Groupe qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Impôts sur le résultat courant	(2 752)	(3 371)	(1 039)
Reprises de provisions d'impôts	109	51	19
Dotations de provisions d'impôts		(121)	(15)
Impôts différés	2 951	127	(81)
Total profit/(charge)	308	(3 314)	(1 116)

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net	7 358	5 696	5 003
Amortissement et reprise écart d'acquisition	296	287	
Impôt au résultat	308	(3 314)	(1 116)
Résultat taxable théorique	6 754	8 723	6 119
Taux d'impôt	35,43%	35,43%	35,43%
Impôt théorique	(2 393)	(3 091)	(2 168)
Taxation par des juridictions hors France	(31)	(360)	(258)
Différences permanentes	421	(1 080)	381
Économie sur résultats taxés à l'étranger	1 323	2 281	570
Complément d'impôt	(267)	77	
Actifs d'impôts différés non reconnus (1)	1 219	(1 141)	359
Effet du changement de taux d'impôt	(23)	0	
Autres	59	0	
Impôt réel au résultat	308	(3 314)	(1 116)

(1) Des actifs d'impôts différés, antérieurement dépréciés, ont été reconnus à la clôture de l'exercice 2004 en raison de leur imputation probable sur des bénéfices futurs attendus. Ces impôts différés sont d'origine française.

La colonne 2002 a été intégrée afin de permettre la comparabilité avec les périodes 2003 et 2004.

NOTE 4 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 - RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction n'est pas fourni ici, car son indication permettrait d'identifier la situation d'un des membres.

Les membres ou anciens membres des organes de direction ou de surveillance ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pension et indemnités assimilées.

Aucune avance ou crédit n'a été accordée aux membres des organes de direction ou de surveillance au cours des exercices 2004, 2003 et 2002.

4.2 - EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen au 31 décembre se décompose comme suit :

	2004	2003	2002
Cadres	245	227	184
Employés et agents de maîtrise	292	153	237
Ouvriers	319	171	316
Total	856	551	737

4.3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 - Engagements liés à l'activité opérationnelle

(en milliers d'euros)	31/12/2004	Par Nature	Échéance <1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance >5 ans	31/12/03	31/12/02
ENGAGEMENTS DONNÉS							
Cautions et garanties sur marchés							
Soumission		4 555	4 555			2 721	1 306
Restitution d'avance		31 396	16 370	15 026		19 583	10 450
Retenue de garantie		2 376	566	1 810		3 944	5 304
Bonne fin		50 887	7 240	43 647		30 944	13 912
Caution en douane		328	328			351	397
Sous total	89 542					57 543	31 369
Cautions diverses	80	80			80	43	43
Engagements financiers							
Couvertures de change à terme						6 213	5 984
Autres engagements							
Nantissement de titres	0					1 800	0
Contre garanties données	0					0	5 000
Total	89 622	89 622	29 059	60 483	80	65 599	42 396
ENGAGEMENTS REÇUS							
Garantie de maison mère	37 750	37 750	37 750			37 750	0
Retenues de garantie fournisseurs	12 018	12 018	12 001	17		14 858	5 154
Total	49 768	49 768	49 751	17	0	52 608	5 154

4.3.2 - Engagements de crédit bail

Néant.

4.3.3 - Engagements au titre des locations

(en milliers d'euros)		total	échéance		
			<1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Contrats de locations simples	au 31/12/2004	2 805	1 286	1 518	
Contrats de locations simples	au 31/12/2003	3 438	881	2 557	
Contrats de locations simples	au 31/12/2002	2 464	518	1 946	

Les engagements au titre des locations pour les exercices 2002 et 2003 ont été intégrés dans le tableau afin de permettre la comparabilité avec l'exercice 2004.

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, du Groupe pour les baux commerciaux de ses principales filiales et établissements.

4.4 - RISQUE DE CHANGE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

La trésorerie du Groupe en devise se répartissait comme suit au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	devise	c/val €	devise	c/ val €	devise	c/ val €
	2004	2004	2003	2003	2002	2002
USD	46 140	33 874	29 601	23 592	3 913	3 731
GBP	3 810	5 404	2 854	4 056	1 941	3 134
NOK	31 402	3 813	11 435	1 361		
Autres devises		1 171		(922)		1 405

La trésorerie du Groupe en devise 2002 et 2003 a été intégrée dans le tableau afin de permettre la comparabilité avec l'exercice 2004.

Détail des instruments de couverture par nature et échéance :

(en milliers)	Notionnel	<1 an	échéance	>5 ans	Valeur de
	total		1 à 5 ans		marché
	(K devise)				(K€)
2004					
Options de change					
Put acheteur NOK	40 000		40 000		(82)
Call vendeur NOK	40 000		40 000		172
2003					
Ventes à terme USD	6 081	6 081			1 360
2002					
Ventes à terme USD	7 054	7 054			1 592

Les instruments de couverture 2002 et 2003 ont été intégrés dans le tableau afin de permettre la comparabilité avec l'exercice 2004.

4.5 - ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt.

4.6 - PASSAGE AUX IFRS

Un Groupe de travail a été constitué courant 2004 pour étudier l'incidence sur les comptes consolidés du Groupe du passage aux Normes IFRS en vue d'une 1^{re} application le 1^{er} janvier 2004, pour une publication complète en norme IFRS à compter de 2005. À la date de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les travaux n'ont pas encore été finalisés.

Le Groupe n'envisage cependant pas de difficultés particulières pour présenter ses comptes complets en norme IFRS au 30 juin et 31 décembre 2005.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Comptes consolidés – exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Entrepose Contracting relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels que joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1-3-1 de l'annexe concernant le changement de présentation qui a été apporté au tableau des flux de trésorerie de 2003 afin de le rendre comparable à celui de 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme l'indique la note 1.3-O de l'annexe précisant la méthode de détermination des marges à terminaison des contrats, Entrepose Contracting utilise des estimations pour évaluer les pertes à terminaison et les aléas de déroulement et d'exécution d'un chantier.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses communiquées par la société sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2005
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Michel SELLIER

Rapport d'audit contractuel

Comptes Consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2004

A la suite de la demande qui nous a été faite par votre Conseil d'Administration, et en notre qualité de co-commissaire aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société ENTREPOSE Contracting relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Président et approuvés par votre Assemblée Générale du 18 mars 2005. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, sur le point suivant exposé dans la note 1-3-1 de l'annexe concernant le changement de présentation qui a été apporté au tableau des flux de trésorerie de 2003 afin de le rendre comparable à celui de 2004.

Paris, le 2 juin 2005
Le Commissaire aux Comptes
MAUPARD FIDUCIAIRE

Patrick MAUPARD

5.4 - COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS D'ENTREPOSE CONTRACTING POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

Des comptes complets peuvent être obtenus sur demande adressée au siège social de la Société.

Dans les comptes sociaux présentés ci-après l'activité PROJETS DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT est dénommée Projets et l'activité RÉSERVOIRS DE STOCKAGE est dénommée Stockages.

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements et provisions	31/12/04	31/12/03	31/12/02
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement				2	4
Concessions, brevets, droits similaires	197	100	97	89	62
Fonds commercial	265	265	0	265	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	3 260	2 135	1 125	1 425	1 736
Installations techniques, matériel, outillage	9 336	7 433	1 903	2 301	3 326
Autres immobilisations corporelles	3 514	2 062	1 452	1 467	914
Immobilisations en cours					59
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres participations	3 286	1 029	2 257	2 250	387
Prêts					2
Autres immobilisations financières	130		130	94	201
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	19 988	13 024	6 964	7 893	6 691
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					101
Avances, acomptes versés sur commandes	5 134		5 134	2 001	2 718
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	43 059	515	42 544	32 049	36 271
Autres créances	9 235		9 235	6 460	7 440
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	61 848		61 848	20 648	55 700
Disponibilités	16 104		16 104	24 282	31 789
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	5 690		5 690	536	5 808
TOTAL ACTIF CIRCULANT	141 070	515	140 555	85 976	139 827
Écarts de conversion actif	94		94	535	48
TOTAL ACTIF	161 152	13 539	147 613	94 404	146 566

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	4 100	4 100	4 100
Réserve légale	410	370	169
Autres réserves	4 950	3 053	
Report à nouveau	1 516	833	2 731
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 038	3 794	4 012
TOTAL	17 014	12 150	11 012
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	7 276	5 901	7 563
Provisions pour charges	2 804	4 955	1 718
TOTAL	10 080	10 856	9 281
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45	235	24 058
Emprunts, dettes financières divers		1 800	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 631	1 865	10 376
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 328	41 377	47 235
Dettes fiscales et sociales	6 779	5 214	3 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37	48	42
Autres dettes	4 692	8 378	4 640
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	23 974	12 430	35 653
TOTAL	120 486	71 347	125 819
Écarts de conversion passif	33	51	454
TOTAL PASSIF	147 613	94 404	146 566

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		31/12/04	31/12/03	31/12/02
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		150 415	148 166	144 944
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		16 307	9 498	7 055
Autres produits		265	336	562
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I	166 987	158 000	152 561
Achats matières premières, autres approvisionnements		1		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			101	-101
Autres achats et charges externes		124 255	116 925	124 810
Impôts, taxes et versements assimilés		1 249	1 761	1 960
Salaires et traitements		12 722	10 794	9 149
Charges sociales		7 522	6 142	5 920
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements		1 833	1 770	1 176
- dotations aux provisions		265		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 490	4 564	1 177
Pour risques et charges : dotations aux provisions		9 048	8 518	8 096
Autres charges		570	1 646	-569
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	158 955	152 221	151 618
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	8 032	5 779	943
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	III	18	957	576
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV	155	-861	1 297
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations		1 912	7	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		353	279	1 102
Reprises sur provisions et transferts de charges		542	103	1 404
Différences positives de change		4 181	5 157	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		417	648	33
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V	7 405	6 194	6 141
Dotations financières aux amortissements et provisions		94	528	42
Intérêts et charges assimilées		97	50	107
Différences négatives de change		5 680	7 410	2 242
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	VI	5 871	7 988	2 391
2. RÉSULTAT FINANCIER	(V - VI)	1 534	-1 794	3 750
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		9 429	5 803	3 972
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			616	9
Produits exceptionnels sur opérations en capital		17	714	150
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 193
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII	17	1 330	2 352
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	2	24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		13	671	1 147
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				305
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII	14	673	1 476
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	3	657	876
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	661	516	78
Impôts sur les bénéfices	X	2 733	2 150	758
5. BÉNÉFICE OU PERTE		6 038	3 794	4 012

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX¹

I) Faits significatifs de l'exercice

Faits significatifs concernant l'activité :

il n'y eu aucun fait significatif ayant affecté l'activité en 2004.

Faits significatifs concernant les règles et méthodes comptables :

Engagement pour départ à la retraite :

la Société a procédé à un changement de méthode pour l'établissement de ses comptes sociaux au 31 décembre 2004, en adoptant la méthode préférentielle pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les engagements de retraite sont intégralement comptabilisés dans les comptes sociaux.

La part correspondant au complément d'engagements au 1^{er} janvier 2004 a été comptabilisée directement par les capitaux propres, pour un montant de 816 K€.

Médailles du travail :

conformément à l'avis du CNC 2004-05, la Société a procédé à un changement de méthode lié à une nouvelle règle comptable pour l'établissement de ses comptes sociaux au 31 décembre 2004, en comptabilisant une provision pour médailles du travail. La part correspondant aux engagements de médailles du travail au 31 décembre 2004 a été dotée au compte de résultat pour 212 K€.

II) Principes et règles et méthodes comptables

Les comptes de la Société, arrêtés le 23 février 2005 par le Président, sont établis en conformité avec les règles définies par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros (K€).

1) Immobilisations

1.1) Immobilisations incorporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les éléments incorporels des fonds, comme la clientèle, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. La clientèle est réputée conserver sa valeur tant que les contrats qui y sont associés sont bénéficiaires en marge nette.

¹ Ne figurent que les éléments les plus significatifs, les autres éléments des comptes individuels ne contenant pas d'information significative.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles	
• Frais d'établissement	33 %
• Logiciels informatiques	33 %

Les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

Ainsi en est-il lorsque la clientèle attachée à un fonds de commerce acquis, comptabilisée en immobilisation incorporelle, perd de sa valeur lorsque les contrats associés deviennent déficitaires en marge nette.

1.2) Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique s'entend du coût d'achat et de l'ensemble des frais nécessaires à sa mise en service.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de Entrepose SA à DL5 SA (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport. Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles	
• Aménagements et installations des constructions	10 % à 20 %
• Matériels et outillages	10 % à 33 %
• Autres matériels	10 % à 33 %

1.3) Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de Entrepose SA à DL5 SA (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport, l'opération ayant été placée sous le régime fiscal de faveur des fusions.

À la clôture, une provision est constituée de la différence entre la valeur d'inventaire et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte non seulement de la quote-part des capitaux propres détenue, mais également des cash-flow futurs que peut générer l'activité.

2) Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises sont traitées en 4).

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

3) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

4) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice les dettes, créances et disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en compte de régularisation. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

Les écarts de change sur actifs et passifs purement monétaires que sont les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement et les comptes courants inter-Sociétés financiers, sont comptabilisés directement au compte de résultat.

5) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

- indemnités de départ à la retraite et médailles du travail :
ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées aux points II-7 et II-8 de la présente annexe ;
- litiges marchés et contrats :
ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque la Société estime son risque de condamnation élevé ;
- fin de chantier :
ces provisions sont constituées pour les affaires en Réception Provisoire pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la Réception Définitive de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en « charges à payer » ;
- pertes à terminaison (PAT) :
ces provisions sont constituées sur affaires en cours pour couvrir la marge brute négative de contrats, dans les conditions exposées aux points II-6 de la présente annexe ;
- pénalités de retard :
ces provisions sont constituées sur affaires en Réception Provisoire en cas de risque sérieux d'application par le client de pénalités contractuelles de retard.
Il n'y avait toutefois aucune provision de ce type ni à l'ouverture ni à la clôture de l'exercice.

6) Prise en compte des résultats sur chantiers

Les contrats sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche, les frais de Direction Générale et les frais financiers, autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat, sont exclus des coûts d'exécution rattachables.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions pour risques ou charges concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- chiffre d'affaires contractuel signé, et le cas échéant,
- avenants et réclamations expressément acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge brute négative, donc avant frais généraux ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble de la Société, c'est-à-dire en tenant compte à la fois de la part « France » et de la part du contrat réalisée dans une succursale étrangère de ENTREPOSE Contracting.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte au stade, toutes deux calculées en marge brute.

La méthode à l'avancement est aussi utilisée sur les Sociétés En Participation (SEP) pour calculer les résultats qui reviennent à ENTREPOSE Contracting.

Les SEP pour lesquelles ENTREPOSE Contracting est le gérant sont portées intégralement en comptabilité par ENTREPOSE Contracting. Les comptes de « bénéfice transféré » et « perte transférée » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant aux partenaires.

Les SEP pour lesquelles ENTREPOSE Contracting n'est pas le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le partenaire. Les comptes de « bénéfice attribué » et « perte supportée » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant à ENTREPOSE Contracting.

7) Engagements de retraite

La Société a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la norme IAS 19 révisée.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements de retraite, au 31 décembre 2004, ont été calculés en prenant en compte les paramètres suivants :

- âge de départ en retraite : 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM ;

- taux d'actualisation : 4% ;
- taux de croissance des salaires : 3% ;
- table de mortalité TV/ TD 88-90 ;
- taux de rotation du personnel : 6% jusqu'à 35 ans ;
3% entre 36 et 39 ans ;
1% au-delà.

Jusqu'au 31 décembre 2003, le taux d'actualisation était de 5%.

La variation du taux d'actualisation sur 2004 a été comptabilisée au compte de résultat.

8) Médailles du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Société a procédé à une évaluation de ses engagements en terme de médailles du travail.

L'ensemble des engagements a donné lieu à constitution d'une provision pour risques et charges, intégralement dotée au compte de résultat.

Les engagements de médailles du travail ont été comptabilisés selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraite.

9) Dettes financières

Les comptes courants des entreprises liées sont classés en autres dettes d'exploitation et non en emprunts et dettes financières divers.

10) Gestion du risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques, comme des assurances COFACE, ou en utilisant des contrats à terme en devises et des options de change.

L'objectif des couvertures est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat.

III) Notes sur le bilan

1) État des créances à la clôture des exercices

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2004				Au 31 décembre 2003				Au 31 décembre 2002			
	Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Avances et acomptes versés	5 134	3 348	1 786		2 001	2 001			2 718	2 718		0
Créances clients et comptes rattachés	43 059				37 099				37 881			0
Clients et prod à rec. douteux	531		531		5 050		5 050		1 629		1 629	0
Autres créances clients	42 528	42 528			32 049	32 049			36 252	36 252		0
Autres créances	9 235				6 460				7 440			0
Personnel et comptes ratt.	13	13			16	16			53	53		0
Impôts et taxes	1 832	1 832			1 546	1 546			1 762	1 762		0
Groupe et associés	6 702	6 702			4 318	4 318			4 805	4 805		0
Avoirs à recevoir	687	687			177	177						0
Débiteurs divers	1	1			403	402			820	820		0

Les « Avances et Acomptes » versés sont des avances versées sur affaires aux sous-traitants, dans les conditions contractuelles. Ces avances sont amorties au gré des facturations de travaux réalisées par les sous-traitants.

Les « Créances Clients » comportent les produits à recevoir sur affaires, selon la méthode de l'avancement des travaux indiquée en II.6, pour 16 318 K€ au 31 décembre 2004. Les autres créances clients correspondent principalement aux facturations émises sur affaires, et sont intégralement à échéance inférieure à 1 an.

Les « Clients douteux » font l'objet d'une appréciation au cas par cas. À la clôture de l'exercice 2004, ce poste est constitué de facturations échues non réglées de plus d'1 an.

Les créances d'impôts sont principalement constituées des acomptes d'impôt Société français et étranger pour le Siège et ses succursales, ainsi que des crédits de TVA.

Le poste « Groupe et associés » est principalement constitué des comptes courants avec les Sociétés liées.

2) Trésorerie

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

- le poste « Disponibilités » au bilan comprend les soldes bancaires à vue créditeurs en banque à la clôture ainsi que les dépôts à terme de courte échéance (1 mois) ;
- le poste « Valeurs Mobilières de Placement » (VMP) est composé de SICAV monétaires en euros et devises.

La valeur des VMP au bilan est leur valeur historique d'achat.

À la clôture de l'exercice 2004, la plus-value latente sur les VMP est de 350 K€.

3) Capitaux propres

Le capital social est composé de 256 250 actions de 16 euros chacune, depuis l'Assemblée générale mixte de DL5 (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») du 31 octobre 2001.

Il a été procédé au versement d'un dividende en date du 7 avril 2004, pour un montant de 3 014 K€, pour lequel un acompte sur dividende avait été versé en 2003 pour 2 601 K€.

Il n'y a pas eu de versement d'acompte sur dividendes au cours de l'exercice 2004.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve diverse	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2001	4 100	0	0	3 388	0	7 488
Affectation du résultat 2001		169		(3 388)	3 219	0
Acompte sur dividende 2002					(488)	(488)
Résultat net de la période				4 012		4 012
Au 31 décembre 2002	4 100	169	0	4 012	2 731	11 012
Affectation du résultat 2002		201	3 053	(4 012)	758	0
Acompte sur dividende 2003					(2 601)	(2 601)
Différences de change (*)					(55)	(55)
Résultat net de la période				3 794		3 794
Au 31 décembre 2003	4 100	370	3 053	3 794	833	12 150
Affectation du résultat 2003		40	1 897	(3 794)	1 857	0
Dividendes 2003					(413)	(413)
Différences de change (*)					55	55
Engagements retraite 2003					(816)	(816)
Résultat net de la période				6 038		6 038
Au 31 décembre 2004	4 100	410	4 950	6 038	1 516	17 014

* Différences de change provenant de la comptabilisation dans les comptes sociaux des succursales et établissements étrangers hors zone euro d'ENTREPOSE Contracting.

4) Provisions pour risques et charges

Variations sur 2004 :

Nature provision (en milliers d'euros)	01/01/04	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31/12/04
Litiges marchés	803		27	572		204
Provisions pour litiges personnel	56		33			23
Eng. retraite et médailles du travail	612	389			816	1 818
Pertes de change	535	94	535			94
Impôts et litiges fiscaux	157		94		3	66
Pertes à terminaison	2 802	8 659		4 651		6 809
Fin de chantier	5 892		1 898	2 935	8	1 067
Total provisions pour risques et charges	10 856	9 141	2 587	8 158	828	10 080

Variations sur 2003 :

Nature provision (en milliers d'euros)	01/01/03	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31/12/03
Litiges Marchés	416	501	115			802
Provisions pour litiges Personnel	56					56
Eng. retraite et médailles du travail	116				496	612
Pertes de change	48	520	33			535
Impôts et litiges fiscaux	88	91		22		157
Pertes à terminaison	843	2 802		843		2 802
Fin de chantier	7 714	5 169	475	6 475	(41)	5 892
Total provisions pour risques et charges	9 281	9 083	623	7 340	455	10 856

Variations sur 2002 :

Nature provision (en milliers d'euros)	01/01/02	Dotations	Reprises (provisions utilisées) (*)	Reprises (provisions non utilisées) (*)	Autres	31/12/02
Litiges marchés	3 235	115		2 934		416
Provisions pour litiges personnel	84			28		56
Eng. retraite et médailles du travail	116					116
Pertes de change	199	42	193			48
Impôts et litiges fiscaux	88					88
Filiales déficitaires	86		86			
Pertes à terminaison	323	860	319	2	(19)	843
Fin de chantier	3 673	7 146	59	3 038	(8)	7 714
Total provisions pour risques et charges	7 804	8 163	657	6 002	(27)	9 281

(*) Les provisions 2002 et 2003 ont fait l'objet d'une ventilation par nature de provision et par catégorie de variation afin de permettre la comparabilité avec l'exercice 2004.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément aux principes exposés à la note II de l'annexe.

Pertes à Terminaison (PAT)

Au cours de l'exercice, les provisions PAT antérieurement dotées ont été intégralement reprises suite au retour de l'ensemble de ces affaires en marge brute positive projetée à terminaison. Ces améliorations des résultats à fin d'affaire proviennent d'acceptations de réclamations non expressément agréées à la clôture de l'exercice 2003, ainsi que de renégociations intervenues sur 2004.

À la clôture de l'exercice 2004, des provisions PAT ont été constituées sur des affaires prises en 2004 et projetées en marge brute négative à terminaison.

Fin de chantier

Ces provisions concernaient les affaires terminées au 31 décembre 2002 et 2003, conformément aux principes exposés en note II de l'annexe.

Elles ont été partiellement utilisées durant les exercices 2003 et 2004, au fur et à mesure de la levée de chacun des points de réserve.

Engagements de retraite et médailles du travail

La provision à l'ouverture de 612 K€ ne correspondait qu'aux éléments de l'apport partiel d'actif du 30 juin 2001 pour 116 K€ et aux éléments apportés lors d'acquisitions ultérieures de fonds de commerce, pour 496 K€.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les engagements de retraite et de médailles du travail sont intégralement comptabilisés dans les comptes sociaux, conformément à la note I de l'annexe.

La part correspondant au complément d'engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004 a été comptabilisée directement par le « report à nouveau » dans les capitaux propres, pour un montant de 816 K€.

La part correspondant aux engagements de médailles du travail au 31 décembre 2004 a été dotée au compte de résultat pour 212 K€.

Litiges marchés

Il n'y a pas eu de nouveaux litiges et contentieux sur l'exercice 2004. La provision en solde au 31 décembre 2004 porte sur un litige avec un sous traitant, pour laquelle une procédure d'arbitrage est en cours.

Les reprises sur provisions correspondent à des litiges qui ont été levés sans dommage pour la Société au cours de l'exercice 2004.

Par ailleurs, le Groupe Enron, pour lequel le Groupe a réalisé des travaux en 2001 au Nigeria, a assigné en septembre 2003 la Société Entrepose au titre des sections 547, 548 et 550 du chapitre 11 de la loi sur les faillites des États-Unis d'Amérique, en vue d'obtenir le remboursement de la somme de 2 659 KUSD réglée par le Groupe Enron en contrepartie de travaux réalisés et livrés au cours de l'année 2001.

ENTREPOSE Contracting est le successeur de la Société Entrepose et à ce titre, assume la défense d'Entrepose dans cette affaire. Au 31 décembre 2004, la Société a estimé que le fond du dossier ainsi que l'état de la procédure ne justifiaient pas de la nécessité de provisionner le risque.

5) Emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/12/04	Dimin.	Augment.	Valeurs brutes 31/12/03	Dimin.	Augment.	Valeurs brutes 31/12/02	Dimin.	Augment.	Valeurs brutes 01/01/02
Emprunts bancaires	0	1 800		1 800		1 800	0			0

Cet emprunt bancaire levé courant 2003 pour le rachat d'une participation minoritaire hors Groupe a fait l'objet d'un remboursement intégral par anticipation durant l'exercice 2004.

6) État des dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2004				Au 31 décembre 2003				Au 31 décembre 2002				
	Brut	- 1 an 5 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Brut	- 1 an 5 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Brut	- 1 an 5 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Emprunts bancaires					1 800	360	1 440						
Concours bancaires courants	(1)	45	45						24 058	24 058			
Avances et acomptes reçus	(1)	29 631	19 500	10 131	1 865	1 865			10 376	10 376			
Fournisseurs et comptes rattachés	(2)												
Dettes fiscales et sociales	(3)	55 365	55 365		41 425	41 425			47 235	47 235			
Dettes fiscales et sociales	(4)	6 779	6 779		6 388	6 388			3 815	3 815			
Avoirs à émettre		413	413		5 199	5 199			0	0			
Dettes Groupe et associés (dont CC IF)	(5)	4 056	4 056		2 005	2 005			3 129	3 129			
Autres dettes		223	223						1 553	1 553			
Dettes d'exploitation		96 512	86 381	10 131	0	58 682	57 242	1 440	0	90 166	90 166	0	0

(1) Pour l'exercice 2002, les concours bancaires courants et les avances et acomptes reçus ont été intégrés dans l'état des dettes pour assurer la comparabilité avec les exercices 2004 et 2003.

(2) Les « Avances et Acomptes reçus » sont majoritairement composés d'avances de démarrage, ainsi que de préfinancements sur contrats de Procurement de pièces détachées.

(3) Au 31 décembre 2004, le poste « Fournisseurs et Comptes rattachés » comprend des Charges À Payer (CAP) et Factures Non Parvenues (FNP) à hauteur de 14 026 K€. Ces CAP/ FNP concernent principalement les affaires en cours et sont comptabilisées selon les règles suivantes pour les principales catégories :

- sous-traitances de prestations de services : selon l'avancement de la prestation du sous traitant ;
- équipements, matériels et incorporables : à la livraison et la mise en œuvre.

(4) Ce poste est principalement composé :

- au titre des dettes sociales : des dettes dues aux organismes sociaux et de la participation des salariés ;
- au titre des dettes fiscales : de la TVA, des taxes annexes (Organic, taxe professionnelle, etc.), et des impôts et taxes dus par les établissements étrangers d'ENTREPOSE Contracting au titre de leur activité locale, IS compris.

Au 31 décembre 2003, ce poste inclut le compte courant d'intégration fiscale avec Financière ENTREPOSE SAS pour 1 173 K€.

(5) Ce poste est composé des comptes courants créditeurs avec les Sociétés liées, incluant le compte courant d'intégration fiscale avec la Société mère Financière Entrepose. Ce compte courant d'intégration fiscale comprend la dette d'IS français d'ENTREPOSE Contracting au titre de 2004.

IV) Notes sur le compte de résultat

1) Opérations en commun

Les comptes de « Bénéfice Attribué » et de « Perte Supportée » sur opérations en commun sont les quote-parts de marge revenant à ENTREPOSE Contracting sur les SEP pour lesquelles ENTREPOSE Contracting n'est pas le gérant.

Il n'y avait pas à la clôture de l'exercice 2004 de SEP dans laquelle ENTREPOSE Contracting était le gérant.

2) Succursales étrangères

L'intégration des succursales étrangères dans les comptes sociaux de ENTREPOSE Contracting a été effectuée en utilisant :

- le taux moyen devise/€ pour le compte de résultat ;
- le taux de clôture devise/€ pour le bilan.

L'écart de conversion global s'établit au 31 décembre 2004 à (débit) 0,5 K€, comptabilisé en capitaux propres.

3) Engagements hors bilan liés à l'activité opérationnelle

(en milliers d'euros)	31/12/04 TOTAL	Dont sur filiales Groupe	Dont sur entre- prises liées	31/12/03 TOTAL	31/12/02 TOTAL
Engagements donnés					
Cautions et garanties sur marchés :					
- de soumission	4 549			2 721	1 306
- de restitution d'avance	31 396			19 583	10 450
- de retenue de garantie	2 376			3 936	3 647
- de bonne fin	49 803			29 870	13 690
Total cautions et garanties de marché	88 124			56 110	29 093
Cautions en douane	316			337	381
Autres garanties données	80			43	43
Garanties de maison mère	49 916	49 916		28 551	0
Gage d'instruments financiers	33 258			10 374	0
Nantissement de titres au profit d'ets bancaires	0			1 800	0
Couvertures de change	0			6 213	5 984
Contre garanties données					5 000
Engagements reçus					
Retenue de garantie de fournisseurs	12 018			13 814	5 154
Garantie reçue de INEO International	0			1 044	0
Garanties de maison mère	37 750		37 750	37 750	0

4) Risque de change et engagements financiers

La position de trésorerie en devises se répartit comme suit au 31 décembre 2004 :

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
	Devise	c/val K€	Devise	c/val K€	Devise	c/val K€
USD	34 166	25 083	29 598	23 589	3 734	3 560
GBP	2 100	2 979	2 617	3 719	1 783	2 890
NOK	31 402	3 813	11 435	1 360	-	-
autres devises	-	1 118	-	639	-	561

Détail des instruments de couverture par nature et échéance au 31 décembre 2004 :

(en milliers)	Notionnel total (K devise)	<1 an	Échéance 1 à 5 ans	>5 ans	Valeur de marché (K€)
2004					
Options de change					
Put acheteur NOK	40 000		40 000		(82)
Call vendeur NOK	40 000		40 000		172
2003					
Ventes à terme USD	6 081	6 081			1 360
2002					
Ventes à terme USD	7 054	7 054			1 592

5) Opérations avec les entreprises liées

5.1) Tableau des filiales et participations (données au 31 décembre 2004)

Société	Durée de l'exercice	activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capital (K€)	Capitaux propres (autres que le capital)		CA (K€)	Résultat Net (K€)
				Valeur brute (K€)	Valeur nette (K€)		(K€)	(K€)		
Entral	12 mois	Construction	100%	1 029	-	677	600	3 374	5	
DB	12 mois	Sans activité	100%	45	45	46	13	-	22	
DBN	12 mois	Construction	88%	n/a (1)	n/a (1)	667	770	18 180	223	
CMP DK	12 mois	Chaudronnerie	100%	305	305	305	64	13 346	705	
CMP EA	12 mois	Bureau d'étude	52%	23	23	8	96	569	25	
EIS	12 mois	Construction	100%	84	84	355	707	47 178	(625)	
Doris	12 mois	Bureau d'étude	10%	1 800	1 800	3 571	8 358	39 406	1 918	

(1) DBN est une sous-filiale de ENTREPOSE Contracting.

5.2) Opérations financières avec les entreprises liées (données au 31 décembre 2004)

Société	Créances (y/c compte cou.) (K€)	Dettes (y/c compte cou.) (K€)	Charges financières (K€)	Produits financiers (K€)
Entral	2 268	896		
DB	5 893			97
DBN	683	5 790		
CMP Dunkerque	752	3 077	18	
CMP EA	6	61		
EIS	1 490	2	30	60
FE	2 299	3 091	0	0

5.3) Autres informations financières concernant les entreprises liées et participations (données au 31 décembre 2004)

Cautions et avals consentis aux filiales

Garantie de maison mère donnée à EIS pour 49 916 K€.

Cautions et avals reçus de la Société mère

Garantie de maison mère reçue de Financière Entrepose pour 37 750 K€.

Dividendes reçus des filiales et participations

Dividendes reçus de :

- CMPEA pour 14 K€, hors avoir fiscal ;
- CMP DK pour 600 K€, hors avoir fiscal ;
- EIS pour 998 K€, hors crédit d'impôt attaché ;
- Doris pour 300 K€, hors avoir fiscal, dont 150 K€ en tant qu'acompte sur dividendes 2004.

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Entrepose Contracting, tels que joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthode intervenus au cours de l'exercice relatifs à la comptabilisation des provisions pour engagements de retraite et pour médaille du travail.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme l'indique la note 1.3-O de l'annexe précisant la méthode de détermination des marges à terminaison des contrats, Entrepose Contracting utilise des estimations pour évaluer les pertes à terminaison et les aléas de déroulement et d'exécution d'un chantier.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses communiquées par la Société sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2005
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Michel SELLIER

5.5 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en milliers d'euros)	Commissaire A				Commissaire B			
	Montant	Montant	%	%	Montant	Montant	%	%
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	185	185	81,5%	88,4%				
Missions accessoires	21	5	9,4%	2,5%				
Sous-total	206	190	90,9%	90,9%				
Autres prestations								
Juridique, fiscale, sociale	21	19	9,1%	9,1%				
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total	21	19	9,1%	9,1%				
TOTAL	227	209	100,0%	100,0%				

5.6 - TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

	2000 (1)	2001	2002	2003	2004
Capital en fin d'exercice (chiffres en K€)		4 100	4 100	4 100	4 100
Nombre d'actions ordinaires existantes		256 250	256 250	256 250	256 250
Opérations et résultats de l'exercice (chiffres en K€)					
CA hors taxes		74 428	144 935	148 166	150 415
Résultat avant dotations/reprises AP, IS et participation		4 946	4 992	12 714	5 384
IS (2)		0	758	2 150	2 733
Participation des salariés		0	78	516	661
Résultat net		3 387	4 012	3 794	6 038
Résultat distribué		0	487	3 013	0
Résultat par action (chiffres en euros)					
Après IS et participation mais avant dotation et reprises AP		19	16	39,21	7,76
Net par action		13	16	14,81	23,56
Dividende distribué par action		0	2	11,76	0,00
Personnel					
Effectif moyen		172	166	183	221
Masse salariale de l'exercice (K€)		4 023	9 148	10 794	11 274
Somme versée au titre des avantages sociaux (K€)		2 430	5 920	6 142	7 522

(1) la Société était sans activité jusqu'au 30 juin 2001.

(2) sur résultats France et succursales.

6 - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Jusqu'au 4 mai 2005, ENTREPOSE Contracting était constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée. La Société a été transformée en Société anonyme par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2005 en vue de son introduction sur Euronext™.

6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Jusqu'au 4 mai 2005, la Société était régie par les règles applicables aux Sociétés par Actions Simplifiées. Depuis le 4 mai 2005, la Société est une Société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les paragraphes ci-dessous décrivent les modes de fonctionnement en vigueur.

6.1.1 - Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

6.1.1.1 - Conseil d'administration

L'article 10 des statuts prévoit que :

- la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus ;
- les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans, chaque année comprenant l'intervalle entre deux assemblées annuelles consécutives, ou jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge de 70 ans. Ils sont indéfiniment rééligibles, sauf effet de la limite d'âge ;
- chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif ;
- les représentants légaux des Sociétés membres du Conseil d'administration sont tenus de désigner un représentant permanent qui n'a pas à être personnellement actionnaire de la Société.

À la date d'enregistrement du document de base, le Conseil d'administration est composé de 6 personnes qui sont les suivantes :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Autres mandats
Pierre Laborie	67	Française	Président et Directeur Général	Président du Conseil d'administration de : - Delattre Bezons SA Administrateur de : - CMP Dunkerque Représentant permanent d'ENTREPOSE Contracting au conseil d'administration de : - Doris Engineering Président du Conseil d'administration de : - l'Ecole Centrale Des Arts et Manufactures Maison Des Centraliens
Dominique Bouvier	56	Française	Directeur Général Délégué	Directeur Général de Delattre Bezons SA
Jean-François Vaury	55	Française	Administrateur	Administrateur de : - GPL Industrie - Siraga Représentant permanent de Johes au Conseil de surveillance de : - CNIM - Superba Président de : - Johes SAS - Ciclad Participations SAS Directeur Général Délégué de : - Ciclad Gestion SAS Membre du Comité Stratégique de : - Cari Finance Président du Comité de Surveillance : - Axinvest SAS - Matebat Holding SAS Membre du Comité de Surveillance de : - Sikinos SAS - Amalthea SAS

Didier Genoud	40	Française	Administrateur	Administrateur de : - Finaeraulic - Fitec Administrateur et Membre du Comité Stratégique de : - Cari Finance SAS Président du Comité Stratégique de : - IPC Croissance SAS Membre du Comité de Surveillance de : - Anydros SAS - Matebat Holding SAS - Atlantique Aéronautique SAS - Amalthea SAS
Jacques Reymann	67	Française	Administrateur	Néant
Jean-Luc Chamard	41	Française	Administrateur	Néant

Il sera proposé à l'Assemblée Générale convoquée le 13 juin 2005 la nomination de deux autres administrateurs :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Autres mandats
Nicolas Mankowski	55	Française	Administrateur	Président de : - SB 2002 SAS - SB 2003 SAS Administrateur de : - Solétanche Bachy Entreprise SA - SB Mat GIE - Sol-Expert International SA - Sepicos-Perfosol SA - Solmarine SA - SolData SA Gérant de : - SE 2001 SNC - Soil Corporation SC - Société de Gestion Immobilière SCI - Mobisol SC - Solval SC
Jean-Pierre Masset	58	Française	Administrateur	Néant

Il s'agit de deux administrateurs indépendants. Il est précisé que ces deux administrateurs seront nommés au Conseil d'administration sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société.

Le Conseil d'administration sera alors composé de 8 administrateurs.

6.1.1.2 - Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment.

Le Président cessera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge de 70 ans.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Lors de sa séance du 4 mai 2005, le Conseil d'administration a élu Pierre Laborie aux fonctions de Président.

6.1.1.3 - Direction Générale

La Société a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. La direction générale est donc exercée par le Président du Conseil d'administration.

Par ailleurs, et conformément aux statuts, le Conseil d'administration réuni le 4 mai 2005 a décidé de nommer Monsieur Dominique Bouvier Directeur Général Délégué.

6.1.1.4 - Comités

6.1.1.4.1 - Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé de 6 membres :

- Pierre Laborie
- Dominique Bouvier
- Patrick Michel
- Alain Cesbert
- Hugues Lecoq
- Jacques Ménochet

Par ailleurs, François Billard, Secrétaire Général de la Société ainsi que des membres du comité de direction pourront participer aux travaux de ce comité en fonction des sujets abordés.

6.1.1.4.2 - Le comité de direction

Le comité de direction est composé des 6 membres du comité exécutif, auxquels s'ajoutent 7 personnes :

- François Billard
- Pierre Dab
- Dominique Durand
- Bruno de la Roussière
- Robert Lorange
- Antoine Mathieu
- Gérard Thaveau

6.1.1.4.3 - Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé au minimum de deux membres et au maximum de quatre membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres. Quand il existe des administrateurs indépendants en fonction au sein du conseil d'administration, l'un d'eux au moins devra être choisi pour être membre du comité d'audit.

La durée du mandat des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat des membres du comité d'audit peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que leur mandat d'administrateur.

Le comité d'audit désigne son Président en priorité parmi les administrateurs indépendants membres du comité d'audit.

Lors de sa réunion du 27 mai 2005, le conseil d'administration a créé le comité d'audit et désigné ses membres :

- Pierre Laborie (Président)
- Didier Genoud

Par ailleurs, François Billard, Secrétaire Général de la Société, participe à tous les travaux de ce comité.

6.1.1.4.4 - Le comité de stratégie

Le comité de stratégie est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres.

La durée du mandat des membres du comité de stratégie coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat des membres du comité de stratégie peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que leur mandat d'administrateur.

Le comité de stratégie désigne son Président parmi ses membres.

Le Conseil d'administration, réuni le 27 mai 2005, a créé le comité de stratégie et nommé ses membres :

- Pierre Laborie (Président)
- Dominique Bouvier
- Jean-François Vaury

6.1.1.4.5 - Le comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations est composé au minimum de 2 membres et au maximum de 4 membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'administration assiste aux réunions du comité des rémunérations et des nominations à moins que celui-ci n'en décide autrement. Il ne prend pas part à toute discussion le concernant (rémunération, allocation de stock-options, avantages en nature ou autres).

La durée du mandat des membres du comité des rémunérations et des nominations coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le comité des rémunérations et des nominations désigne son Président parmi ses membres.

Le Conseil d'administration réuni le 27 mai 2005, a créé le comité des rémunérations et des nominations et a nommé ses membres :

- Jacques Reymann (Président)
- Didier Genoud

6.1.1.5 - Biographies des membres du Conseil d'administration et des dirigeants

6.1.1.5.1 - Biographies des membres du Conseil d'administration

Dominique BOUVIER, 56 ans, Directeur Général Délégué

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy en 1973, Dominique Bouvier a débuté sa carrière au sein du Groupe Degremont, où il a été successivement Ingénieur de Projet Export (1974-1977), Chef de secteur de la zone Moyen-Orient (1980-1985), Directeur Général Degremont India (1986-1990), Directeur Europe (1990-1997) et enfin Directeur Général Adjoint Export Afrique/Amérique Latine/Europe (1997-1999).

Dominique Bouvier a ensuite rejoint le Groupe Entrepose en tant que Directeur Délégué Développement en 1999, et est devenu Directeur Délégué Développement et International puis Directeur Général Délégué d'ENTREPOSE Contracting. Il a piloté avec Pierre Laborie l'opération de MBO réalisée en décembre 2002.

Dominique Bouvier est aussi Conseiller du Commerce Extérieur depuis 1988.

Membre du Comité Exécutif, Dominique Bouvier est en charge de la direction de la Société, et supervise en direct les aspects de développement commercial et stratégique.

Jean-Luc CHAMARD, 41 ans, Responsable administratif et financier Nigeria

Diplômé d'HEC Business School, Montréal (Canada), Jean-Luc Chamard dispose d'une expérience de plus de 15 ans dans le secteur pétrolier et gazier. Il quitte Mac Dermott ETPM en 1997 pour rejoindre Entrepose en tant que responsable administratif et financier de la filiale britannique puis en tant que responsable administratif et financier Nigeria au siège.

Didier GENOUD, 41 ans, administrateur

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1986, Didier Genoud a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais, à New York puis à Paris. Il a rejoint ensuite le département Fusions-Acquisitions du cabinet chez Deloitte & Touche où il est resté 6 ans. En 1995, il intègre l'équipe de CICLAD, dont il est à ce jour Directeur de Participations.

Pierre LABORIE, 67 ans, Président et Directeur Général

Diplômé de l'École Centrale Paris (1962), Pierre Laborie a commencé sa carrière d'ingénieur au sein de la Société SATOM à l'étranger puis en France, avant de rejoindre le Groupe SGE où il a été successivement Directeur Général puis Président de SGE TPI, puis Directeur Général Adjoint de SOGEA en charge des Grands Travaux France et de l'International.

Entre 1992 et 1998, Pierre Laborie a été Directeur Général puis Président de la Société ETPM, filiale du Groupe GTM, spécialisée dans les travaux de construction « Oil & Gaz offshore » ; après avoir redressé avec succès cette Société, Pierre Laborie a rejoint ENTREPOSE Contracting, en 2000, et a monté l'opération de MBO de 2002 en collaboration avec Dominique Bouvier.

Pierre Laborie dispose d'une expérience longue et réussie dans la direction de Sociétés de construction dans le domaine du gaz et du pétrole.

Jacques REYMANN, 67 ans, Administrateur

Ingénieur de l'École Centrale de Paris (1961), Jacques Reymann a commencé sa carrière dans le Groupe Pont à Mousson comme ingénieur d'affaires, puis Chef de Service et Directeur-Adjoint d'une filiale étrangère. Il rejoint ensuite le Groupe Fabricom à Bruxelles (filiale de Tractebel) prenant la responsabilité des conditionnements d'air étendu, à partir de 1985 toutes les activités en France et les activités dans le secteur de l'eau, à partir de 1990 toutes les activités de services techniques. En 1990, il est nommé Administrateur – Directeur du Groupe Fabricom avec la responsabilité des secteurs cités précédemment.

A partir de 2000, sa responsabilité s'étend aux Sociétés techniques de GTM rattachées à Tractebel, en particulier Entrepose-Delattre Levivier et GTMH-EI. Il reprend également l'activité de HVAC et Services de Sulzer (chiffre d'affaires total sous responsabilité : environ 4 milliards d'euros dans 14 pays).

En 2002, il participe au MBO sur ENTREPOSE Contracting.

Jean-François VAURY, 55 ans, Administrateur

Normalien, Agrégé de Mathématiques, Jean-François VAURY a débuté sa carrière au sein du Groupe SCHLUMBERGER en tant qu'ingénieur puis Directeur du Personnel. Il a par la suite rejoint le Boston Consulting Group en tant que consultant, avant d'être Directeur de Département à l'IDI (Institut du Développement Industriel). En 1988 il crée CICLAD dont il est aujourd'hui l'un des trois Associés Gérants.

Sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société :

Nicolas MANKOWSKI, 55 ans, Administrateur

Diplômé d'H.E.C. (1970) et d'un Master of Science in Management, Sloan School, M.I.T., Boston, USA (1972).

En 1974, il commence sa carrière chez ETPM (Groupe GTM, maintenant VINCI) où il développe 26 ans d'expérience dans l'industrie de la construction de grands projets internationaux « Oil & Gas Offshore ». Il y occupe les postes suivants : contrôleur de gestion puis directeur financier du Groupe ETPM.

Depuis 2000, il est directeur administratif et financier du Groupe SOLETANCHE BACHY.

Jean-Pierre MASSET, 58 ans, administrateur

Diplômé d'Etudes supérieures en Economie politique et en Sciences économiques, de l'Ecole nationale des langues orientales (arabe littéral) et de l'Institut nationale des langues orientales (russe), Jean-Pierre Masset a effectué la majeure partie de sa carrière comme conseiller d'Ambassade puis comme Ambassadeur (Pakistan, Iran, Danemark) avant de rejoindre en 2002 le cabinet Branche, Masset & Associés, date à laquelle il obtient également le Certificat de spécialisation en droit des relations internationales du Barreau de Paris.

6.1.1.5.2 - Biographies des dirigeants

François BILLARD, 39 ans, Secrétaire Général

Diplômé de l'ESLSCA (Option Finance Banque) en 1988, François Billard a commencé sa carrière dans le Groupe Bouygues, en tant que Contrôleur de gestion chez Bouygues Offshore, puis comme Responsable du Développement chez France Construction. En 1992, il rejoint le Groupe ETPM/STOLT OFFSHORE où il occupe différents postes dont le dernier est celui de Directeur Administratif et Financier du GIE Mar Profundo Girassol. En 2002, il rejoint ENTREPOSE Contracting en tant que Secrétaire Général.

Alain CESBERT, 56 ans, Directeur de la Division Unités de Traitement et de Transport

Ingénieur Arts et Métiers (1973), Alain Cesbert dispose de 30 ans d'expérience en direction de projets, construction d'ensembles industriels et gestion de contrats, expérience acquise en entreprise générale pour des projets clés en main à l'étranger.

Sa carrière s'est effectuée principalement au sein des groupes Delattre Bezons, GTM, Entrepose Montalev, ETPM, et Entrepose toujours dans des fonctions de gestion de grands projets internationaux dans le domaine « Oil & Gaz », offshore et on-shore, notamment en Algérie, au Moyen-Orient et au Nigeria.

Pierre DAB, 59 ans, Directeur des Ressources Humaines

Après une formation en comptabilité, il rejoint successivement les Sociétés Soprorga et Camille Besson. En 1981, il rejoint ETPM en tant que responsable du service paie, il devient ensuite responsable de l'administration du personnel, puis responsable du personnel expatrié, et enfin responsable du personnel et des relations humaines. En 2002, il quitte ETPM devenu Stolt Offshore pour rejoindre ENTREPOSE Contracting en tant que Directeur des Ressources Humaines.

Dominique DURAND, 57 ans, Directeur Technique / Expert Procédé Pétrole-Gaz

Ingénieur ENSPM (Institut Français du Pétrole, 1972) et titulaire d'une Maîtrise de Sciences, Dominique DURAND dispose de 25 ans d'expérience dans l'industrie gazière et pétrolière, notamment en matière de calcul et de conception de projets de traitement de gaz et d'huile, de systèmes de collectes, de stations de recompression...

Ses domaines d'expertise couvrent les études de procédés, le dépôt de brevets, les études économiques et la direction de projets. Dominique Durand a fait toute sa carrière dans l'industrie gazière et pétrolière. Avant de rejoindre Entrepose en 2000, il avait précédemment travaillé au sein des groupes Lummus, Kelt Energie et Technip.

Bruno de LA ROUSSIERE, 55 ans, Directeur de l'Activité Gazoducs et Royaume-Uni

Ingénieur diplômé de l'École des Mines et Métallurgie de Nancy (1972) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1977), Bruno de La Roussière a rejoint Entrepose en 1976, où il a effectué l'essentiel de sa carrière à l'étranger, soit en tant que directeur de projets exports (Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Portugal, Maroc, Royaume-Uni), soit en tant que Directeur Général de filiales (Abu Dhabi).

Responsable de l'activité gazoducs et administrateur de la Société EIS, il compte aujourd'hui plus de 30 années d'expérience dans la gestion de projets pétrole et gaz dans plus de 30 pays.

Hugues LECOQ, 49 ans, Directeur de la Division Réservoirs de Stockage

Ingénieur des Arts et Métiers (1978) et titulaire d'un diplôme d'ingénieur soudeur, Hugues Lecoq a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Société CMP Dunkerque, laquelle a connu plusieurs actionnaires successifs avant de devenir filiale d'ENTREPOSE Contracting.

Hugues Lecoq a été Directeur Général de CMP alors qu'elle était filiale du Groupe américain CBI (Chicago Bridge & Iron company). En 1999, CMP Dunkerque reprise par Entrepose, Hugues Lecoq rejoint alors le Groupe et devient en 2001 Directeur de la Division Réservoirs de Stockage. Bénéficiant d'une longue expérience professionnelle au sein de groupes spécialisés dans ce domaine (CBI, ENTREPOSE Contracting), Hugues Lecoq est l'un des grands spécialistes de réservoirs de stockage.

Robert LORANGE, 58 ans, Directeur Contrôle Qualité et Soudage

Ingénieur de formation (INSA Lyon 1969), Robert Lorange a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Société CMP, en tant qu'ingénieur de calcul, puis ingénieur soudeur.

Nommé Directeur du service soudage d'Entrepose en 1998, il est depuis novembre 2001 Directeur contrôle qualité et soudage d'ENTREPOSE Contracting. C'est l'un des grands spécialistes français des techniques de soudure ; il dispose par ailleurs d'une très longue expérience dans les travaux de construction et de réparation d'ouvrages en France et à l'étranger.

Antoine MATHIEU, 59 ans, Directeur Informatique et Contrôle de gestion

Ingénieur des Mines (Nancy – 1967) et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Economiques, Antoine Mathieu a débuté sa carrière comme consultant à la Cegos, avant de rejoindre la Société ETPM dans des fonctions de contrôleur de gestion. Antoine Mathieu a été ensuite Responsable informatique et contrôle de gestion au sein des groupes Rhône-Poulenc (1982-1985) puis GTM (1987-2001), avant de rejoindre ENTREPOSE Contracting en 2001 pour occuper des fonctions similaires. Antoine Mathieu dispose d'une longue expérience dans le contrôle et le suivi de grands projets, en France et à l'étranger.

Jacques MENOCHET, 55 ans, Directeur commercial

Diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), Jacques MENOCHET a effectué une longue partie de sa carrière au sein du Groupe ETPM, d'abord en tant que Directeur de Projets, puis Responsable de Zones (Inde, Nigeria, Iran), pour devenir à partir de 1997 Directeur Adjoint des Opérations et des Projets.

A la suite du rachat d'ETPM par la Société Stolt-Comex-Seaway, Jacques MENOCHET devient Directeur des Ressources Humaines de la Société Stolt Offshore (1999-2001), avant de rejoindre ENTREPOSE Contracting en 2001.

Jacques Ménochet dispose d'une expérience longue et variée dans plusieurs domaines (responsabilités commerciales, gestion de projet, ressources humaines...), dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Patrick MICHEL, 62 ans, Responsable des Projets réalisés en Algérie et en France

Ingénieur diplômé de l'Université Nationale des Sciences Appliquées, Patrick Michel a débuté sa carrière au sein de la Société CMP en tant qu'ingénieur chantier puis directeur de construction sur des projets à l'étranger ; lorsque CMP fut filiale du Groupe américain CBI (1981-1989), Patrick Michel a été directeur de construction de plusieurs projets de traitement et de transport et de réservoirs cryogéniques.

Il rejoint le Groupe Entrepose en 1989, où il est nommé successivement Directeur de Division puis Directeur du Département Projets, activité qu'il poursuit au sein d'ENTREPOSE Contracting depuis 2001. Patrick MICHEL a notamment piloté avec succès en Algérie le projet MLN 405A de collecte et de traitement de brut d'un champ pétrolier pour le compte de la Société Burlington Resources.

Gérard THAVEAU, 60 ans, Directeur des études de prix

Diplômé de B.E.I. Electro-technique en 1964 et titulaire d'une maîtrise de mathématiques (CNAM), Gérard Thaveau dispose de plus de 35 années d'expérience dans l'industrie et plus particulièrement dans l'industrie para-pétrolière. Il a successivement travaillé pour le CEA, Alstom, ETPM sur des projets internationaux.

En 1997, il rejoint le département Etudes et Grands Projets d'INEO International, en tant que directeur de département « Ingénierie E/I ». Après l'acquisition de ce département par ENTREPOSE Contracting, il devient Directeur des études de prix.

6.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

En 2004, le comité de surveillance s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de ses membres de 100% à chaque fois, les :

- 18 février 2004 ;
- 23 juin 2004 ;
- 26 juillet 2004 ;
- 24 novembre 2004.

En 2005, le comité de surveillance s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de ses membres de 100% à chaque fois, les :

- 31 janvier 2005 ;
- 23 février 2005 ;
- 30 mars 2005.

Le 4 mai 2005, la Société a été transformée sous forme de Société Anonyme. Ci-dessous, sont décrits les modes de fonctionnement en vigueur depuis le 4 mai 2005.

6.1.2.1 Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le 27 mai, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Le règlement intérieur définit notamment :

- les périmètres de responsabilité des dirigeants et du conseil ;
- les devoirs des administrateurs ;
- le mode de fonctionnement du conseil et de ses comités ;
- les moyens donnés aux administrateurs dans l'accomplissement de leur mission et les délais de transmission au conseil des documents utiles à ses délibérations.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier se réunisse au moins quatre fois par an selon un calendrier communiqué aux administrateurs au cours du dernier trimestre pour l'exercice à venir.

Il précise que la qualification d'administrateur indépendant sera débattue par le Comité des rémunérations et des nominations et discutée annuellement par le Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le règlement intérieur prévoit que :

- toutes les actions détenues par les mandataires sociaux sont inscrites au nominatif ;
- les opérations sur les titres de la Société réalisées par les administrateurs seront communiquées par ces derniers sur une base semestrielle.

Pour l'assister sur certaines missions spécifiques, le Conseil d'administration a créé trois comités dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration :

- le comité d'audit dont la mission principale est de procéder à un examen préalable des comptes et des risques de la Société ;
- le comité de stratégie dont la mission principale est d'assister le Conseil d'administration à définir les grandes orientations stratégiques de la Société ;
- le comité des rémunérations et des nominations dont les missions principales sont la détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société, la politique en matière de stock-options ou d'attribution d'actions sous quelque forme que ce soit, l'examen des candidatures aux postes d'administrateurs et l'évaluation de la compétence et de l'indépendance des candidats.

Les Présidents de chacun des comités présentent régulièrement au Conseil d'administration l'état de leurs travaux.

Par ailleurs, il existe deux autres comités :

- le comité de direction ;
- le comité exécutif.

Le rôle de chaque comité est décrit au paragraphe 6.1.2.4.

Code de bonne conduite :

Le code de bonne conduite prévoit par ailleurs que chaque acteur de la Société s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de la Société dans la mesure où il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques et pendant le mois qui précède la date à laquelle les comptes consolidés annuels et semestriels sont rendus publics.

6.1.2.2 - Attributions du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs ou les comités d'étude et de réflexion qui auraient été créés soient en mesure de remplir leur mission.

6.1.2.3 - Direction Générale

6.1.2.3.1 - Principes d'organisation

L'article 15 des statuts organise la fonction de Directeur Général :

« La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du Directeur Général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la direction générale de la Société.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas de modification des statuts.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration veillera à informer les tiers et les actionnaires de ces dispositions conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration procède à la nomination du Directeur Général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général.

Sous réserve des pouvoirs réservés au Conseil d'administration et précisés à l'Article 13 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration. »

6.1.2.3.2 - Directeur Général Délégué

Les statuts (article 16) prévoient la possibilité de nommer un Directeur Général Délégué :

« Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une personne physique, administrateur ou non, chargée d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés au Directeur Général Délégué. Toutefois, lorsque le Directeur Général Délégué est administrateur de la Société, la durée de ses fonctions ne peut pas excéder celle de son mandat.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général Délégué, laquelle est portée aux charges d'exploitation.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général. »

6.1.2.4 - Les comités

6.1.2.4.1 - Le comité exécutif

Ce comité se réunit une fois par semaine, pour :

- suivre la gestion du Groupe ;
- suivre l'évolution des projets ;
- suivre la mise en œuvre de la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement.

6.1.2.4.2 - Le comité de direction

Ce comité se réunit une fois par mois, pour :

- proposer les orientations en matière de développements géographiques et technologiques ;
- proposer la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- évaluer la relation avec les principaux clients ;
- proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

6.1.2.4.3 - Le comité d'audit

Ce comité a été créé par le Conseil d'administration du 27 mai 2005.

Mission

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Le comité d'audit formule tout avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le comité d'audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'administration :

1. En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen préalable et de donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'administration en soit saisi ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des Sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux Comptes, la direction générale, la direction financière, l'audit interne ou toute autre personne de la Société ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intermédiaires de rapport d'activité et de résultat et de

tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;

- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

2. En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- de pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux Comptes en dehors des travaux de contrôle des comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ; d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux Comptes et la Direction Générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

3. En ce qui concerne le contrôle interne de la Société

- d'évaluer avec le Déontologue de la Société la qualité du respect de la déontologie au sein de la Société, de veiller au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles la Société fonde son action et des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer ;
- d'être informé par le Déontologue des solutions qui ont été apportées aux cas qui ont été soumis à ce dernier ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires pour actualiser les Chartes en vigueur au sein de la Société et s'assurer de leur diffusion et de leur application ;
- d'examiner avec le Déontologue le programme des actions de formation destinées à accompagner la diffusion des Chartes de la Société ;
- d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société ;
- d'examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'être informé par la direction générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- de confier à l'audit interne toute mission qu'il jugerait nécessaire.

4. En ce qui concerne les risques

- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs de la Société ;
- d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Fonctionnement

Pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit peut demander au Directeur Général de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

Les membres du comité d'audit, ainsi que toute personne extérieure qui assisterait à une réunion, sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'administration, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées au comité d'audit ou auxquelles il aurait accès à l'occasion de sa mission.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le comité d'audit peut se réunir à tout moment à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, deux au moins des membres du comité d'audit doivent être présents. Un membre du comité d'audit ne peut se faire représenter.

Outre les membres du comité d'audit, assistent aux réunions du comité d'audit :

- le Président du Conseil d'administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le comité d'audit en décide autrement ;
- le Secrétaire Général ;
- toute personne que le comité d'audit souhaite entendre.

Au moins deux fois par an, le comité d'audit entend les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité d'audit. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du comité d'audit et, sur demande, aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du comité d'audit ou un membre du comité d'audit désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des travaux du comité d'audit.

6.1.2.4.4 - Le comité de stratégie

Ce comité a été créé par le Conseil d'administration du 27 mai 2005.

Mission

Le comité de stratégie aide le Conseil d'administration à définir les grandes orientations de la Société en termes de métiers comme en termes d'implantations géographiques. Le comité de stratégie analyse les projets de développement, de prises de participations dans des Sociétés tierces, de désinvestissements, de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme.

Le comité de stratégie formule tous avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessus.

Fonctionnement

Le comité de stratégie se réunit au moins une fois par an ; il détermine le calendrier de ses réunions. Il peut toutefois se réunir à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente.

Un membre du comité de stratégie ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité de stratégie. Celui-ci est communiqué aux membres du comité de stratégie et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du comité de stratégie ou un membre du comité de stratégie désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du comité de stratégie pour qu'il en délibère.

6.1.2.4.5 - Le comité des rémunérations et des nominations

Ce comité a été créé par le Conseil d'administration du 27 mai 2005.

Mission

1) En ce qui concerne les rémunérations, le comité des rémunérations et des nominations reçoit mission du Conseil d'administration :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société, attribués au Président, au Directeur Général, au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des autres membres du Conseil d'administration.

2) En ce qui concerne les nominations, le comité des rémunérations et des nominations reçoit mission du Conseil d'administration :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'administration en veillant à respecter le caractère indépendant des candidatures proposées ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration.

Fonctionnement

Le comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins une fois par an, préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du comité des rémunérations et des nominations ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente.

Un membre du comité des rémunérations et des nominations ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité des rémunérations et des nominations. Celui-ci est communiqué aux membres du comité des rémunérations et des nominations et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du comité des rémunérations et des nominations ou un membre du comité des rémunérations et des nominations désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du comité des rémunérations et des nominations pour qu'il en délibère.

6.2 - INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

6.2.1 - Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société et des Sociétés du Groupe

6.2.1.1 - Capital détenu par les membres du Conseil d'administration

A la date du 1^{er} juin 2005, le total des actions détenues par les membres du conseil d'administration dans le capital d'ENTREPOSE Contracting s'élève à 443 680 soit 11,34% du capital avant admission sur Euronext by Euronext™.

Messieurs Jean-Luc Chamard, Nicolas Mankowski et Jean-Pierre Masset se porteront acquéreurs d'une action ENTREPOSE Contracting une fois que la société sera introduite en bourse et au prix du marché.

6.2.1.2 - Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions conclues avec votre Société.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues au cours de l'exercice

Promesse de garantie de maison mère (personne concernée : Financière Entrepose SAS)

La Société a reçu une promesse de garantie de la maison mère dans le cadre d'une proposition en cours pour un projet en Angleterre qui produira ses effets et dont le montant sera défini au moment de l'attribution de ce contrat.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagement de maison mère (personne concernée : Financière Entrepose SAS)

En date du 24 octobre 2003, la Société a reçu un engagement de maison mère de Financière Entrepose SAS pour 37 750 000 euros. Cet engagement est rémunéré au taux de 0,2% l'an.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2005
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Michel SELLIER

6.2.2 - Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants pour le dernier exercice clos

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les rémunérations globales brutes versées aux dirigeants par l'ensemble des Sociétés du Groupe et les Sociétés les contrôlant, sont les suivantes :

Nom	Mandat	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Indemnités spécifiques	Jetons de présence
Pierre Laborie	Président	64 274 euros	45 000 euros	Néant	Néant	Néant

La partie variable de la rémunération de Monsieur Pierre Laborie est déterminée en fonction des performances de la Société pour l'année considérée. Les critères retenus sont :

- l'évolution du carnet de commandes, des résultats et de la trésorerie,
- le climat social dans l'entreprise et la sécurité des personnes,
- le respect de l'environnement sur les chantiers.

6.2.3 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant.

6.3 - SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 - Accords d'intéressement

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de la Société ENTREPOSE Contracting.

Un accord d'intéressement a été signé chez CMP Dunkerque le 13 Juin 2003. Il prévoit une affectation du tiers du résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels et subventions éventuelles. Ce montant est plafonné à 6,5% des salaires de base incluant l'ancienneté. Le calcul de cet intéressement prend en compte les éléments de sécurité (taux de gravité et taux de fréquence) des éléments de productivité, aussi bien industrielle qu'administrative. Il n'est pas prévu dans cet accord l'affectation des sommes au FCPE.

Un accord d'intéressement a été signé chez CMPEA le 8 octobre 2004. Cet accord prévoit une affectation de 30% du résultat courant avant impôts. Ce montant est plafonné à dix mille euros. Le calcul de cet intéressement est uniforme à hauteur de 20% et proportionnel aux salaires annuels bruts à hauteur de 80%. Cette répartition peut être toutefois pondérée différemment (par

exemple 50% uniforme, 25% proportionnelle aux salaires à hauteur de 25% et proportionnelle à la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice). Au choix des salariés, l'accord prévoit une affectation facultative de ces sommes au FCPE de la Société ou une mise en paiement direct.

6.3.2 - Accord de Participation

Le 18 novembre 2003, la direction d'ENTREPOSE Contracting et les représentants du personnel ont signé un accord de participation qui propose de créer une réserve spéciale de participation, dont le calcul s'effectue conformément aux dispositions de l'article L 442-2 du Code du travail.

Les bénéficiaires sont tous les salariés de la Société. La réserve de participation est répartie entre les salariés proportionnellement au salaire perçu au cours de l'exercice de référence, soit 2% proportionnellement aux salaires perçus avec un plancher de 400 euros et un plafond de 1.300 euros. Dans l'éventualité où un salarié n'a pas effectué une année entière, les plafonds sont calculés au prorata de la durée de présence, à l'exception des personnes parties pour congés de maternité, d'adoption, pour accident de travail ou maladie professionnelle.

Sommes comptabilisées au titre de la réserve de participation et versées au personnel depuis 2002 (en milliers d'euros)

En 2002	78
En 2003	516
En 2004	661

6.3.3 - Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux

À la date du présent document de base, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée par la Société.

6.3.4 - Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Le 27 mai 2005, le Conseil d'administration, faisant usage de la douzième résolution votée par l'Assemblée générale du 27 mai 2005, a décidé d'attribuer des actions gratuites à un certain nombre de personnes dont la liste est indiquée ci-après.

	Nombre d'actions gratuites
François BILLARD	17 200
Dominique BOUVIER	34 400
Alain CESBERT	20 640
Nicolas DANSETTE	17 200
Dominique DURAND	4 128
Bruno de la ROUSSIERE	24 080
Karim FARES	13 760
Pierre LABORIE	44 720
Hugues LECOQ	20 640
Robert LORANGE	10 320
Antoine MATHIEU	20 640
Jacques MENOCHET	20 640
Patrick MICHEL	16 512
Total	264 880

Le nombre total de ces actions gratuites est de 264 880 et représente 6,77% du capital social à ce jour.

Conformément à la Loi, ces actions ne seront acquises qu'au terme d'une période de deux ans et resteront incessibles trois années supplémentaires.

6.4 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

La Société était organisée jusqu'au 4 mai 2005 sous forme de Société par Actions Simplifiée, et les dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, ne lui étaient pas applicables.

La Société était dotée d'un comité de surveillance dont les pouvoirs étaient définis à l'article 16 des statuts et précisés ci-dessous.

En vue de son introduction en bourse sur Eurolist by Euronext™, la Société a été transformée en Société Anonyme par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2005. Un certain nombre de mesures ont été adoptées visant à améliorer le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

6.4.1 - Préparation et organisation des travaux du comité de surveillance (période antérieure au 4 mai 2005)

6.4.1.1 - Composition du comité de surveillance

Le comité de surveillance était composé de 3 membres :

- Jacques Reymann, Président du comité de surveillance ;
- Dominique Bouvier ;
- Didier Genoud ;

Parmi ces membres, seul Dominique Bouvier occupait des fonctions opérationnelles dans la Société.

6.4.1.2 - Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice 2004, le comité de surveillance s'est réuni 4 fois sous la présidence de Jacques Reymann, les 18 février 2004, 23 juin 2004, 26 juillet 2004 et 24 novembre 2004.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 le comité de surveillance s'est réuni 3 fois sous la présidence de Jacques Reymann, les 31 janvier 2005, 23 février 2005 et 30 mars 2005.

La totalité des membres du comité de surveillance a participé à toutes ces réunions.

6.4.1.3 - Convocations des membres du comité de surveillance

Conformément aux statuts, les membres du comité de surveillance ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple ou même verbalement.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du comité de surveillance qui avaient pour objet l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

6.4.1.4 - Information des membres du comité de surveillance

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du comité de surveillance leur ont été communiqués avant les réunions.

Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

6.4.1.5 - Tenue des réunions

Les réunions du comité de surveillance se sont déroulées au siège social de la Société à Colombes.

6.4.1.6 - Comités spécialisés

Il n'a pas été mis en place au sein du comité de surveillance de comité spécialisé.

6.4.1.7 - Décisions adoptées

Les statuts de la Société en vigueur jusqu'au 4 mai 2005 précisait dans leur article 16 les pouvoirs du comité de surveillance. Celui-ci avait pour missions principales, notamment :

- de procéder à l'examen et au contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société ;
- d'autoriser préalablement le Président de la Société en matière de prises de participations, créations de Sociétés, émissions de cautions, avals et garanties ;
- d'autoriser préalablement toute soumission d'offres commerciales au-delà de cent (100) millions d'euros ;
- d'autoriser préalablement toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, mise en location gérance de filiales de la Société.

Les principales décisions prises au cours des derniers mois ont été les suivantes :

- ouverture d'une implantation de la Société en Libye ;
- renouvellement de la convention d'émission de garanties de marchés ;
- autorisation de prises de participations dans des Sociétés ;
- proposition d'arrêté des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ;
- approbation du principe de simplification des structures et de transformation de la Société en vue de son introduction éventuelle sur le marché Euronext by Euronext™ Paris.

6.4.1.8 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du comité de surveillance sont établis par le Président du comité de surveillance et signés par celui-ci et un membre du comité de surveillance à l'issue de chaque réunion. Ces procès-verbaux sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les membres au siège de la Société.

6.4.2 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration institué depuis le 4 mai 2005

6.4.2.1 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société qui a été institué le 4 mai 2005 est composé de 5 membres :

- Pierre Laborie, Président et Directeur Général ;
- Dominique Bouvier, Directeur-Général Délégué ;
- Jacques Reymann, administrateur ;
- Jean-François Vauray, administrateur ;
- Didier Genoud, administrateur.

L'Assemblée générale du 27 mai 2005 a nommé Jean-Luc Chamard administrateur de la Société.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée générale convoquée pour le 13 juin 2005 la nomination sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société de 2 administrateurs indépendants, Messieurs Nicolas Mankowski et Jean-Pierre Masset, lesquels suivant les recommandations du Rapport Bouton, n'entretiennent aucune relation directe ou indirecte avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants.

6.4.2.2 - Fréquence des réunions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que celui-ci se réunisse au moins 4 fois par an selon un calendrier communiqué aux administrateurs au cours du dernier trimestre pour l'exercice à venir.

6.4.2.3 - Convocations des administrateurs

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'administration sont convoqués à l'avance par tous moyens et même verbalement par son Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration.

6.4.2.4 - Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs sont communiqués préalablement à toute réunion.

6.4.2.5 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent soit au siège social de la Société à Colombes, soit en tout autre endroit.

6.4.2.6 - Comités spécialisés

Pour l'assister sur certaines missions spécifiques, le Conseil d'administration a créé 3 comités dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration :

- le comité d'audit dont la mission principale est de procéder à un examen préalable des comptes et des risques de la Société ;
- le comité de stratégie dont la mission principale est d'assister le Conseil d'administration à définir les grandes orientations stratégiques de la Société ;
- le comité des rémunérations et des nominations dont les missions principales sont la détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société, la politique en matière de stock-options ou d'attribution d'actions sous quelque forme que ce soit, l'examen des candidatures aux postes d'administrateurs et l'évaluation de la compétence et de l'indépendance des candidats.

Les Présidents de chacun des comités présentent régulièrement au Conseil d'administration l'état de leurs travaux.

Le rôle de chaque comité est décrit au paragraphe 6.1.2.4 du présent document de base.

6.4.2.7 - Décisions adoptées

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration.

6.4.2.8 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs au siège de la Société.

6.4.3 - Procédures de contrôle interne

Issue de Groupe GTM, la Société a maintenu et développé un système de contrôle de gestion et de remontée d'informations en adéquation avec ses projets, et à son environnement international ainsi qu'à l'exigence de ses clients et de ses partenaires financiers.

La Société a élaboré et diffusé un code de bonne conduite qui formalise les valeurs que chaque acteur de l'entreprise doit observer dans le cadre de son travail.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société, et plus généralement au sein du Groupe, ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels de la Société s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes de direction, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la Société
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de direction de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

6.4.3.1 - Architecture et organisation générale du contrôle interne

Au sein de la Société, les acteurs du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration, assisté du comité d'audit et du déontologue,
- la direction générale s'appuyant sur le comité exécutif et le comité de direction ainsi que sur les divisions opérationnelles et fonctionnelles ;
- le comité exécutif dont l'objet est de :
 - suivre la gestion du Groupe ;
 - suivre l'évolution des projets ;
 - suivre la mise en œuvre de la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- le comité de direction dont l'objet est de :
 - proposer les orientations en matière de développements géographiques et technologiques ;
 - proposer la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement ;
 - évaluer la relation avec les principaux clients ;
 - proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

6.4.3.2 - Procédures de contrôle interne relatives à la gestion et au contrôle des projets

Chaque projet est suivi :

- par un directeur de projet qui rapporte au directeur de division, et
- par un contrôleur de gestion, au moins, qui rapporte hiérarchiquement au directeur de division et fonctionnellement au secrétaire général.

Le contrôleur de gestion du projet, accompagné du directeur de projet, assure le contrôle des coûts par rapport au budget, et évalue les risques et les aléas.

Au siège social, le contrôle de gestion est exercé par zones géographiques. Le contrôleur responsable de la zone prépare les réunions trimestrielles de suivi de projets auxquelles participe la direction générale de la Société.

À l'occasion de ces présentations, les directions opérationnelles exposent à la direction générale et aux responsables des départements de la Société, la situation de chaque projet en termes d'avancement physique de trésorerie, d'évolution des risques, des aléas, et d'opportunités. Ces réunions permettent de finaliser la reconnaissance des résultats à terminaison des projets et l'établissement et le suivi du budget annuel de l'entreprise. Depuis 2005, en complément de ces analyses, un arrêté comptable trimestriel des coûts par affaire est réalisé qui permet la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement du trimestre.

Ces revues de projet sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe.

Cette procédure permet une double sécurité :

- détecter localement une dérive par rapport au budget initial ;
- informer et permettre au siège de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

- *Procédure de gestion des contrats et des risques juridiques*

La direction juridique de la Société est chargée de prémunir la Société contre d'éventuels risques contractuels. Elle s'assure plus généralement que la Société se conforme aux lois et règlements en vigueur dans les différents pays où elle exerce son activité. Cette direction s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

La direction juridique de la Société est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la politique contractuelle de la Société et de ses filiales. Elle vérifie, analyse et sécurise les risques contractuels, elle conseille la direction générale et les directions opérationnelles en la matière. La direction juridique assiste et conseille les différentes entités du Groupe au cas par cas.

6.4.3.3 - Le contrôle interne comptable et financier

- *Procédure de contrôle de la trésorerie*

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels la Société est opérationnelle, la gestion de la trésorerie joue un rôle majeur dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale, et mise en œuvre localement sous le contrôle de la direction financière du siège. Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les différentes entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers des projets ;
 - d'une politique très prudente de placement des excédents exclusivement en produits monétaires ;
- gérer les risques de change (principalement Euro/USD), pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
 - les principales devises de facturation du Groupe sont l'Euro, le Dollar américain et la Livre sterling ;
 - la mise en place de couvertures ;

Au siège, les paiements sont nécessairement signés par deux cadres de la Société appartenant à deux groupes de signataires distincts et ayant reçu pouvoir à cet effet.

- *Procédure de contrôle de gestion*

Le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des projets et notamment du suivi des marges et de la facturation (cf. paragraphe 6.4.3.2 supra).

Un budget annuel est établi projet par projet et révisé 3 fois par an.

Il inclut notamment les objectifs de chiffre d'affaire, résultat à l'avancement et prévisions de trésorerie, ainsi que les carnets de commandes, avenants.

Les contrôleurs de gestion de zone géographique se rendent plusieurs fois par an sur les chantiers pour contrôler la qualité de l'arrêté comptable des projets, assurer le respect des procédures et pour analyser les dérives éventuelles par rapport au budget.

La direction du contrôle de gestion centralise et consolide le flux d'informations de gestion à l'intention du secrétariat général, de la direction générale et du Conseil d'administration. L'ensemble des informations de gestion des projets est rapproché à chaque arrêté avec la comptabilité.

- *Contrôle des filiales et des succursales*

Le contrôle des filiales et des succursales est assuré localement et selon les mêmes procédures que celles en vigueur au siège de la Société. Ce contrôle s'effectue en coordination avec un contrôleur de gestion de la Société situé au siège et en charge de la zone géographique correspondante.

Des délégations de pouvoirs sont mises en place projet par projet et permettent un contrôle strict des engagements de dépenses. La direction financière du siège analyse régulièrement les comptes des filiales et arrête les options de clôture avec les directions des filiales.

6.4.3.4 - Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- le Conseil d'administration ;
- le comité d'audit ;
- le secrétariat général.

Le secrétariat général est en charge du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société et de ses filiales et a pour objectif de s'assurer :

- de la fiabilité et de la production des comptes de la Société ;
- de la fiabilité et de la production des comptes consolidés de la Société ;
- du contrôle des filiales ;
- et plus généralement, de la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omission d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de la Société.

Le secrétariat général est garant auprès de la direction générale, de la transparence des opérations, de la qualité et de la fiabilité de l'information financière de la Société.

7 - ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 - ÉVOLUTION RÉCENTE

7.1.1 - Activité du 1^{er} trimestre 2005

Depuis le début 2005, plusieurs projets ont été lancés :

- En janvier 2005, **EIS** (filiale britannique d'ENTREPOSE Contracting) a commencé à travailler sur la phase d'ingénierie pour la construction d'un pipeline de 48 pouces sur 93 km entre Nether Kellet et Pannal. Le montant de ce projet est de 75 millions d'euros et a pour maître d'ouvrage **National Grid Transco**. Ce projet conduira les équipes d'ENTREPOSE Contracting à traverser 9 rivières, 2 canaux, 6 voies ferrées et 58 routes entre janvier 2005 et fin 2007.
- ENTREPOSE Contracting a débuté en mars 2005 l'étude qui mènera ensuite à la construction d'un centre de stockage et d'emplissage de bouteilles de GPL à Goulette/Rades en Tunisie. L'ouvrage comprendra 4 sphères de 4 000 m³ protégées par des sarcophages de béton, 3 unités d'emplissage, 1 poste de chargement de camion citerne, 1 système de conduite par automates. Ce projet a été commandé par la **Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP)** pour 25 millions d'euros. Ce projet donnera lieu à la création d'un établissement stable en Tunisie.
- Construction d'une unité de stockage de gaz industriel pour **Michelin** sur un de ses sites en France. Ce projet de 12 millions d'euros a commencé au 1^{er} trimestre 2005 et durera 18 mois.
- En mars 2005, ENTREPOSE Contracting a signé avec **Naftal** un contrat clés en main de 10 millions d'euros pour l'exécution d'une station booster et d'une canalisation de 6 kilomètres de 10 pouces à Skikda, ville située à 100 kilomètres d'Annaba dans l'Est algérien.

Par ailleurs, le 21 mars 2005, ENTREPOSE Contracting a renouvelé sa principale ligne de garanties de marché dite « CONVENTION D'EMISSION DE CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES ET/OU DE GARANTIES A PREMIERE DEMANDE » avec son pool bancaire. Cette ligne permet à ENTREPOSE Contracting d'obtenir de son pool bancaire l'émission en faveur de ses clients de garanties de marchés d'une durée de 36 mois dans la limite d'un encours de 60 millions d'euros. En sus de cette ligne principale, la Société dispose de lignes complémentaires ad hoc pour certains projets. Au 25 mai 2005, l'encours des garanties bancaires était de 86,5 millions d'euros. En contrepartie, la Société a gagé auprès de ses banques des instruments financiers pour une valeur de 18,7 millions d'euros.

7.1.2 - Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2005

Le chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre 2005 s'établit à 51 032 K€ répartis comme suit :

Projets de traitement et de transport	22 197	K€
Stockages	28 835	K€
CA 1 ^{er} trimestre 2005	51 032	K€

Jusqu'à ce jour, ENTREPOSE Contracting établissait des comptes consolidés semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du Commissaire aux comptes mais ne déterminait pas de chiffre d'affaires à l'avancement sur une base trimestrielle. L'absence d'un arrêté comptable des coûts des projets au 31 mars 2004 ne permet pas de calculer, a posteriori, l'avancement avec une précision satisfaisante. Il n'a donc pas été possible de reconstituer un chiffre d'affaires trimestriel 2004 comparatif.

7.1.3 - Simplification de la structure juridique du Groupe

ENTREPOSE Contracting a été acquise par ses dirigeants et son personnel par voie de Management By Out (MBO) en association avec une personne physique et le fonds d'investissement Ciclad.

Afin de concrétiser la volonté des dirigeants de reprendre ENTREPOSE Contracting et de permettre les négociations de reprise avec le Groupe Suez, il avait été créé en juin 2002 la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting (SMEC).

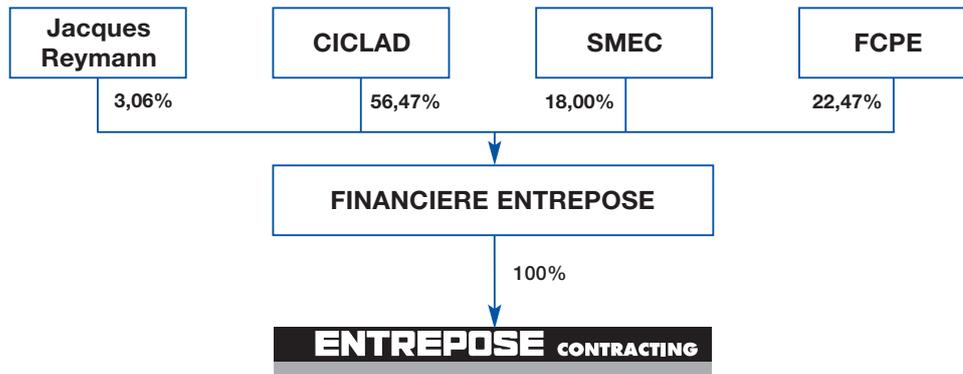
SMEC regroupait les 13 dirigeants à l'initiative du projet : François BILLARD, Dominique BOUVIER, Alain CESBERT, Nicolas DANSETTE, Dominique DURAND, Bruno de la ROUSSE, Karim FARES, Pierre LABORIE, Hugues LECOQ, Robert LORANGE, Antoine MATHIEU, Jacques MENOCHET et Patrick MICHEL.

Cette Société était constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée.

Les négociations finalisées, il avait été créée la Société Financière Entrepose à seule fin d'acquérir 100% d'ENTREPOSE Contracting. Le capital de Financière Entrepose était réparti entre SMEC, le fonds d'investissement Ciclad, une personne physique et le FCPE (cf. schéma ci-dessous).

Cette Société était constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée.

Le schéma ci-après représente l'organisation juridique au 31 décembre 2004 :



En vue de l'introduction en bourse, il a été décidé de simplifier la structure juridique du Groupe et de supprimer les holdings en les fusionnant avec l'entité opérationnelle du Groupe, ENTREPOSE Contracting.

Cette simplification s'est traduite par la fusion-absorption de SMEC avec Financière Entrepose, puis de Financière Entrepose avec ENTREPOSE Contracting. Ainsi, tous les actionnaires ayant participé au MBO sont actionnaires directs d'ENTREPOSE Contracting comme le montre le schéma ci-après.

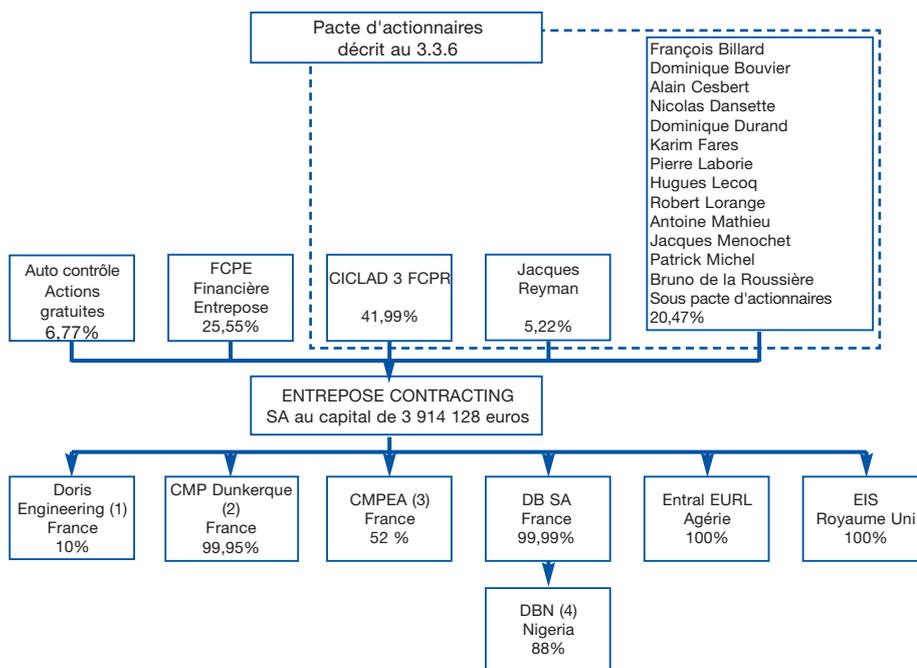
Le 4 mai 2005, ENTREPOSE Contracting a absorbé la Société Financière Entrepose et a été transformée en Société anonyme. Cette fusion s'est accompagnée d'une opération d'augmentation / réduction du capital qui a été portée à 3 914 128 euros réparti en 244 633 actions de 16 euros de nominal. Cette opération a fait suite à la fusion absorption de la Société des managers d'ENTREPOSE Contracting par Financière Entrepose. A l'issue des opérations de fusion, la Société s'est trouvée auto-détenrice de 16 555 actions soit 6,77% de son capital. Les autres actionnaires sont CICLAD 3 FCPR (41,99% du capital), le FCPE Financière Entrepose (25,55% du capital), Monsieur Jacques Reymann (5,22% du capital) et treize personnes physiques, anciens actionnaires de la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting, qui détiennent ensemble 20,47% du capital d'ENTREPOSE Contracting.

Les Assemblées de SMEC, Financière Entrepose et ENTREPOSE Contracting se sont tenues le 4 mai 2005 et ont approuvé les fusions-absorptions respectives. Les fusions ont été réalisées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

Le 27 mai 2005, l'Assemblée Générale a décidé la division par 16 du nominal des actions de la Société. La Société a émis 15 actions nouvelles pour une ancienne. Son capital a ainsi été réparti en 3 914 128 actions de 1 euro de nominal. Le même jour l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration à attribuer à certains salariés, 6,77% du capital sous forme d'actions gratuites soit 264 880 actions gratuites. Ces actions gratuites ont toutes été attribuées par le Conseil d'administration du 27 mai 2005. Elles seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires après le 26 mai 2007.

La structure juridique actuelle du Groupe résulte des opérations de fusion qui ont été réalisées le 4 mai 2005.

Organigramme juridique du Groupe à la veille de l'introduction en bourse.



(1) les autres actionnaires de la Société sont : Sofresid, Rutter Technologies, Vinci, Société Civile, Personnes Physiques indépendantes
 (2) les autres actionnaires de la Société sont : Société Civile des ETAM, Société Civile des Ouvriers, Société Civile du Comité de Direction, Société Civile des Cadres, Personnes Physiques indépendantes
 (3) les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques salariées
 (4) les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques indépendantes, Aniyikaiye Investment, Staff Trust Fund

7.1.4 - Acquisition de GÉOSTOCK

En Avril 2005, la Société a racheté à Suez-Tractebel SA sa participation de 25% dans le capital de GÉOSTOCK Holding, les autres actionnaires étant TOTAL FRANCE, à hauteur de 50% et BP France, à hauteur de 25%.

GÉOSTOCK est leader mondial dans l'ingénierie des stockages souterrains d'hydrocarbures liquides et gazeux. Son chiffre d'affaires consolidé s'élève à 44 millions d'euros environ.

L'activité de GÉOSTOCK se répartit entre l'ingénierie, la gestion des stockages (17%) et des pipelines associés et le forage (20%) en Allemagne uniquement.

GÉOSTOCK est reconnue dans le monde entier pour sa double compétence en ingénierie et en exploitation.

Ses activités concernent l'ensemble des hydrocarbures : brut, produits raffinés, GPL, gaz naturel sous pression. Le GNL fait l'objet de recherches.

Le Groupe GÉOSTOCK sera consolidé dans les comptes de la Société ENTREPOSE Contracting par mise en équivalence.

7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR

En avril 2005, EIS (filiale britannique d'ENTREPOSE Contracting) en association (50-50) avec la société anglaise d'ingénierie Simon Carves a obtenu un contrat de la société Scottish Power pour la phase d'ingénierie et d'opérations préliminaires (études de sol, clôtures temporaires) d'un montant de 1,6 million d'euros (part ENTREPOSE Contracting 0,8 million d'euros). Ce contrat comprend deux phases : la première actuellement en cours de réalisation, concerne l'ingénierie du projet. La deuxième, pour laquelle ENTREPOSE Contracting (toujours en association avec Simon Carves) est « preferred contractor », doit être négociée avec Scottish Power à l'issue de la première phase. Ce contrat concernera la fourniture, la construction et la mise en service d'un réseau d'injection d'eau destiné à la création de cavités souterraines de stockage de gaz naturel conçues et dessinées par GÉOSTOCK.

En 2005, l'ensemble des activités se développera dans une conjoncture favorable à la production pétrolière, au gaz naturel mais aussi aux gaz industriels :

- en Algérie : SONATRACH, ses filiales comme Naftal, les associations entre SONATRACH et ses partenaires étrangers, vont concrétiser des programmes d'investissement importants ;
- au Nigeria : après les raffineries de Warri et de Kaduna, NNPC poursuivra ses objectifs de réhabilitation et de maintenance en raffinerie et pétrochimie. Plusieurs projets de traitement et d'exportation de gaz, à l'image de Bonny seront lancés ;
- au Royaume-Uni : National Grid Transco confirme la poursuite de ses investissements en transport, compression, stockage et liquéfaction de gaz naturel ;
- en France : de nouvelles Unités de Valorisation Energétique (UVE) seront construites. Des réhabilitations et constructions d'unités de stockage de gaz naturel sont programmées.

De nombreux projets de terminaux GNL, de liquéfaction comme de regazéification sont à l'étude. Dans chacun d'eux, le stockage dans des réservoirs cryogéniques, spécialité d'ENTREPOSE Contracting, y représente une part très significative.

(Cette page a volontairement été laissée vierge)

8 - LEXIQUE

Baril : unité de mesure de volume du pétrole brut équivalent à environ 159 litres.

Biogaz : gaz produit par la fermentation, à l'abri de l'air, des déchets organiques de l'agriculture ou des décharges et stations d'épuration.

Brut (pétrole) : pétrole non raffiné.

Butane : hydrocarbure extrait du pétrole ou du gaz naturel ou bien fabriqué à partir de la distillation du pétrole.

Cavité saline : cavité souterraine créée par lessivage dans une couche de sel afin d'y stocker du gaz naturel ou tout autre hydrocarbure.

Cogénération : production simultanée de chaleur et d'énergie mécanique par turbines.

Concession (pétrolière) : titre donnant le droit d'exploiter et/ou de d'explorer un territoire.

Développement : ensemble des opérations et des réalisations entreprises en vue de la mise en production.

EPC : Engineering, Procurement, Construction également appelé « clés en main ».

Exploration : ensemble des méthodes mises en œuvre pour découvrir de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

Gazoduc : tubes d'acier enterrés à quelques mètres sous terre où le gaz naturel circule sous haute pression.

Gaz naturel : hydrocarbure gazeux constitué principalement de méthane (CH₄).

G.M.M.R. : Great Made-Man River. Projet en cours en Libye.

GNL (LNG en anglais) : Gaz Naturel Liquéfié. Le gaz naturel est rendu liquide à -163°C afin de réduire son volume initial de 600 fois.

GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié (butane, propane).

Hydrocarbure : composé chimique formé uniquement de carbone et d'hydrogène.

Liquéfaction : opération convertissant le gaz naturel en liquide afin de permettre son transport par méthanier.

Mbj : million de barils jour.

Méthane : gaz de formule chimique CH₄ qui est le principal constituant du gaz naturel. Il est inodore, incolore et inflammable.

Méthanier : gros navire qui transporte le gaz refroidi à -163°C, sous forme liquide (GNL).

Onshore : terme anglo-saxon signifiant « sur le rivage ». Désigne les gisements et les installations pétrolières situés à terre par opposition à ceux en mer.

OPEP : sigle de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

Pipeline : conduite de pétrole ou d'hydrocarbure liquides.

Production : phase d'exploitation commerciale d'un gisement d'hydrocarbures.

QHSE : Quality Health, Safety, Security, Environment : Hygiène, Sécurité, Sureté et Environnement.

Raffinerie : usine où le pétrole brut est séparé et transformé en produits commercialisables.

Slug Catcher : c'est une installation qui sert de tampon en sortie de ligne ; son rôle est d'absorber les différences de débit entrant, de manière à fournir un fluide à débit régulier aux installations en aval de ce dernier. Ceci s'effectue en laissant fluctuer le niveau de liquide dans l'installation.

Stockage : ensemble des installations permettant de constituer une réserve de pétrole.

TEP : la tonne-équivalent pétrole est une mesure permettant de comparer les différentes énergies. Une TEP est égale à 12 000 kWh, 1 t de pétrole, 1,5 t de charbon et 1 100 m³ de gaz naturel.

Traitement : ensemble de procédures permettant de séparer les différents composants de l'effluent et d'obtenir du pétrole brut ou du gaz transportable.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : autre dénomination des incinérateurs avec récupération d'énergie.

Upstream : phase d'exploration, de production et de transport jusqu'à la phase de traitement/raffinage.

Valorisation énergétique : les déchets sont incinérés avec récupération d'énergie ou d'une thermolyse. Les déchets ménagers sont brûlés dans des fours et l'énergie dégagée dans cette opération est ensuite récupérée. On produit ainsi de la vapeur pour chauffer des immeubles, ou de l'électricité qui est revendue à EDF. La valorisation mixte en chaleur et électricité s'appelle la cogénération.

Yard : chantier de construction.

9 - UNITÉS UTILISÉES

Unités et conversions utilisées par l'Observatoire de l'énergie (DGEMP - Observatoire de l'énergie, septembre 2003)

- Les unités dérivées du système international

Grandeur	Nom	Symbole	Correspondances
Force	Newton	N	1kgf = 9,81 N
Travail, énergie, Quantité de chaleur	Joule	J ou N.m	Kilowattheure 1 kWh = 3,6 10 ⁶ J
Puissance, Flux énergétique	Watt	W ou J/s ou N.m/s	1 kcal/h = 1,16 W

Les unités d'énergie représentent des petites quantités. Pour cette raison, ces unités sont souvent utilisées avec des préfixes traduisant des multiples de 10.

- Les puissances de 10

déca (da) 10 ¹	déci (d) 10 ⁻¹
hecto (h) 10 ²	centi (c) 10 ⁻²
Kilo (k) 10 ³	Milli (m) 10 ⁻³
Méga (M) 10 ⁶	Micro (μ) 10 ⁻⁶
Giga (G) 10 ⁹	Nano (n) 10 ⁻⁹
Tera (T) 10 ¹²	Pico (p) 10 ⁻¹²
Peta (P) 10 ¹⁵	Femto (f) 10 ⁻¹⁵
Exa (E) 10 ¹⁸	Atto (a) 10 ⁻¹⁸

Les lettres ci-dessus entre parenthèses sont les préfixes qui traduisent les puissances de 10 des unités considérées (exemple : 1 MJ = 10⁶ joules = 1 million de joules).

- Les unités utilisés

La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure couramment utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen.

1 tep équivaut aussi environ à : 10¹⁰ cal (10 milliards de calories), soit 10⁴ thermies.

On utilise aussi la Mégatep (Mtep = million de tep).

Le kWh est la quantité d'énergie nécessaire pour faire fonctionner par exemple un appareil d'une puissance de 1 kW ou 1000 W pendant une heure. On utilise aussi le MWh (1 MWh = 1000 kWh).

Il y a une correspondance entre la tep et kWh, permettant de passer d'une unité à l'autre : 1000 kWh = 0,086 tep ou inversement 1 tep = 11 630 kWh (voir la page sur les équivalences énergétiques).

Le GJ : GigaJoule.

Le Btu : British Thermal unit.

Le m³ de gaz : les équivalences pour le m³ de gaz (ou normo-m³, aux conditions normales de température et de pression : 0°C, sous 1013 hPa, norme ISO ; par opposition au m³ standard) sont données en énergie PCS (pouvoir calorifique supérieur). L'équivalent en énergie PCI (pouvoir calorifique inférieur) s'obtient en multipliant par 0,9.

- Les conversions entre unités

1... équivaut à	GJ	tep	MBtu	kWh	m ³ de gaz*	Baril de pétrole*
1GJ	1	0,238***	0,948	278	23,89	0,1751
1 tep	41,855**	1	36,68	11 628	1 000	7,33
1 MBtu	1,0551	0,0252	1	293,1	25,2	0,185
1 kWh	0,0036	0,086 10 ⁻³	3,412 10 ⁻³	1	0,086	630,4 10 ⁻⁶
1 m ³ de gaz*	0,041855	10 ⁻³	0,03968	11,628	1	7,33 10 ⁻³
1 baril de pétrole	5,7	0,1364	5,4	1 580	136,4	1

* Conventions, puisque le m³ de gaz et le baril de pétrole ne sont pas des unités officielles d'énergie.

** Arrondi par convention à 42.

*** Soit 1/42 arrondi.

Michel JOUAN
Commissaire aux comptes

5, Avenue Berteu Albrecht
75008 Paris
Téléphone 33 (0)1 53 93 40 70
Fax 33 (0)1 45 63 88 34
m.jouan@mrh-richard.fr

FINANCIERE ENTREPOSE

**Rapport du commissaire à la fusion
sur la valeur des apports effectués par**

**la SOCIÉTÉ DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING
à la société FINANCIERE ENTREPOSE
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)**

Mesdames, Messieurs,

Par exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 23 février 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la SOCIÉTÉ DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par la Société FINANCIERE ENTREPOSE, je vous présente ci-après le présent rapport, prévu par l'article L. 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2005. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que les apports réalisés par la SOCIÉTÉ DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING ne sont pas surévalués.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire, augmentée de la prime de fusion ; d'autre part, à apprécier les avantages particuliers.

Le présent rapport est divisé ainsi :

1. Présentation de l'opération et description des apports

- 1.1. Contexte de l'opération
- 1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport
- 1.3. Description, évaluation et rémunération des apports

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

- 2.1. Diligences accomplies
- 2.2. Appréciation de la valeur des apports
- 2.3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APORTS

1.1. Contexte de l'opération

Les dirigeants des sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE envisagent la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération juridique d'ensemble décrit ci-après au paragraphe 1.1.2.

1.1.1. Présentation des sociétés

A. Présentation de FINANCIERE ENTREPOSE (Société Absorbante)

- 1. FINANCIERE ENTREPOSE est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 4 novembre 2002. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 263 693. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 14 novembre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

- 2. Le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE s'élève à ce jour à 5 328 000 euros, divisé en 53 280 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Il n'existe à ce jour aucune valeur mobilière émise par la société autre que les actions composant son capital social qui soit encore en vigueur. Préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes, la valeur nominale des actions sera diminuée d'un montant de 50 euros par action, de sorte qu'elle s'établira à 50 euros. Cette réduction du nominal qui s'accompagne d'une réduction de capital d'un montant de 2 664 000 euros donnera lieu à un virement à un poste prime d'émission.

3. FINANCIERE ENTREPOSEF a pour objet, aussi bien en France qu'en tous pays :
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apports, soit encore par association ou alliance, prise de commandite ou octroi d'avances et de crédit, dans les domaines de la conception, la construction et la vente (i) de réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides, (ii) d'ensembles industriels clés en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau, (iii) de réservoirs de stockage industriels pour le gaz et les liquides,
 - la souscription ou l'acquisition, l'aliénation et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières émises par ces sociétés,
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences, dans les domaines d'activité de ces sociétés,
 - la réalisation de toutes études, toutes opérations de conseils et de services au profit de ces sociétés.
- B. Présentation de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING (Société Absorbée)
1. SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 28 juin 2002. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 443 757 927. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenu le 15 octobre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2. Le capital social de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING s'élève à ce jour à 770 000 euros, composé de 770 actions de 1 000 euros de valeur nominale, entièrement libérées. La société n'a émis aucune valeur mobilière autre que les actions composant son capital social. Elle n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions.
3. SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING a pour objet, dans tous pays :
- de fédérer des intérêts et l'engagement humain de certains cadres dirigeants de la société ENTREPOSE CONTRACTING, société par actions simplifiée au capital de 4 100 000 euros, dont le siège social est situé 165 boulevard de Valmy à Colombes (92), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 410 430 706, à l'occasion du rachat de cette société conjointement avec un partenaire financier via la société FINANCIERE ENTREPOSE,
 - pour atteindre ses objectifs, la société peut exécuter partout tous actes ou opérations de toutes nature ou importance, dans la mesure où ils contribuent ou peuvent contribuer à, faciliter ou peuvent faciliter, l'exercice des activités définies ci-dessus, ou permettre, directement ou indirectement, de sauvegarder tous les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.

C. Liens entre FINANCIERE ENTREPOSEF et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING

1. Liens en capital
- SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING détient, à la date de la signature du projet de fusion, 11 697 actions sur les 53 280 actions d'une valeur nominale de 100 euros composant le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE.

2. Dirigeants communs

Monsieur Pierre Labonc est Président de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et membre du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE.

Monsieur Dominique Bouvier est membre du Comité de Gérance de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE.

1.1.2. Motifs de la fusion

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe composé par les sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING, FINANCIERE ENTREPOSE, et ENTREPOSE CONTRACTING.

L'opération qui serait réalisée par l'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE, sera suivie par une autre fusion : celle des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING, société par action simplifiée au capital de 4 100 000 euros, dont le siège social est sis 165 boulevard de Valmy 92700 Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706, par voie d'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING.

La réorganisation projetée vise à fusionner à terme l'ensemble des sociétés concernées dans une seule et même entité, ENTREPOSE CONTRACTING, ce qui devrait permettre notamment de parvenir à une simplification de l'organisation interne et des organes de direction, et d'atteindre une optimisation de la gestion et une réduction des coûts.

C'est pour ces motifs que les dirigeants des trois sociétés ont proposé la fusion des sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE, étant précisé que le sens de ces fusions, à savoir l'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE puis de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, a été dicté par la volonté de préserver l'ensemble des contrats passés par ENTREPOSE CONTRACTING, notamment pour les filiales opérationnelles du Groupe.

1.2. **Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport**

1.2.1. Propriété - jouissance

La société bénéficiaire aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2005.

Toutes les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société FINANCIERE ENTREPOSE.

1.2.2. Comptes servant de base à l'opération

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies sur la base :

- des comptes de FINANCIERE ENTREPOSE arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par Assemblée Générale en date du 18 mars 2005,
- d'une situation comptable de la Société des Managers d'Entrepose Contracting établie au 31 décembre 2004, selon les mêmes méthodes que celles appliquées pour les comptes annuels. Cette situation est également certifiée par le commissaire aux comptes.

1.2.3. Régime fiscal adopté

Les apports faits à titre de fusion seront soumis, en matière de droits d'enregistrement, aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, à savoir l'assujettissement au droit fixe.

En matière d'impôts directs, l'apport est placé sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

1.3. Description, évaluation et rémunération des apports

Aux termes du projet de traité de fusion daté du 30 mars 2005, l'actif net apporté se présente comme suit :

1.3.1. Description des apports

Actif apporté au 1^{er} janvier 2005

Immobilisations incorporelles

Néant

Immobilisations corporelles

Néant

Immobilisations financières

Participations dont principalement 7650 actions de FINANCIERE ENTREPOSE de 100 C pour 765 000 € (avant réduction de la valeur nominale)

765 062,44 €

Actif circulant

Valeurs mobilières de placement

34 853,06 €

Disponibilités

9 955,38 €

Total de l'actif apporté

809 870,88 €

Passif pris en charge

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

5 980,00 €

Total du passif pris en charge

5 980,00 €

Actif net apporté par la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING (SMEC)

803 890,88 €

1.3.2. Evaluation des apports

Les éléments d'actifs et de passifs apportés ont été évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

1.3.3. Rémunération des apports

Le rapport d'échange proposé de 76 actions d'une valeur nominale de 50 euros de FINANCIERE ENTREPOSE (après réduction de capital à intervenir le 15 avril 2005) pour 5 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING tient compte notamment de l'opération suivante sur la période intercalaire :

Distribution par Assemblée Générale Annuelle du 18 mars 2005 par FINANCIERE ENTREPOSE d'un dividende de 2 373 250 euros, soit 55 euros par action pour lequel l'option a été offerte aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions émises pour un prix unitaire de 103,95 euros. Des actionnaires représentant un droit au dividende de 1 053 013,50 euros ont opté pour la souscription au capital de 10 130 actions. Sur cette part, la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING a souscrit à 4 047 actions de 100 C chacune correspondant à sa quote part de dividende.

La fusion absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires de 11 704 actions d'une valeur nominale de 50 euros chacune, entièrement libérées de FINANCIERE ENTREPOSE représentant une augmentation de capital de 585 200 euros.

Mon appréciation du caractère équitable de la rémunération des apports fait l'objet d'un rapport séparé.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

<u>Prime de fusion</u>	
La valeur nette de l'actif apporté étant de	803 890,88 €
et l'augmentation de capital de 11 704 actions de 50 euros	585 200,00 €
	<hr/>
La différence constituera une prime de fusion de	218 690,88 €
	<hr/>

2.1. Diligences accomplies
 J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables à ce type de mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées ni à un audit ni à une due diligence.

En tout état de cause, les conclusions de mes diligences ne peuvent être utilisées par des tiers susceptibles de prendre connaissance de ce rapport, notamment pour décider de faire ou de ne pas faire.

De tels travaux sont destinés à :

- Comprendre les opérations envisagées ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elles se situent ;
- Contrôler la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de traité de fusion ;
- Mener une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- Examiner le résultat de l'activité apportée pendant la période de rétroactivité ;
- S'assurer, jusqu'à la date du présent rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports.

Par ailleurs, je me suis assuré de la fiabilité des états comptables qui m'ont été communiqués. A cet effet, j'ai pris connaissance des travaux du Commissaire aux Comptes de la société apporteuse, dans le cadre de sa certification des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2004.

Parmi les biens transmis par la SOCIÉTÉ DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING à FINANCIERE ENTREPOSE figurent 11 697 actions de FINANCIERE ENTREPOSE. Il sera proposé d'annuler ces titres, soit :

- Prix de revient des titres
- 01/01/2005 compris dans l'apport ci-dessus
7 650 titres pour 765 000,00 €
- Titres reçus en contrepartie du dividende sur la période de rétroactivité 4 047 titres pour 420 685,65 €

Total	1 185 685,65 €
- Imputation sur le capital 11 697 actions x 50 euros	584 850,00 €

A imputer sur les postes prime d'émission et prime de fusion

601 835,65 €

J'ai effectué les vérifications comptables et juridiques complémentaires que j'ai jugé nécessaires sur la situation comptable au 31 décembre 2004, également certifiée par le Commissaire aux Comptes.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Appréciation des valeurs individuelles

S'agissant d'une opération de restructuration interne à un même Groupe, la valeur des éléments d'actif apportés et de passif pris en charge a été fixée à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

L'analyse des valeurs individuelles conduit principalement à l'analyse de la valorisation des titres de participation de FINANCIERE ENTREPOSE inscrits dans les comptes de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING. A l'issue de mes travaux, je n'ai pas d'observation particulière à formuler au sujet des valeurs individuelles composant l'actif net apporté.

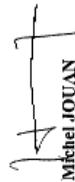
Approche directe de la valeur des apports

Mon approche directe de la valeur des apports me conforte sur l'absence de surévaluation des apports.

2.3 Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 803 890,88 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de la fusion, majorée de la prime de fusion. Il ne m'a pas été signalé, et je n'ai pas relevé, d'avantage particulier.

Fait à Paris le 1^{er} avril 2005


Michel JOUAN

5, Avenue Dertis, Alençhi
75008 Paris
Téléphone 33 (0)1 53 93 60 70
Fax 33 (0)1 45 63 88 34
m.jouan@fm-rihoad.fr

Michel JOUAN
Commissaire aux comptes

FINANCIERE ENTREPOSE
SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING

Rapport du commissaire à la fusion
sur la rémunération des apports faits par
la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING
à la société FINANCIERE ENTREPOSE
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)

FINANCIERE ENTREPOSE
SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING

Rapport du commissaire à la fusion
sur la rémunération des apports faits par
la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING
à la société FINANCIERE ENTREPOSE
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 23 février 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par la Société FINANCIERE ENTREPOSE, j'ai établi le présent rapport sur la rémunération des apports de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING prévu à l'article L. 236-10 du Code de Commerce étant précisé que mon appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2005. Il m'appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

SOMMAIRE

1. Présentation de l'opération
 - 1.1. Contexte de l'opération
 - 1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions des apports
 - 1.3. Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société absorbante
2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions
3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé
4. Conclusion

Page 3 sur 11

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte de l'opération

Les dirigeants des sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE envisagent la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération juridique d'ensemble décrite ci-après au paragraphe 1.1.2.

1.1.1. Présentation des sociétés

A. Présentation de FINANCIERE ENTREPOSE (Société Absorbante)

1. FINANCIERE ENTREPOSE est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 4 novembre 2002. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 263 693. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 14 novembre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
2. Le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE s'élève à ce jour à 5 328 000 euros, divisé en 53 280 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Il n'existe à ce jour aucune valeur mobilière émise par la société autre que les actions composant son capital social qui soit encore en vigueur. Préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes, la valeur nominale des actions sera diminuée d'un montant de 50 euros par action, de sorte qu'elle s'établira à 50 euros. Cette réduction du nominal qui s'accompagne d'une réduction de capital d'un montant de 2 664 000 euros donnera lieu à un virement à un poste prime d'émission.

Page 4 sur 11

3. FINANCIERE ENTREPOSE a pour objet, aussi bien en France qu' en tous pays :
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apports, soit encore par association ou alliance, prise de commandite ou octroi d'avances et de crédit, dans les domaines de la conception, la construction et la vente (i) de réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides, (ii) d'ensembles industriels clés en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau, (iii) de réservoirs de stockage industriels pour le gaz et les liquides,
 - la souscription ou l'acquisition, l'aliénation et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières émises par ces sociétés,
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences, dans les domaines d'activité de ces sociétés,
 - la réalisation de toutes études, toutes opérations de conseils et de services au profit de ces sociétés.
- B. Présentation de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING (Société Absorbée)
1. SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 28 juin 2002. Son siège social est 165, boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 443 757 927. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 15 octobre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
2. Le capital social de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING s'élève à ce jour à 770 000 euros, composé de 770 actions de 1 000 euros de valeur nominale, entièrement libérées. La société n'a émis aucune valeur mobilière autre que les actions composant son capital social. Elle n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions.
3. SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING a pour objet, dans tous pays :
- de fédérer des intérêts et l'engagement humain de certains cadres dirigeants de la société ENTREPOSE CONTRACTING, société par actions simplifiée au capital de 4 100 000 euros, dont le siège social est situé 165 boulevard de Valmy à Colombes (92), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 410 430 706, à l'occasion du rachat de cette société conjointement avec un partenaire financier via la société FINANCIERE ENTREPOSE,
 - pour atteindre ses objectifs, la société peut exécuter partout tous actes ou opérations de toutes nature ou importance, dans la mesure où ils contribuent ou peuvent contribuer à, facilitent ou peuvent faciliter, l'exercice des activités définies ci-dessus, ou permettre, directement ou indirectement, de sauvegarder tous les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.
- C. Liens entre FINANCIERE ENTREPOSE et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING
1. Liens en capital
- SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING détient, à la date de la signature du projet de fusion, 11 697 actions sur les 53 280 actions d'une valeur nominale de 100 euros composant le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE.

2. Dirigeants communs

Monsieur Pierre Laborie est Président de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et membre du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE.

Monsieur Dominique Bouvier est membre du Comité de Gérance de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE.

1.1.2. Motifs de la fusion

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe composé par les sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING, FINANCIERE ENTREPOSE, et ENTREPOSE CONTRACTING.

L'opération qui serait réalisée par l'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE, sera suivie par une autre fusion : celle des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING, société par action simplifiée au capital de 4 100 000 euros, dont le siège social est sis 165 boulevard de Valmy 92700 Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706, par voie d'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING.

La réorganisation projetée vise à fusionner à terme l'ensemble des sociétés concernées dans une seule et même entité, ENTREPOSE CONTRACTING, ce qui devrait permettre notamment de parvenir à une simplification de l'organisation interne et des organes de direction, et d'atteindre une optimisation de la gestion et une réduction des coûts.

C'est pour ces motifs que les dirigeants des trois sociétés ont proposé la fusion des sociétés SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE, étant précisé que le sens de ces fusions, à savoir l'absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE puis de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, a été dicté par la volonté de préserver l'ensemble des contrats passés par ENTREPOSE CONTRACTING, notamment pour les filiales opérationnelles du Groupe.

1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport

1.2.1. Propriété - jouissance

La société bénéficiaire aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2005.

Toutes les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société FINANCIERE ENTREPOSE.

1.2.2. Comptes servant de base à l'opération

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies sur la base :

- des comptes de FINANCIERE ENTREPOSE arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par Assemblée Générale en date du 18 mars 2005,
- d'une situation comptable de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING établie au 31 décembre 2004, selon les mêmes méthodes que celles appliquées pour les comptes annuels. Cette situation est également certifiée par le commissaire aux comptes.

1.2.3. Régime fiscal adopté

Les apports faits à titre de fusion seront soumis, en matière de droits d'enregistrement, aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, à savoir l'assujettissement au droit fixe.

En matière d'impôts directs, l'apport est placé sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

1.3. Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société absorbante
Tel qu'énoncé au projet de traité de fusion, il a été convenu de retenir le rapport d'échange de 76 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros de FINANCIERE ENTREPOSE pour 5 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING.

Ainsi donc, la fusion absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires de cette société, de 11 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros chacune de FINANCIERE ENTREPOSE.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (803 890,88 euros) et le montant de l'augmentation de capital (585 200 euros) constituera une prime de fusion de 218 690,88 euros.

2. VERIFICATIONS DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS

En exécution de ma mission, j'ai effectué les diligences que j'ai jugées nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux deux entités participant à l'opération sont pertinentes.

J'ai pris connaissance de l'opération proposée pour comprendre le contexte dans lequel elle se situe.

J'ai pris connaissance de la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de ma mission.

Afin de m'assurer de la fiabilité des états comptables qui m'ont été communiqués, j'ai pris connaissance des travaux des commissaires aux comptes de la société absorbante au 31 décembre 2004 (FINANCIERE ENTREPOSE) et de revue de la situation comptable de la société absorbée établie à la même date (SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING).

J'ai vérifié la pertinence des valeurs attribuées aux actions ou apports des sociétés concernées par l'opération en examinant le caractère adéquat de la méthode retenue, ainsi que sa correcte mise en œuvre.

Je me suis également assuré que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Je me suis appuyé sur les travaux accomplis dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports, travaux qui font l'objet d'un rapport distinct de ma part.

3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

La SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING détient comme actif principal à la date de signature du projet de fusion 21,95% (11 697 actions sur 53 280 actions) du capital de FINANCIERE ENTREPOSE.

Prenant en considération cette particularité, le rapport d'échange des droits sociaux a été déterminé à partir de la valeur globale de chaque société calculée.

- Pour FINANCIERE ENTREPOSE

A partir de l'actif net consolidé au 31 décembre 2004 corrigé des événements intervenus depuis cette date sur les capitaux propres,

1. l'exercice de bons de souscription d'actions au prix unitaire de 113,14 euros par action souscrit par l'un des actionnaires de FINANCIERE ENTREPOSE et la création consecutive de 650 actions d'une valeur nominale de 100 euros de FINANCIERE ENTREPOSE, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 65 000 euros et une augmentation du compte de prime d'émission d'un montant de 8 541 euros,

2. La distribution par FINANCIERE ENTREPOSE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'un dividende d'un montant global de 2 373 250 euros, pour lequel l'option a été offerte aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions émises pour un prix unitaire de 103,95 euros, étant précisé que les actionnaires ont exercé cette option à hauteur de 10 130 actions et qu'il en résulte une augmentation des fonds propres de FINANCIERE ENTREPOSE d'un montant total de 1 053 013,50 euros, soit un montant nominal de 1 013 000 euros d'augmentation de capital et une prime d'émission de 40 013,50 euros.

- Pour SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING

A partir de l'actif net comptable au 31 décembre 2004, corrigé des plus values latentes sur les titres de participation dans FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING, estimées à partir des valeurs retenues pour FINANCIERE ENTREPOSE et pour ENTREPOSE CONTRACTING.

Cette méthode simplifiée est acceptable compte tenu de la structure du bilan de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING.

Ainsi une valorisation différente des titres FINANCIERE ENTREPOSE induirait automatiquement une valorisation différente de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING. Le rapport d'échange resterait inchangé.

4. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que le rapport d'échange de 5 actions de 1 000 euros de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING pour 76 actions d'une valeur nominale de 50 euros de FINANCIERE ENTREPOSE (après réduction prévue de son capital) est équitable.

Fait à Paris le 1^{er} avril 2005


MICHEL JOUAN

Michel JOUAN
Commissaire aux comptes

5, Avenue Beville-Albavillat
75008 Paris
Téléphone 33 (0)1 53 93 60 70
Fax 33 (0)1 45 63 88 34
m.jouan@im-nohard.fr

ENTREPOSE CONTRACTING

* * *

**Rapport du commissaire à la fusion
sur la valeur des apports effectués par
la SOCIETE FINANCIERE ENTREPOSE
à la société ENTREPOSE CONTRACTING**

ENTREPOSE CONTRACTING

**Rapport du commissaire à la fusion
sur la valeur des apports effectués par
la SOCIETE FINANCIERE ENTREPOSE
à la société ENTREPOSE CONTRACTING
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)**

Mesdames, Messieurs,

* * *

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 23 février 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la SOCIETE FINANCIERE ENTREPOSE par la Société ENTREPOSE CONTRACTING, je vous présente ci-après le présent rapport, prévu par l'article L. 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2005. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que les apports réalisés par la SOCIETE FINANCIERE ENTREPOSE ne sont pas surévalués.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire, augmentée de la prime de fusion ; d'autre part, à apprécier les avantages particuliers.

Le présent rapport est divisé ainsi :

1. Présentation de l'opération et description des apports
 - 1.1. Contexte de l'opération
 - 1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport
 - 1.3. Description, évaluation et rémunération des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
 - 2.1. Diligences accomplies
 - 2.2. Appréciation de la valeur des apports
 - 2.3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Les dirigeants des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING envisagent la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société FINANCIERE ENTREPOSE par la société ENTREPOSE CONTRACTING. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération juridique d'ensemble décrite ci-après au paragraphe 1.1.2.

1.1.1. Présentation des sociétés

A. Présentation d'ENTREPOSE CONTRACTING (Société Absorbante)

1. ENTREPOSE CONTRACTING est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706. Sa durée expire le 20 janvier 2096, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
2. Le capital social d'ENTREPOSE CONTRACTING s'élève à ce jour à 4 100 000 euros, composé de 256 250 actions de 16 euros de valeur nominale, antérieurement libérées. La société n'a émis aucune autre valeur mobilière que les actions composant son capital social. Elle n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions.
3. ENTREPOSE CONTRACTING a pour objet, dans tous pays :
 - la conception, la construction et la vente de tous réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides destinés à l'étranger,
 - la conception, la construction et la vente d'ensembles industriels clé en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau,

3. FINANCIERE ENTREPOSE a pour objet, aussi bien en France qu'en tous pays :
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apports, soit encore par association ou alliance, prise de commandite ou octroi d'avances et de crédit, dans les domaines de la conception, la construction et la vente (i) de réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides, (ii) d'ensembles industriels clés en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau, (iii) de réservoirs de stockage industriels pour le gaz et les liquides,
 - la souscription ou l'acquisition, l'aliénation et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières émises par ces sociétés,
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences, dans les domaines d'activité de ces sociétés,
 - la réalisation de toutes études, toutes opérations de conseils et de services au profit de ces sociétés.
- C. Liens entre ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE
1. Liens en capital
- FINANCIERE ENTREPOSE détient, à la date de la signature du Présent traité de fusion, 256 238 actions sur les 256 250 actions d'une valeur nominale de 16 euros composant le capital social d'ENTREPOSE CONTRACTING.
- Après fusion à intervenir entre la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE, ainsi qu'il est dit ci-après, FINANCIERE ENTREPOSE détient 256 240 actions d'ENTREPOSE CONTRACTING.

- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides,
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences,
 - la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement les activités faisant l'objet de la société,
 - et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.
- B. Présentation de FINANCIERE ENTREPOSE (Société Absorbée)
1. FINANCIERE ENTREPOSE est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 4 novembre 2002. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 263 693. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 14 novembre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
2. Le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE s'élève à ce jour à 5 328 000 euros, divisé en 53 280 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Il n'existe à ce jour aucune valeur mobilière émise par la société autre que les actions composant son capital social qui soit encore en vigueur. Préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes, la valeur nominale des actions sera diminuée d'un montant de 50 euros par action, de sorte qu'elle s'établira à 50 euros. Cette réduction de nominal qui s'accompagne d'une réduction de capital d'un montant de 2 664 000 euros donnera lieu à un virement à un poste prime d'émission.

La réorganisation projetée vise à fusionner à terme l'ensemble des sociétés concernées dans une seule et même entité, ENTREPOSE CONTRACTING, ce qui devrait permettre notamment de parvenir à une simplification de l'organisation interne et des organes de direction, et d'atteindre une optimisation de la gestion et une réduction des coûts.

C'est pour ces motifs que les dirigeants des trois sociétés ont proposé la fusion des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING, étant précisé que le sens de la fusion, à savoir l'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, a été décidé par le souhait de préserver les contrats passés par ENTREPOSE CONTRACTING, notamment pour les filiales opérationnelles du groupe.

1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport

1.2.1. Propriété - jouissance

La société bénéficiaire aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2005.

Toutes les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société ENTREPOSE CONTRACTING.

Période Intercaulaire

La période intercaulaire allant du 1^{er} janvier 2005 à la date de réalisation définitive de la fusion, objet des présentes, se traduit par une variation de l'actif net apporté résultant des opérations suivantes :

- l'exercice de bons de souscription d'actions au prix unitaire de 113,14 euros par action souscrite par l'un des associés de FINANCIERE ENTREPOSE et la création consécutive de 650 actions d'une valeur nominale de 100 euros de la société FINANCIERE ENTREPOSE, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 65 000 euros et une augmentation du compte de prime d'émission d'un montant de 8 541 euros,

2. Dirigeants communs

Monsieur Pierre Laborie est membre du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE et Président d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Messieurs Dominique Bouvier et Didier Genoud sont membres du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE et du Comité de Surveillance d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Monsieur Jacques Reymann est Président de FINANCIERE ENTREPOSE et membre du Comité de Surveillance d'ENTREPOSE CONTRACTING.

1.1.2. Motifs de la fusion

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe composé par les sociétés ENTREPOSE CONTRACTING, FINANCIERE ENTREPOSE et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING.

La structure duale de contrôle des activités du groupe ENTREPOSE au travers des sociétés que sont FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING n'a plus de raison d'être. La réunion de ces deux sociétés en une seule permettra outre la simplification des structures, la réalisation d'économies en matière administrative, comptable et juridique.

L'opération qui serait réalisée par l'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, fera suite à une autre fusion : celle des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING, société par action simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est sis 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 443 757 927, par voie d'absorption de cette dernière par FINANCIERE ENTREPOSE (la « fusion 1 »).

- la distribution par la société FINANCIERE ENTREPOSE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'un dividende d'un montant global de 2 373 250 euros, pour lequel l'option a été offerte aux actionnaires de recevoir ce dividende sous la forme d'actions émises pour un prix unitaire de 103,95 euros. Les actionnaires ont exercé cette option à hauteur de 10 130 actions. Il en a résulté une augmentation des fonds propres de FINANCIERE ENTREPOSE d'un montant total de 1 053 013,50 euros, soit un montant nominal de 1 013 000 euros et une prime d'émission de 40 013,50 euros,

- et enfin la fusion préalable (fusion 1) décrite ci-dessus au paragraphe 1.1.2., dont le projet de traité est déposé ce jour au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

1.2.2. Comptes servant de base à l'opération

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies sur la base des comptes des deux sociétés arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par Assemblée Générale en date du 18 mars 2005.

1.2.3. Régime fiscal adopté

Les apports faits à titre de fusion seront soumis, en matière de droits d'enregistrement, aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, à savoir l'assujettissement au droit fixe.

En matière d'impôts directs, l'apport est placé sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

1.3. Description, évaluation et rémunération des apports

Aux termes du projet de traité de fusion daté du 30 mars 2005, l'actif net apporté par Financière Entrepose après distribution mentionnée au § 1.2.2. se présente comme suit :

1.3.1. <u>Description des apports</u>		
Actif apporté au 1^{er} janvier 2005		Néant
<i>Immobilisations incorporelles</i>		<i>Néant</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>		<i>Néant</i>
<i>Immobilisations financières</i>		
Valeur brute	6 599 625,36 €	
(correspondant à 256 238 actions D'ENTREPOSE CONTRACTING)		
Provision		6 599 625,36 €
Actif circulant		
Créances	4 513 759,17 €	
Provision	- 35 757,00 €	4 478 002,17 €
Disponibilités		718,23 €
Capital à libérer (prise en compte de la distribution décidée par Assemblée Générale du 18 mars 2005)		1 053 013,50 €
Compte de régularisation actif		
Charges constatées d'avance		2 182,73 €
Total de l'actif apporté		12 133 541,99 €
Passif pris en charge		
<i>Provision pour risques et charges</i>		<i>Néant</i>
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 764,00 €
Dettes fiscales et sociales		1 985 845,66 €
Autres dettes		2 298 778,27 €
Dividendes à payer (prise en compte de la distribution décidée par Assemblée Générale en date du 18 mars 2005)		2 373 250,00 €
Compte de régularisation passif		<i>Néant</i>
Total du passif pris en charge		6 668 637,93 €
Actif net apporté par la FINANCIERE ENTREPOSE		5 464 904,06 €

1.3.2. Evaluation des apports

Les éléments d'actifs et de passifs apportés ont été évalués à leur valeur comptable au 31 décembre 2004.

1.3.3. Rémunération des apports

Le nombre d'actions de FINANCIERE ENTREPOSE existantes à ce jour s'établit à 53 280 et s'élèvera après réalisation de la fusion préalable avec SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE à 53 287.

Le rapport d'échange proposé de 428 actions d'une valeur nominale de 16 euros d'ENTREPOSE CONTRACTING pour 100 actions d'une valeur nominale de 50 euros d'ENTREPOSE CONTRACTING (après réduction du capital à intervenir le 15 avril 2005) tient compte notamment des opérations suivantes sur la période intermédiaire comme déjà précisé au § 1.2.1.

- Exercice de bons de souscription d'actions par un des associés de FINANCIERE ENTREPOSE,
- Distribution d'un dividende de FINANCIERE ENTREPOSE dont une partie payable en actions (Assemblée Générale Annuelle du 18 mars 2005),
- « Fusion 1 » : absorption de la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE (assemblée prévue pour le 4 mai 2005).

La fusion absorption de FINANCIERE ENTREPOSE sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires (après fusion 1) de 228 068 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune, entièrement libérées, à créer par ENTREPOSE CONTRACTING qui augmentera son capital de 3 649 088 euros.

Mon appréciation du caractère équitable de la rémunération des apports fait l'objet d'un rapport signé.

Prime de fusion

La valeur nette de l'actif apporté étant de 5 464 904,06 €
et l'augmentation de capital de 228 068 actions de 16 euros 3 649 088,00 €

La prime de fusion ressort à 1 815 816,06 €

Parmi les biens transmis par FINANCIERE ENTREPOSE à ENTREPOSE CONTRACTING figurent compte tenu de la « fusion 1 », 256 240 actions d'ENTREPOSE CONTRACTING. Il sera proposé d'annuler 239 685 de ces actions, soit

- Prix de revient des titres annulés
- 256 238 actions au 1^{er} janvier 2005 6 599 625,00 €
- 2 actions reçus de la fusion 1 (absorption de SMEC) 62,44 €
- Ensemble 6 599 687,44 €

Soit pour 239 685 actions 6 173 298,80 €

- Imputation sur le capital 239 685 actions x 16 euros 3 834 960,00 €

A imputer sur les postes prime de fusion et autres réserves 2 338 338,80 €

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables à ce type de mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées ni à un audit ni à une due diligence.

En tout état de cause, les conclusions de mes diligences ne peuvent être utilisées par des tiers susceptibles de prendre connaissance de ce rapport, notamment pour décider de faire ou de ne pas faire.

De tels travaux sont destinés à :

- Comprendre les opérations envisagées ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elles se situent ;
- Contrôler la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de traité de fusion ;
- Mener une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- Examiner le résultat de l'activité apportée pendant la période de rétroactivité ;
- S'assurer, jusqu'à la date du présent rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports.

Par ailleurs, je me suis assuré de la fiabilité des états comptables qui m'ont été communiqués. A cet effet, j'ai pris connaissance des travaux du Commissaire aux Comptes de la société apporteuse, dans le cadre de leur certification des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2004.

J'ai effectué les vérifications comptables et juridiques complémentaires que j'ai jugé nécessaires sur la situation comptable au 31 décembre 2004, également certifiée par le Commissaire aux Comptes.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Appréciation des valeurs individuelles

S'agissant d'une opération de restructuration interne à un Groupe, la valeur des éléments d'actif apportés et de passif pris en charge a été fixée à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

L'analyse des valeurs individuelles conduit principalement à l'analyse de la valorisation des titres de participation de ENTREPOSE CONTRACTING inscrits dans les comptes de FINANCIERE ENTREPOSE. A l'issue de mes travaux, je n'ai pas d'observation particulière à formuler au sujet des valeurs individuelles composant l'actif net apporté.

Approche directe de la valeur des apports

Mon approche directe de la valeur des apports me conforte sur l'absence de surévaluation des apports.

2.3 Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 5 464 904,06 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de la fusion, majorée de la prime de fusion. Il ne m'a pas été signalé, et je n'ai pas relevé, d'avantage particulier.

Fait à Paris le 1^{er} avril 2005


Michel JOUAN

ENTREPOSE CONTRACTING
FINANCIERE ENTREPOSE

Rapport du commissaire à la fusion
sur la rémunération des apports faits par
la Société FINANCIERE ENTREPOSE
à la société ENTREPOSE CONTRACTING
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)

ENTREPOSE CONTRACTING
FINANCIERE ENTREPOSE

Rapport du commissaire à la fusion
sur la rémunération des apports faits par
la Société FINANCIERE ENTREPOSE
à la société ENTREPOSE CONTRACTING
(Assemblée Générale du 4 mai 2005)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 23 février 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société FINANCIERE ENTREPOSE par la Société ENTREPOSE CONTRACTING, j'ai établi le présent rapport sur la rémunération des apports de la Société FINANCIERE ENTREPOSE prévu à l'article L. 236-10 du Code de Commerce étant précisé que mon appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2005. Il m'appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Les dirigeants des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING envisagent la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société FINANCIERE ENTREPOSE par la société ENTREPOSE CONTRACTING. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération juridique d'ensemble décrite ci-après au paragraphe 1.1.2.

1.1.1. Présentation des sociétés

A. Présentation d'ENTREPOSE CONTRACTING (Société Absorbante)

1. ENTREPOSE CONTRACTING est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706. Sa durée expire le 20 janvier 2096, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2. Le capital social d'ENTREPOSE CONTRACTING s'étève à ce jour à 4 100 000 euros, composé de 256 250 actions de 16 euros de valeur nominale, entièrement libérées. La société n'a émis aucune autre valeur mobilière que les actions composant son capital social. Elle n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions.

3. ENTREPOSE CONTRACTING a pour objet, dans tous pays :

- la conception, la construction et la vente de tous réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides destinés à l'étranger,
- la conception, la construction et la vente d'ensembles industriels clé en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau,

1. Présentation de l'opération

1.1. Contexte de l'opération

1.2. Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport

1.3. Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société absorbante

2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions

3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

4. Conclusion

3. FINANCIERE ENTREPOSE a pour objet, aussi bien en France qu'en tous pays :
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apports, soit encore par association ou alliance, prise de commandite ou octroi d'avances et de crédit, dans les domaines de la conception, la construction et la vente (i) de réseaux de canalisations pour le transport de gaz et de liquides, (ii) d'ensembles industriels clés en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'eau, (iii) de réservoirs de stockage industriels pour le gaz et les liquides,
 - la souscription ou l'acquisition, l'aliénation et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières émises par ces sociétés,
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences, dans les domaines d'activité de ces sociétés,
 - la réalisation de toutes études, toutes opérations de conseils et de services au profit de ces sociétés.

C. Liens entre ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE

1. Liens en capital

FINANCIERE ENTREPOSE détient, à la date de la signature du Présent traité de fusion, 256 238 actions sur les 256 250 actions d'une valeur nominale de 16 euros composant le capital social d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Après la fusion à intervenir entre la SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING et FINANCIERE ENTREPOSE, ainsi qu'il est dit ci-après, FINANCIERE ENTREPOSE détendra 256 240 actions d'ENTREPOSE CONTRACTING.

- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides,
- l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences,
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement les activités faisant l'objet de la société,
- et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

B. Présentation de FINANCIERE ENTREPOSE (Société Absorbée)

1. FINANCIERE ENTREPOSE est une société par actions simplifiée régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce et ses statuts. Elle a été constituée le 4 novembre 2002. Son siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES. Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 263 693. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 14 novembre 2002, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2. Le capital social de FINANCIERE ENTREPOSE s'élève à ce jour à 5 328 000 euros, divisé en 53 280 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Il n'existe à ce jour aucune valeur mobilière émise par la société autre que les actions composant son capital social qui soit encore en vigueur. Préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes, la valeur nominale des actions sera diminuée d'un montant de 50 euros par action, de sorte qu'elle s'établira à 50 euros. Cette réduction du nominal qui s'accompagne d'une réduction de capital d'un montant de 2 664 000 euros donnera lieu à un virement à un poste prime d'émission.

2. Dirigeants communs

Monsieur Pierre Laborie est membre du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE et Président d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Messieurs Dominique Bouvier et Didier Genoud sont membres du Comité Exécutif de FINANCIERE ENTREPOSE et du Comité de Surveillance d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Monsieur Jacques Reymann est Président de FINANCIERE ENTREPOSE et membre du Comité de Surveillance d'ENTREPOSE CONTRACTING.

1.1.2. Motifs de la fusion

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe composé par les sociétés ENTREPOSE CONTRACTING, FINANCIERE ENTREPOSE et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING.

La structure duale de contrôle des activités du groupe ENTREPOSE au travers des sociétés que sont FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING n'a plus de raison d'être. La réunion de ces deux sociétés en une seule permettra outre la simplification des structures, la réalisation d'économies en matière administrative, comptable et juridique.

L'opération qui serait réalisée par l'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, fera suite à une autre fusion : celle des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING, société par action simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est sis 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 443 757 927, par voie d'absorption de cette dernière par FINANCIERE ENTREPOSE (la « fusion 1 »).

La réorganisation projetée vise à fusionner à terme l'ensemble des sociétés concernées dans une seule et même entité, ENTREPOSE CONTRACTING, ce qui devrait permettre notamment de parvenir à une simplification de l'organisation interne et des organes de direction, et d'atteindre une optimisation de la gestion et une réduction des coûts.

C'est pour ces motifs que les dirigeants des trois sociétés ont proposé la fusion des sociétés FINANCIERE ENTREPOSE et ENTREPOSE CONTRACTING, étant précisé que le sens de la fusion, à savoir l'absorption de FINANCIERE ENTREPOSE par ENTREPOSE CONTRACTING, a été dicté par le souhait de préserver les contrats passés par ENTREPOSE CONTRACTING, notamment pour les filiales opérationnelles du groupe.

1.2. **Propriété, jouissance, charges et conditions de l'apport**

1.2.1. Propriété – jouissance

La société bénéficiaire aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2005.

Toutes les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société ENTREPOSE CONTRACTING.

Période Intercalaire

La période intercalaire allant du 1^{er} janvier 2005 à la date de réalisation définitive de la fusion, objet des présentes, se traduit par une variation de l'actif net apporté résultant des opérations suivantes :

- l'exercice de bons de souscription d'actions au prix unitaire de 113,14 euros par action souscrite par l'un des actionnaires de FINANCIERE ENTREPOSE et la création consécutive de 650 actions d'une valeur nominale de 100 euros de la société FINANCIERE ENTREPOSE, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 65 000 euros et une augmentation du compte de prime d'émission d'un montant de 8 541 euros,

- la distribution par la société FINANCIERE ENTREPOSE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'un dividende d'un montant global de 2.373.250 euros, pour lequel l'option a été offerte aux actionnaires de recevoir ce dividende sous la forme d'actions émises pour un prix unitaire de 103,95 euros. Les associés ont exercés cette option à hauteur de 10.130 actions. Il en a résulté une augmentation des fonds propres de FINANCIERE ENTREPOSE d'un montant total de 1.053.013,50 euros, soit un montant nominal de 1.013.000 euros et une prime d'émission de 40.013,50 euros,
- et enfin, la fusion préalable (fusion 1) décrite ci-dessus au §1.1.2., dont le projet de traité est déposé le 30 mars 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

1.2.2. Comptes servant de base à l'opération

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies sur la base des comptes des deux sociétés arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par Assemblées Générales en date du 18 mars 2005.

1.2.3. Régime fiscal adopté

Les apports faits à titre de fusion seront soumis, en matière de droits d'enregistrement, aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, à savoir l'assujettissement au droit fixe.

En matière d'impôts directs, l'apport est placé sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

1.3. Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société absorbante

Tel qu'énoncé au projet de traité de fusion, il a été convenu de retenir le rapport d'échange de 428 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros d'ENTREPOSE CONTRACTING pour 100 actions de FINANCIERE ENTREPOSE.

Ainsi donc, la fusion absorption de FINANCIERE ENTREPOSE sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires de cette société, après fusion 1 évoquée précédemment de 228.068 actions nouvelles de 16 euros chacune d'ENTREPOSE CONTRACTING.

La différence entre la valeur nette des apports (5.464.904,06 euros) et le montant de l'augmentation de capital (3.649.088 euros) constituera une prime de fusion de 1.815.816,06 euros.

2. VERIFICATIONS DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS

En exécution de ma mission, j'ai effectué les diligences que j'ai jugées nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux deux entités participant à l'opération sont pertinentes.

J'ai pris connaissance de l'opération proposée pour comprendre le contexte dans lequel elle se situe.

J'ai pris connaissance de la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de ma mission.

Afin de m'assurer de la fiabilité des états comptables qui m'ont été communiqués, j'ai pris connaissance des travaux des commissaires aux comptes de la société absorbante au 31 décembre 2004 (ENTREPOSE CONTRACTING) et de la société absorbée établie à la même date (FINANCIERE ENTREPOSE).

3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

La Société FINANCIERE ENTREPOSE détient comme actif principal à la date de signature du projet de fusion 99,995 % (256.238 actions sur 256.250 actions) du capital d'ENTREPOSE CONTRACTING.

Prenant en considération cette particularité, le rapport d'échange des droits sociaux a été déterminé à partir de la valeur globale de chaque société considérée comme égale :

- à l'actif net de chaque entité tel qu'il ressort des comptes consolidés établis au 31 décembre 2004 certifié par les commissaires aux comptes,

- corrigé des événements sur fonds propres intervenus dans la période de rétroactivité, soit :
 - . l'exercice de bons de souscription d'actions au prix unitaire de 113,14 euros par action souscrite par l'un des associés de FINANCIERE ENTREPOSE et la création consecutive de 650 actions d'une valeur nominale de 100 euros de la société FINANCIERE ENTREPOSE, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 65 000 euros et une augmentation du compte de prime d'émission d'un montant de 8 541 euros,
 - . la distribution par la société FINANCIERE ENTREPOSE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'un dividende d'un montant global de 2 373 250 euros, pour lequel l'option a été offerte aux associés de recevoir ce dividende sous la forme d'actions émises pour un prix unitaire de 103,95 euros. Les actionnaires ont exercés cette option à hauteur de 10 130 actions. Il en a résulté une augmentation des fonds propres de FINANCIERE ENTREPOSE d'un montant total de 1 053 013,50 euros, soit un montant nominal de 1 013 000 euros et une prime d'émission de 40 013,50 euros,
 - . la fusion 1, (absorption de SOCIETE DES MANAGERS D'ENTREPOSE CONTRACTING par FINANCIERE ENTREPOSE) dont le projet de traité est déposé le 30 mars 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de Nantes

Cette méthode simplifiée est acceptable compte tenu de la structure du bilan de la Société FINANCIERE ENTREPOSE.

Ainsi une valorisation différente des titres ENTREPOSE CONTRACTING indurial automatiquement une valorisation différente de Société ENTREPOSE CONTRACTING-Lo rapport d'échange resterait inchangé.

Handwritten signature

4. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que le rapport d'échange de 100 actions d'une valeur nominale de 50 euros de FINANCIERE ENTREPOSE (après réduction prévue de son capital) pour 428 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros d'ENTREPOSE CONTRACTING est équitable.

Fait à Paris le 1^{er} avril 2005

Handwritten signature
Michel JOUAN